LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

50 CENTS

Vol. LXXIV — No 168 Ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 27. Demain: Averses ou orages (détail en page 13) Montréal, samedi 23 juillet 1983 (Côte-Nord, 60 cents; Nouveau-Brunswick, 65 cents; Iles-de-la-Madeleine, 90 cents)

LOCATION NOMA L'AutoBail

les professionnels de la location d'automobiles
15,949 rue Sherbrooke, Mtl. 642-2220

Pendant que les bombes pleuvent à nouveau sur Beyrouth

Reagan remplace Philip Habib

■ *Son départ paraît lié à une tentative de relance de la médiation*

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Alors qu'une nouvelle flambée de violence éclatait à Beyrouth, où des bombardements ont fait au moins 20 morts et une cinquantaine de blessés à l'aéroport international et dans les quartiers chrétiens, le président Ronald Reagan annonçait, à l'issue de ses entretiens avec le chef de l'État libanais Amine Gemayel, que M. Philip Habib renonçait à ses fonctions d'émissaire américain au Proche-Orient.

M. Habib, dont le départ semble lié aux efforts de relance du plan de retrait des forces étrangères du Liban mais aussi au refus des autoirités syriennes de transiger avec lui, doit être remplacé par M. Robert McFarlane, conseiller adjoint à la sécurité nationale.

Le président Reagan a déclaré hier que les États-Unis et le Liban s'étaient mis d'accord sur « de prochaines étapes » pour résoudre la crise libanaise à l'issue de trois heures d'entretiens avec le président libanais Amine Gemayel.

M. Reagan, qui n'a pas précisé le contenu de ces nouvelles étapes, a souligné que les États-Unis restaient « fermement engagés en faveur d'une solution, le plus rapidement possible, du conflit au Liban » et d'un retrait de toutes les forces étrangères.

M. Reagan s'est déclaré « impressionné par les progrès que M. Gemayel, son gouvernement et le peuple libanais ont accompli dans la reconstruction de leur pays ». « C'est ma conviction que l'énergie et la persévérance finiront par triompher », a-t-il ajouté.

M. Gemayel a souligné pour sa part que le président Reagan « avait réaffirmé sa préoccupation constante et sa détermination à poursuivre son initiative de paix au Liban avec la même énergie ». Le président libanais a reconnu que son pays traversait des moments « dramatiques » mais s'est néanmoins déclaré « confiant » dans une solution des principaux problèmes du Liban « grâce à la coopération de la communauté arabe et de nos amis américains ».

À Beyrouth même, les bombardements d'hier matin sont les pires qu'ait connus l'aéroport depuis longtemps.

Pour beaucoup de Beyrouthins, l'aéroport est un symbole, le lien principal avec le monde extérieur qui a une grande influence sur leur moral.

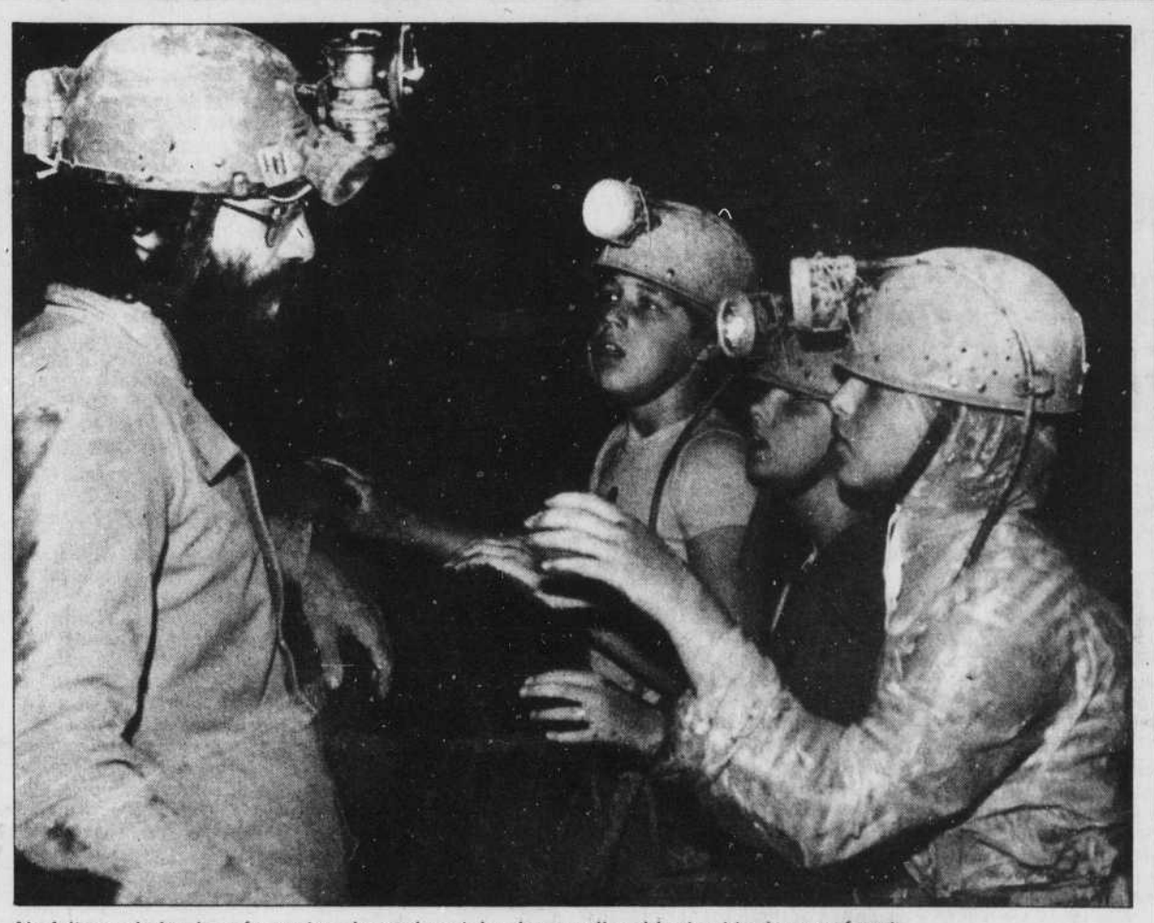
Prise sous le bombardement, la tour de contrôle a détourné le trafic aérien sur Chypre et d'autres aéroports de la région. Selon l'armée libanaise, les tirs provenaient de la cité druze de Shweifat, enclave montagneuse musulmane en zone chrétienne, qui domine l'aéroport et où ont regulièrement lieu des duels d'artillerie.

Il y a eu un nombre indéterminé de blessés et des voitures stationnées sur le parking de l'aéroport ont pris feu. Les employés de la tour de contrôle ont dû abandonner leur poste pour trouver refuge dans des couloirs. Des obus sont tombés près de la tour et autour des pistes principales.

Située dans la zone contrôlée par les Israéliens, Shweifat est traversée par une route souvent empruntée par Tsa-

Voir page 18: Reagan

Les passionnés de la spéléologie



Ne fait pas de la plongée souterraine qui veut. Le danger d'accident est toujours présent.
(Photo Jacques Grenier)

Le plaisir des profondeurs

par André Tardif

MACHINISTE de profession, Michel Cadieux, dans la vingtaine, a toujours aimé les disciplines de plein air. Il avait tâté de la raquette, du ski de fond, de la randonnée et, surtout, de la plongée sous-marine. Jusqu'au jour où il découvrit la spéléologie, qui consiste à étudier et explorer des cavités souterraines naturelles.

« Je me suis alors rendu compte qu'en la pratiquant, je réunissais toutes les autres activités et me gardais dans une forme physique excellente, dit-il. Le ski et la raquette, ça permet de faire de l'exploration en hiver, à la recherche de nouvelles cavités. Mais ce que je trouve le plus emballant, c'est de pouvoir faire de la plongée en caverne. »

Ne fait pas de la plongée souterraine qui veut, s'empresse-t-il de préciser. Car ce serait là l'une des causes majeures des accidents survenus à des spéléologues.

« C'est en Europe surtout que de tels accidents se produisent. Comme dans la plupart des sports non compétitifs, la prudence est de mise. On ne se lance pas à l'aveuglette dans une caverne, encore moins quand un cours d'eau la traverse. Mais la statistique prouve que c'est encore

Voir page 18: Le plaisir

Un « cadeau » de $5 millions aux Inuit du nord québécois

KUUJJUAQ (D'après la CP) — Vingt-quatre heures après s'être faits remercier par le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, pour l'appui qu'ils lui avaient manifesté lors du référendum de 1980, puis à nouveau lors du rapatriement de la Constitution, les pêcheurs Inuit du Nord du Québec ont reçu un « cadeau » d'Ottawa sous forme d'une subvention de $5 millions échelonnée sur une période de cinq ans, qui servira au développement de la pêche dans cette région.

La nouvelle a été annoncée hier par MM. André Maltais et René Gingras, respectivement députés de Manicouagan et d'Abitibi, qui représentaient le titulaire du portefeuille des Pêches, M. Pierre De Bané.

Cette subvention servira à l'amélioration des méthodes de traitement, de conservation et de commercialisation du poisson et à l'achat d'une flotille de bateaux polyvalents pouvant servir tant pour la pêche que pour la chasse aux mammifères marins, de même qu'à l'étude et au développement des ressources marines et de leur exploitation.

En annonçant cette subvention, MM. Maltais et Gingras ont expliqué que la gestion des pêcheries dans cette région du Québec avait toujours été de compétence fédérale et ne faisait pas partie de l'entente de 1922. Ils ont précisé que les ressources du Nord québécois étaient mal connues et que le potentiel de développement à moyen et à long terme était difficile à apprécier, d'où la nécessité d'y consacrer un effort particulier.

Jeudi soir, le premier ministre du Ca-

Voir page 18: «Cadeau»

L'émeute d'Archambault

Un groupe de détenus réclame $18 millions

SAINT-JÉROME (PC) — Des avocats représentant 424 détenus du pénitencier Archambault ont déposé une requête en recours collectif de $ 18 millions contre le Solliciteur général du Canada, M. Robert Kaplan, et l'ancien directeur de la prison, M. André Lemarier.

La poursuite allègue que les droits des détenus garantis par la Charte canadienne des droits et libertés ont été violés, à la suite de la sanglante émeute du 25 juillet 1982 au cours de laquelle trois gardiens de l'institution ont trouvé la mort. La requête sera entendue le 22 septembre en Cour supérieure.

Au même moment, une requête similaire a été déposée en Cour fédérale, à Montréal, au nom de 80 prisonniers libérés ou transférés d'Archambault depuis l'émeute.

L'émeute de juillet 1982, la plus sanglante de l'histoire canadienne, avait débuté après la récréation de quelque 175 détenus. Deux détenus, Christian Perreault et Yvon Martin, qui s'étaient par la suite enlevé la vie en absorbant du cyanure, avaient pris deux gardiens en otages pour tenter de s'évader. Les deux gardiens avaient été tués au cours de la mutinerie.

Pendant plus d'une heure, la prison avait été mise à sac avant que les autorités carcérales ne réussissent à maîtriser la situation. Les autorités de l'Institut Archambault avaient par la suite fait valoir que pour des raisons de sécurité et pour éviter que les détenus ne se mutinent encore une fois, elles avaient jugé bon de les confiner à leurs cellules et de ne leur servir que des repas froids, tout en limitant tous les contacts des détenus avec leurs avocats et leurs familles.

En mars dernier, trois détenus ayant joué un important rôle dans cette émeute ont été condamnés à 25 années

Voir page 18: Archambault

Virage aux Sciences et à la Technologie

■ *Ottawa se donne un «conseiller scientifique» qui devra améliorer le rendement du MEST*

par Gilles Provost

IL est très rare qu'un gouvernement décide de réduire de moitié le personnel d'un ministère pour lui donner plus d'influence.

Il est encore plus rare que le responsable d'une telle réforme l'annonce le jour même de son entrée en fonction, surtout s'il est étranger à la machine bureaucratique.

C'est pourtant le coup d'éclat qu'a réalisé M. Louis Berlinguet lorsqu'il est devenu à la fois le « premier conseiller scientifique du gouvernement fédéral » et le Secrétaire du ministère d'État aux Sciences et à la Technologie (MEST), le 15 juillet dernier. C'est la première fois que le gouvernement canadien confie à un individu la charge d'être son conseiller scientifique officiel.

Le jour de son entrée en fonction, M. Berlinguet a donc annoncé aux quelques 170 employés du MEST que le ministère serait complètement restructuré, que la plupart d'entre eux seraient mutés à d'autres ministères ou agences gouvernementales et que la nouvelle équipe qui leur succéderait compterait au plus de 70 à 90 personnes.

Cette réforme a été entièrement conçue par M. Berlinguet et le ministre de la Science et de la Technologie, M. Donald Johnston, a expliqué au DEVOIR que le nouveau conseiller scientifique du gouvernement « a maintenant le ministère à sa disposition ». (M. Johnston demeure responsable à la fois des deux ministères d'Etat, celui du Développement économique et celui des Sciences.)

Le MEST n'a pas eu l'efficacité qu'on en attendait depuis sa création, il y a une dizaine d'années, reconnaît M. Johnston: « Lorsque le premier ministre m'en a confié la responsabilité, c'est justement avec mandat de le réorganiser pour le rendre plus efficace », dit-il.

« Après consultation, j'ai conclu que la seule façon de lui donner de la crédibilité serait de le confiner à un rôle coordination, sans aucun pouvoir d'exécution qui le placerait en conflit d'intérêt. C'est pour accentuer cette image d'impartialité que je suis allé chercher un homme extérieur au gouvernement et très bien coté dans le milieu scientifique canadien... »

Deux fonctions — M. Louis Berlinguet aura deux fonctions principales et la seule tâche du MEST sera de l'assister dans ces fonctions, de dire M. Johnston: d'une part, il participera à chacun des quatre comités sectoriels où se prennent les décisions majeures du cabinet des ministres. A ce titre, il devra évaluer et commenter tous les projets qui y seront débattus, sous l'angle de leur impact scientifique et technologique.

D'autre part, à titre de conseiller scientifique du gouvernement, le nouveau titulaire aura accès au premier ministre et à tous les membres du cabinet et il aura un pouvoir d'initiative pour proposer toutes les recommanda-

Voir page 18: Virage

culture et société



La danse dans les îles

Pour que les Montréalais et autres visiteurs aillent chercher dans les îles, outre la brise d'été, le ravissement du spectacle de danse du Ballet de Montréal d'Eddy Toussaint, les jeunes danseurs travaillent dur au Théâtre des Îles. Suzanne Asselin a partagé quelques heures de répétition, et recueilli des confidences. **Page 9**

Le retour des boîtes à chansons

Les boîtes à chanson, ces pépinières de vedettes québécoises des années soixante, n'avaient pas survécu aux succès de leurs découvertes. Mais la formule tente un retour, explique Mireille Simard, qui les a retracées dans la ville. À l'heure de la musique électronique, les auteurs-compositeurs-interprètes osent encore des premiers pas en solitaires derrière des micros de fortune. **Page 9**

au sommaire

Marie-Andrée Leclerc rentre au pays demain

Relaxée par la Cour suprême de l'Inde où elle purge une peine d'emprisonnement à perpétuité la Québécoise Marie-Andrée Leclerc rentrera au Canada dès demain pour y subir des traitements contre le cancer dont elle est atteinte. **Page 3**

Appui à TVEC

Trois associations de l'industrie du cinéma ont donné hier leur appui à TVEC et réclamé une fusion avec Premier Choix dans le but de laisser au Québec un seul réseau francophone de télévison payante, une condition qu'elles estiment essentielle à la survie d'une entreprise dans ce secteur d'activité. **Page 7**



9,95$

Pour planifier un voyage ou découvrir le Canada d'une manière insolite, de Montréal à Vancouver: une source unique d'informations.

19,95$

Par l'écrivain le plus populaire du Japon, 780 pages d'Histoire, où s'entremêlent luttes, combats et un doux amour à la japonaise.





14,95$

Avec beaucoup d'humour, émaillé d'anecdotes savoureuses, les victoires et les déboires de l'équipe



14,95$

Dans la mer de Chine, au siècle dernier, en pleine guerre de l'opium, la folle aventure de deux amants en lutte contre les trafiquants.

14,95$

Après « Ayla », une vision surprenante du quotidien préhistorique, et de la naissance du tout premier amour humain



FRANCE-AMÉRIQUE

« Il faut continuer la lutte pour l'application des accords de Gdansk », déclare Walesa

VARSOVIE (d'après AFP et Reuter) — Les dirigeants du syndicat interdit Solidarité sont en train de redéfinir leur tactique à la suite de la levée officielle de l'état de guerre en Pologne, qui a eu lieu hier. Toutefois, leur but principal reste le rétablissement des syndicats libres.

Lech Walesa, president du syndicat, a déclaré à la suite de l'annonce de l'amnistie partielle et la levée de la loi martiale, qu'il souhaitait consulter les autres responsables du syndicat avant de décider de sa réaction.

Il a estimé que la levée de l'état de siège n'apportait pas une solution satisfaisante et que le syndicat aujourd'hui hors-la-loi devait poursuivre la lutte pour arracher l'application des accords de Gdansk.

joint par téléphone à son domicile à Gdansk, M. Walesa, qui est actuellement en vacances, a déclaré: « Il n'y a pas pour l'instant de solution qui pourrait nous satisfaire, et d'après ce qu'on peut voir, il n'y en aura pas ».

« Personne ne nous a jamais rien donné gratuitement, nous devons tout arracher », a ajouté le dirigeant ouvrier, poursuivant, nous continuerons à lutter pour que les travailleurs licenciés retrouvent leur travail, que les étudiants exclus des universités durant l'état de siège soient réintégrés, pour arracher nos accords de Gdansk et retrouver notre syndicat indépendant ».

L'importance de ces accords, qui autorisaient l'existence de syndicats indépendants et accordaient plus de poids aux ouvriers face au gouvernement, a également été soulignée par le pape Jean-Paul II, lors de sa visite en Pologne, au mois de juin.

Zbigniew Bujak, le plus connu des dirigeants de Solidarité, vivant dans la clandestinité à Varsovie, a déclaré dans une interview que la tactique de l'opposition pour l'avenir devait être formulée au début du mois d'août, à la suite de discussions entre militants et qu'elle dépenderait de l'atmosphère politique.

« Certainement, l'anniversaire du mois d'août sera une occasion de rappeler à tout le monde les accords signés alors et de préparer une version remise à jour en termes clairs des revendications d'août 1980 », a précisé M. Bujak.

Il a ajouté que le boycottage des syndicats mis en place par le gouvernement après l'abolition de fait de Solidarité en raison de la loi martiale devrait se poursuivre, dans l'espoir que le gouvernement autoriserait un jour le retour au pluralisme.

Le gouvernement n'a pas précisé la nature de ses plans pour la réintroduction d'un choix syndical au niveau des usines.

Les lois adoptées jeudi modifient le Code du travail, afin de permettre le report du retour au pluralisme jusqu'en 1985, ou jusqu'à ce que le conseil d'État le juge approprié.

Les nouveaux syndicats comptent plus de trois millions de membres, chiffre toutefois inférieur à celui des membres des anciens syndicats (communistes) par professions, peu avant la proclamation de l'état de guerre. Solidarité avait 9.5 millions d'adhérents.

Quant à l'amnistie partielle, les dirigeants de l'opposition attendent avant de se prononcer de voir combien de détenus politiques seront libérés, car le champ d'application de la loi est limité par de nombreuses conditions.

L'épouse de Bronislaw Geremek, l'un des principaux conseillers de Solidarité, arrêté en mai pour avoir participé à une réunion avec plusieurs autres anciens syndicalistes, était optimiste qu'il obtienne sa libération, car le chef d'accusation retenu contre lui est relativement mineur.

De leur côté, les amis de Janusz Onyszkiewicz, ancien porte-parole de Solidarité, arrêté pour avoir pris la parole lors d'un petit rassemblement en pelin air au mois d'avril dernier, espèrent aussi qu'il sera relâché.

Toutefois, au moins l'un des quatre chefs d'accusation retenus contre lui entraîne une peine maximum de trois ans de prison et par conséquent sa libération n'est pas automatique.

Un haut responsable du ministère de la Justice a déclaré qu'environ 800 personnes arrêtées ou condamnées pour des délits politiques seraient relâchées aux termes du décret d'aministie limitée. Il a néanmoins précisé qu'une soixantaine parmi les 190 détenus ne seraient pas libérés pour le moment.

Parmi ceux-ci on compte sept dirigeants de Solidarité et cinq membres du mouvement dissident KOR (Comité d'autodéfense sociale des ouvriers qui s'est dissous en 1981), tous accusés de délits dirigés contre l'État.

L'épouse d'une des personnalités emprisonnées a indiqué avoir reçu l'assurance des services de sécurité de pouvoir tous les deux quitter la Pologne s'ils le voulaient.

L'agence Pap a pourtant spécifié que le décret daministie n'était « pas un acte de clémence inconditionelle ».

« tous ceux qui en profiteront devront prouver dans un bref délai qu'ils en ont apprécié l'importance et qu'ils ont compris les erreurs commises par le passé », ajoute Pap.

Selon M. Bujak, le gros des activistes vivant dans la clandestinité ne devraient pas se montrer avant d'être assurés qu'ils ne seront pas menacés de la prison s'ils continuaient leurs activités syndicales ouvertement.

Il a cependant ajouté que la plupart des militants de l'opposition étaient « des travailleurs ordinaires, vivant normalement chez eux...il n'y en a pas tellement qui vivent dans la clandestinité ».

À Varsovie, il n'y avait hier aucun signe extérieur visible de la levée de l'état de guerre. Les rues étaient désertes comme d'habitude pour la fête nationale du 22 juillet.

Plusieurs centaines de personnes ont assisté à la cérémonie militaire que s'est déroulée devant la tombe du soldat inconnu, sur la Place de la Victoire du centre-ville.

« Nous sommes contents qu'elle (la loi martiale) soit levée. Le nom n'était pas beau. Mais pour nous, il n'y aura pratiquement pas de différence », a affirmé un jeune homme, se promenant au bras de son amie et mangeant une glace.

Euromissiles

Kohl endosse la double décision de l'OTAN

BONN (AFP) — Le chancelier ouest-allemand Helmut Kohl a affirmé hier dans une interview à la télévision ouest-allemand son attachement à la « double décision » de l'OTAN, coupant ainsi court à la controverse qui a agité cette semaine les milieux politiques de Bonn, estiment les observateurs.

Le ministre ouest-allemand des Affaires étrangères, M. Hans-Dietrich Genscher, s'était notamment déclaré partisan d'un compromis sur le modèle de celui de la « promenade dans les bois » (qu'avaient élaboré les négociateurs américains et soviétiques Paul Nitze et Youli Kvitsinski au cours d'une promenade dans les bois): pas de stationnement de Pershing-2, déploiement de 75 batteries de 4 missiles de croisière américains et réduction des SS-20 soviétiques à 75.

« Je continue à prendre la « double décision » de l'OTAN avec le sérieux avec lequel je l'ai toujours prise », a dit M. Kohl. La volont de la RFA de procéder au stationnement (des missiles de l'OTAN) à la date prévue (fin décembre 1983) si rien de positif ne se produit à Genève reste inchangée », a ajouté le chancelier.

M. Kohl a affirmé en outre qu'il avait senti lors de son récent voyage à Moscou « une certaine réaction » lorsqu'il avait rappelé aux dirigeants soviétiques « qu'il ne restait plus que quelques mois pour avoir une chance d'opérer une percée à Genève ».

« M. Andropov, a poursuivi le chancelier, m'a confirmé la nécessité d'une attitude plus flexible des deux parties à Genève ».

M. Kohl a cependant ajouté que « ne s'étant pas rendu à Moscou en négociateur, il ne pouvait pas dire si les Soviétiques étaient prêts à bouger ou non ». Le chancelier a estimé en conclusion que « tout ce qui était raisonnable devait être tenté à Genève ».

Après l'attentat de l'ASALA

Paris va demander à l'Iran des mesures de sécurité renforcées

TÉHÉRAN (Reuter) — La France va demander à l'Iran de prendre des mesures de sécurité supplémentaires autour des institutions françaises à la suite des attentats commis jeudi soir par des extrémistes arméniens contre la section commerciale de l'ambassade de France et le bureau d'Air France à Téhéran.

M. Jean Perrin, chargé daffaires français à Téhéran, a déclaré à l'agence Reuter que cette requête, qu'il ne pourra sans doute présenter qu'aujourd'hui, le vendredi étant jour férié en Islam, était dictée par la menace des extrémistes de s'en prendre à nouveau aux intérêts français en Éran.

Selon M. Perrin, les auteurs de l'attentat, qui se réclament de l'Armée secrète arménienne pour la libération de l'Arménie (ASALA), ont menacé de perpétrer des attentats encore plus violents si la France ne libérait pas les 51 Arméniens arrêtés à la suite de l'attentat d'Orly, la semaine dernière.

L'attentat d'Orly, également revendiqué par l'ASALA, avait fait sept morts et une soixantaine de blessés. Ceux de Téhéran n'ont fait aucune victime mais des dégâts matériels.

La menace de l'ASALA de passer à nouveau à l'action justifie que la France demande un surcroît de protection au gouvernement de la république islamique d'Iran, a ajouté M. Perrin.

Il a précisé qu'il avait demandé dès jeudi aux autorités iraniennes un renforcement des mesures de sécurité après des menaces téléphoniques de l'ASALA à l'ambassade.

De source française, on déclare qu'en dépit de cette demande seuls les trois gardes habituels de l'ambassade assuraient jeudi la protection de la villa abritant les services commerciaux dans le nord de Téhéran.

Une première bombe a endommagé le portail métallique donnant accès au jardin de la villa, projetant des éclats alentour, et une seconde lancée quelques minutes plus tard par-dessus le mur d'enceinte a explosé dans le jardin de la villa voisine. Deux hommes ont été vus s'enfuyant en moto après les explosions dues selon la police à des bombes de fabrication artisanale.

Le bureau d'Air France, dans le centre de Téhéran, n'a été que très peu endommagé par l'attentat à la bombe. L'agence de la compagnie aérienne française avait déjà été par deux fois depuis 1981 la cible des extrémistes arméniens.

La communauté arménienne en Iran est estimée à quelque 200,000 personnes.

À Lausanne, le deuxième congrès mondial arménien a condamné hier l'éventuelle extradition vers la Turquie de militants arméniens impliqués dans des attentats anti-turcs, affirmant que cette décision signerait leur arrêt de mort.

L'organisateur du congrès, le pere James Karnusian, a précisé qu'environ 20 personnes actuellement détenues en France risquent l'expulsion. Selon la résolution adoptée par les participants, « le congrès proteste vigoureusement contre les mesures d'expulsion que le gouvernement français compte prendre à l'égard d'une vingtaine de personnes, interpellées récemment à Paris mais contre lesquelles aucune charge n'a été retenue ».

Tchad: N'Djamena respire

N'DJAMENA (AFP) — La capitale du Tchad respire, maintenant que le danger d'une nouvelle « bataille de N'Djamena » semble écarté. Elle vit dorénavant à l'heure de la pénurie des produits manufacturés et de l'inflation.

L'inquiétude diffuse qui s'était emparée de la ville lors de la chute de Faya-Largeau (à plus de 800 km au nord), le 24 juin, s'était transformée en véritable angoisse quinze jours plus tard, avec la débandade des troupes gouvernementales à Abéché, à 700 km à l'est de la capitale.

La peur s'était d'ailleurs traduite moins concrètement chez les Tchadiens que chez les quelque 400 ressortissants étrangers, dont certains - à commencer par les Américains et les organismes internationaux - avaient déjà fait partir une bonne partie de leur personnel, matériel et mobilier au Cameroun voisin.

Maintes fois pillés depuis quatre ans, les Tchadiens n'ont commencé à percevoir un demi-salaire mensuel - et seulement pour ceux qui ont un travail - qu'avec l'arrivée au pouvoir d'Hissène Habré, il y a un an. Les Tchadiens, pour la plupart, ne possèdent donc pas beaucoup d'effets personnels et n'avaient pas grand-chose à protéger.

La population « sudiste », évaluée aujourd'hui à 20,000 ou 25,000 personnes, n'a pas bougé, alors qu'elle avait pris l'habitude de fuir la capitale dès que les choses tournaient mal. Les missions catholiques et protestantes de N'Djamena attestent, entre autres, que leurs fidèles, tous originaires du sud, sont restés dans leur paroisse.

Pourtant, la peur d'une victoire des forces du Gouvernement d'union nationale de transition (GUNT) de M. Goukouni Weddeye soutenues par la Libye était réelle, car la grande majorité de la population de N'Djamena est favorable à Hissène Habré, selon les observateurs.

Après les débordements qui avaient accueilli le début de la contre-offensive victorieuse des gouvernementaux, N'Djamena est revenue à la routine nonchalante des villes du Sahel.

Elle attend tout de même la tentative de reconquête de Faya-Largeau avec une certaine fébrilité, car un échec pourrait éprouver les forces armées nationales, encore fragiles, et apermettre aux forces du GUNT d'entamer à nouveau leur descente sur la capitale.

L'ambiance à N'Djamena n'est plus celle d'une capitale se préparant à supporter un siège. Le pont aérien qui débarquait véhicules, armes et munitions a pris fin voilà quelques jours, et le sommeil des N'Djamenois n'est plus troublé par le bruit des DC-10 et des Hercules C-130.

La mort de Jaime Bateman: un dur coup pour le M-19

BOGOTA (AFP) — La disparition de Jaime Bateman Cayon, leader du Mouvement du 19 avril (M-19), a porté un coup sévère à l'organisation de guérilla d'extrême-gauche colombienne et ouvre une période d'incertitude sur la stratégie du mouvement révolutionnaire, estiment les observateurs à Bogota.

Neuf ans après sa fondation, l'organisation clandestine a reconnu officiellement cette semaine que son fondateur et chef suprême, Bateman Cayon, alias « commandant Pablo », 42 ans, porté disparu depuis deux mois et demi, avait trouvé la mort le 28 avril dernier dans un accident d'avion en territoire colombien.

Pour lui succéder, la direction nationale a annoncé qu'elle avait désigné Ivan Marino Ospina Marin, alias « commandant Felipe » 43 ans, qui jusqu'à présent occupait le second rang dans l'organisation. Le physique, la personnalité et le comportement du nouveau chef du M-19, responsable des commandos militaires, contrastent avec celle de Bateman.

Au personnage exhubérant d'un mètre quatre vingt-dix, un homme né sur les rivages de la côte caraïbe, coiffé à l'afro, danseur, amateur de fêtes, très à l'aise dans le débat d'idées, succède un homme de l'intérieur du pays, un combattant effacé, affecté d'un léger strabisme, plus habitué à la lutte militaire sur le terrain qu'à l'action politique.

Tous deux, « engagés dans la lutte contre l'oligarchie, la misère et les inégalités sociales », étaient entrés dans la guérilla communiste et l'ont quittée à la suite de divergences pour poursuivre la lutte armée contre le pouvoir au sein du M-19.

L'organisation « nationaliste et révolutionnaire », qui apparut sur la scène publique colombienne en 1974, prit ce nom par référence à des accusations de « fraude » lancées lors de l'élection présidentielle du 19 avril 1970.

L'itinéraire du M-19 a été jalonné d'actes symboliques ou d'actions violentes: vol de l'épée du « libertador » Simon Bolivar, vol de cinq mille armes dans une caserne, enlèvements, attentats, détournements d'avions, embuscades contre des militaires, occupations temporaires de villages...

L'action la plus spectaculaire du M-19 a été menée en 1980, avec l'occupation de l'ambassade dominicaine à Bogota, au cours de laquelle un commando armé a retenu en otages pendant 61 jours une vingtaine de diplomates, dont 13 ambassadeurs.

La répression conduite par l'armée durant le précédent gouvernement du libéral Julio Turbay ainsi que les revers militaires subis au cours des années 1980 et 1981 dans des opérations de guérilla rurale au sud du pays, devaient porter de sérieux coups à l'organisation.

Confronté enfin à la loi d'amnistie - décrétée le 20 novembre dernier par le gouvernement du président conservateur Belisario Betancur en faveur des guérilleros qui déposent les armes - le M-19 en a accepté le principe, mais demande une « trêve » dans les opérations militaires et un « dialogue national » pour parvenir à des réformes économiques et sociales. 250 de ses militants ont cependant été libérés par les autorités colombiennes.

Une « commission de paix » nommée par le président Betancur a permis ensuite d'entrer en contact avec le M-19 et les quatre autres mouvements rebelles pour tenter de ramener à la vie civile les 5 à 6,000 maquisards en armes dans le pays. Jusqu'à présent, selon les meilleures estimations, 2 à 300 seulement ont fait acte de reddition.

La mort de Bateman, au moment où celui-ci venait d'opérer un rapprochement avec les « forces armées révolutionnaires de Colombie », l'organisation de guérilla pro-soviétique, et la désignation d'un responsable militaire à la tête de l'organisation pourraient signifier un durcissement des positions de la guérilla, estiment les observateurs.

Le M-19 a cependant fait savoir que la ligne stratégique et tactique tracée par Bateman serait poursuivie pour parvenir à « la paix et au dialogue ». Mais il a souligné qu'il continuerait à se développer comme « alternative de pouvoir capable de vaincre l'oligarchie militarisée ».

le monde

■ Prêts à négocier

MEXICO (AFP) — Les États-Unis « sont prêts à discuter avec le Nicaragua » de la proposition de négociations multilatérales de paix lancée mardi par le coordonnateur de la junte sandiniste Daniel Ortega, a déclaré hier à Mexico M. Richard Stone, envoyé spécial du président Reagan pour l'Amérique centrale. Ce plan en six points constitue « un bon signe », a déclaré M. Stone avant de quitter Mexico, où il s'est entretenu avec le ministre mexicain des Affaires étrangères, M. Bernardo Sepulveda. M. Stone, qui a entamé jeudi sa troisième tournée en Amérique centrale, doit maintenant se rendre au Guatemala et au Salvador. Sa tournée serait liée à la prochaine réunion les 28 et 29 juillet du Groupe de Contadora (Mexique, Panama, Colombie, Venezuela). M. Stone a quitté Washington avec une lettre du président Ronald Reagan aux dirigeants de ces quatre pays, rappelle-t-on

■ Des cadres plus jeunes

PÉKIN (AFP) — La Chine procédera l'année prochaine à une sélection de responsables plus jeunes et d'un niveau culturel plus élevé pour des postes au gouvernement et des fonctions de responsabilité dans les provinces. L'agence Chine Nouvelle a rapporté hier que cette décision avait été annoncée au cours d'une récente conférence nationale organisée par le Parti communiste chinois (PCC) à laquelle participait le secrétaire général du PCC, M. Hu Yaobang. Le *Renmin Ribao* (Quotidien du peuple) a indiqué de son côté que la mise en place de plans de refonte des « équipes de direction » devrait être réalisée dans l'administration locale en 1990. La Chine, qui compte 21 millions de cadres, s'est lancée l'an dernier dans une vaste opération de rajeunissement de son personnel administratif, pour briser la gérontocratie et confier des postes de responsabilité à des personnes choisies pour leurs compétences.

■ Sur le marché des armes

NEW DELHI (AFP) — L'Inde commence à s'imposer sur le marché international de l'armement: son industrie, qui emploie près de 140,000 salariés, prévoit d'exporter, en 1983, des armes pour une valeur de 410 millions de roupies (41 millions de dollars). Le ministre indien de la Défense, M. K.R. Venkataraman, a affirmé que l'Inde allait devenir à la fin des années 80 un des premiers exportateurs asiatiques d'armes légères. « Notre industrie de défense a acquis maintenant une crédibilité internationale », a déclaré le ministre. L'Inde devrait produire cette année, selon les chiffres officiels, des armes pour une valeur totale de 12.6 milliards de roupies (1.26 milliard de dollars). Commentant le montant des exportations prévues pour 1983, le ministre de la Défense a estimé que « comparativement à plusieurs pays occidentaux, ce n'est pas énorme, mais pour l'Inde, qui au début des années 60 n'était même pas autosuffisante dans ce secteur, c'est une grande réalisation ».

■ La Ligue arabe intervient

TUNIS (Reuter) — La Ligue arabe va tenter une médiation entre M. Yasser Arafat et le gouvernement de Damas pour la première fois depuis l'expulsion de Syrie du chef de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) il y a un mois. Cette initiative a été décidée lors d'une réunion jeudi soir à Tunis d'un comité de conciliation de la Ligue mis sur pied il y a trois ans et comprenant le secrétaire général de la Ligue, l'Algérie et l'Arabie saoudite. Le secrétaire général, M. Chedli Klibi, a été chargé par le comité, qui s'est réuni au niveau des ministres des Affaires étrangères, de prendre contact avec les deux parties et de lui en rendre compte au plus tôt. De source diplomatique arabe, on considère que l'idée de réactiver le comité des trois pour le charger d'une médiation a, en l'état actuel des relations interarabes, plus de chances d'aboutir à des résultats qu'un éventuel Sommet arabe extraordinaire.

guérin
l'éditeur qui édite

En vente dans toutes les librairies

Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)
Édition annotée
Jacques Larichellière, c.a.



EN GRANDE PRIMEUR LA 6e MISE À JOUR
(mise à jour incluant les derniers amendements du Bill 639)
1,024 pages détachables
30,00$

guérin éditeur limitée
4501 Drolet
Montreal H2T 2G2
Tel.: (514)842-3481

En vente dans les librairies:
4560 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil, Longueuil, Québec, Tél.: (514) 677-6525
168 est, rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec, Tél.: (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 843-6241

Rides? Lifting naturel 271-7649

McGill
Éducation permanente

Cours de traduction — Anglais et français
Programme de cours du soir donnant accès à un certificat et à un diplôme après trois et quatre années d'études respectivement.
Examen d'admission: le 10 août à 18h.
Date limite d'inscription: le 9 août.
Le nombre de places étant limité, on est prié de s'inscrire au plus tôt.
Prière de retirer les formulaires d'inscription au:
Département de langues vivantes
Pavillon de la Bibliothèque Redpath
Salle 214, Téléphone: 392-8301
Adresse postale:
3461, rue McTavish
Montréal, Qué., H3A 1Y1

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Santé et sécurité du travail (30 crédits)
Automne 1983
Le Certificat en santé et sécurité du travail offert aux adultes, le soir, à temps partiel s'adresse aux personnes qui assument des responsabilités en SST et aux travailleurs et travailleuses qui vivent des problèmes de SST.
Conditions d'admission:
Détenir un D.E.C. ou l'équivalent et posséder une année d'expérience pertinente
ou
Avoir atteint l'âge de 23 ans et posséder des connaissances appropriées au programme.
Annuaire disponible
Date limité d'admission et d'inscription: 1er août
Renseignements:
3335, chemin Queen Mary
rez-de-chaussée
343-6090

GRÈCE! TOURAM
9 circuits, par exemple :
CIRCUIT CLASSIQUE 10 jrs, Athènes à partir de 1336$
CROISIÈRE EN CAIQUE, Mer Égée, 12 jrs à partir de 1536$
VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE
53e ANNÉE AU BON ACCUEIL DES CANADIENS
845-8225 (Montréal) - 679-3777 (Longueuil) - 687-0880 (Laval)
Permis du Québec

Marie-Andrée Leclerc rentrera au Canada dès demain

(PC) — Marie-Andrée Leclerc, libérée pour un an par la Cour suprême de l'Inde où elle est détenue depuis 1975 pour purger une peine d'emprisonnement à perpétuité pour meurtre, sera de retour dès demain au Canada,à bord du vol 033 d'Air France en provenance de Paris.

Atteinte de cancer la jeune femme a été libérée pour des raisons humanitaires aux fins de recevoir des traitements au Canada.

Mme Leclerc sera accueillie par sa soeur Denise.À la demande de sa famille immédiate, les journalistes et les curieux ne pourront rencontrer Mme Leclerc parce que, a-t-on précisé à Transport Canada, elle en sera à sa 33e heure de vol.

Elle sera d'ailleurs transportée en chaise roulante. Transport Canada a mis à la disposition de la femme de 37 ans une salle de repos à l'aéroport Mirabel, et à celui de Dorval, où elle doit prendre l'avion de Quebecair, à 17h45, pour la ville de Québec.

Mme Leclerc répondra alors aux questions des journalistes au cours d'une conférence de presse dans la capitale provinciale.

Partie en mai 1975 pour des vacances d'un mois en Asie, la Québécoise Marie-Andrée Leclerc revient au pays huit ans plus tard, héroine involontaire d'un des hauts faits de la chronique judiciaire internationale.

Cette secrétaire médicale, qui a oeuvré pendant 12 ans auprès des malades, arrivera chez elle comme une criminelle, que la Justice indienne a condamnée le 3 mai 1982 à la prison à vie pour sa participation au meurtre du touriste israélien Allen Jacobs, survenu en 1976 à Varanasi, en Inde.

Au pays pour une durée d'un an afin d'être traitée pour un cancer des ovaires, la Québécoise évitera ainsi d'être traînée en justice pour répondre à des accusations de complicité dans plusieurs causes de meurtres survenus entre juillet et décembre 1975 alors qu'elle était la compagne d'un des plus dangereux criminels du monde, Charles Sobhraj, âgé de 39 ans.

En 1975, personne n'aurait pu prédire que cette Québécoise de 37 ans serait un jour associée à un réseau de criminels, dont les actes scabreux ont défrayé la chronique internationale, ni qu'elle ferait la courverture du **Paris-Match** du 17 juillet 1976, qui reproduisait une photographie de Marie-Andrée et du « Landru du Sud-Est asiatique: Sobhraj » qu'on avait coiffée du titre: « ATTENTION JEUNES: La mort rôde sur la route de Katmandou ».

La rencontre en mai 1975 de Marie-Andrée Leclerc avec cet élégant Asiatique, diamantaire de son état, l'entraînera au Népal, en Thaïlande, à Singapour, en Malaisie, à Hong Kong et finalement dans les geôles de la prison de Tihar, où elle a été écrouée pendant quelques mois avant d'être confiée par la Cour suprême de l'Inde aux religieuses de la communauté de Mater Dei.

Les aventures du couple dans plusieurs pays d'Asie ont fait l'objet du best-seller « Serpentine », de Thomas Thompson, qui raconte comment la jeune Québécoise a été la complice involontaire mais éperdument amoureuse du dangereux Sabhraj, alias Alain Gauthier.

La technique de ces « Bonnie and Clyde » de l'Asie était bien simple. Toujours logé dans les hôtels très luxueux, le couple rencontrait de riches touristes, qu'ils invitaient à prendre un verre.

Puis, après les avoir drogués, ils les soulageaient de leur passeport, de leur argent et des leurs biens personnels et ils quittaient le pays. Au départ, ils se contentaient de voler. Puis, soudain, on se met à découvrir sur des routes d'Asie des cadavres calcinés de victimes, qu'on parvient difficilement à identifier.

Parmi elles, on retrouve un Canadien, Laurent Carrier, du Manitoba, et sa compagne américaine Connie Broenijech, dont les corps ont été découverts le jour de Noël de 1975 à l'extérieur de Katmandou, au Népal.

C'est le quotidien Bangkok Post qui a découvert toute l'histoire en dévoilant l'identité de deux Hollandais, victimes du couple: Henk Bitanja, 29 ans, et sa compagne Cocky Hemker, 26 ans, dont les corps calcinés ont été retrouvés près d'une station balnéaire de Pattaya.

Les recherches d'un enquêteur du consulat hollandais ont permis d'établir que plusieurs victimes avaient séjourné à la résidence des Sobhraj (qui empruntaient souvent des pseudonymes) à Kannikar House, dont l'Américaine Teresa Ann Knowlton, retrouvée dans un sac de plastique en 1975, et le mannequin français Marie Jeannine Parry, étrangée, puis noyée.

Défendue à distance par un des plus grands criminalistes québécois, Raymond Daoust, décédé cette semaine, Marie-Andrée Leclerc a passé ces dernières années à se justifier devant les tribunaux indiens et à lutter contre les demandes d'extradiction présentées par plusieurs pays, dont le Népal et la Thaïlande.

Pendant toutes ces années d'exil involontaire, elle a clamé son innocence par tous les moyens possibles. En janvier 1977 elle a fait la grève de la faim pendant 11 jours pour obtenir 250 lettres reçues du Canada.

Pourtant, elle a été condamnée à cinq ans de prison pour faux et à trois ans pour usurpation d'identité, tout en étant exonérée de tout blâme dans le meurtre du Français Luc Solomon.

Son innocence a au moins convaincu plus de 20,000 Québécois qui ont signé une pétition présentée le 13 décembre 1976 au premier ministre Pierre Trudeau, lui demandant d'intercéder auprès du gouvernement du premier ministre Indira Gandhi.

Elle n'est pas la seule à avoir succombé aux charmes de ce dangereux criminel. L'Australienne Mary Ellen Estear, la Britannique Barbara Cheryl Smith, le Français Jean Dhusme et l'Indien Ajay Chowdbury ont tous participé à un moment ou à un autre aux méfaits orchestrés par Sobhraj pour exercer son art criminel.



Marie-Andrée Leclerc (à droite) phographiée en compagnie de son présumée complice, Charles Sobhraj, en 1977, à leur sortie du Palais de Justice de la Nouvelle-Delhi où ils ont été condamnés à la réclusion perpétuelle.

(Photolaser CP)

Québec obtient une injonction contre ses policiers syndiqués

QUEBEC (PC) — La ville de Québec a obtenu hier après-midi de la cour supérieure, une injonction interlocutoire enjoignant ses 360 policiers syndiqués à exécuter leur travail selon la convention collective et selon les directives de leurs supérieurs.

Cette injonction qui est en vigueur jusqu'à 17h. mardi prochain, vise à faire cesser les moyens de pressions entrepris par les policiers municipaux au début de la semaine, tels que refus d'exécuter des heures de travail supplémentaires et de faire respecter les règlements de circulation et de stationnement.

Mardi dernier, la ville avait suspendu pendant près de huit heures, 20 policiers qui avaient refusé d'obtempérer aux ordres de leurs supérieurs. Les suspensions avaient été levées en soirée après que les autorités eurent obtenu l'engagement des dirigeants syndicaux que les policiers reprendraient leur travail normalement.

Dans un communiqué, les autorités municipales affirmaient hier que « la confiance de la ville a été trompée. »

Entretemps, une séance de négociation d'environ trois heures s'est tenue vendredi matin entre les deux parties mais s'il faut en croire un porte-parole de la ville, M. Louis Dumas, aucun progrès n'y a été réalisé.

La convention collective des policiers municipaux est échue depuis le mois de décembre et la ville a récemment décidé de recourir à l'arbitrage pour dénouer l'impasse.

Une subvention de $7.5 millions pour le Vieux-Montréal

QUEBEC (PC) — Dans le but de poursuivre la revitalisation du Vieux-Montréal, le gouvernement du Québec vient d'accorder à la métropole une subvention de $7,579,500 répartie sur trois ans.

L'annonce a été faite hier par le ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional, M. François Gendron et son collègue des Affaires culturelles, M. Clément Richard.

L'argent servira à la réalisation de travaux sur des propriétés municipales situées dans le Vieux Montréal et sur certains bâtiments municipaux d'intérêt architectural et historique ainsi qu'à la mise en oeuvre des instruments de diffusion culturelle.

La Ville de Montréal consacrera à ces travaux $7,879,000 durant la même période.

Les sommes venant des deux paliers de gouvernement devraient attirer des investissements de $28 millions et créer près de 520 emplois-année.

Paris choisit Montréal

L'Académie nationale des arts de Paris a choisi Montréal de préférence à Los Angeles, pour la tenue de la Biennale des arts de la rue en 1985, selon Radio-Canada.

La Biennale des arts de la rue présente des oeuvres venant des quatre coins du monde dans des domaines comme l'architecture et l'affichage mural.

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, avait annoncé lundi que Montréal se préparait à accueillir un nouvel événement de portée internationale, sans toutefois en préciser la nature.

L'annonce officielle de l'organisation de la Biennale des arts de la rue, déjà organisée en France (à Grenoble et à Nice), devrait avoir lieu en septembre prochain, croit savoir Radio-Canada.

affaires municipales

■ *Square d'Iberville rénové*

Le petit square devant l'église Sainte-Cunégonde (coin Saint-Jacques et Vinet) a retrouvé sa statue et sa fontaine après plusieurs années d'abandon. Le président du Comité exécutif, M. Yvon Lamarre, inaugurait en effet cette semaine le nouveau square flanqué d'une statue toute neuve de Pierre LeMoyne d'Iberville, construite par cinq employés du service des Approvisionnements de la Ville de Montréal. L'imposante statue de béton armé recouverte d'un fini mat epoxy et montée sur un socle de granit a été réalisée en cinq mois au coût de $25,000. La première statue du Sieur d'Iberville a été érigée en 1894; elle a dû être enlevée dans les années 60 à cause des assauts de vandales et des ravages du temps. Par ailleurs, la magnifique église Sainte-Cunégonde réouverte par le curé Marcel Sauvé et les paroissiens en 1977 après avoir été fermée pendant sept ans, est à la recherche de $400,000 pour des travaux de plâtrage, peinture, plomberie, électricité et de restauration du sanctuaire d'origine, etc. L'humidité a fait des ravages, affirme l'abbé Sauvé qui a béni la statue d'Iberville, mais cette belle structure qui a fêté ses 75 ans l'automne dernier doit être rénovée. L'abbé Sauvé vante l'attachement de ses paroissiens pour leur église en rappelant la corvée de nettoyage de 15 jours organisée au moment de la réouverture de Sainte-Cunégonde. M. Lamarre a précisé pour sa part que le quartier était en train de se refaire complètement et de se repeupler grâce à un projet de rénovation urbaine qui a monopolisé à ce jour des investissements de l'ordre de $100 millions.

■ *Conservons ces beaux arbres*

La Société d'écologie et d'horticulture du nord de Montréal (SEHNM)qui a « sauvé » il y a quelques années le joli bois de Saraguay s'inquiète cette fois d'une rangée d'arbres menacés de disparaître par la construction d'un complexe sportif adjacent à l'école Sophie-Barat et financé par la Ville de Montréal et la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM). Cette rangée d'une dizaine de peupliers, érables et frênes, âgés d'une cinquantaine d'années et perpendiculaire à la rivière des Prairies risquent en effet d'être abattue par les constructeurs si un avis spécifique de la Ville de Montréal n'est pas donné pour les préserver. La Société a écrit au président du Comité exécutif, M. Lamarre, en ce sens. Compte tenu du prix qu'a reçu le maire de Montréal (Green Survival City Award) de l'Association américaine des pépiniéristes, M. Jean Blais de la SEHNM estime que la Ville ne devrait pas « se remettre à couper des arbres ». Interrogé sur cette question M. Yvon Lamarre a déclaré pour sa part que le projet de construction était retardé à cause de ce problème et qu'il n'était pas question de couper la rangée d'arbres.

■ *Accord avec les cols blancs*

La Ville de Montréal et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal ont récemment signé un nouveau contrat de travail d'une durée de trois ans, se terminant le 30 novembre 1985. Les salaires des employés permanents ont été majorés de 6 % rétroactivement au 1er décembre 1982 et seront relevés de 5 % le 1er décembre prochain, sans clause d'indexation. Une nouvelle disposition a été introduite dans le contrat collectif: tout fonctionnaire embauché après le 1er décembre 1982 doit, comme condition de maintien de son emploi, s'engager à maintenir sa résidence dans les limites du territoire de la Ville de Montréal.

■ *Fiscalité municipale*

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) réclame le retrait des huit projets de règlements rendus publics en mai dernier par le ministre des Affaires municipales, M. Jacques Léonard et la reprise des travaux du comité conjoint sur la fiscalité municipale. Les projets de règlements portent principalement sur l'évaluation foncière, le paiement des taxes foncières en plusieurs versements, la forme et le contenu minimal de divers documents dont les comptes de taxes, etc. Pour l'UMQ la réglementation proposée ne tient pas compte des recommandations formulées en octobre 1982 par le comité conjoint et crée un terrain propice à une « nouvelle inflation technocratique » et pécuniaire au détriment d'une saine gestion municipale. L'UMQ considère en outre que le gouvernement s'ingère démesurément dans des questions qui devraient demeurer du ressort des administrations locales. Le président de l'UMQ, M. Francis Dufour, doit rencontrer le ministre Léonard incessamment pour défendre les positions de l'UMQ.

■ *Sept ans plus tard . . .*

Le cégep Edouard-Montpetit, la Commission scolaire régionale de Chambly et la Ville de Longueuil ont signé récemment un protocole d'utilisation et d'opération du Centre sportif communautaire de Longueuil sept ans après une première entente sur la construction de ce complexe sportif et deux ans après l'ouverture du centre au public. Les institutions scolaires utilisent le centre de jour, la ville, le soir et les fins de semaine. Un comité tripartite de concertation verra à régler les différents entre les parties. Depuis l'ouverture (septembre 1981) le Centre sportif a enregistré au-delà de 1,5 million d'entrées, soit une moyenne de 2500 personnes par jour.

Angèle Dagenais

McGill

Éducation permanente

Cours du soir de langues vivantes

A partir du 12 septembre

Certificats de Compétence

anglais et français

(Cinq niveaux de cours) Conditions d'obtention du certificat: 75% à l'examen de deux cours de 5e niveau.
Tous les niveaux d'anglais sont aussi offerts le samedi matin.
Tests de classement à subir le jour de votre choix:
Cours d'anglais: 4, 11 ou 18 août à 19h
Cours de français: 3, 9 ou 17 août à 19h

Les candidats au test doivent s'inscrire en personne à partir du 11 juillet du lundi au jeudi, de 9h à 18h30.
FRAIS DE TEST: 5.00$ (pas de chèques, s.v.p.)

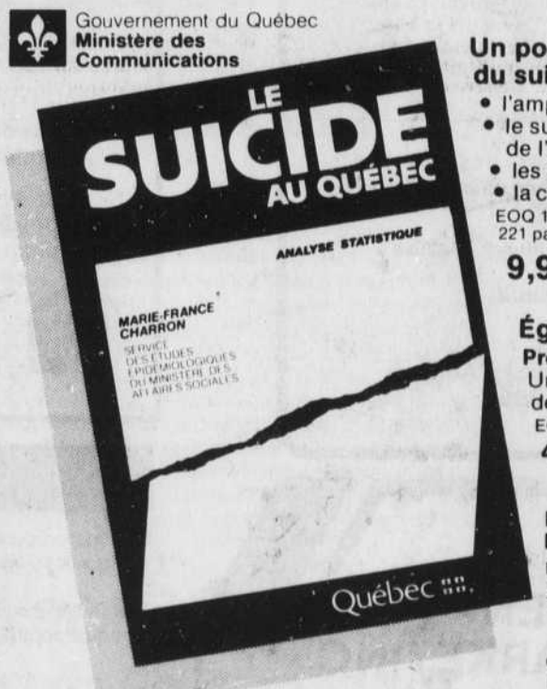
allemand • espagnol • italien • russe
(Quatre niveaux de cours) Conditions d'obtention du certificat: succès à l'examen du 3e niveau et 75% à l'examen du 4e niveau.

Autres langues

arabe • arménien • chinois • grec moderne • hébreu • hongrois • japonais • polonais • portugais • yiddish

Pour recevoir notre brochure prière de s'adresser au: Centre d'éducation permanente, Université McGill, Pavillon de la Bibliothèque Redpath, Salle 214, Téléphone: 392-8301. Adresse postale: 3461, rue McTavish, Montréal, H3A 1Y1.

Gouvernement du Québec
Ministère des Communications



Un portrait statistique du suicide au Québec
- l'ampleur du phénomène
- le suicide en fonction du sexe, de l'âge, de l'état matrimonial, etc.
- les variations régionales
- la comparaison avec d'autres pays

EOQ 19588-3
221 pages
9,95 $

Également offert:
Prévenir le suicide
Un avis du Comité de la santé mentale du Québec
EOQ 19582-6
4,95 $

En vente à la librairie de l'Éditeur officiel du Québec:
Montréal
Complexe Desjardins
Tél.: 873-6101

ou par commande postale à:
Ministère des Communications
Case postale 1005
Québec (Québec) G1K 7B5

Paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre de **Les publications du Québec**.

8602

Québec

Restaurant Dîners d'affaires

ZITA

Festival de homards à **$7.95**
Festival du vin grec (à très bas prix)

Table d'hôte chaque jour
Choix d'hors d'oeuvres
Cocktail de crevettes, truite fumée, calmars
Soupe
Tarama, Tzatzik
Dorade frais **$10.50**
Plat Zita **$14.75**
(crevettes, filet mignon et poulet)
Côtelettes d'agneau **$9.95**
Plat de crevettes **$12.95**
Dessert, café ou thé

5292 avenue du Parc, Montréal 274-9313/9314
STATIONNEMENT GRATUIT

UN SUCCÈS INCOMPARABLE! QUELLE RÉUSSITE SPECTACULAIRE!

Les 126 résidences du Sanctuaire du Mont-Royal ont déjà été acquises par des acheteurs enthousiastes.

Aussi, compte tenu d'une demande croissante de demeures de qualité de la part d'investisseurs avisés, nous sommes fiers d'annoncer l'ouverture officielle des ventes de la deuxième pyramide.



le sanctuaire du mont-royal

- 106 nouvelles résidences de prestige offrant la même qualité incomparable.
- Environnement toujours aussi spectaculaire: superbe boisé à dix minutes du centre-ville.
- 1 ch. à c. : à compter de 1 015 pi ca — 97 500$ et plus.
- 2 ch. à c. : à compter de 1 315 pi ca — 126 500$ et plus.
- 3 ch. à c. : à compter de 1 700 pi ca — 165 500$ et plus.
- Penthouses : à compter de 2 360 pi ca — 360 000$ et plus.
- Occupation : été 1984.

BUREAU DES VENTES: 6000 CHEMIN DEACON, MONTRÉAL, TÉL.: 738-6000. (De préférence sur rendez-vous)

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

L'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel recherche pour plusieurs projets d'assistance technique en Afrique et en Asie:

Chef de Projet
Conseiller technique principal

Coordonner en collaboration avec le personnel national et en étroite coopération avec les autres experts internationaux et consultants les activités de projets d'assistance technique destinés à élaborer et à implanter des stratégies, plans et politiques pour l'industrialisation de pays en voie de développement.

Économiste industriel
expert en planification

Préparation et élaboration de plans industriels. Définition des objectifs/stratégies et politiques pour l'industrialiasation des pays en voie de développement.

Durée:

un an avec possibilité de prorogation (pour les projets de longue durée) court-terme (quelques mois) pour les consultants

Profil:

Formation de niveau supérieur en sciences économiques ou d'ingénieur industriel. Connaissance approfondie des problèmes d'industrialisation dans les pays du tiers-monde. Solide expérience professionnelle en matière de planification industrielle.

Faire preuve de dynamisme, d'efficacité. Aptitude aux contacts humains et esprit d'équipe.

Rémunération en rapport avec qualifications et expérience. Contrat éventuel entre candidat sélectionné et ONUDI. Adresser lettre candidature avec CV détaillé et photo à:

ONUDI
Section du Recrutement des agents engagés au titre de projets
Madame G. KIMBERGER
B.P. 300
A-1400 Vienne
Autriche

UNIVERSITE CONCORDIA

Doyen
Faculté des beaux-arts

L'Université Concordia recherche des candidats au poste de doyen de la Faculté des beaux-arts. L'entrée en fonction se fera le 1er juin 1984 pour un mandat de cinq ans renouvelable. L'actuel doyen prendra sa retraite en 1984 et ne pose donc pas sa candidature.

La Faculté des beaux-arts décerne les grades suivants: BFA; MA in Art Education et MA in Art History; MFA in Studio Arts et Ph.D. in Art Education. Ses disciplines comprennent les arts plastiques, l'enseignement de l'art, la thérapie par l'art, l'histoire de l'art, le cinéma, le design, la photographie, la sculpture, la céramique et les fibres, le théatre, la musique et la danse. En 1982-1983, l'effectif se composait de 1100 étudiants à temps complet et de 1200 étudiants à temps partiel. La Faculté compte à peu près le même nombre d'étudiants anglophones et francophones.

Il est essentiel que le titulaire du poste puisse participer en français à des réunions, notamment avec des représentants du gouvernement et d'autres universités.

Les candidatures ou les propositions de candidatures, accompagnées de renseignements biographiques, doivent être adressées avant le 1er octobre 1983 au président du Comité de recrutement, M. John S. Daniel, vice-recteur à l'enseignement, Université Concordia, 1455, boulevard de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H3G 1M8.

UNIVERSITÉ MOUNT ALLISON
Sackville, Nouveau-Brunswick

PROFESSEUR DE FRANÇAIS

Le Département de français de l'Université Mount Allison recherche un professeur de français, langue seconde, pour l'année scolaire 1983-84, avec la possibilité de renouvellement pour deux ans.

Le professeur sera chargé de 2 cours de langue de 1ère et 2e année (qui inclus des lectures en littérature française) et un cours de Stylistique de 4e année.

Qualifications:

- Le candidat devra posséder une scolarité de 3e cycle ou être détenteur d'un doctorat ou l'équivalent;
- L'expérience dans l'enseignement du français langue seconde est indispensable;
- Une formation en linguistique générale, stylistique et/ou traduction (anglais et français) désirable;
- Une formation générale en littérature française est également désirable.

Traitement:

Selon l'expérience et les qualifications: $22,000 à $26,000.

Faire parvenir votre curriculum vitae et 3 lettres de références, le plus tôt possible, à:

Dr. Peter J. Edwards, directeur
Département de français et d'espagnol
Mount Allison University
Sackville, N.B.
E0A 3C0

COMMIS AUX ACHATS/SECRÉTAIRE

La personne choisie commandera les matières premières et les fournitures de bureau, gardera en filière tous les bons de réception de la marchandise ainsi que les commandes.

Secrétaire pour le Vice-Président de la production et distribution. La préférence sera accordée aux candidats qui ont déjà acquis une certaine expérience dans ce domaine. Le ou (la) candidat(e) parlera et écrira couramment le français et l'anglais.

Prière de répondre par écrit au:

DOSSIER 1146
Le Devoir
C.P. 6033, Succ. Place d'Armes
Montréal, QC. H2Y 3S6

UNIVERSITÉ LAVAL — **Faculté des sciences et de génie**

PROFESSEURS D'INFORMATIQUE

LE POSTE:

Le Département d'informatique de l'Université Laval est à la recherche de candidat(e)s pour deux postes de professeur. Les postes sont à pourvoir dès septembre 1983.

Les fonctions principales comprennent l'enseignement à tous les cycles, la recherche, l'encadrement d'étudiants et la participation à la vie départementale.

Les postes sont à pourvoir par des spécialistes dans l'un des domaines de pointe de l'informatique. La recherche au Département est principalement axée sur les réseaux d'ordinateurs, le traitement réparti, les bases de données, la bureautique, le génie de logiciel, les systèmes d'information et les systèmes d'exploitation.

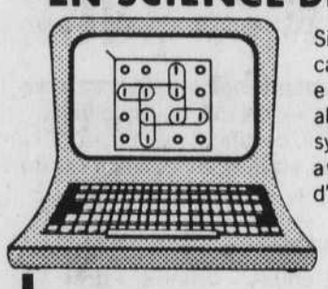
QUALIFICATIONS REQUISES:

Les candidat(e)s devront posséder un Ph.D. ou être en bonne voie de l'obtenir.

ADRESSER SON CURRICULUM VITAE À:

Monsieur Robert Caillibot, directeur
Département d'informatique
Faculté des sciences et de génie
Pavillon Pouliot, bureau 3504
Université Laval, Québec G1K 7P4

MATHÉMATICIEN EN SCIENCE DE L'INFORMATIQUE



Si vous êtes à la recherche d'une carrière remplie de défis excitants en calcul algébrique et algorithmique, supportée par des systèmes d'ordinateur des plus avancés, où les occasions d'accroissement et d'avancement existent et où la satisfaction au travail est grande, alors, un organisme du gouvernement fédéral est à votre recherche.

- Le lieu de travail est localisé en banlieue d'Ottawa non loin de centres récréatifs et des universités.
- L'employeur offre: des heures flexibles, un milieu de travail agréable et bien équippé, ainsi que plusieurs autres bénéfices incluant des arrangements pour continuer votre éducation.
- Une attestation de sécurité sera requise.

Vous devriez avoir:

- Un vif intérêt dans les ordinateurs.
- Un degré universitaire en science, en génie ou en informatique.
- Un goût pour résoudre des problèmes.
- Une habileté à développer des concepts mathématiques en des algorithmes efficaces pour les ordinateurs.
- Une bonne connaissance de la langue anglaise.

Faire parvenir curriculum vitae au:

Dossier 1145
Le Devoir
C.P. 6033, Succ. Place d'Armes
Montréal, QC. H2Y 3S6

DIRECTEUR RÉGIONAL DES VENTES

ÊTES-VOUS UN "LEADER", CAPABLE DE DIRIGER ET DE COORDONNER UN PROGRAMME RÉGIONAL DE VENTES ET DE MARKETING?

Notre client, un fabricant d'équipement lourd avec bureau-chef à Toronto, est à la recherche d'une personne auto-disciplinée pour diriger ses opérations de ventes au Québec.

Le candidat choisi doit être capable d'assumer la responsabilité immédiate des comptes-clés et des distributeurs actuels et de développer un effort soutenu dans les ventes régionales. C'est un poste offrant de grandes possibilités d'avancement dont éventuellement la responsabilité des ventes sur toute la Côte Est.

Habileté d'organisation, leadership, solides qualités interpersonnelles et vaste connaissance des contrôles budgétaires sont des pré-requis pour ce poste. En plus, le candidat devra être parfaitement bilingue.

Les qualifications souhaitables comprennent un diplôme en administration des affaires, marketing ou domaine connexe; 8-10 ans d'expérience se rapportant étroitement à l'administration, de préférence avec 5 ans dans l'industrie de l'équipement lourd.

Ce poste offre au candidat idéal beaucoup d'initiative et de flexibilité et devrait intéresser ceux qui gagnent présentement $40,000. et +.

Si vous avez les qualités nécessaires pour diriger et coordonner une force de vente régionale, veuillez téléphoner ou écrire en incluant votre curriculum vitae, qui sera traité confidentiellement, à:

Frank Howlings ou David Freeman

Engram Industries Human Resource Consultants
20 Maitland Street, Toronto, Ontario M4Y 1C5 (416) 968-3399

Nous sollicitons des candidatures pour le poste de:

DIRECTEUR(TRICE) ADJOINT(E) DES SOINS INFIRMIERS
Section de pédopsychiatrie

Le poste:

Sous l'autorité de la directrice des soins infirmiers, le ou la titulaire assume la gestion de l'ensemble des unités de soins de pédopsychiatrie, s'assure du bon fonctionnement des activités de soins et de la qualité du milieu thérapeutique, voit à la solution des problèmes cliniques ainsi qu'à l'évaluation et l'amélioration de la qualité des soins. De plus, elle s'assure de la continuité inter-unités et inter-services.

Les exigences:

- membre en règle de l'O.I.I.Q.
- diplôme de deuxième cycle en sciences infirmières et trois (3) années d'expérience en gestion ou diplôme de premier cycle en services infirmiers et cinq (5) années d'expérience en gestion.
- excellentes connaissances de la pédopsychiatrie.

La rémunération:

Selon les dispositions relatives à la rémunération des cadres du secteur des Affaires sociales (classe 14).

Toute personne intéressée est priée de faire parvenir son curriculum vitae d'ici le 19 août 1983 à:

M. Richard Comeau
Directeur du service du personnel
HÔPITAL RIVIÈRE DES PRAIRIES
7070, boul. Perras
Montréal (Québec) H1E 1A4

UN DÉFI EN RECHERCHE-MARKETING

La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, organisme responsable de l'orientation, de la planification et de la coordination au sein du plus grand mouvement coopératif québécois, regroupant 1500 caisses, 11 fédérations et 12 institutions, sollicite des candidatures pour le poste de:

DIRECTEUR/DIRECTRICE DE LA RECHERCHE

FONCTIONS:

Au sein d'un secteur marketing nouvellement créé, ce cadre aura pour défi, à partir des orientations, objectifs et besoins d'information marketing dont il (elle) participera étroitement à la définition, de planifier, organiser, coordonner et contrôler les activités de recherche visant à connaître les attitudes, comportements et besoins des consommateurs, membres des caisses et clientèle du Mouvement en vue de supporter l'établissement des politiques de services et de développement des caisses et du Mouvement Desjardins.

Il (elle) aura à planifier et superviser diverses activités périodiques de recherche et d'analyse visant à connaître et à anticiper l'environnement social, économique, financier et bancaire dans lequel évoluent les caisses et le Mouvement Desjardins ainsi qu'à développer et à tenir à jour les banques de données statistiques de la Confédération et les systèmes d'information marketing du secteur.

Il (elle) agira de plus comme conseiller(ère) en recherche auprès des autres directions de la Confédération, des fédérations et des institutions du Mouvement, s'il y a lieu.

Relevant du vice-président au Marketing, le (là) responsable de cette direction participera à la gestion du secteur, lequel regroupe les activités de recherche en marketing, de développement de services et de communication.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ:

La personne recherchée occupe une fonction cadre depuis au moins trois (3) ans et possède dix (10) années d'expérience en matière de recherche en marketing. Diplômée universitaire dans une discipline appropriée, elle possède aussi des connaissances générales en économique et dans le domaine financier; ces dernières n'étant toutefois pas essentielles.

RÉMUNÉRATION:

En plus d'un défi des plus intéressants, la Confédération offrira un salaire concurrentiel à ce nouveau cadre, en fonction de ses compétences et de son expérience. En plus d'une gamme complète d'avantages sociaux, une automobile lui sera fournie.

LIEU DE TRAVAIL: Lévis

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae ***avant le 12 août 1983 à l'adresse suivante:***

direction du personnel
la confédération des caisses populaires et d'économie desjardins du québec
100, avenue des commandeurs
lévis (québec)
G6V 7N5

La Fonction publique du Canada offre des chances égales d'emploi à tous

The Public Service of Canada is an equal opportunity employer

Fonction publique Canada — Public Service Canada

Directeur, Région de l'Ouest, Économies d'énergie et énergies renouvelables

Traitement : $47 960 – $56 400
Nº de réf. : 83-MC-SM-33 (49)

Énergie, Mines et Ressources
St. Albert (Alberta)

Le secteur de l'Économie d'énergie et des substituts du pétrole du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources est à la recherche d'un candidat pour occuper le poste de directeur du bureau des économies d'énergie et des énergies renouvelables pour la région de l'Ouest. Ce bureau est situé à St. Albert en Alberta. Le Directeur sera responsable de la gestion des programmes d'économie d'énergie, de remplacement du pétrole et d'énergie renouvelable dans la région; de s'assurer que les activités du programme sont orientées de façon à atteindre les objectifs du gouvernement fédéral en matière d'énergie; de travailler avec d'autres paliers gouvernementaux et sociétés de la Couronne, avec le secteur privé et le public pour améliorer l'économie d'énergie et augmenter l'utilisation des ressources en énergie renouvelable.

Ce poste exige une vaste expérience dans la gestion de programmes complexes liés au domaine de l'économie d'énergie, du remplacement du pétrole ou de l'énergie renouvelable. Ce poste exige aussi la connaissance de l'anglais.

De plus amples renseignements sont disponibles en écrivant à l'adresse suivante.
Job information is available in English and may be obtained by writing to the address below.

Comment se porter candidat
Envoyer votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à :
Rose Bussière
Direction générale des programmes de la catégorie de la gestion
Commission de la Fonction publique du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0M7
Tél. : (613) 992-5353
Date limite : le 12 août 1983

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

Canada

Hôpital
DOCTEUR GEORGES-L. DUMONT
Moncton, N.-B.

POSTE VACANT

COORDONNATEUR(TRICE) DES SOINS INFIRMIERS
Secteur bloc opératoire (GN-5)

Ce concours s'adresse également aux hommes et aux femmes.

Hôpital général agréé de 337 lits avec un programme d'enseignement, l'Hôpital Docteur Georges-L. Dumont est un centre hospitalier qui offre des conditions de travail intéressantes pour le candidat.

Qualifications requises:

Immatriculé dans la province du N.-B.; bachelier en sciences infirmières; bilingue, habileté à communiquer librement dans les deux langues, soit le français et l'anglais; doit posséder un minimum de 5 ans d'expérience dans la pratique infirmière dans le secteur salle d'opération; un minimum de 2 années d'expérience dans un poste de supervision dans le secteur bloc opératoire; doit posséder des qualités de chef et une habileté d'organisation; doit avoir démontré auparavant de l'initiative et de bonnes relations interpersonnelles avec le public et ses collègues.

Sommaire des responsabilités:

Sous l'autorité de la Directrice du service des soins infirmiers, le titulaire du poste doit planifier, organiser et diriger les soins infirmiers dans les secteurs du bloc opératoire (salles d'opération, salle de réveil et centre du jour).

Traitement et avantages sociaux:

Selon la convention collective en vigueur.

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard **le 15 août 1983,** à:

Monsieur Pierre L. Sirois
Directeur du Personnel
Hôpital Dr Georges-L. Dumont
330, rue Archibald
Moncton, N.-B.
E1C 2Z3

en bref...

■ L'ex-maire Jones coupable

SAINT-JEAN, N.-B. (CP) — Les procureurs de la Couronne et de la défense ont argumenté hier en Cour provinciale du Nouveau-Brunswick de la sentence qui devrait être imposée à l'ex-maire de Moncton, M. Leonard Jones, qui a été trouvé coupable d'évasion fiscale. La Couronne a réclamé une amende de $ 150,000 alors que la défense a fait valoir que M. Jones, qui doit rembourser à l'État $ 329,000 d'impôts, d'intérêtset de pénalités, est suffisamment puni. La Couronne a soutenu que M. Jones, qui a siégé aux Communes comme député indépendant de 1974 à 1978, méritait la prison puisque les électeurs du Canada avaient droit à être représentés à Ottawa par des députés dont la conduite devait être exemplaire. L'ex-maire Jones avait été accusé d'avoir retenu, de 1974 à 1978, pour plus de $ 100,000 d'impôts au fisc fédéral.

■ Chahut à Baie Comeau

BAIE COMEAU (CP) — Des contribuables mécontents ont causé quelque $ 30,000 de dégats matériels jeudi soir à l'hôtel de ville de Baie Comeau et la police a dû intervenir pour les disperser, en lançant des grenades de gaz lacrymogène. L'incident a pris naissance quand le maire de Baie Comeau a jugé bon de chasser de la salle du conseil de ville 80 personnes environ qui chahutaient. Huit personnes ont été arrêtées. Le climat de la politique municipale est particulièrement tendu à Baie Comeau depuis que le gouvernement a décidé de fusionner la ville avec la municipalité voisine de Hauterive.

■ Deux soldats tués

OTTAWA (PC) — Deux soldats canadiens ont été tués jeudi en Allemagne de l'Ouest lorsque qu'une grenade qu'ils tenaient a explosé lors d'un exercice militaire, a annoncé hier un porte-parole du ministère de la Défense. L'incident s'est produit au camp d'entraînement Sennelager dans le sud de la RFA, a déclaré le capitaine Jane Martisen. Une seule des victimes avait été identifiée hier. Il s'agissait du caporal Victor Wedel, de Colombie-Britannique. Les deux hommes qui ont été tués étaient membres du 3e bataillon du Royal Canadian Regiment basé à Baden-Soelingen. Une commission d'enquête a été dépêchée sur les lieux pour déterminer les causes de l'accident.

■ Collision dans l'air

NEW YORK (PC) — Un hélicoptère de la police et un hydravion sont entrés en collision puis se sont écrasés hier au-dessus du port de New York. Deux deux policiers qui se trouvaient à bord de l'hélicoptère ont perdu la vie dans l'accident. Deux hommes qui sont restés coincés dans l'hydravion ont également été tués. L'hélicoptère a heurté un édifice vacant de Brooklyn, tandis que l'hydravion est tombé dans le canal Buttermilk entre l'Ile Governors et Brooklyn. Deux passagers de l'hydravion ont été secourus, mais deux hommes sont restés coincés à l'intérieur à 14 mètres de profondeur.

Les problèmes financièrs amèneront-ils l'annulation du Sommet de la jeunesse?

par Marie-Agnès Thellier

On saura lundi matin, lors d'une conférence de presse à Montréal, si le Sommet québécois de la jeunesse aura lieu tel que prévu, malgré les difficultés financières qu'il traverse et malgré les querelles idéologiques qui se sont déchainées suite aux sommets régionaux tenus en juin et début juillet.

A première vue, il semble plutôt probable que le Sommet soit convoqué comme prévu du 18 au 21 août à l'Université Laval à Québec: une énergie considérable a déjà été mobilisée par des bénévoles. De plus, des personnalités connues, appartenant à plusieurs horizons de la société québécoise, se sont déjà « compromises » pour favoriser la tenue du Sommet. La conférence de presse se tiendra en présence de MM. Léon Dion, professeur de science politique à l'Université Laval et président du « Comité des amis de la jeunesse », et Raymond Blais, président du mouvement Desjardins.

Deux points retiendront plus particulièrement l'attention lundi: qui financera les $50,000 à $60,000 qui manquent pour boucler le budget du Sommet national et comment seront organisés les débats en plénière?

Interrogé dernièrement, le président de la Corporation du Sommet québécois de la jeunesse, M.Pierre Noreau, précisait que seules des difficultés financières pourraient contraindre le conseil d'administration à annuler la convocation du Sommet. Au terme d'une semaine de vérifications financières, de réévaluations budgétaires et de « questionnement existentiel », la décision devrait être prise incessamment.

« L'impossibilité d'obtenir les $125,000 prévus par la campagne de souscription populaire montre que le financement public est très difficile: il faut une organisation bien rodée, des moyens, des réseaux. Nous continuons néanmoins à solliciter les entreprises privées », explique M.Noreau. Au départ, on comptait trouver $325,000 dans le secteur privé. M.Noreau reconnait que le financement a été rendu plus problématique par la contestation de l'Association nationale des étudiants du Québec (Aneq), contestation évoquée notamment dans un article paru le 21 juillet dans le Devoir.

« Les prévisions budgétaires des sommets régionaux ont été respectées. La tenue du Sommet national coûte entre $110 et $130,000 », précise le président du Sommet. On sait que les 1,200 participants devront payer chacun $10 pour défrayer en partie le coût de l'organisation, alors qu'au départ tout devait être gratuit. Jusqu'ici, le gouvernement du Québec a donné $150 à $175,000, en plus de fournir gratuitement les locaux et le téléphone à l'organisation nationale. Par le biais de programmes de création d'emploi, le gouvernement fédéral a contribué pour près de $400,000.

Même si les futurs participants vivent actuellement dans une incertitude démobilisatrice, M.Noreau estime que la re-mobilisation sera chose aisée puisque sont connus les noms et adresses des 1,000 délégués déjà désignés par les Sommets régionaux. Il précise que les organisateurs ont poursuivi leurs tâches et que le temps n'a pas été perdu malgré la remise en question du Sommet.

Si la question financière règlera ou non l'existence même du Sommet, l'organisation des débats révèlera comment on entend faire face à un possible « noyautage » du Sommet par les groupes d'extrême-gauche et comment on transforme le contenu même du sommet, suite aux nombreuses critiques sur les piètres résultats des sommets régionaux. M.Noreau souhaite que les participants « aient la décence d'accepter la démarche de la concertation », même si « l'Aneq conteste, comme à son habitude ».

Les organisateurs sont très préoccupés de trouver une formule qui permette à toutes les tendances de s'exprimer, sans que soit favorisée la tendance la plus aguerrie aux débats contradictoires et aux importants congrés. « Les organisateurs ont la responsabilité de s'assurer que toutes les tendances pourront s'exprimer mais dans le respect des autres, sans écraser les autres. Il ne faut pas que certains groupes qui utilisent certaines méthodes, qui ont l'expériencre des procédures et de l'animation de groupe prennent avantage sur les autres »,estime M.Noreau.

La personne-clé des plènières n'a pas encore été recrutée: il s'agit du président d'assemblée. Il pourrait venir des partis politiques ou des syndicats, habitués à tenir de vastes assemblées, à moins qu'il ait par exemple présidé un Sommet organisé par le Secrétariat des conférences socio-économiques.

Il est sûr que les ateliers de vingt personnes auront un rôle essentiel à jouer: ils devront notamment « faire le ménage » parmi les 2,000 recommandations émanant des Sommets régionaux. Un comité, chargé de recommander la forme que prendront les travaux du Sommet, doit incessamment retenir une ou plusieurs des quatre méthodes de travail adaptées aux assemblées de plus de 1,000 personnes: les ateliers, les plénières thématiques, les plénières générales et les assemblées régionales.

Ce comité technique devra aussi proposer la manière par laquelle seront acheminées les 2,000 propositions régionales et la méthode par laquelle le tri se fera. A la fin juillet ou au début d'août, le cahier thématique regroupant les propositions par thèmes et sous-thémes sera envoyé aux participants. « Pour ne pas se perdre dans le dédale de centaines de propositions, les participants aux ateliers pourraient par exemple donner priorité à un nombre limité de propositions qui seront soumises en plénière »,estime M.Noreau. Philosophe, il déclare qu'il lui faut au départ accepter les critiques que susciteront immanquablement la forme d'animation et le contenu du cahier thématique retenus par les organisateurs...

ENCAN D'OEUVRES D'ART
au bénéfice de l'Accueil Bonneau
FERRON-BEAULIEU-BELLEY-NADEAU-PICHET
LAPIERRE-MUHLSTOCK-CARREAU-BERGERON
TRÉPANIER-GUILLAUME et d'autres
MARCHÉ AUX PUCES
DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL
Dimanche le 24 juillet à 14 heures.
Exposition des oeuvres du 19 au 23 juillet
de 12:00 à 23 heures
Igor de St-Hippolyte: Commissaire-Priseur.
Informations: 849-3791

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE EN FRANCE
Grâce au taux de change exceptionnellement avantageux, vous pouvez acquérir un appartement dans les cités les plus prestigieuses de la Côte d'Azur ou les Alpes et effectuer un placement de qualité.
Pour plus de renseignements et sans engagement de votre part,
Téléphonez au 932-1411 poste 612
Hôtel Maritime
de 9:00 à 12:00 et
le soir de 17:00 à 19:00



Manifestants antiCruise

Quatre membres du mouvement Greenpeace qui manifestaient hier devant le consulat du Canada à Boston contre les essais des missiles de croisière au Canada ont été arrêtés par la police. Une autre manifestation contre les missiles de croisière s'est déroulée dans le calme à San Francisco tandis qu'à l'ambassade du Canada à Washington, des représentants des mouvements pacifistes des États-Unis se sont entretenus avec des diplomates canadiens à qui ils ont tenté de démontrer que ces essais étaient « inhumains » et qu'ils rapprocheraient l'humanité d'une guerre nucléaire. Ces pacifistes souhaitent pouvoir convaincre le premier ministre du Canada, M. Trudeau, de revenir sur sa décision de permettre les essais des missiles de croisière dans le nord de l'Alberta. Aujourd'hui, plusieurs manifestations du même genre se dérouleront devant les consulats du Canada dans une douzaine de villes américaines, ainsi que devant des édifices du gouvernement américain dans une dizaine d'autres villes. À Boston, la police est intervenue hier pour arrêter des manifestants qui avaient réussi à grimper sur le toit du consulat du Canada d'où ils essayaient de déployer une longue bannière de protestation.

Le Rainbow Warrior reprend à son bord ses militants arrêtés

NOME, Alaska (AFP) — Le Rainbow Warrior, navire de l'organisation écologiste Greenpeace, a quitté hier matin Nome, en Alaska, pour la mer de Behring, où il doit prendre à son bord les sept militants arrêtés en URSS au début de cette semaine. Les autorités soviétiques ont accepté de relâcher les sept membres de Greenpeace, un Canadien et six Américains, et leur libération doit s'effectuer en mer, au nord de l'île St. Lawrence, située à environ 300 km au sud-ouest de Nome, à une soixantaine de kilomètres des côtes soviétiques.

Selon un porte-parole de Greenpeace, le Rainbow Warrior devrait revenir à Nome ce soir. Le navire de Greenpeace est parti avec une cinquantaine de personnes à son bord, dont une douzaine de membres d'équipage, le maire de Nome, qui représente les États-Unis, et plusieurs journalistes.

Tandis que le Rainbow Warrior faisait route vers la mer de Behring, quatre autres militants du mouvement Greenpeace allait s'enchainaient dans le port du Havre au paquebot russe Tarass Chevchenko pour protester contre la pêche à la baleine pratiquée par les Soviétiques et contre l'arrestation en Sibérie de sept membres de leur groupe.

Les quatre militants sont restés sur le navire pendant une heure et demie, jusqu'au moment où des policiers français ont coupé leurs chaînes et les ont emmenés pour les interroger.

Pendant ce temps, dans le sud de l'Angleterre, la Commission internationale baleinière (CBI) réunie en séance plénière devait décider d'une réduction du nombre total des prises autorisées pour la saison 1983-84. Les groupes de travail de la CBI, dont les travaux ont commencé lundi, ont recommandé de nouvelles réductions de quotas avant l'entrée en vigueur en 1986 de l'interdiction pour cinq ans de toute chasse commerciale, en vue de protéger les espèces.

Carrières et professions
Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

OUTRE-MER

L'École Polytechnique de Montréal, en collaboration avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI) est à la recherche de candidats(es) pour assumer les responsabilités suivantes à l'École polytechnique de Thiès au Sénégal à partir du 1er septembre 1983.

DIRECTEUR DES ÉTUDES

Qualifications:
— être ingénieur et être membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec
— détenir un doctorat ou au moins une maîtrise en sciences appliquées ou l'équivalent
— posséder une vaste expérience de l'enseignement et de la recherche au niveau universitaire
— posséder quelques années d'expérience dans la gestion universitaire ou une expérience équivalente

Fonctions:
Sous l'autorité du directeur du projet EPT à l'EPM:
— agir en tant que chef du projet et chef de l'équipe canadienne à l'EPT;
— collaborer à l'administration des contrats du personnel canadien.
Sous l'autorité du commandant de l'École polytechnique de Thiès:
— collaborer avec les divers intervenants au projet en vue de réaliser la vocation première de l'EPT, soit de former des ingénieurs de conception qualifiés et d'effectuer des recherches permettant de promouvoir des actions de développement. En particulier, collaborer activement à l'élaboration des objectifs pédagogiques de l'École et à la définition des profils de formation;
— à la demande du commandant de l'EPT présider le Conseil des Professeurs;
— assumer la responsabilité de la gestion du corps professoral ainsi que des personnels administratif, technique et des services affectés au secteur pédagogique;
— assumer la responsabilité du fonctionnement pédagogique de l'EPT, en particulier dans les domaines suivants
• application des règlements pédagogiques, des programmes et horaires des enseignements
• coordination des services pédagogiques et répartition du matériel didactique y compris la bibliothèque de l'École
— collaborer à la préparation et à la réalisation d'un programme de travaux de recherche à l'EPT;
— collaborer à la réalisation du plan de sénégalisation des cadres, du corps professoral et du personnel technique de l'École;
— collaborer à la promotion de la vocation régionale de l'EPT;
— évaluer le rendement du personnel canadien à l'EPT.
— accomplir toute autre tâche connexe entrant dans le cadre de ses fonctions et relevant de sa compétence professionnelle.

PROFESSEUR

Qualifications:
— posséder un doctorat en sciences-appliquées ou une maîtrise en sciences-appliquées ou l'équivalent.

Fonctions:—
dispenser les cours sciences des matériaux, comportement des matériaux et procédés de fabrication;
— planifier et diriger les séances de laboratoire et des travaux pratiques;
— effectuer des travaux de recherche dans le domaine de sa compétence.

TECHNICIEN

— En génie civil (hydraulique, machines thermiques)

Qualifications:
— Détenir un D.E.C. professionnel en génie civil (hydraulique, machines thermiques) ou l'équivalent et avoir une expérience d'au moins trois ans dans un laboratoire ou dans l'industrie.

Fonctions:
— participer à l'organisation matérielle des laboratoires d'hydraulique, de machines thermiques et de physique et d'autres laboratoires où sa compétence pourrait être utile;
— préparer les séances de travaux pratiques et effectuer les essais préliminaires;
— tenir l'inventaire des produits, du matériel et de l'équipement et maintenir le stock nécessaire au bon fonctionnement des laboratoires.

Tous les candidats doivent être citoyens canadiens, avoir une connaissance parfaite du français parlé et écrit. Des indemnités pour affectation à l'étranger et des logements sont prévus pour la durée du séjour. Les candidats choisis devront s'engager pour une période minimale d'un an avec possibilité de renouvellement. Les personnes intéressées devront adresser leur demande accompagnée d'un curriculum vitae avant le 27 juillet 1983 à:

Monsieur Jacques Martin
Responsable du recrutement
Projet de l'École polytechnique de Thiès
École Polytechnique de Montréal
C.P. 6079, Succursale "A"
Montréal (Québec) H3C 3A7
Tél. (514) 344-4972 ou 4650

Carrières et professions
Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

ÉCOLE VAN GUARD QUÉBEC LIMITÉE
fait un appel de candidatures pour le poste de:

DIRECTEUR (PRINCIPAL)

L'École Van Guard est une école élémentaire privée subventionnée pour enfants en difficultés d'apprentissage ou d'adaptationn (enfance inadaptée) située au 6520 boul. Gouin Ouest, Montréal.

Qualifications requises:
— Maîtrise en éduction spécialisée, domaine de l'enfance inadaptée;
— Expérience minimale de 5 ans d'enseignement au niveau de l'enfance inadaptée;
— Expérience administrative;
— Candidat(e) dont la langue première est le français, parfaitement bilingue.

Adresser votre curriculum vitae à:

Monique Lachapelle
C.P. 156, Place Desjardins
Montréal, QC H5B 1G4

Université de Montréal
Faculté des sciences de l'éducation

Certificat en administration scolaire
(30 crédits)
Nouvellement créé

Le programme
Ce nouveau programme est destiné aux intervenants actuels en milieu scolaire et à ceux qui auront à y intervenir prochainement, qu'ils soient citoyens, parents, éducateurs ou administrateurs. Au moyen d'un format pédagogique approprié, ce certificat vise à initier à l'administration de l'éducation ou à consolider les connaissances de deux qui ont une expérience dans ce domaine.
Sans négliger les fondements théoriques, le programme a un caractère technique: il se propose d'instrumenter les candidats et de les préparer à intervenir efficacement.

Conditions d'admission
Détenir un DEC ou une formation jugée équivalente et posséder une expérience pertinente.
Les demandes d'admission devraient parvenir pour le 19 août 1983.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec:
Le Bureau d'information
Faculté des sciences de l'éducation
C.P. 6203, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3T3
Tél.: 343-7622 et 343-6659

AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL
CARGAISON — LIVRAISON NON EFFECTUÉE
30% de dépôt 70% balance impayée
VENTE AUX ENCHÈRES À BREF DÉLAI
TAPIS PERSANS DE VALEUR
ET AUTRES FAITS À LA MAIN PROVENANT D'AUTRES PAYS
— Les ballots seront ouverts à midi précise et chaque tapis est numéroté individuellement pour être vendu aux enchères pièce par pièce
— La marchandise doit être payée comptant ou par traite bancaire
— Inspection sur place entre midi et 13 heures
— Aucun autre renseignement ne peut être fourni
DIMANCHE 24 JUILLET À 13:00 HEURES
Le Château de l'Aéroport
Aéroport international, Mirabel, Québec
Transitaire: Anglo Mercantile Shipping & Finance

L'ACTUALITE ECONOMIQUE

TORONTO

Alcan gagne $1

L'indice composé de la Bourse de Toronto a clôturé en baisse de 0.14 à 2493.94 points, hier. Le volume a atteint 12.01 millions d'actions, contre 15.82 millions jeudi. Selon les analystes, le marché n'a pu soutenir le niveau record atteint la veille, les investisseurs ayant encaissé leurs gains réalisés récemment.

Parmi les valeurs industrielles, TransAlta Utilities B perd 1 1-8 à $19 7-8, Canada Malting Co. 1 3-8 à $49, Seagram Co. 1-4 à $38 5-8, Stelco A 1-8 à $31 et Entreprises Bell 1-8 à $26 1-4. Alcan gagne 1 à $43 1-4, Great Lakes Forest 2 à $84 1-2, Canadian Marconi 1-4 à $95 3-4, Baton Broadcasting A 1 1-8 à $15 1-8 et Cadillac Fairview 3-8 à $8 3-4.

Dans le secteur des mines, Lac Minerals cède 3-4 à $32, Carolin Mines 1-2 à $14 1-4 et Pegasus Gold 3-8 à $14 3-8. Brenda Mines gagne 1 1-8 à $18 et Canamax Resources 1 à $8 1-2.

Du côté des pétroles, Asamera Inc. perd 5-8 à $47 5-8, Ram Pete 1-2 à $7 3-4 et Dome Canada 3-8 à $6. Numac Oil and Gas monte de 1 1-4 à $25 et Scurry Rainbow de 3-4 à $23 1-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
AMCA Int	16700	$30¾	30½	30½	— ½
Abti Prce	10291	$24⅞	24¼	24¼	— ⅞
Acklands	2602	$16½	16½	16½	
Agassiz o	1000	215	215	215	— 5
Agassiz w	7500	105	105	105	
Agnico E	10421	$19⅝	19½	19½	
Agra Ind A	7500	$6¼	6⅛	6⅛	— ⅛
Agra B f	2400	$5½	5¼	5¼	+ ¼
Aiguebel o	900	$12½	12½	12½	+ ¼
Albany o	12000	158	153	158	+ 3
Alt Energy	15641	$20⅜	20⅛	20⅜	+ ⅛
Alt Enr A	13450	$30⅞	30¾	30¾	
Al Enr 1125	100	$37¾	37¾	37¾	+ ¼
Alcan	122920	$43¾	42⅝	43¼	+ 1
Alcan w	38130	$15	14¼	14¾	+ ½
Algo Cent	800	$18¾	18¼	18¼	— ¼
Algoma St	10330	$37¼	37	37¼	+ ¼
AStel p	1200	$24½	24½	24½	
Altex o	2000	60	60	60	
Alum A	1275	$25¼	25	25¼	+ ¼
Alum 1st p	1600	$25	25	25	
Am Eagle o	17600	236	230	232	— 4
Am Leduc	17000	36	34	36	— ½
Andrs WA f	320	$27½	27½	27½	+ ⅛
Andres W B	z28	$27¼	27¼	27¼	
Ang CT 4½	100	$21½	21½	21½	
Ang CT 290	100	$28¼	28¼	28¼	— ¼
Ang CT 315	100	$29½	29½	29½	— ¼
Ang UDev o	5000	128	128	128	+ 1
Anthes	15700	46	44	46	
Argosy o	1000	35	35	35	
Args 250 p	z50	$24¼	24¼	24¼	
Argus B pr	760	$27	26⅞	27	
Argus C pr	300	$7½	7½	7½	+ ⅛
Argyll o	6000	275	265	265	— 5
Asamera	11060	$48¼	47½	47⅝	— ⅜
Asoc Porc o	200	455	455	455	
Astral f	500	$8	8	8	+ ⅛
Atco I f	10964	$9½	9¼	9⅜	
Atco II	2000	$9½	9½	9½	
Atco 11½	2900	$33⅜	33¼	33⅜	+ ¼
Atlantis o	32700	98	95	96	
Atlas Yk o	32000	45	44	44	
Augmitto o	8000	155	150	150	
Augmito w	5000	25	25	25	+ 5
Ato Hard A	8100	11¼	11¼	11¼	— ⅛
BC Sugar A	1284	$20¼	20	20	
BP Res	7088	$26¾	26¾	26¾	
Bachelor o	300	$7½	7½	7½	— ⅛
Bkrtic	z200	49	49	49	
Banister C	2100	$8¼	8⅛	*8¼	+ ⅛
Bank BC	2200	$19	18¼	18¼	— ¼
Bank Mtl	30234	$28½	28¼	28¾	
Bk Mtl 285	3950	$34¾	33¾	34¾	+ ⅛
Bk Mtl 250	5900	$31½	31¼	31¼	— ⅜
Bk Mtl w	4050	$8¾	8¾	8¾	— ⅛
Bank N S	8537	$42¾	41¾	41¾	— ⅜
Bankeno o	5564	460	440	455	—10
Bankeno u	100	$6¾	6¾	6¾	+ ⅛
Bankeno w	z60	64	64	64	
Barrick	60250	189	176	189	+ 3
Basic Res o	18500	30	26	26	— 1
Baton A f	63200	$15½	14	15½	+ 1½
Baton B	19200	$14½	14¼	14½	
Beauty C o	3500	265	255	255	—10
Bell Can	301614	$26⅜	26¼	26¼	— ⅛
Bell C pr	340	$26½	26½	26½	
Bell 1.80	900	$20¼	20½	20½	— ⅛
Bell 1.96	525	$31¼	31¼	31¼	
Bell 2.05	1665	$26¾	26¼	26¼	
Bell 2.70	4755	$30¼	29⅜	29⅞	— ⅛
Bl Hawk o	z100	18	18	18	
Black Phot	1900	$16¼	15⅜	16¼	+ ¼
Blackwod	7500	340	340	340	+ 5
Blake Res o	4300	43	43	43	— 3
Bluesky	10426	$5⅜	5¼	5⅜	+ ⅛
Bomoc A f	300	$5¼	5¼	5¼	
Bonza O	350	450	450	450	—10
Bow Val	794512	$29¾	29¼	29½	— ⅛
Bow Vly 205	2050	$37¼	36¾	37	— ¼
Bow Vly 200see below					
Bow Vly R	8750	$9⅜	9⅛	9¼	+ ⅛
Bralor Res	9000	$7¾	7½	7⅝	+ ⅛
Bralor 8.75	9450	$24⅜	24⅛	24⅜	+ ⅛
Bramalea	1400	$12½	12¼	12½	
Brscade p	5697	$38½	38⅛	38¼	— ⅛
Brascan A	10953	$35¾	35⅛	35¾	+ ⅛
Brscn 8½	1400	$24⅜	24¼	24⅜	+ ⅛
Brscn 1981	20900	$26	25⅜	26	+ ¼
Brkwater o	20500	9⅜	8⅞	—	— ⅛
Brenda M	3750	$18	16½	18	+ 1⅛
Brinco	5093	420	410	420	+ 10
Brinco p	4500	425	420	420	+ 10
BCFP	113537	$12¼	11¾	12	+ ⅛
BCFP pr	100	$30½	30½	30½	
BC Res	12010	405	395	395	—10
BC Res p	4200	$27⅞	27½	27⅞	+ ¼
BC Phone	15453	$18½	18¼	18¼	— ¼
BCPh 4¾ p	200	$42	42	42	— 1
BCPh 4¾ p	z50	$44¾	44¾	44¾	
BCPh 1956	z50	$45¾	45¾	45¾	
BCPh 4.84	600	$12½	12½	12½	
BCPh 5.15	100	550	50	50	— 1
BCP 10.16	p 275	525	25	25	— ½
BCP 11.24	p 3140	$28¼	28⅛	28⅛	
Broulan	15750	140	137	137	— 3
Brunswk	4816	$19⅛	19	19	+ ⅛
Budd Can	21400	$11⅛	10¾	11⅛	+ ½
CAE	14000	$14¼	14	14⅛	— ⅛
CCL A	1369	$13	12½	12½	— ⅛
CCL B f	1841	$12½	12½	12½	
CIL	269	$28⅛	28⅛	28⅛	— ⅛
CME Res o	28100	123	116	121	+ 4
CME Res w	37145	38	28½	38	+ 9
Cableshar	2100	375	370	370	
Cabre	12100	310	300	300	— 5
Cad Fw	308420	$8⅛	8¼	8¼	+ ⅜
Cad Frv A	2890	$8⅛	8⅛	8⅛	
Cad Frv w	53750	425	385	405	+ 15
Calvert o	3500	57	55	57	+ 2
Camel O G	2500	300	299	300	
Camflo	2090	$13½	13	13¼	

L'or et l'argent

■ L'once d'or en devise canadienne était cotée hier à la clôture des marchés à $523.17 (offre) et $531.15 (demande) par la Fiducie Guardian, un courtier de métaux précieux et de devises étrangères. L'once d'argent était cotée quant à elle à $15.14 (offre) et $15.64 (demande).

■ Voici les cours de l'once (Troy) d'or à la fermeture des principaux marchés mondiaux, hier, en dollars US avec, entre parenthèses, les cours de jeudi:

Londres: $424.25 ($427.25)
Paris: $424.41 ($430.42)
Francfort: $425.75 ($431.48)
Zurich: $424.40 ($429.50)
Hong Kong: $427.25 ($429.14).

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Camp RL	20499	$36¾	36¼	36½	— ⅛
Camp Res	85800	$14½	14	14½	+ ⅜
Cam Res p	5250	375	375	375	— 5
Cam Res w	2050	190	190	190	+ 10
Campeau f	5300	$18⅜	18	18¼	+ ¼
Camreco o	5800	70	69	70	— 1
CCem ex p	8171	$13½	13½	13½	+ ⅜
C Cem 6½	600	$12⅝	12⅝	12⅝	+ ⅛
CCem 2 p	8325	$18½	18	18	
CDC f	15587	$9¾	9⅜	9½	+ ¼
CDC pr B	1447	$105	103⅞	105	+ 1¼
CDC 1980	11229	$16¼	16	16¼	+ ⅛
Can Malt	500	$49	49	49	—1¾
C Nor West	7600	$31	30¾	30¾	— ⅛
CanP Ent	30173	$25	24¾	24¾	— ¼
CS Pete f	1600	495	485	485	— 5
Can Trust	1400	$45	44½	44½	
C Trust 11	1300	$23	22⅝	22⅝	— ¼
CTrust w A	10290	$21¼	20¾	21	— ¼
C Tung	800	$17½	17¼	17¼	
Canadex o	900	128	125	128	+ 3
CCMan X f	400	$18¾	18¾	18¾	
C Formst f	900	325	315	315	—10
C Fms s	200	300	300	300	— 5
C Found pr	100	$10⅛	10⅛	10⅛	
CGE	200	$60	60	60	+ 1
Ci Bk Com	19330	$34¼	34	34	
CIBC 250 p	1900	$25½	25⅛	25⅛	— ½
CIBC 2.05 p	7050	$27¾	27	27⅛	— ⅛
CIBC 35625	6415	$30	29¾	29¾	— ⅛
CIBC w	3500	$13½	13	13	— ¼
C Marconi	2075	95¾	95¼	95¾	+ 1¼
CNat R	8045	205	202	205	+ 3
C Nat 8.50	500	$13⅜	13⅛	13¼	— ¼
C Ocdental	6732	$27¾	27½	27½	— ½
CP Ltd	37331	$48½	48⅛	48½	+ ½
C Reserve	35500	$25½	25¼	25⅜	
CTire A f	5001	59	58⅝	58⅝	— ⅛
CUtil A f	5484	$12¾	12⅜	12¾	+ ¼
C Util B	300	$12¾	12¾	12¾	+ ¼
C Util 9.24	980	$24½	24½	24½	
CUtil 2nd D	400	$27¼	27¼	27¼	+ ¼
CUtil 2nd E	15800	$26¼	26	26¼	
CUtil 2nd F	3300	$29⅜	29¼	29¼	
CUtil 2nd G	4800	$29⅛	29¼	29¼	
CUtil 2nd H	13575	$22¾	22¼	22¼	
C Wrld	1550	$7⅜	7	7⅛	— ⅜
C Wrldwd p	4700	$25½	25½	25½	
Cnamax o	81700	$8⅞	7⅞	8½	+ 1
Canbra	1200	$8¼	8	8¼	+ ½
Canray o	6120	37	37	37	
Canron A	1000	$14	14	14	
Canuc o	7125	75	75	75	
Canusa	46725	299	287	295	
CapCbl B f	300	$10	9⅝	10	+ ⅛
Cara	2600	$14	13⅝	14	+ ¼
Cara A f	800	$13¼	13	13¼	+ ⅛
Carl OK	14545	$23¾	23½	23½	— ¾
Carl A p	z25	$21¾	21¾	21¾	
Carma 8¾	100	400	400	400	+ 10
Carma A	7439	148	146	146	— 3
Carma cvp	3150	370	345	370	+ 30
Carolin o	2900	$14½	14¼	14¼	— ½
Cassidy L	100	475	475	475	
Celanese	8215	$11	10¾	10⅞	— ⅛
Celan 175 p	z30	$15⅞	15⅞	15⅞	
CFund A f	200	$10¾	10¾	10¾	— ¼
Centrl Tr	2863	$12¾	12	12¾	+ ¾
Chncir	2500	133	128	128	— 7
Charter Oil	10000	170	169	169	— 6
Cherokee	5450	$8¼	8⅛	8⅛	+ ⅛
Chieftan	300	$26¾	26¾	26¾	— ⅛
Chieftan B	400	$57	57	57	+ ½
Chieftain C	1500	$52½	52	52½	+ ½
Chrysler	2829	$39½	38⅛	38¼	— 1
Cimaron o	6800	475	460	465	—10
Cineplex o	1200	245	240	245	+10
Coastl A f	1500	$9¼	9⅛	9⅛	— ⅜
Coho A f	7992	$5⅜	5	5	
Coin Lake o	5000	45	45	45	
Colonial o	12000	495	490	490	— 5
Cmpix	7100	225	215	220	
Cominco	7313	$52	51½	51⅝	— ¼
Cominco D	2450	$27⅞	27¾	27¾	
Cmrcl OG	600	260	255	255	— 4
Cmpig	1400	$12⅝	12½	12½	
Comstate o	5000	85	82	82	— 6
Comstat w	3000	54	55	55	+ 1
Comterm	59004	$13¼	11⅞	13⅜	+ 1¼
Conduit A	1000	105	100	100	— 5
Coniagas o	850	485	475	480	—10
Con Bath A	4175	$21¾	21	21⅜	+ ⅜
Con Bath B	300	$21	21	21	— ⅜
C Bath 575	1610	$54½	54½	54½	+ ¼
C Bath 525	see below				
Con Fardy	14403	290	285	290	+ 5
C Copper o	4900	36	28	28	—8½
C Durham	4300	134	130	131	— 2
Con Prot o	4323	190	186	190	— 4
C Rambler	200	57	7	7	
Consoltex	600	380	380	380	
C Distlr A	300	$7	7	7	— ¼
CDistlr B f	11100	$7⅛	6¾	7⅛	+ ⅛
Cons Gas	1475	$17¾	17½	17½	— ⅛
C Gas 13½	1500	$30	29¾	30	+ ⅛
Cons Gas w	4500	340	335	340	+ 5
Con Glass	10000	$24½	24½	24½	— ½
CTL Bank	5900	$13½	13¼	13¼	— ¼
Conventrs	7900	$6	5⅞	6	
Conwest A	943	$10¾	10¾	10¾	+ ¼
Conwst B f	7017	$10¾	10¾	10¾	+ ⅛
Conwst 12	1427	$36¼	35⅞	35⅞	
Cooper C	200	$16	15¾	16	+ ¼
Cop Fields	1120	16	16	16	
Corby vt	275	$35	35	35	
Core Mark	87425	$12¼	12	12	
Core Mrk w	48700	$6½	5¾	6	+ ¼
C Falcon C	9350	$18	17¾	17⅞	+ ¼
Corrido o	6733	82	80	82	+ 2
Coseka R	6311	440	430	435	— 5
Coseka 7 p	1300	$6¼	6¼	6¼	
Costain Ltd	15400	$10⅛	10⅛	10⅛	— ⅛
Courvan o	4150	107	102	105	— 3
Craigmt	1700	220	220	220	
Crain RL f	900	$17	17	17	+ ⅛
Cullaton o	26504	360	350	355	
Culaton 10	6200	395	390	390	—10
Cuvier o	4000	40	40	40	
Czar Res	12800	220	215	215	
Daon Dev	41122	215	205	205	— 6
Daon 8¾ p	1100	190	180	180	
Daon 9½ p	400	200	200	200	—25
Delaur o	3500	52	52	52	— 3
D Eldona o	12133	55	54	55	+ 2
Delhi Pac o	19700	31	30½	30½	— ½
Denison	8924	$46¼	45½	46	+ ¼
Develcon	4500	$24⅜	24⅛	24⅛	— ¼
Dicknsn A f	7800	$7⅛	6⅞	6⅞	— ⅛
Dicknsn B	2270	$6⅞	6¾	6¾	— ¼
Digitech	3000	62	62	62	+ 5
Discovry f	2500	235	230	230	—10
Dofasco A	28645	$50	49⅛	49⅜	+ ⅛
Dfs 235	800	$23⅜	23⅜	23⅜	+ ¼
Dofasco wt	250	$13½	13½	13½	+ ⅛
Doman A	15048	$10⅜	10⅛	10⅛	— ⅛
Dome Cda	20561	$6⅜	6	6	— ⅜
Dme Cda w	33960	9½	8	8	
Dome Mine	9085	$21¾	21⅜	21⅜	— ⅛
Dome Pete	72460	$6	5¾	5¾	
DPete A p	5397	$14⅜	14	14⅛	+ ⅛
D Pete w	59697	12	11	11	— 1
D Explor o	29100	100	95	100	+ 2
Dom Store	1100	$18⅞	18¾	18⅞	— ⅛
D Textie	200	$19⅜	19⅜	19⅜	
Domtar	4643	$25¼	25	25¼	— ⅛
Dorset o	19500	38	36	38	
Dr Mc C A	576	$7¾	7½	7¾	+ ⅜
Drm P	143425	84	79	79	— 3

MONTRÉAL

Comterm à $13.25

Les cours ont légèrement fléchi hier à la Bourse de Montréal, portant un coup d'arrêt au mouvement de reprise constaté les trois jours précédents. L'indice composé a cédé 0.09 point à 417.23. Sept des onze secteurs du marché ont retraité. En tout, 1,066,378 actions ont changé de main, comparativement à 1,221,456 jeudi.

Les pétroles perdent 1.01 à 664.74, les bancaires 0.96 à 483.54 et les industrielles 0.25 à 442.29. Mais les services publics gagnent 0.70 à 300.92 et les papetières 0.41 à 205.77.

Stelco A, valeur inustrielle la plus traitée, finit en hausse de 1-8 à $31 1-8 dans un volume de 140,776 actions. Aiguebelle Inc., valeur minière la plus échangée, monte de 1-8 à $12 1-2 dans un volume de 14,000 actions. Au total les pertes sont plus nombreuses que les gains (78 à 69) et 45 titres conservent leurs positions.

Comterm Inc., qui a annoncé jeudi l'acquisition d'Extraordinataur, un fabricant québécois de micro-ordinateurs, gagne 1 1-4 à $13 1-4, Alcan 1 1-8 à $43 3-8, Hiram Walker 1-4 à $25 7-8, Agnico Eagle 1-8 à $19 1-2, Banque Nationle du Canada 1-8 à $12 1-8, Total Petroleum 1-8 à $16 1-8 et Westcoast Transmission Co. 1-8 à $14 1-8. Par contre, Denison Mines cède 1-2 à $46, Imperial Oil A 1-4 à $39 1-2, Noranda 1-4 à $26 1-2 et Hiram Walker D 1-8 à $25. Banque Royale est stable à $32 1-2 et Teck Corp. B à $12 7-8.

Parmi les juniors, Bellechasse gagne sept cents à 70 cents dans un volume de 50,200 actions; Bateman perd un cent à 13 cents (11,500 actions); et Americ Mines recule de trois cents à 37 cents (10,400 actions).

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Agnico E	339	$19½	19½	19½	+ ⅛
Algue	14000	$12½	12¼	12½	+ ⅛
Alta energ	2950	$20¼	20⅛	20¼	
Alcan Alu	22864	$43⅜	42½	43⅜	+ 1⅛
Aldona M	2000	35	35	35	—5
Alum 2.312	1300	$25¼	25	25	
AMCA int	2400	$30⅜	30½	30⅜	+ ⅛
fAstral Bl	600	$8	8	8	— ¼
B C Forst	9100	$12	11⅞	12	
BC Phone	2000	$18½	18¼	18¼	— ⅛
Bank NS	8575	$42¾	42½	42½	— ⅛
Baue Cont	1817	$13½	13¼	13½	+ ¼
Bq Mercn	100	$18¾	18¾	18¾	— ⅛
Baue Mtl	10526	$28½	28¼	28¼	— ¼
BMO 2.85	1650	$34¼	34	34¼	
BMO $2.50	1200	$31½	31⅜	31⅜	— ⅛
BMO Wts	100	$8⅜	8⅜	8⅜	— ⅛
Bq Epargne	3000	$35¼	34⅞	35	
BqEp 2.62	1250	$26¾	26⅜	26¾	+ ¼
Baue Nat	53929	$12⅛	12	12⅛	+ ⅛
BaNat 2.94	500	$32½	32½	32½	
Bq Nat B	350	$29⅛	28¾	28¾	— ¼
Bq Royale	45594	$32⅜	32⅜	32½	
Bq Ry Wt	1350	$7¾	7⅝	7¾	+ ⅛
BaRy 1.45	1050	$15¾	15¾	15¾	+ ⅛
BaRy 1.88	500	$19⅞	19⅝	19⅞	— ⅛
BaRy 2.75	2635	$32½	32¼	32½	
Baxter Tc	1000	125	125	125	+ 5
Bomb A	395	$15	15	15	+ ½
fBomb B	5160	$15½	15½	15½	+ ½
Bow Val	5700	$29¾	29½	29½	
Brascade	3360	$38½	38¼	38¼	— ¼
Brascan A	629	$35½	35¼	35½	+ ⅜
Brunswick	100	$19	19	19	+ 1½
CAE Ind	750	$14¼	13⅞	14	— ⅛
Cad Frvw	2600	$8¾	8⅜	8¾	+ ⅜
Ca.f.wt	3000	420	410	415	+ 15
Camp R	z49	$14	14	14	
fCampeau	100	$18⅛	18⅛	18⅛	— ⅜
fCDC	300	$9½	9½	9½	+ ⅛
CDC 1980	200	$16¼	16¼	16¼	+ ¼
C South R	100	$140	140	140	+ 15
C Imp Bk	9900	$34¼	34	34	+ ⅛
CIBa 2.50	100	$25½	25½	25½	— ⅛
CIBa 2.05	700	$27⅜	27⅛	27⅛	— ⅛
CIBQ 3.562	100	$29⅞	29⅞	29⅞	— ⅛
CP Ltee	3300	$48¾	48½	48¾	+ ⅜
CP Utilit A	300	$13¾	13½	13¾	+ ⅛
C Utli prL	200	$29⅞	29⅞	29⅞	— ⅛
Carl Ok	1250	$23¾	23½	23½	— ½
Cascades	1140	$5⅝	5⅜	5⅜	+ ¼
Cassidys	1210	475	475	475	+ 25
Celanese	7225	$10⅞	10⅞	10⅞	— ⅛
Chrysler	100	$38½	38½	38½	+ ¾
CimL PrE	1645	$13½	13¼	13½	+ ½
Cim L 1,17	350	$18¼	18¼	18¼	+ ½
Cominco	z50	$52⅛	52⅛	52⅛	+ ¼
Comterm	99252	$13¼	12	13¼	+ 1¼
C Bath A	1700	$21¼	21¼	21¼	+ ¼
Cons Gas	900	$17½	17⅜	17⅜	— ¼
C gas 1312	400	$30	29⅞	30	—1¾
Coseka Rs	200	440	440	440	
Doon Dvlp	400	205	205	205	—10
Denison	1200	$46	45¾	46	— ½
Dofasco A	14000	$49½	49½	49½	+ ⅛
Dome Cda	2300	$6½	6⅛	6⅛	— ⅛
DomeC wt	z60	6	6	6	—5
Dome Pet	3400	$5⅞	5¾	5⅞	+ ⅛
Dom Store	900	$19¼	18⅞	18⅞	— ⅛
Domtex	z95	$18⅞	18⅞	18⅞	— ¼
Domtar	370	$25	25	25	
Ent Bell	18673	$26¾	26¼	26¼	— ⅛
EnBell2.70	1025	$30½	30	30	— ¼
Entrep CP	3620	$25	24⅞	24⅞	
Epitek Int	5000	128	125	128	
Gaz Metr	3750	$6¾	6⅝	6¾	+ ⅛
Gaz 15	450	$29¾	29¾	29¾	
Genstar	500	$34⅞	34⅛	34⅞	+ ⅜
Genstar D	z50	$54⅞	54⅞	54⅞	+ 19
Guard. T.	300	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅜
Guard prA	100	$6½	6½	6½	
Gulf Can	17369	$19¾	19½	19½	— ⅛
Hir Walkr	99513	$25⅞	25⅜	25⅞	+ ¼
H Wlkr D	23881	$25⅛	24½	25	— ⅛
H Wlkr E	900	$28⅜	28¼	28⅜	+ ⅛
Wlkr Wts	1700	$5⅜	5¼	5⅜	— ⅛
H Bay Co	1300	$24¼	24¼	24¼	
Husky Oil	2500	$12¾	12⅜	12⅜	— ⅛
Imasco ltd	5980	$32⅞	32⅛	32⅞	— ⅛
Imp Ass o	200	$28	28	28	+ ¼
Imp Oil A	12555	$39¾	39½	39½	— ¼
Inco Ltd	2056	$19¾	19	19⅜	+ ⅜
IBM	12	$153½	152½	153½	+ ¼
Inter Pipe	75	$28⅜	28⅜	28⅜	— ⅛
Ifvaco A	4168	18	17¾	18	+ ½
Jnock prC	z60	$10⅜	10⅞	10⅞	— ⅛
Labatt A	350	$45¼	45	45¼	+ ¼
LaforgeCo	547	$13¼	13¼	13¼	+ ¼
Lanpar T.	600	$6½	6½	6½	— ¼
Loblaw	600	$12⅜	12⅜	12⅜	+ ⅛
Logistec	1100	495	495	495	+ 45
Mclean X	400	$14	14	14	+ ⅛
C Marconi	200	$95½	95½	95½	+ 1½
Marit Et	300	$22¾	22¾	22¾	— ¼
fMarit Tel	338	$31½	31½	31½	
Mitchell B	6000	$14¾	14½	14¾	
Mitel Corp	1925	$18¾	17⅞	17⅞	— ½
fMolson A	3200	$19½	19	19⅛	— ⅛
Molson B	100	$18¾	18¾	18¾	— ¼
MTrustc A	3900	$13	12⅞	13	+ 1
Moore	3682	$57⅞	57½	57⅝	— ¼
Nabu	200	$5	5	5	
NB Tel	424	$25½	25	25	+ ⅛
NfldL 512	575	$5	5	5	— ⅛
NfldL 714	100	$6¾	6¾	6¾	— ¼
Nfld 1414	2000	$12¼	12	12	— ⅜
Nfld Tel	100	$12¼	12¼	12¼	— ½
Noranda	22460	$26⅞	26⅜	26½	— ¼
Noran pA	100	$105	105	105	—1¾
Norcen En	6342	$38¾	38¾	38¾	
Norc 2.88	200	$69	69	69	
Normick	1368	$12	11⅝	11⅝	— ⅜
Nor Tel	2753	$43¾	43	43	— ⅜
fNova Alt	7600	$7⅞	7⅜	7¾	
Nova 12	1400	$32⅛	32½	32½	— ¼
NuWest A	200	245	245	245	—5
fOsha A	300	$26	26	26	— ¾
Pancdn Pt	100	$28¾	28¾	28¾	
Placer Dv	200	$28¾	28¼	28¼	— ¼
PlacerDwt	300	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅜
fPowr Cr	1950	$16⅜	16⅜	16⅜	— ⅛
Prefac A	1000	115	115	115	—11
Provigo	1471	$16¼	16¼	16¼	— ¼
Que Tel	152

Le marché des jeux vidéo est en crise

Atari enregistre une perte de $310 millons

NEW YORK (AFP) - Les difficultés de la firme américaine Atari, l'un des pionniers des jeux vidéo et ordinateurs domestiques, se sont poursuivies au second trimestre, au cours duquel la société a enregistré des pertes d'exploitation de $310.5 millions US.

L'importance de ces pertes, annoncées jeudi après la fermeture des marchés par le groupe Warner Communications Inc., dont Atari fait partie, a fortement surpris la communauté financière autant que les spécialistes de l'informatique dont les prévisions avaient déjà été démenties au trimestre dernier par l'annonce d'un sérieux ralentissement des ventes de la société. Les actions de Warner ont ainsi chuté de 50 cents US à $22.75 US hier à la Bourse de New York, 1.2 million de titres de cette compagnie étant échangés.

Au cours des six premiers mois de l'année, les pertes d'Atari s'élèvent à $356.1 millions US. En 1982, Atari avait réalisé un bénéfice d'exploitation de $212.4 millions US.

En conséquence, le groupe Warner Communications a enregistré au premier semestre une perte de $302.3 millions US sur un chiffre d'affaires de $1.6 milliard US, en baisse de 14 %.

Les difficultés d'Atari proviennent essentiellement des annulations massives de commandes et des renvois de stocks de cartouches de jeux vidéo effectués depuis la fin de l'année dernière par les détaillants, qui constatent un ralentissement dans l'expansion des jeux vidéo.

Les analystes estiment à $200 millions US le coût pour Atari de ces réductions de stocks. Atari a annoncé qu'il allait revenir à un réseau de distribution exclusive, diminuant le nombre de ses distributeurs aux Etats-Unis de 190 à 40.

Il semble donc que le marché des jeux vidéo, qui apparaissait il y a un an encore comme l'Eldorado des années 1980, traverse une crise profonde où de nombreux constructeurs, alléchés par la perspective d'un enrichissement rapide, ont fait faillite.

« Les gens croyaient qu'on pouvait installer un jeu vidéo à chaque coin de rue, et devenir aussi riche que la Bank of America », explique M. Ira Bettleman, vice-president de la C.R. Robinson Co., l'un des plus gros distributeurs de jeux vidéo américains. « L'an dernier, les faillites de nos clients ont été plus nombreuses qu'au cours des cinq années précédentes. »

Vendredi dernier, la C.R. Robinson a organisé une vente aux enchères pour se défaire de plusieurs dizaines de machines saisies chez ses clients, incapables d'honorer leurs traites. C'est la troisième fois depuis le début de l'année que la société organise une vente de justice, phénomène encore inconnu l'an passé.

Wall Street semble également spéculer à la baisse du marché des jeux vidéo. Une étude publiée le printemps dernier par la société d'expertise comptable Sanford Bernstein révélait que les revenus des machines ont baissé de 25 % à 50 % par rapport à l'an dernier. L'étude ajoutait qu'à l'échelle mondiale, les revenus des jeux vidéo, qui ont atteint $7.3 milliards US en 1982, tomberaient à $5.3 milliards US cette année.

« A l'époque du boom, on nous appelait jour et nuit. Nous pouvions nous passer de stratégie de marketing », explique Mme Pamela Whisham, responsable du marketing auprès de la société Games Unlimited, autre grand constructeur américain. « Aujourd'hui, plus question de placer en location une machine qui ne rapporte pas au moins $40 US par semaine. »

L'étude Bernstein prédisait qu'un quart des machines vidéo disposées dans les lieux publics auraient disparu à la fin 1983. Les victimes de ce rétrécissement du marché sont avant tout les petits clients, qui avaient acheté une ou deux machines pour profiter de l'aubaine, et les salles de jeux qui n'ont pas respecté « les bons usages et les principes du marché ».

« Certains ne connaissaient pas les frais généraux et les coûts d'exploitation de ces machines. D'autres avaient un mauvais emplacement. Parmi nos clients en faillite, nombreux sont ceux qui ne disposaient pas de salles de jeux, et qui avaient placé leurs machines dans la rue ou dans des boutiques », estime M. Bettelman.

L'industrie du cinéma prône la fusion de TVEC et Premier Choix

par **Marie-Agnès Thellier**

Tout en soutenant fortement le réseau de télé payante Télévision de l'Est du Canada (TVEC), les associations professionnelles de l'industrie du cinéma exigeront bientôt des gouvernements qu'il n'y ait plus au Québec qu'un seul réseau de télévision payante francophone, réseau dont le centre de décision devra être à Montréal.

« Ni le réseau TVEC, ni le réseau Premier Choix ne peuvent vivre: un seul réseau de télé payante est viable au Québec. Nous avons déjà déclaré cela il y a un mois au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennnes (CRTC). Nous avons l'intention de présenter un dossier aux gouvernements du Québec et du Canada, au ministère des Communications du Québec et au CRTC: des rencontres sont prévues », a précisé hier en conférence de presse à Montréal M. Pierre Lamy, président de l'Association des producteurs de films du Québec (APFQ).

Selon M. Lamy, l'industrie du film aurait jusqu'ici accordé $4 millions à $4.5 millions de crédit aux deux réseaux francophones, TVEC et Premier Choix. Les associations préféreraient avoir investi dans un seul réseau qui rapporte de l'argent à ses actionnaires plutôt que dans deux réseaux qui vivotent et ne versent pas de dividendes. L'industrie du cinéma a d'importants intérêts financiers dans la télévision payante, qui procure du travail et relance un secteur en déclin: TVEC devrait par exemple injecter annuellement $4 millions dans l'industrie. Les associations souhaitent donc que TVEC et Premier Choix négocient une entente.

Le président de TVEC, M. Jean Fortier, qui assistait à la conférence de presse, estime lui aussi que le CRTC a accordé trop de permis: « les 9 % de pénétration actuelle de la télé payante (chez les abonnés du câble) sont satisfaisants mais ils sont répartis entre trop de personnes », a-t-il déclaré. Le démarrage de TVEC il y a seulement quatre mois serait selon lui une raison suffisante pour réexaminer le permis de Premier Choix, accordé provisoirement avant l'existence d'un réseau francophone.

Tout en demandant expressément au gouvernement du Québec d'autoriser la Société de développement des industries culturelles et de communications (SODICC) à investir $3.5 millions dans le réseau de télévision payante TVEC, les associations professionnelles du cinéma (producteurs, distributeurs et techniciens) s'attaquent donc au véritable problème, né de la décision du CRTC de créer plusieurs réseaux de télé payante, en dépit de l'avis contraire de deux commissaires et en dépit des études de rentabilité financière.

Si la SODICC investit $3.5 millions dans TVEC (soit $3 millions en capital de risque et $500,000 en marge de crédit), TVEC aura recueilli en tout $7 millions, puisque divers investisseurs privés du cinéma se sont engagés pour un total de $3.5 millions: au départ, le réseau a été lancé avec seulement $1.25 million. La Compagnie luxembourgoise de télévision (propriétaire de la station de radio RTL) a investi $1 million mais elle est limitée à 20 % de l'investissement total par les lois canadiennes.

M. Fortier estime qu'en septembre 1984, TVEC aura 70,000 abonnés, ce qui lui permettra de survivre, mais non de faire d'importants profits. Il y seulement 21,000 abonnés actuellement, avec environ 4,000 demandes non satisfaites dans certaines régions ou villes.

Le conseil d'administation de la SODICC a voté à la fin de mai une résolution demandant au gouvernement du Québec l'autorisation d'investir $3.5 millions dans TVEC. La demande n'a pas encore été examinée en conseil des ministres, dont la prochaine réunion est prévue pour le début d'août. « La télévision payante au Québec est rentable à deux conditions: si la SODICC investit et s'il y a un seul réseau », estime M. Lamy.

Par ailleurs, M. Fortier s'est réjoui de l'appui accordé par les trois associations de l'industrie du cinéma: « c'est l'appui que je valorise le plus. Si je pouvais ajouter l'Union des artistes, je serais encore plus heureux. » Enfin, le président de TVEC a rappelé que les fournisseurs d'une entreprise comme TVEC ne peuvent impunément tenter de mettre une entreprise en faillite. Selon lui, avant même l'arrivée des fonds de la SODICC, il reste encore $1 million dans les coffres de TVEC, qui, ce mois-ci, affichera encore un déficit d'environ $400,000.

Valensole mise sur le concept de copropriété à « temps partagé »

par **Claude Turcotte**

A Sainte-Adèle, on ne met plus son or au fond d'un sac d'avoine comme au temps de Séraphin, mais on investit dans des copropriétés (condominiums), selon le concept du « temps partagé ».

C'est du moins la formule suggérée par Développements Valensole Ltée, qui a déjà construit 24 unités de copropriété et qui se propose d'en construire 200 autres d'ici à 10 ans au coût de $20 millions, a-t-on annoncé hier au cours d'une conférence de presse. Cette compagnie, qui fait partie du groupe Lefebvre, un conseiller en gestion offrant divers services aux entreprises et aux particuliers, vient en outre d'acheter le complexe hôtelier et récréatif de l'Auberge du lac Lucerne, à Sainte-Marguerite. Ce complexe est un domaine de 230 acres, comprenant des installations d'hébergement et d'activités sportives (pistes de ski, terrains de tennis, piscines, etc.).

Cette dernière acquisition n'est cependant pas un objetif en soi et l'auberge est un investissement complémentaire aux copropriétés, selon le président de Valensole Ltée, M. Robert Francoeur, qui a une vision de l'avenir beaucoup plus dynamique. Son idée est de redonner vie à l'industrie touristique de Ste-Adèle, qui n'a plus la vitalité d'antan, mais qui offre tout de même des avantages certains, dont celui d'une distance relativement proche de Montréal et aussi des restaurants de grande qualité, sans oublier les montagnes et l'aréoport de Mirabel à 30 minutes de trajet.

Mais Valensole Ltée mise surtout sur la formule du « temps partagé » pour attirer ses clients. Cette compagnie vend des copropriétés, comme celles qui existent à Montréal ou ailleurs, mais la différence provient du fait qu'elle les vend « à la semaine ». Vous pouvez par exemple acheter à Ste-Adèle une copropriété pour une semaine déterminée au coût de $2,500 à $3,000; le prix varie selon les saisons. Vous devenez alors propriétaire de la copropriété pendant 45 ans à raison d'une semaine (toujours la même) par année. Vous pourriez acheter pour deux, trois ou plusieurs semaines, si cela vous tente.

En fait, il semble que de plus en plus des compagnies achètent une ou plusieurs copropriétés pour plusieurs semaines par année, dans le but d'en faire profiter leurs employés méritants. Une telle dépense figure dans les frais d'exploitation de ces entreprises.

Mais, la formule du temps partagé offre d'autres avantages, puisque grâce à l'existence d'un réseau international, le propriétaire d'une telle copropriété peut échanger son logis avec un autre propriétaire qui pourrait se trouver au Mexique, en Espagne, au Japon, bref dans l'un ou l'autre des 52 pays membres du réseau.

Ainsi, si vous aimez la mer et le soleil en hiver, vous pourriez très bien acheter une semaine de « condo » à Ste-Adèle en janvier, et l'échanger avec un propriétaire d'un pays sans hiver, qui rêverait d'exotisme, de neige et de ski. Ces échanges sont possibles grâce à une affiliation avec Resort Condominiums International, dont le centre nerveux se trouve à Indianapolis aux Etats-Unis.

Chez Valensole, explique M. Francoeur, on en est venu à cette formule en cherchant de nouvelles façons d'investir. La copropriété à temps partagé est présenté comme un investissement au même titre que l'achat d'une maison ou d'une copropriété conventionnelle en ville. La transaction doit d'ailleurs faire l'objet d'un acte notarié établissant clairement et légalement la propriété pendant telle semaine sur une durée de 45 ans.

Au départ, il y a l'hypothèse que la valeur de l'investissement va augmenter avec les années et que même avec des frais spéciaux (entrerien, taxes, surveillance, assurances, etc.) qui sont présentement de $150 par propriétaire par année à Ste-Adèle, l'acheteur obtiendra très vite une valeur supérieure à son investissement. Bien entendu, le contrat d'achat pour 45 ans n'empêche pas un acquéreur de revendre sa copropriété lorsqu'il le désire et si acheteur il y a.

Valensole existe depuis un an et demi et aura bientôt investi $5 millions à Ste-Adèle, en incluant le nouveau complexe du lac Lucerne, qui se trouve à huit kilomètres des copropriétés. Son président, M. Robert Francoeur, et le Groupe Lefebvre, dont le siège social est situé à l'Ile-des-Soeurs, en banlieue de Montréal, pensent qu'il s'agit d'une recette qui connaîtra du succès dans l'avenir.

GM dépasse Boeing au 1er rang des exportations

NEW YORK (AFP) — La firme Boeing a abandonné au profit de General Motors le titre de première société exportatrice américaine et a même dû se contenter de la troisième place, après General Electric, au plus récent classement des principales sociétés exportatrices des Etats-Unis établi par la revue *Fortune*.

Cette publication, qui révèle dans son dernier numéro ce classement sur la base des performances réalisées en 1982, rappelle que, dans l'ensemble, les sociétés américaines ont vu leurs ventes à l'étranger diminuer fortement l'an dernier en raison de la récession et de la cherté du dollar américain.

Les exportations des 50 premières sociétés exportatrices américaines n'ont atteint ainsi, précise *Fortune*, que $59 milliards US, soit 6.8 % de moins qu'en 1981.

Les exportations de General Motors se sont élevées à $4.67 milliards US (moins 18 % par rapport à 1981), celles de General Electric à $3.92 milliards US (moins 10 %) et celles de Boeing à $3.87 milliards US (moins 36 %).

Ford Motor vient en quatrième position du classement de *Fortune*, suivi dans l'ordre par: Caterpillar Tractor, E.I. Dupont de Nemours, United Technologies, McDonnell-Douglas, IBM et Eastman Kodak.

au jour le jour

■ *Hypothèques: et de trois*

La Banque de Montréal est devenue hier la troisième grande banque canadienne à augmenter cette semaine certains de ses taux hypothécaires. A partir de lundi, le taux sur les hypothèques de trois ans passera de 12.50 % à 12.75 %, tandis que l'hypothèque de cinq ans augmentera de 13.0 % à 13.5 %. Le taux reste à 10.75 % pour le prêt hypothécaire d'un an et à 12 % pour celui de deux ans. Deux autres banques, soit Toronto-Dominion et de Commerce ont aussi annonncé cette semaine une hausse de certains de leurs taux. Plusieurs compagnies de fiducie ont fait de même. Personne n'interprète cependant cela comme le début d'une nouvelle remontée vertigineuse des taux d'intérêt.

■ *Chrysler négociera*

Chrysler Canada Ltd. a accepté hier de commencer à négocier dès lundi un nouveau contrat avec ses employés, confiant qu'on pourra en arriver vite à un règlement. Le contrat de travail expire seulement le 14 janvier, mais les employés sont impatients de pouvoir récupérer une partie des concessions consenties au cours des dernières années pour éviter la faillile à l'entreprise. Aux Etats-Unis, les dirigeants des Travailleurs unis de l'auto ont voté hier pour rouvrir le contrat collectif avec Chrysler, en demandant une hausse de salaire de $2 US l'heure pour chacun des 43,000 ouvriers de la compagnie. Ces dirigeants estiment que les syndiqués ont droit au partage du profit record de $310 millions au deuxième trimestre annoncé jeudi.

■ *Un nouvel échéancier*

Le ministère de l'Education du Québec a annoncé hier le report du dépôt de l'appel d'offres dans le cadre du programme d'implantation de micro-ordinateurs à l'école. Ce dépôt était prévu pour le ler août, mais un nouvel échéancier est en préparation et devrait être annoncé vers le milieu du mois prochain. Le ministère a précisé par la même occasion que l'idée de décréter un moratoire d'un an avant l'application de ce programme, comme l'a réclamé l'industrie cette semaine, serait trop lourde de conséquences et risquerait de reporter à septembre 1985 l'intégration systématique des ordinateurs à l'école. « Les ministères concernés resteront néanmoins attentifs aux suggestions de l'industrie et apporteront des modifications à l'échéancier, s'il y a lieu, en cours de route. » Le président du Conseil de l'industrie électronique du Québec, M. Robert Piquette, a répliqué qu'il attendait les résultats concrets de la réunion avec les représentants des ministères avant de se réjouir. L'opposition libérale s'est pour sa part déclarée en faveur d'un moratoire hier.

■ *L'OPEP pense au long terme*

Selon les analystes qui ont assisté cette semaine à la réunion ministéreille de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) à Helsinski, c'est pour essayer de maintenir son influence sur les marchés que l'organisation a décidé de rester dans la course pour une stabilisation à long terme des prix mondiaux, au grand soulagement de l'industrie pétrolière qui se remet encore d'un début d'année agité. Le présient de l'OPEP, M. Mana Said Al-Oteiba, a fait valoir que la stabilité du marché renforcerait peu à peu la demande de pétrole produit par les pays membres de l'organisation, une affirmation mise en doute par certains spécialistes, qui voient maintenant un rôle de fournisseur d'énergie secondaire pour l'OPEP.

■ *En raccourci*

Labatt a conclu jeudi soir une entente de deux ans avec ses 62 employés de bureau qui étaient en grève depuis quelques jours... Le Fonds Heritage de l'**Alberta** est plus gros que jamais avec des actifs de $13 milliards... M. **David M. Culver**, président et chef de la direction de l'Alcan a été élu président du conseil d'administration de la principale filiale de cette firme, Aluminium du Canada Ltée... Le CRTC a décrété que Selkirk Communications Ltd n'est pas contrôlée par **Southam** Inc., qui vient de déclarer une hausse de profit de plus de 50 % au deuxième trimestre... L'industrie minière de la **Colombie-Britannique** a enregistré une perte de $151 millions en 1982... **Exco**, qui a obtenu une injonction jeudi pour arrêter la vente de 494,000 actions appartenant au trésor de Nova Scotia Savings & Loan dans le but de diluer sa position dans le capital de la société de fiducie, est revenu à la charge hier en faisant une nouvelle offre de $25 l'action pour toutes les actions de Nova Scotia Savings.

Claude Turcotte

AVIS PUBLICS

Voir aussi en pages 8 et 14

LES CONSULTANTS ANGELO GALLO LTÉE

Avis est par les présentes donné que la compgnie "LES CONSULTANTS ANGELO GALLO LTÉE" a l'intention de procéder à sa dissolution en vertu de l'article 204 de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes.

Montréal, ce 7 juillet 1983.

LEDUC, LeBEL
Procureurs de la compagnie

DEUXIÈME PARUTION

Prenez avis que TRANSPORT N. CHABOT ENR., 8455, Pascal Gagnon, St-Léonard, s'adresse à la Commission des Transports du Québec fin de transférer le permis M304599 à TRANSPORT DINO WE INC. de la même adresse. Tout intéressé peut introduire une opposition dans les 5 jours suivant la 2e parution.

1ère parution: vendredi 22 juillet
2ème parution: samedi 23 juillet

AVIS

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code Civil, qu'un acte de transfert et cession de toutes les créances présentes ou futures de "FONDERIE D'ART ET D'ARTISANAT DU QUÉBEC INC.", ayant sa principale place d'affaires au 1275, St-Nicolas Parc Industriel, St-Vincent-de-Paul, Laval, en faveur de la Banque Nationale du Canada (aux droits de la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada), en date du 16 novembre 1978, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Laval le 24 novembre 1978 sous le numéro 431789.

Montréal-Nord, le 20 juillet 1983.
BANQUE NATIONALE DU CANADA

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-009983-832

FIDUCIE PRÊT ET REVENU
Partie demanderesse
-ET-
JACQUES CAMIRE
Partie défenderesse

PAR ORDRE DE CETTE COUR

Avis est donné au défendeur, JACQUES CAMIRE, que l'avis de soixante (60) jours tel que requis par les Articles 1040-A et suivants du Code Civil de la Province de Québec, a été déposé au bureau de la direction Générale Des Greffes, au Palais de Justice de Montréal. Ledit avis de soixante (60) jours concerne un emplacement situé:

DÉSIGNATION

a) « Un emplacement ayant front sur Hyman Drive en la Ville de Dollard-des-Ormeaux connu et désigné comme étant le lot numéro sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent soixante-dix (370-7) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Geneviève, division d'enregistrement de Montréal.
Avec la bâtisse y érigée portant le numéro domiciliaire 1213 Hyman Drive, en la Ville de Dollard-des-Ormeaux, Québec.
b) Tous les droits indivis de l'emprunteur en ce qui concerne la propriété décrite au paragraphe a) ci-haut dans les lots 370-1 et 369, tous lots dudit cadastre, le tout tel qu'établi dans la déclaration de co-propriété enregistrée audit bureau d'enregistrement sous le numéro 2708939.
Sujet aux règlements de zonage concernant l'aéroport de Montréal, le tout tel que créé aux termes de l'acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 1128231 et amendé par dépôt numéro 1270629.
Sujet à une servitude en faveur de l'Hydro-Québec, le tout tel que créé aux termes d'un acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 1054597 et modifié dans un acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 2706392, le tout affectant seulement le lot 369 dudit cadastre.
Sujet à une servitude d'utiisation de l'aire principale de récréation, le tout tel que créé aux termes d'un acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 2690371.
Sujet à une servitude en faveur de la ville de Pierrefonds, le tout tel que créé aux termes d'un acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 2043490, et affectant seulement le lot 369 dudit cadastre. »
Selon cet avis, si vous ne remédiez pas en dedans de soixante (60) jours de la présente insertion, les omissions et contraventions mentionnées dans l'avis et à toute omission ou contravention subséquente, la partie demanderesse se prévaudra de ses droits d'être déclarée propriétaire de la propriété décrite ci-haut.
MONTRÉAL, ce 20 juillet 1983
ME MARCELLE AUBRY, P.A.
MES GUY & GILBERT, AVOCATS
1010 Sherbrooke ouest
Montréal, QC
(281-1766)

AVIS

"Vous êtes par ces présentes informé que KIM GILDA MYLES, demeurant au 348 Fathergill, dans la Ville de LaSalle, District de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil pour changer légalement son nom pour celui de DEENA KIM MANCINI.
MONTRÉAL, ce 20 juillet 1983.
GROSS, PINSKY, avocats.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est donné que KIM PHUC THAI, ouvrier, domicilié et résidant au 6004 avenue de l'Esplanade, Cité et District de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec en vue d'obtenir un décret changeant son nom en celui de KENNY CHOI.
Montréal, le 12 juillet 1983.
BORENSTEIN DUQUETTE BROTT & TSIMBERIS
Procureurs du requérant.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, que QUINCAILLERIE CYR & FRÈRES INC., ayant sa principale place d'affaires à Ville Ste-Catherine, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA, aux droits de La Banque Provinciale du Canada, par acte daté du 23 avril 1979 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Laprairie sous le numéro 165083.
BANQUE NATIONALE DU CANADA

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

NO: 500-41-000328083
BD 0838

AVIS À: Madame Noëlla Allard
Lieux inconnus

PRENEZ AVIS qu'une requête en vertu de l'article 38 de la Loi sur la protection de la jeunesse, au sujet de l'enfant Natasha Allard, née le 1er mars 1971, sera présentée au Tribunal de la jeunesse de Montréal, au 410 est, rue Bellechasse, bureau 349, le 9 septembre 1983 à 9h30.
Vous êtes requise de vous présenter à ces lieu et date.
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
MONTRÉAL, ce 19 juillet 1983.
d'AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS
Procureurs du Directeur de la protectioon de la jeunesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-022438-756

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 55 ouest Boul. Dorchester Montréal, district de Montréal, Québec,
Demanderesse
—vs—
QUEBEC EASTERN NUMISMATICS INC., corporation légalement constituée anciennement du 2055 rue Peel suite 376, en les Cité et district de Montréal, Province de Québec,
Défenderesse
—et—
RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., corporation légalement constituée ayant une place d'affaires au 1200 Blvd. St-Martin ouest, suite 401 Cité de Laval, district de Montréal, Province de Québec,
Tierce saisie
PAR ORDRE DE LA COUR:
La Défenderesse QUEBEC EASTERN NUMISMATICS INC., d'adresse inconnue, est par la présente requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette publication.
Une copie du Bref de saisie avant jugement en mains tierces, Affidavit, Déclaration, Avis 119a c.p.c. a été laissée à son intention, à la direction des Greffes au Palais de Justice au 1, est rue Notre-Dame, Montréal, District de Montréal.
FAUTE PAR LA DÉFENDERESSE QUEBEC EASTERN NUMISMATICS INC., de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, le 23 juillet 1983.
M. Aubry,
Protonotaire-adjoint
Mes STIKEMAN ELLIOTT
1155 ouest Dorchester
Montréal, Qué.

GINETTE BLAIN

Avis est donné que Ginette Blain, étudiante, domiciliée au numéro 56, rue St-Florent, à Pont-Viau, Ville de Laval, H7G 2H8, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Ginette Blais.
La personne dont le nom peut être changé à la suite de la requête est la fille mineure non émancipée de la requérante, Josée Bolduc, domiciliée à la même adresse que la requérante.
Laval, le 12 juillet 1983
Le procureur de la requérante,
Christiane Raymond, notaire

DEUXIÈME PARUTION

Prenez avis que TRANSPORT DINO WE INC. du 8455 Pascal Gagnon, St-Léonard, s'adresse à la Commission afin d'être autorisée à tirer des remorques et / ou semi-remorques en possession légale de CARON & FILS TRANSPORT INC. (permis M304599) et ce sur toutes et chacunes des clauses du permis de cette dernière, laquelle demande un permis de courtier réciproque. Cette demande est faite en vertu de l'article 27. Tout intéressé peut introduire une opposition dans les 5 jours suivant la 2e parution.
1ère parution le 21 juillet 1983
2ème parution le 22 juillet 1983

Avis est donné que M. Yves Sauvé, R.R. =2, Brownsburg, Québec, détenteur du permis no: M-508146-001, région no 6, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Transport Yves Sauvé Inc. R.R. =2, Brownsburg, Québec, région no. 6, suite à une incorporation conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la CTQ. Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
1ère publication: 22 juillet 1983
2ème publication: 23 juillet 1983

PRENEZ AVIS que le requérant Alain Handfield s'adressera à la C.T.Q. afin d'être autorisé à donner le service suivant:
TRANSPORT RESTREINT — REMORQUAGE SEULEMENT — CONTRAT
Transport par remorquage pour tirer les remorques et semi-remorques vides ou chargées de la requérante conjointe Transport Guilbault Inc., voiturier-roulier sur toutes les clauses du permis de celle-ci.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier réciproque ainsi qu'en vertu de l'article =27.
Il invoque au surplus, l'application de l'article 85 afin que la décision devienne en vigueur à la date où elle sera rendue.
Tout intéressé peut introduire une opposition où une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième publication dudit avis en s'adressant à la C.T.Q.
ALAIN HANFIELD
A/S TRANSPORT GUILBAUTL INC.
220, rue Principale
Grondines, G0A 1W0
1ème publication: 22 juillet 1983
2ème publication: 23 juillet 1983

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO.: 500-02-041290-839

LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,
partie demanderesse
—c.—
NINA PARTOUCHE (Croissanterie L'Ambassadeur),
partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
A: NINA PARTOUCHE (Croissanterie L'Ambassadeur)
Vous êtes par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente publication.
Une copie de la déclaration, du bref d'assignation et de l'avis selon l'art. 119 A C.P.C. a été laissée au greffe de cette Cour à votre intention.
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE
MONTRÉAL, ce 13 juillet 1983
MARCELLE AUBRY
PROTONOTAIRE ADJOINT
MES JUNEAU & ASSOCIÉS
a/s Murielle Bélisle
2 Complexe Desjardins
C.P. 730
Tour de l'Est = 2420
Montréal P.Q.
Tél.: 873-4947

CARTES D'AFFAIRES

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
Industriel - commercial
résidentiel
Plus de 30 ans d'expérience
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

NETTOYEUR
P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.:934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

LE RELAIS DE VOS AFFAIRES



«À voyager comme je le fais en Europe et aux États-Unis, on devient très exigeant. Au Québec, je choisis toujours l'Auberge des Gouverneurs.»

PIERRE BRUNET
Président, Levesque, Beaubien Inc.

AUBERGE DES GOUVERNEURS
Réservations sans frais: 1-800-463-2820

AVIS PUBLICS

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.
3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Province de Québec, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No.: 62-02257. VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse, — VS — BLANCHE GIRARD, défenderesse. Le 4 août 1983, à 10:30 heures au domicile de la défenderesse au No 6760 rue 30e avenue en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur portatif RCA Victor XL 100, 1 laveuse Maytag, 1 sécheuse Inglish, 1 moulin à coudre portatif Singer. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL BOILEAU, huissier, 849-2483. Montréal, le 23 juillet 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-003293-821. VIDEO MONTREAL INC., demanderesse, — VS — MICHEL LAPRISE & ASS., défenderesse. Le 4 août 1983, à 10:00 heures au domicile de la défenderesse au No 361 rue St-Paul ouest en les cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: Ameublement de bureaux, 1 mobilier de salon 2 morceaux & coussins, 1 système de son & acc. L'Loyd's, tape cassettes RCA, 30 vidéo tapes, 5 cassettes huit pistes & etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. ALBERT PELLETIER, huissier, 679-3080. Longueuil, le 20 juillet 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-039096-834. MARCIL MORTGAGE CORP. IN TRUST, demanderesse, — VS — PETET CADIEUX, défendeur. Le 3 août 1983, à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 121 rue Vanguard en la cité de Pointe-Claire, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 Cadillac/75, lic. 111 590, série 6C47S5D263073. Conditions: ARGENT COMPTANT. ALBERT PELLETIER, huissier, 679-3080. Longueuil, le 20 août 1983

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-023894-822. GARCEAU ÉLECTRIQUE LTÉE, demanderesse, — VS — RICHARD DESY, défendeur. Le 3 août 1983, à 12:00 heures au domicile du défendeur au No 5557 rue Cadillac, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 Téléviseur console Zénith et acc., 1 stéréo Super X et 2 haut parleurs, 1 table tournante AGS, 1 laveuse et 1 sécheuse et articles divers.. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier, 845-1147. Montréal, le 23 juillet 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-05-002766-820. GISÈLE GOULET, demanderesse, — VS — LES HÉRITIERS DE FEU ALBERT WARREN, défenderesse. Le 5 août 1983, à 10:00 heures au lieu d'entreposage au No 1241 boul. Labelle en la cité de Laval district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 Téléviseur couleur RCA 20" portative et support et articles divers. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVON DUBÉ, huissier, 845-1147. Montréal, le 23 juillet 1983.

Province de Québec, District de Iberville. COUR PROVINCIALE. No.: 755-02-000518-832. LITHO LASALLE INC., demanderesse, — VS — CANADA OFFICE SPECIALTY LTD, défenderesse. Le 4 août 1983, à 11:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 710 rue De l'Église en la cité Dorval district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 Lave vaisselle Hot Point, 1 réfrigérateur G.E., Conditions: ARGENT COMPTANT. FRANÇOIS DUPONT, huissier, 845-1147. Montréal, le 23 juillet 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-05-000460-830. OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, demanderesse, — VS — INVESTISSEMENTS DESTRE INC., défenderesse. Le 3 août 1983, à 13:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 5509 rue Borden en la cité Côte St-Luc district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois, 1 chaise, 1 filière 2 tiroirs. Conditions: ARGENT COMPTANT. FRANÇOIS DUPONT, huissier, 845-1147. Montréal, le 23 juillet 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-007932-838. OFFICE CONSTRUCTION DU QUÉBEC, demanderesse, — VS — JEAN SANDRI (Couvetures Universelles Enr), défendeur. Le 3 août 1983, à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 9097 rue Le Royer en la cité St Léonard district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 Table tournante Lloyd's, 1 stéréo et 2 haut parleurs, 1 sécheuse Inglis, 1 laveuse Inglis, 1 laveuse à vaisselle Inglis et etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier, 845-1147. Montréal, le 23 juillet 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-05-000650-830. GUY LEPAGE, demanderesse, — VS — LES HÉRITIERS DE FEU ALBERT WARREN, défenderesse. Le 5 août 1983, à 10:00 heures au lieu d'entreposage au No 1241 boul. Labelle en la cité de Laval district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 Téléviseur couleur portatif RCA Victor XL 100, 1 laveuse Maytag, 1 sécheuse Inglish, 1 moulin à coudre portatif Singer. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL BOILEAU, huissier, 849-2483. Montréal, le 23 juillet 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-055092-824. LA CAISSE POP. STE-CÉCILE DE MONTRÉAL, demanderesse, — VS — HÉLÈNE ATME, défenderesse. Le Le 4 août 1983, à 11:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 7495 rue St-Denis en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 Congélateur Bélanger & Acc., 1 four micro-onde Kenmore, 1 comptoir réfrigér-vitré 2 portes. Équipements divers etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ PELLETIER, huissier, 879-1007. Montréal, le 20 juillet 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne. COUR PROVINCIALE. No.: 700-02-000611-823. OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, demanderesse, — VS — PAUL HERVIEUX, défendeur. Le 10 août 1983, à 14:00 heures au domicile du défendeur au No 1021 rue Tricentenaire en la cité à Lavaltrie district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Mobilier de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL AVELINE, huissier, Ste-Adèle, le 14 juillet 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne. COUR PROVINCIALE., No.: 700-02-000022-831. GAZ & PRODUITS DE SOUDURE BROUILLETTE LTÉE, demanderesse, — VS — MICHEL GILBERT & RICHARD JEAN, défendeurs. Le 11 août 1983, à 11:00 heures à la place d'affaires des défendeurs au No 1380 rue Paquin, app. 1, en la cité Ile St-Jean, Terrebonne district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en: 1 Ens. de salon (2 mcx), 1 T.V. couleur, 2 hauts parleurs. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL AVELINE, huissier. Montréal, le 14 juillet 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE., No.: 500-02-029929-838. SOCIÉTÉ DE COURTAGE MELOCHE LTÉE, demanderesse, — VS — NICKEY'S INC., défenderesse. Le11 août 1983, à 11:00 heures à la place d'affaires, de la défenderesse au No 549 rue Ch. Ste-Marguerite en la cité Ste-Marguerite district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: Lot de chaises & tables, 1 caisse National Cash, 1 calculatrice Model C 112 etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. G.G. DUSSAULT, huissier. Montréal, le 14 juillet 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne. COUR PROVINCIALE. No.: 700-02-000273-830. LES PÉTROLES ST-AUBIN LTÉE, demanderesse, — VS — TRANSPORT I. BIJEAU LTÉE, défenderesse. Le 3 août 1983, à 14:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 360-A Montée Sanche, en la cité de Boisbriand, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 filière métallique beige, 4 tiroirs, 1 t.v. Sanyo, 1 radio Fleetwood, Meubles & Équipements de bureau divers. Conditions: ARGENT COMPTANT. LUC SAULNIER, huissier, 842-5291. Montréal, le 21 juillet 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR MUNICIPALE, No.: 88131. VILLE DE SAINT-LÉONARD, demanderesse — VS — MC CALLON JOHN, défendeur. Le 4 août 1983 à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 6844-a rue Choisy en la cité Saint-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 tv couleur 20" RCA, 1 table de centre vitre et chrome, 1 table de coin vitre et chrome. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL FISET, huissier, 288-6317. Montréal, le 23 juillet 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No.: 88159. VILLE DE SAINT-LÉONARD, demanderesse — VS — JEAN CLAUDE DUBUISSON, défendeur. Le 3 août 1983 à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 6304-A rue Le Normand en la cité Saint-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 table tournante Sanyo, 1 lecteur cassette Teac, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL FISET, huissier, 288-6317. Montréal, le 23 juillet 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-059860-820. B.P. PETROLES LTÉE., demanderesse — VS — MARIO BARADESCA, défendeur. Le 4 août 1983 à 13:00 heures au domicile du défendeur au No 8636 rue Réjane en la cité LaSalle, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: télé couleur RCA XL 100, congélateur, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. LUC VALADE, huissier, 288-6317. Montréal, le 23 juillet 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No.: 41-536-112-2. LA VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse, — VS — ST ANDRÉ CAR WASH, défenderesse. Le 5 août 1983, à 11:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 1063 rue St-André en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 Automobile Pontiac Imm. Qué. 284M829 No de série: 2X27A8T132916 & Acc. 1 caisse enregistreuse National, 2 bicyclettes 10 vitesses, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD GAUTHIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 23 juillet 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No.: 41-337-756-5. LA VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse, — VS — ST. ANDRÉ CAR WASH, défenderesse. Le 5 août 1983, à 11:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 1063 rue St-André en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 Automobile Pontiac Imm. Qué. 284M829 No de série: 2X27A8T132916 & Acc. 1 caisse enregistreuse National, 2 bicyclettes 10 vitesses, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD GAUTHIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 23 juillet 1983

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-043056-816. ANCLO-TECH INC., demanderesse, — VS — MEDITERRANEAN ROOFING CO., défenderesse. Le 5 août 1983, à 11:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 2095 rue Beaconsfield en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 Camion Ford Imm. F418-929 Custom F350 & Acc. 1 T.V. couleur RCA & Acc. et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 23 juillet 1983.

Province de Québec, District de St-François. COUR PROVINCIALE. No.: 470-02-000172-834. LA COMMISSION SCOLAIRE DE MAGOG, demanderesse, — VS — M & MME MARCEL DESROCHES, défendeurs. Le 4 août 1983, à midi au domicile des défendeurs au No 1, rue Terr. D'Auteuil en la cité Auteuil, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en: 1 Set de cuisine (7 mrcx), 1 buffet antique, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. HUGUETTE CLOUETTE, huissier, 866-5375. Montréal, le 4 août 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-005310-839. LES PAPIERS GRAPHIQUES UNE DIVISION DE ROLLAND INC., demandeur. — VS — PIERRE HUTCHISON (IMPRIMERIE FAVORITE ENR), défendeur. Le 5 août 1983, à 13:00 heures au domicile du défendeur au No 186 rue Belmont en la cité de Châteauguay district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. Couleur Solid State avec acc. 20 po., 1 automobile Chrysler Newport 1979 No de série: TH42G9A137234 avec acc. etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. HUGUETTE CLOUETTE, huissier, 866-5375. Montréal, le 20 juillet 1983

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-007613-834. LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, demanderesse, — VS — B.B.Q. ELEGANT INC., défendeur. Le 3 août 1983, à 14:00 heures à la place d'affaires du défendeur, au No 3315 rue Masson en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 Frigidaire à pâtisseries & Accessoires, 1 frigidaire à bières, 2 portes & accessoires, 1 four à pizza & acc. Équipements divers... etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ PELLETIER, huissier, 879-1007. Montréal, le 20 juillet 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-036189-822. LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, demanderesse, — VS — JEAN-PAUL BARRY (les Alarmes Paravol Enr), défendeur. Le 8 août 1983, à 11:00 heures au domicile du défendeur, au No 1060 rue Victoria en la cité Longueuil district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 Radio Cassette Symphonic, 1 humidificateur Mastercraft, 1 filière Cole Steel 4 tiroirs. Effets divers etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL PINET, huissier, 879-1007. Montréal, le 20 juillet 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-003293-821. VIDEO MONTREAL INC., demanderesse, — VS — MICHEL LAPRISE & ASS., défenderesse. Le 4 août 1983, à 10:00 heures au domicile de la défenderesse au No 361 rue St-Paul ouest en les cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: Ameublement de bureaux, 1 mobilier de salon 2 morceaux & coussins, 1 système de son & acc. L'Loyd's, tape cassettes RCA, 30 vidéo tapes, 5 cassettes huit pistes & etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. ALBERT PELLETIER, huissier, 679-3080. Longueuil, le 20 juillet 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-039096-834. MARCIL MORTGAGE CORP. IN TRUST, demanderesse, — VS — PETET CADIEUX, défendeur. Le 3 août 1983, à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 121 rue Vanguard en la cité de Pointe-Claire, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 Cadillac/75, lic. 111 590, série 6C47S5D263073. Conditions: ARGENT COMPTANT. ALBERT PELLETIER, huissier, 679-3080. Longueuil, le 20 août 1983

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-023894-822. GARCEAU ÉLECTRIQUE LTÉE, demanderesse, — VS — RICHARD DESY, défendeur. Le 3 août 1983, à 12:00 heures au domicile du défendeur au No 5557 rue Cadillac, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 Téléviseur console Zénith et acc., 1 stéréo Super X et 2 haut parleurs, 1 table tournante AGS, 1 laveuse et 1 sécheuse et articles divers.. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier, 845-1147. Montréal, le 23 juillet 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-05-002766-820. GISÈLE GOULET, demanderesse, — VS — LES HÉRITIERS DE FEU ALBERT WARREN, défenderesse. Le 5 août 1983, à 10:00 heures au lieu d'entreposage au No 1241 boul. Labelle en la cité de Laval district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 Téléviseur couleur portatif RCA Victor XL 100, 1 laveuse Maytag, 1 sécheuse Inglish, 1 moulin à coudre portatif Singer. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL BOILEAU, huissier, 849-2483. Montréal, le 23 juillet 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-055092-824. LA CAISSE POP. STE-CÉCILE DE MONTRÉAL, demanderesse, — VS — HÉLÈNE ATME, défenderesse. Le Le 4 août 1983, à 11:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 7495 rue St-Denis en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 Congélateur Bélanger & Acc., 1 four micro-onde Kenmore, 1 comptoir réfrigér-vitré 2 portes. Équipements divers etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ PELLETIER, huissier, 879-1007. Montréal, le 20 juillet 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne. COUR PROVINCIALE. No.: 700-02-000611-823. OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, demanderesse, — VS — PAUL HERVIEUX, défendeur. Le 10 août 1983, à 14:00 heures au domicile du défendeur au No 1021 rue Tricentenaire en la cité à Lavaltrie district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Mobilier de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL AVELINE, huissier, Ste-Adèle, le 14 juillet 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne. COUR PROVINCIALE., No.: 700-02-000022-831. GAZ & PRODUITS DE SOUDURE BROUILLETTE LTÉE, demanderesse, — VS — MICHEL GILBERT & RICHARD JEAN, défendeurs. Le 11 août 1983, à 11:00 heures à la place d'affaires des défendeurs au No 1380 rue Paquin, app. 1, en la cité Ile St-Jean, Terrebonne district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en: 1 Ens. de salon (2 mcx), 1 T.V. couleur, 2 hauts parleurs. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL AVELINE, huissier. Montréal, le 14 juillet 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE., No.: 500-02-029929-838. SOCIÉTÉ DE COURTAGE MELOCHE LTÉE, demanderesse, — VS — NICKEY'S INC., défenderesse. Le11 août 1983, à 11:00 heures à la place d'affaires, de la défenderesse au No 549 rue Ch. Ste-Marguerite en la cité Ste-Marguerite district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: Lot de chaises & tables, 1 caisse National Cash, 1 calculatrice Model C 112 etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. G.G. DUSSAULT, huissier. Montréal, le 14 juillet 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne. COUR PROVINCIALE. No.: 700-02-000273-830. LES PÉTROLES ST-AUBIN LTÉE, demanderesse, — VS — TRANSPORT I. BIJEAU LTÉE, défenderesse. Le 3 août 1983, à 14:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 360-A Montée Sanche, en la cité de Boisbriand, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 filière métallique beige, 4 tiroirs, 1 t.v. Sanyo, 1 radio Fleetwood, Meubles & Équipements de bureau divers. Conditions: ARGENT COMPTANT. LUC SAULNIER, huissier, 842-5291. Montréal, le 21 juillet 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR MUNICIPALE, No.: 88131. VILLE DE SAINT-LÉONARD, demanderesse — VS — MC CALLON JOHN, défendeur. Le 4 août 1983 à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 6844-a rue Choisy en la cité Saint-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 tv couleur 20" RCA, 1 table de centre vitre et chrome, 1 table de coin vitre et chrome. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL FISET, huissier, 288-6317. Montréal, le 23 juillet 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No.: 88159. VILLE DE SAINT-LÉONARD, demanderesse — VS — JEAN CLAUDE DUBUISSON, défendeur. Le 3 août 1983 à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 6304-A rue Le Normand en la cité Saint-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 table tournante Sanyo, 1 lecteur cassette Teac, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL FISET, huissier, 288-6317. Montréal, le 23 juillet 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-059860-820. B.P. PETROLES LTÉE., demanderesse — VS — MARIO BARADESCA, défendeur. Le 4 août 1983 à 13:00 heures au domicile du défendeur au No 8636 rue Réjane en la cité LaSalle, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: télé couleur RCA XL 100, congélateur, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. LUC VALADE, huissier, 288-6317. Montréal, le 23 juillet 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No.: 41-536-112-2. LA VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse, — VS — ST ANDRÉ CAR WASH, défenderesse. Le 5 août 1983, à 11:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 1063 rue St-André en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 Automobile Pontiac Imm. Qué. 284M829 No de série: 2X27A8T132916 & Acc. 1 caisse enregistreuse National, 2 bicyclettes 10 vitesses, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD GAUTHIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 23 juillet 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No.: 41-337-756-5. LA VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse, — VS — ST. ANDRÉ CAR WASH, défenderesse. Le 5 août 1983, à 11:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 1063 rue St-André en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 Automobile Pontiac Imm. Qué. 284M829 No de série: 2X27A8T132916 & Acc. 1 caisse enregistreuse National, 2 bicyclettes 10 vitesses, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD GAUTHIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 23 juillet 1983

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-043056-816. ANCLO-TECH INC., demanderesse, — VS — MEDITERRANEAN ROOFING CO., défenderesse. Le 5 août 1983, à 11:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 2095 rue Beaconsfield en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 Camion Ford Imm. F418-929 Custom F350 & Acc. 1 T.V. couleur RCA & Acc. et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 23 juillet 1983.

Province de Québec, District de St-François. COUR PROVINCIALE. No.: 470-02-000172-834. LA COMMISSION SCOLAIRE DE MAGOG, demanderesse, — VS — M & MME MARCEL DESROCHES, défendeurs. Le 4 août 1983, à midi au domicile des défendeurs au No 1, rue Terr. D'Auteuil en la cité Auteuil, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en: 1 Set de cuisine (7 mrcx), 1 buffet antique, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. HUGUETTE CLOUETTE, huissier, 866-5375. Montréal, le 4 août 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-27-032153-829. FRANCINE RIOPEL GEWELT, agissant pour Le Procureur Général, demanderesse, — VS — FRANÇOIS LANOUETTE, défendeur. Le 2 août 1983, à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 2255 rue Côte Vertu = 108 en la cité St-Laurent district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 Téléviseur Candle couleur et Acc, 1 humidificateur Westinghouse. Conditions: ARGENT COMPTANT. FRANÇOIS DUPONT, huissier, 845-1147. Montréal, le 23 juillet 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR GREFFE DE LA PAIX. No.: 500-27-15396-825. LE PROCUREUR GÉNÉRAL, demandeur, — VS — JOHN EASTVELD, défendeur. Le 2 août 1983, à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 87 rue Fairlawn Crest en la cité Beaconsfield district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 Lave vaisselle Hot Point, 1 réfrigérateur G.E., Conditions: ARGENT COMPTANT. FRANÇOIS DUPONT, huissier, 845-1147. Montréal, le 23 juillet 1983.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No.: 500-27-033576-820. FRANCINE RIOPEL GEWELT agissant pour Le Procureur Général, demanderesse, — VS — CHRISTOS HALKIABAKIS, défendeur. Le 3 août 1983, à 13:30 heures au domicile du défendeur au No 6940 rue Bloomfield = 5 en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 Sofa 3 places tissus brun, 1 fauteuil tissus brun, 1 table de centre en bois, 2 tables de coin. Conditions: ARGENT COMPTANT. FRANÇOIS DUPONT, huissier, 845-1147. Montréal, le 23 juillet 1983.

Province de Québec, District de St-François. COUR MUNICIPALE. No.: 000-3188-82. LA VILLE DE SHERBROOKE, partie demanderesse, — VS — MICHEL VIENS, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 3 août 1983 à 14:00 au 2640, Page à St-Hyacinthe dans le dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL VIENS, saisis en cette cause, consistant en: 1 divan en bois brun et matériel beige, 2 fauteuils en bois et matériel beige, 1 ensemble de jardin 6 mcx. comprenant 1 table, 4 chaises, 1 parasol. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE PAUL HAINAULT, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 20 juillet 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No.: 500-27-008166-821. LA REINE, partie demanderesse, — VS — CENODENT LTÉE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 4 août 1983 à 12:00 heures au 7440, Pie IX à Montréal dans le dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CENODENT LTÉE, saisis en cette cause, consistant en: 1 bahut en bois 3 tiroirs, 1 four porcelaine, 1 four pour métal Huppert Info Trol, 2 air climatisés, 1 bureau en bois 5 tiroirs, 2 classeurs de métal 3 tiroirs, 1 photocopieur de marque S.C.M. et acc., et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: LAURENT SOLARI, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 20 juillet 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No.: 500-27-011337-815. LA REINE, partie demanderesse, — VS — MEEHAN BRUCE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 3 août 1983 à 10:00 heures au 172, Windcrest à Hudson dans le district de Beauharnois, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de BRUCE MEEHAN, saisis en cette cause, consistant en: 1 orgue électrique de marque Hammond, 2 divans en matériel couleur beige, 2 fauteuils en matériel couleur brune, 1 télécouleur de marque Zenith portatif, 1 divan en matériel brun, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: ROBERT POULIOT, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 20 juillet 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 01-000048-83. VILLE DE VERDUN, partie demanderesse, — VS — INDUSTRIES BORILEM INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 5 août 1983 à 14.00 heures au 635, Strathmore à Verdun dans le district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de INDUSTRIES BORILEM INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 aspirateur M.D. Vaccum modèle B-2 et acc., 1 aspirateur modèle CV501VC, 1 aspirateur Centro Flo modèle F40, 1 sofa en tissu, 1 fauteuil noir en cuir, 1 dactylo Royal D.S.M. 11520 électrique, 1 stéréo cassette Lloyd's, 2 enceintes acoustiques, 1 filière beige 2 portes, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: GILLES POIRIER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 20 juillet 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No.: 500-27-021067-823. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — GIRARD RONALD, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 4 août 1983 à 10.30 heures au 2057, St-André à Montréal dans le dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RONALD GIRARD, saisis en cette cause, consistant en: 1 fauteuil 3 places en tissu brun, 1 caméra, 1 paire de jumelles, 1 trépier pour caméra, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: GILLES POIRIER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 20 juillet 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No.: 505-27-014274-81. LA REINE, partie demanderesse, — VS — CHRISTOPHER BERGMAN, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 3 août 1983 à 10.00 heures au 683, Sénécal à LaSalle dans le district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CHRISTOPHER BERGMAN, saisis en cette cause, consistant en: 1 piano de marque Lable, 2 tables en bois, 1 télécouleur Admiral portatif 20", 1 système de son Juliette, 2 enceintes acoustiques, 1 table tournante B.S.R. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL HUARD, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 20 juillet 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No.: 500-27-005925-822. LA REINE, partie demanderesse, — VS — JEAN-MARC DAIGLE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 3 août 1983 à 10.30 heures au 2899, Mance = 5 à St-Hubert dans le district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JEAN-MARC DAIGLE, saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son comprenant 1 amplificateur Sanyo, 1 lecteur de cassettes Sanyo, 1 table tournante Sanyo, 1 syntonisateur Sanyo. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: JACQUES FORTIER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 20 juillet 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-27-005925-822. LA REINE, partie demanderesse, — VS — JEAN-MARC DAIGLE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 3 août 1983 à 10.30 heures au 2899, Mance = 5 à St-Hubert dans le district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JEAN-MARC DAIGLE, saisis en cette

LE DEVOIR

CULTURE ET SOCIÉTÉ
Montréal, samedi 23 juillet 1983

C'est dur, la danse dans les îles

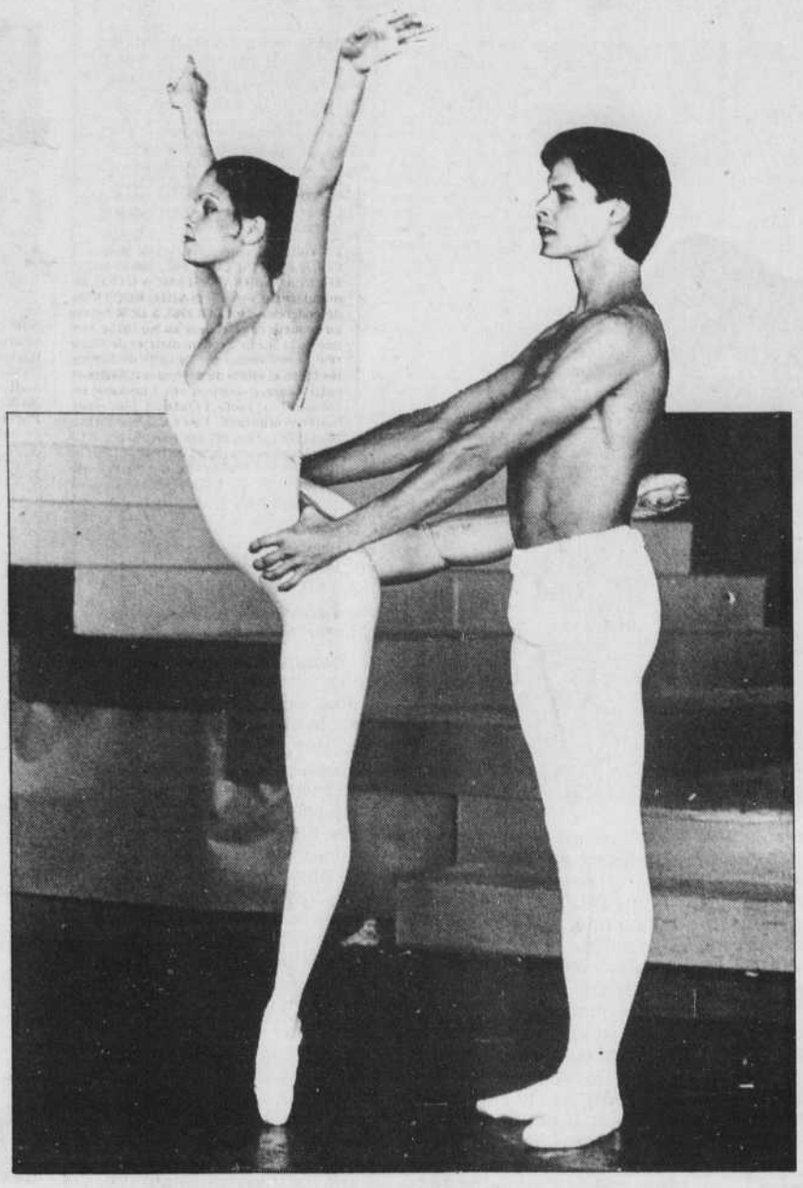
par
Suzanne Asselin

DEHORS le soleil de juillet tape dur. C'est le farniente. Les visiteurs arpentent, à pas ralentis, les quelques sentiers mi-ombragés pour prendre un peu de frais. Les jus coulent à flots. A deux pas, au Théâtre des Îles de l'Île Notre-Dame, on sue à grosses gouttes. On reprend une fois. Une autre fois encore. L'air est frais, renfermé, cloué autour des interprètes. Une voix haïtienne envahit le noir, transperce l'air coloré de la scène. Une voix chantante qui vient du ventre creux de la salle. Sur la scène, les oreilles se tendent, les pointes s'allongent et les muscles travaillent. Puis les yeux se rapetissent et les bras se plient à l'indienne pour distinguer le chorégraphe omniprésent. L'oeil critique coule ses corrections par le micro.

« Louis, tu est trop rapide au début de la phrase... Stoppe la musique, Peter. Anik, avance dans la lumière, mon trésor... Ça tu l'attaques trop vite, Jean-Marc. » Eddy Toussaint, chorégraphe-fondateur de la compagnie qui porte son nom, dirige d'une voix ferme et rassurante les trois solistes-fondateurs de sa compagnie (Louis Robitaille, Jean-Marc Lebeau et Anik Bissonnette) dans le pas de trois de *Triangle* qui sera dansé dans quelques heures. Il est environ 15h30. Les danseurs ont déjà répété deux autres ballets depuis 13 heures (*Missa Creole* et *Duo d'adieu* et ne quitteront pas le théâtre avant au moins 22h30. C'est dur, la vie de danseur.

Les dix-huit danseurs du Ballet de Montréal d'Eddy Toussaint, des jeunes au début de la vingtaine surtout, répètent le troisième programme qui se tient jusqu'au 31 juillet. Un quatrième suivra du 10 au 28 août. Ils ont commencé leur série de quatre spectacles, dont les matinées pour enfants, depuis le 22 juin. Ça ne paraît pas encore, mais la fatigue s'installe. Comme d'habitude, Toussaint prépare un programme bien balancé, une sorte de mosaïque de ballets populaires et plus sérieux, qui plairont à une foule souvent néophyte.

Jusqu'ici tout va. Eddy Toussaint a le ton équilibré. Il observe, fait des corrections et traduit en français les observations de la maîtresse de ballet, madame Malashenko, qui note les moindres erreurs: un bras déplacé, un pas escamoté, une attitude trop fuyante. Les danseurs encaissent, la plupart du temps sans mot dire. Ils savent que



Le Ballet d'Eddy Toussaint

c'est la clef de la réussite. Parfois, ils tentent une explication à leur mouvement. Mais ils se doutent que le patron a, la plupart du temps, raison.

Puis, on dégage.

C'est le tour de *Femmes*, un ballet d'un autre chorégraphe sud-américain, Ascar Araiz. Elles sont cinq en sous-vêtements de coton blanc, les cheveux longs qui tombent en cascades. Elles se dominent, rivalisent. Des jeunes filles de David Hamilton avec un air plus mordant. « Mes chéries, vous perdez votre emplacement. On reprend, Yam, ta ta tam. Pam, yam pam pam... » Toussaint l'oeil de faucon corrige une ligne, explique encore le sens du mouvement. « Sophie, tu dois être révoltée. Je ne sens pas ton intention. Marie-Hélène, n'oublie pas, tu la domines. ...Pourquoi cet arrêt entre les deux mouvements. Ça doit couler. »

Les choses commencent à se corser dans *Alexis le trotteur*, un ballet composé d'après une légende du Lac-Saint-Jean. Alexis, paraît-il, courait aussi vite que les chevaux. « Tu fais tout à moitié, c'est une danse de caractère », lance-t-il, menaçant, à un danseur. Dans ce ballet folklorique qui demande beaucoup d'énergie, Toussaint avise ses danseurs de la conserver pour le spectacle. « Marquez vos positions, et merde pour ce soir ». Il est déjà 18 heures. Les danseurs ont mangé au début de l'après-midi et ne prendront de vrai repas qu'après la représentation. Très mauvais de danser le ventre plein.

Il leur reste encore quelques minutes et un peu d'énergie pour parler de leur métier. Je me faufile entre les sorties de scène. Déjà on installe les barres pour la classe de 19h15 avant le spectacle qui débute à 20 heures pile. Des câbles pendouillent, des vêtements jonchent le sol. Par ici, une pointe oubliée. Dans un couloir, une femme repasse un costume, refait une couture. Enfin, dans un bureau à l'arrière, sous une lumière trop crue, les aveux tombent doucement.

Louis Robitaille, Jean-Marc Lebeau et les soeurs Bissonnette prennent un répit bien mérité. Louis Robitaille, la vedette masculine de la compagnie, se plaint du plancher de scène. « En dessous du plancher de danse, je crois, c'est du ciment. C'est très dur pour les jambes à la longue. On danse cinq jours par semaine cet été. C'est la première fois. En tournée, les déplacements nous fatiguent beaucoup. Mais nous avons au moins une journée de vacance entre deux soirées de représentation. »

Trois solistes de la compagnie (Robi-

Suite à la page 12

Renaissance, et agonie, des boîtes à chansons

par
Mireille Simard

DEPUIS un an, elles poussent un peu partout, s'improvisant au hasard des bars ou des cafés-théâtres, toujours fragiles et incertaines. On les remarque parfois, on se dit : « Tiens, une boîte à chansons » et on passe son chemin, indifférent.

Les Montréalais et Montréalaises ignorent probablement qu'ils disposent d'au moins cinq lieux pour entendre de jeunes auteurs-compositeurs-interprètes de talent. Après la vague des années soixante où fleurissaient des établissements du genre, les lieux de la relève se sont évanouis dans la foulée des succès obtenus par les artistes québécois d'alors. Pourquoi se contenter des boîtes à chanson alors qu'on pouvait facilement enregistrer un disque « québécois » et devenir populaire?

Aujourd'hui, la musique « québécoise » ne suscite plus d'engouement automatique. Au contraire... Sapins, folklore et nationalisme ont rejoint le grenier des horreurs musicales, avec une rapidité désarçonnnante. En quatre années (1976-80), le Québec a bouclé la boucle de son renouveau musical. Rideau.

Malgré la place étriquée qu'on lui réserve, la relève (quelque part entre 25 et 35 ans!) continue d'écrire et de vouloir s'exprimer. C'est pour pallier à l'absence de lieux parallèles que Mousse, la quarantaine épanouie, a ouvert l'année dernière une authentique boîte à chansons qui remporte un succès inespéré. Son calendrier d'auditions affiche complet jusqu'en septembre. Découverte elle-même par Clairette en 1958, Mousse a voulu rendre à d'autres la pareille. « Où ces jeunes peuvent-ils bien apprendre leur métier? Il y a si peu de place pour travailler que peu d'entre eux vont survivre et percer. » Mousse s'active ainsi à redonner la chanson au peuple. « La chanson est un art populaire qui doit être accessible à tous. Les jeunes artistes n'ont pas les moyens de se produire et le public, de payer pour se divertir. C'est par amour que j'ai ouvert La Cave à Mousse. »



La Cave à Mousse, sur les traces de Clairette, et des découvertes.

La situation de la relève est criante souligne Jean-Marie da Silva, patron du café-théâtre Quartier latin, car la difficulté du métier ne rebute en rien les jeunes: ils sont très nombreux à vouloir chanter. Le public, lui, se fait rare: 40% d'assistance en moyenne. M. da Silva ne semble pas découragé. « Écoutez, c'est un public ponctuel. On ne sait jamais ce qui va marcher. Si on avait toujours le même genre de chose, ce serait sans doute différent. De toute façon, les boîtes des années soixante ont fermé parce qu'il n'y avait personne. Cela n'a pas changé et ne changera pas. » N'empêche. Quand Jean-Marie da Silva s'inquiète d'une trop faible assistance, il s'empresse de visiter les autres cafés-théâtres pour s'assurer que le vide est partout le même. La plupart du temps il rentre rasséréné...

La faible assistance s'avère un problème crucial et permanent. Au Bistro d'autrefois, au Borduas et à L'Avant-Scène, on ne sait plus quelle formule adopter, ni d'ailleurs à quel saint se vouer. Le commerce bat de l'aile et on songe à fermer. On espère un regain de vie à l'automne; sinon, c'est la catastrophe.

Quand Christian Moley a ouvert L'Avant-Scène l'année dernière, il croyait répondre à une demande réelle. « Je me suis aperçu que c'était extrêmement difficile d'aller chercher des spectateurs intéressés au théâtre. Car le théâtre est en train de tomber; trop de troupes et trop de spectacles médiocres découragent le public. Par contre, je crois à un renouveau du cabaret, de la boîte à chansons. Les gens veulent rire et s'amuser. » Pour l'automne, Christian Moley adopte une nouvelle orientation: entrée libre et spectacles de variétés. « L'entrée payante a fait fuir ma clientèle de quartier. Avec la crise, les gens n'ont pas les moyens de payer un prix d'entrée. Dorénavant, les artistes seront rémunérés au chapeau. »

Pour lancer son entreprise, M. Moley avait demandé à certains artistes connus de venir présenter des jeunes qui commencent. « C'est une forme de col-

Suite à la page 12

Quand Nathalie s'appelait Natacha

par
Pierre Quesnel

PLUSIEURS seront sans doute surpris que Nathalie Sarraute, qui n'avait pas montré jusqu'ici de très forts penchants pour l'autobiographie, se décide — à 80 ans! — à « évoquer ses souvenirs d'enfance ». Régression du grand âge ou geste hautement significatif? En tout cas, il me semble qu'il y a dans ce retour inattendu à l'enfance de quoi faire méditer ceux pour qui toute entreprise de ce genre est insignifiante et futile.

Pour entreprendre un tel récit, sans doute faut-il y être poussé par quelque chose de puissant. Comme le malheur, par exemple. Il est frappant de constater comme les gens qui ont eu une enfance heureuse ont peu de souvenirs tandis que ceux qui ont souffert à cet âge en ont beaucoup.

Celle de Nathalie Sarraute ne fut pas misérable certes mais il y a de petits riens parfois qui vous déchirent pour la vie. Un jour, la petite Natacha (elle est russe) s'avise que sa mère n'est pas la plus belle femme de toutes. Cette idée l'épouvante. N'est-elle pas sacrilège? Ne doit-on pas penser que ses parents sont les plus beaux, les plus gentils, les plus intelligents au monde? Voilà que la petite fille éprouve le besoin irrésistible de confier à sa mère l'idée terrible, avec l'espoir que cet aveu la délivrera. Sèchement, la mère lui répond qu'une enfant qui aime sa mère ne la compare jamais à personne! Tout cela ne dure que quelques secondes, quelques minutes à peine. Mot d'adulte apparemment anodin. Plus de 70 ans après, l'enfant coupable s'en souvient encore...

Un peu plus tard, les parent se séparent. La mère reste à Moscou, le père vient à Paris. La mère — qui ne semble pas aimer beaucoup Natacha — l'abandonne plus ou moins, celle-ci vient vivre à Paris avec son père... et sa nouvelle femme. Une mère absente et qui ne veut pas d'elle, une belle-mère, plutôt revêche, et dont elle se sent à charge, une maison qui n'est pas sa maison: la petite fille se sent de trop.

J'ai tenté de donner ici le coeur du drame. Mais qu'on se rassure: Nathalie Sarraute ne fait pas dans la sentimentalité. Ses infortunes, elle les rapporte avec la plus grande pudeur. Elles sont au coeur du livre mais elles sont loin d'en constituer la totalité. Nous avons donc droit à quantité d'autres souvenirs: les uns touchants, d'autres cocasses, certains d'une franche banalité. L'auteur ne cherche pas à émouvoir à peu de frais. Comme elle ne cherche pas non plus à faire joli: de « beaux souvenirs d'enfance », elle en a comme tout le monde mais elle les écarte systématiquement. Pas question non plus de romancer, de boucher les trous de la mémoire. La rigueur, l'authenticité: voilà ce que Nathalie Sarraute recherche avant tout, rapportant les faits le plus méticuleusement possible, sans viser l'effet.



Le récit d'une enfance brossé à très petites touches

Cela donne un récit discontinu, une suite fragmentée de souvenirs. Une enfance brossée par petites touches. Des souvenirs qui se détachent du lointain passé un peu comme des bulles. En patchwork.

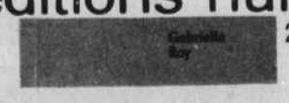
Mais on pourra se demander si le refus obstiné de la complaisance chez Nathalie Sarraute, sa volonté farouche de probité ne comportent pas aussi leur envers. Ainsi, sans doute est-ce pour rendre la simplicité de l'enfant que l'auteur a choisi un style d'une telle simplicité. Mais cette simplicité ne se dégrade-t-elle pas parfois en facilité?

L'auteur a choisi d'écarter systématiquement les beaux tableaux. Mais, sous prétexte de vérité, a-t-elle eu raison de nous en présenter quelques-uns qui sont plutôt ternes et qui risquent d'ennuyer considérablement le lecteur?

Le choix de la discontinuité du récit risque peut-être de l'ennuyer plus encore. Ce récit presque étale, où la progression dramatique est fort ténue, exige beaucoup du lecteur. (Je sais bien que la discontinuité du récit, l'art du fragment se portent beaucoup de nos jours. Souvent comme des panacées. Du reste, je me demande si l'un et l'autre, en certains cas — pas celui de Nathalie Sarraute certes: je pense à d'autres! — ne sont pas des alibis pour l'impuissance?)

Suite à la page 12

éditions hurtubise hmh ltée



260 p.

Gabrielle Roy
La route d'Altamont
Récits

8,95 $

Peut-être plus qu'aucun autre écrivain d'ici, Gabrielle Roy a été marquée par le paysage de son enfance et de sa jeunesse. Les quatre récits de la Route d'Altamont nous en donnent une nouvelle preuve par le sentiment très vif de la solitude et de la solidarité humaine.

7360, boul Newman, LaSalle, Qc H8N 1X2 tél.: 364-0323

Ces ouvrages sont disponibles chez votre libraire et chez MARCEL DIDIER INC. 2050 rue de Bleury, suite 500, Montréal. Tél.: 288-7191

L'anti-pianiste est le plus grand

par
Carol Bergeron



★*Glenn Gould* (piano): Johannes Brahms (1833-1897): les quatre Ballades op. 10 et les deux Rapsodies op. 79. CBS IM 37800, texte de présentation en français.★*Glenn Gould*: Alban Berg (1885-1935): Sonate op. 1: Dimitri Shostakovich (1906-1975): Trois Danses Fantastiques op. 5 (version pour piano et violon); Sergueï Ivanovitch Taneiev (1856-1915): « La naissance de la harpe » op. 26, no 1 (version pour piano et violon); Serge Prokofiev (1891-1953): « Les merveilles de l'hiver » extrait de Cendrillon (version pour piano et violon); Albert Pratz (violon). Turnabout TV 34792X, texte de présentation en anglais.★*Glenn Gould*: Wolfgang Amadeus Mozart (1756-1791): Allegro de la Sonate no 5, en do majeur, K.521; Andante et Variations en sol majeur, K.501; Allegro di Molto de la Sonate no 4, en fa majeur, K.497; Fantaisie no 1, en fa majeur, K.594; (quatre oeuvres pour piano à quatre mains), Alberto Guerrero, l'autre pianiste. Turnabout TV 34793X, texte de présentation en anglais.

UN volcan de passion! Et dire qu'on a voulu nous faire croire que Glenn Gould était un musicien froid et cérébral, un pianiste mécanique. La vérité, c'est que le génie de Gould n'a jamais cessé de dérouter les mélomanes pantouflards et les adeptes de la « musique de fond », aussi insignifiante que discrète. La vérité, c'est qu'encore une fois, une dernière fois, avec Brahms, Glenn Gould est allé encore plus loin qu'on aurait pu l'imaginer.

Stupéfiante, profondément bouleversante, peut-on dire de la rencontre de Glenn Gould et des quatre *Ballades* op. 10 de Brahms. On a l'impression que le pianiste y a trouvé le reflet de lui-même. Au second degré, bien entendu, car Brahms, dans ces quatre pièces, nous offre une illustration poétique d'une vieille ballade écossaise qui raconte la destinée tragique du parricide Edward.

Gould, d'une certaine façon, n'a jamais cessé de livrer au piano des charges meurtrières: il voulait à la fois le faire disparaître et le métamorphoser. Paradoxalement, Glenn Gould est l'anti-pianiste par excellence et le plus grand des pianistes.

Sous l'austère décor, par delà le sinistre argument, le fantastique voisine le fantastique, les élans passionnels disparaissent petit à petit pour faire place, dans la quatrième *Ballade*, à une méditation poétique. Tout cela s'exprime par une très grande économie de moyens, Brahms ne cède pas à la virtuosité pianistique.

Que ce soit par la magie de l'osmose ou pour toute autre raison, Gould donne à l'intensité poétique de ces pièces une vérité profondément émouvante. L'idée de voir, à travers l'interprétation de ces oeuvres, quelque raccourci autobiographique n'est peut-être pas farfelu.

Ce fabuleux enregistrement de Glenn Gould se complète par les deux *Rapsodies* op. 79 dont la seconde, en sol mineur, est l'une des premières conquêtes brahmsiennes de tous les jeunes pianistes. Une fois passée, la surprise initiale, on comprendra rapidement que Gould a voulu débarrasser cette pièce de tout le fatras romantique sous lequel la pauvre *Rapsodie* suffoque littéralement. Il simplifie, il schématise presque son déroulement pour laisser éclater l'héroïsme et sourdre le mystère. Quant à la si mineur, la première *Rapsodie*, Gould la rend d'autant plus tendre qu'il la fait se briser de passion.

Chez Turnabout, deux documents Glenn Gould fort intéressants: le premier reprend le contenu d'un enregistrement réalisé en 1953 pour la compagnie Hillmark (RS 3) soit la *Sonate* op. 1 de Berg et trois pièces pour violon et piano d'auteurs russes; plus émouvant qu'indispensable, le second nous présente le pianiste, alors âgé d'environ 13 ans, en compagnie de son professeur Alberto Guerrero, dans des oeuvres pour piano à quatre mains de Mozart.

Étant donné que Gould n'a que très rarement refait, une deuxième fois, l'enregistrement d'une oeuvre, le repiquage de la *Sonate* op. 1 de Berg, chez Turnabout, nous présente la première des deux versions que le pianiste a signées de cette oeuvre extraordinaire. L'autre fut réalisée en 1958, chez Columbia (ML 5336) et n'apparaît malheureusement plus au catalogue Schwann.

Bien que sur le fond, les deux versions ne diffèrent guère, possédant toutes les deux la même clarté de construction, elles n'en demeurent pas moins assez différentes au niveau de l'articulation des éléments et au niveau de la qualité des sentiments que Gould exprime. À 21 ans, il est plus romantique, l'aspect tragique de l'Oeuvre devient plus théâtral. Il est un peu pressé d'atteindre le « climax » (situé dans la partie centrale de la sonate, au milieu du développement).

Cinq années plus tard, l'Oeuvre aura gagné en profondeur et sera devenue encore plus émouvante, plus poignante. Il s'agit de maturation, d'approfondissement d'une partition musicale car les dons pianistiques de Gould sont aussi grands dans un cas que dans l'autre.

On peut même dire qu'à 13 ans, le pianiste Gould était déjà presque entier. En dépit d'une qualité d'enregistrement très rudimentaire, les Mozart nous permettent de constater que, dès cette époque, son jeu était clair, précis, léger, qualités qui ne feront que s'amplifier avec le temps.

Dans les trois pièces pour violon et piano (TV 34792X), Gould se révèle un merveilleux accompagnateur et Albert Pratz un violoniste torontois très quelconque. Quant au *Concerto Italien* de J.S. Bach, « exécuté » par Alberto Guerrero (TV 34793X), il n'a d'intérêt que dans la mesure où on le compare à la version infiniment supérieure de son élève (Columbia MS 6141).

Nouvelles littéraires

(AFP) — Le prix littéraire Belgique-Canada pour 1982 a été attribué par un jury belge au poète canadien François Charron, a annoncé jeudi le ministère canadien des Affaires extérieures.

Ce prix, d'une valeur de $ 2,500, est décerné alternativement, depuis sa création en 1971, à un écrivain francophone du Canada et de la Belgique. Il récompense l'ensemble de l'oeuvre des lauréats plutôt qu'un ouvrage en particulier.

Né à Longueuil (Québec) en 1952, François Charron a publié depuis 1972 une quinzaine de recueils dont les plus récents s'intitulent: *Blessures* (1979), *Mystère* (1981), *La passion d'autonomie* (1982). M. Charron se consacre également à la peinture depuis 1975.

■

Vient de paraître, aux Presses de l'Université Laval, un volume regroupant seize études sur le vécu des francophones des États-Unis et du Canada. *Du continent perdu à l'archipel retrouvé - le Québec et l'Amérique française* rend compte de diverses façons de concevoir un projet collectif. On y étudie une réalité hétérogène et fragmentée qui va de la Louisiane au Missouri, de l'Acadie au Texas, de la Nouvelle-Angleterre au Manitoba, sans oublier les îlots et en situant le centre au Québec même. Le recueil paraît sous la direction de Dean R. Louder et d'Eric Waddell. La question linguistique domine, mais aussi la culture et les façons de vivre de cette diaspora mal connue, surtout aux États-Unis.

LA VITRINE DU LIVRE

UN vrai livre pour les vacances... *Contre bonne fortune...*, par Guy de Rothschild, Belfond, 373 pages, $14.95. Les mémoires d'un Français, membre de la si célèbre famille internationale de banquiers: les Rothschild. Remarquablement vivant, bien écrit, le volume rend présent une existence très singulière où le héros est fort sympathique. (Premier sur la liste des « best sellers » en France. Cela s'explique.)

★ ★ ★

La Chine des femmes, collectif, Mercure de France, collection « Mille et une femmes », 244 pages, traduit du chinois, $21. Cinq nouvelles assez longues, un extrait de « Mémoires », écrites par des femmes chinoises (chacune d'elles est présentée). Certes, un simple coup d'oeil sur la Chine récente, mais d'un très grand intérêt.

★ ★ ★

Trois volumes aux éditions Des femmes. *Les fruits étranges et brillants de l'art*, par Virginia Woolf, post-face (assez longue) de Michèle Barrett, traduit de l'anglais, $19.95, 25 essais parus dans des journaux et revues, de 1901 à 1934. Pamphlet, critique littéraire de grande classe. *Ana*, par Maria Teresa Horta, 127 pages, édition bilingue, portugais et français, $12.95. Un récit onirique dédié « À mes soeurs du monde entier » par l'auteure des « Nouvelles Lettres portugaises ». Et *Heinrich*, par Helma Sanders Brahms, 116 pages, traduit de l'allemand, photos du film, $19.95. L'auteure, cinéaste allemande (Allemagne, mère blafarde), donne ici le récit de la vie de ce film « Heinrich » et son destin.

★ ★ ★

Dictionnaire de l'archéologie, par Guy Rachet, R. Laffont, collection « Bouquins », 1052 pages, nombreuses illustrations, $22.90. Un travail remarquable. Bien lire les trois pages de l'avant-propos pour en saisir la construction, la recherche de base, le soin apporté à la mise au point de l'oeuvre et, finalement, en tirer le profit maximum. Chaque entrée, donc chaque site, groupe, etc, étudié, possède sa bibliographie, en plusieurs langues.

Le Journal d'Harvey, par Jean Hamburger, Flammarion, 340 pages, $23.50. Un roman à base historique (de nombreuses notes à la fin du volume en témoignent), sur la vie et l'oeuvre du médecin anglais qui, au XVIIe siècle, découvrit la circulation du sang: William Harvey. Écrit par un médecin, lui-même chercheur scientifique et philosophe de haut niveau.

Quelques romans: *Natalia*, par Liliane Guignabodet, Albin Michel, 285 pages, $14.95. *L'Esprit du mal*, par William P. Blatty, Stock, 322 pages, traduit de l'américain, $14.05. Par l'auteur de « L'Exorciste ». *Opération Lila*, par Marvin H. Albert, Encre éditeur, 331 pages, $13.95. Le roman, mêlé aux services secrets, se déroule dans le cadre d'un événement fameux de la guerre de 1939-1940: le sabordage de la flotte française en novembre 1942, à Toulon.

— PAUL MANCEL

MARCELLO MASTROIANNI · MICHEL PICCOLI
ELEONORA GIORGI · TOM BERENGER



DERRIERE LA PORTE

UN FILM DE LILIANA CAVANI

CINEMAS UNIS

produit par FRANCESCO GIORGI pour FUTUR FILM'80 - RAI - CINERIZ DISTRIBUTORI ASSOCIATI
sujet et scénario LILIANA CAVANI - ENRICO MEDIOLI directeur de la photographie LUCIANO TOVOLI musique PINO DONAGGIO
directeur de production ROBERTO GIUSSANI

Vivafilm

1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00

Le PARISIEN 2
480 ST-CATHERINE O. 866-3856

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

CERTIFICAT DE LOISIR

Automne 1983

Vous intervenez en loisir à Laval?

Vous vous intéressez à un secteur particulier d'activités récréatives et aimeriez y exercer un meilleur leadership?

Par son Certificat de loisir, l'Université de Montréal, en collabortion avec la Ville de Laval, vous offre la possibilité,

D'AMÉLIORER VOTRE CAPACITÉ D'INTERVENTION ET VOTRE COMPÉTENCE DANS LE DOMAINE

Offert sur le territoire même de la Ville de Laval, en soirée sur semaine ou sous forme intensive en fin de semaine, ce programme de perfectionnement

CENTRÉ SUR L'ÉPANOUISSEMENT PERSONNEL ET LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

vous fournira l'occasion:

DE RÉFLÉCHIR sur les problèmes reliés à l'évolution du temps libre;

DE DÉVELOPPER DES HABILETÉS qui vous permettront de mieux exercer votre rôle;

D'ÊTRE MIEUX INFORMÉ sur les différents types d'activités accessibles en période de temps libre, et

DE RÉALISER DES EXPÉRIENCES de loisir susceptibles de vous aider à explorer votre potentiel et à développer votre autonomie personnelle.

SÉANCE D'INFORMATION ET D'INSCRIPTION: MERCREDI, 17 AOÛT 1983
19:30-21:00
Centre St-Louis de Montfort
62, rue St-Florent
Pont-Viau, Laval

Date limite d'admission et d'inscription: le 31 août 1983

Renseignements: Ville de Laval
Service des Loisirs socio-culturels
1661, boulevard des Laurentides
Vimont
Tél.: 663-9010

Centre d'Arts d'Orford JMC
Orford 85
Directeur artistique: Pierre Rolland
FESTIVAL D'ORFORD
26 juin au 21 août

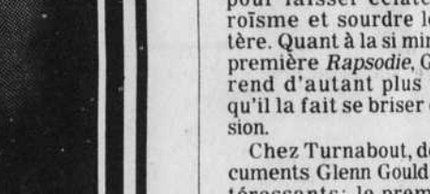
• Samedi 23 juillet
• Abbaye de St-Benoît du Lac 16h00
Récital — Guy Vanasse, flûte
Lysette Brière, piano
Programme: Bach — Mozart — Berkeley — Schumann — Martinu — Damase
• Salle Gilles-Lefebvre 20h30
Musique de chambre — Rodney Friend, violon
Mauricio Fuks, violon
Alice Schoenfeld, violon
Hatto Beyerle, alto
Eleonore Schoenfeld, violoncelle
Marc Durand, piano
Jacinthe Couture, piano
Programme: Beethoven — Kodaly — Brahms

• Dimanche en folie 24 juillet
(sur les pelouses du Centre d'Arts)
• Concert-brunch — 10h00 à 12h00 — musique de chambre
• Concert-bouffe — 17h00 — orchestre du Centre d'Arts d'Orford
direction: Léon Bernier
programme: concert "pop" Antonin Dvorak — Gilles Vigneault — Félix Leclerc

• Mercredi et vendredi — 20h30
Salle Gilles-Lefebvre — concerts des étudiants
• Cours d'interprétation (ouverts au public)
du lundi au samedi jusqu'au 6 août.
• Créateurs visuels en résidence
Patricio Riviera — cuivre — jusqu'au 24 juillet
Germain Desbiens — sculpture d'aluminium — 26 au 31 juillet
Yvon Robert — luthier — 26 au 31 juillet
• Expositions permanentes
• Et aussi...
Sentier de la nature—visites guidées—films diaporama—boutique-souvenirs—cafétéria

Le Centre d'Arts d'Orford JMC
Sortie 118 Autoroute des Cantons de l'Est
(819) 843-3981 1-800-567-6155 (sans frais)

CE GRAND CLASSIQUE ROMANTIQUE
EST DE RETOUR POUR
UN ENGAGEMENT LIMITÉ
POUR TOUS



LES ROUGES
VER. FRAN. de REDS
WARREN BEATTY · DIANE KEATON

MAINTENANT À L'AFFICHE!
12.40, 4.15, 8.00

Le PARISIEN 5
480 ST-CATHERINE O. 866-3856

BERGER
LE PASTIS À SON MEILLEUR

L'OPÉRA À QUÉBEC
Saison 1983-1984

La Société lyrique d'Aubigny et
le Grand Théâtre de Québec
en collaboration avec la
Fondation de l'Opéra de Québec
Directeur artistique et musical: Guy Bélanger

Grand Théâtre de Québec
Salle Louis-Fréchette
Choeur de la Société lyrique d'Aubigny
Orchestre symphonique de Québec

LAKME
de Léo Delbes
(version de l'Opéra-comique)
Les 17, 20, 22 et 24 septembre 1983
Louise Lebrun
Gérard Garino
Claude Corbeil
Claude Ouellet-Garon

NABUCCO
de Giuseppe Verdi
(version originale)
Les 17, 19, 22 et 24 mai 1984
Bernard Turgeon
Pierre Charbonneau
Michèle Boucher
Yves Cantin

« Assurez-vous d'une place à l'Opéra en vous abonnant immédiatement à ces deux productions »

Période d'abonnement, du 10 juillet au 10 août par la poste exclusivement

Grand Théâtre de Québec
Abonnement-Opéra
269, boul. St-Cyrille est
Québec (Québec) G1R 2B3
(418) 643-8131

Prix des billets: 15$, 18$, 20$, 23$, 25$ (en semaine)
16$, 19$, 21$, 24$, 26$ (le samedi)

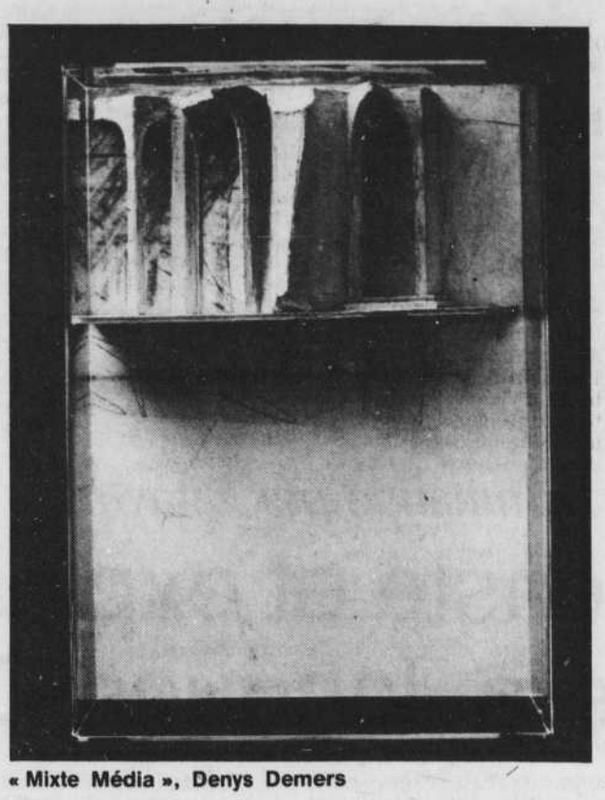
Les billets pour les représentations des 17 septembre 1983 et 17 mai 1984 sont également vendus par la Fondation de l'Opéra de Québec (418)529-3734

Renseignements:
Société lyrique d'Aubigny
(418) 694-0372

CULTURE ET SOCIÉTÉ

La biennale de dessin: la gaieté sans emballage

par
Hedwige Asselin



« Mixte Média », Denys Demers

À QUÉBEC le 6 juillet dernier, s'ouvrait la quatrième biennale de dessin et d'estampe du Québec. Rappelons ici quelques étapes de cette biennale, instituée en vue de promouvoir l'art visuel dans les catégories dessin et estampe par le moyen d'un concours destiné aux artistes du Québec. En 1977, Graham Cantieni, sous l'égide ou Centre culturel de l'Université de Sherbrooke, organisa un premier concours auquel se présentèrent 220 artistes dont 40 furent retenus. Le concours de dessin et d'estampe se tenait à nouveau au Centre culturel de Sherbrooke en 1979 et en 1981 avec une participation de plus en plus nombreuse (600 artistes en 1981).

Pour diverses raisons, surtout d'ordre financier, l'événement allait être supprimé. La galerie Lacerte-Guimont entre alors en scène et, avec l'appui financier du Groupe La Laurentienne, fait en sorte que le concours soit maintenu et devienne l'un des événements marquants du Festival d'été de Québec. Et en cet été 1983, 300 artistes se sont présentés au concours. Le jury, composé de Danièle April, Gilles Daigneault et Rolland Giguère en a retenu une centaine après une première élimination, puis 40 furent finalement choisis. Deux grands prix de $1,000 chacun furent décernés, pour le dessin à Denis Demers et pour l'estampe à Sean Rudman. Huit autres artistes sélectionnés par le jury de la Biennale ont reçu des prix d'achat. Le Groupe La Laurentienne accroît ainsi sa collection permanente de trois estampes de Paul Béliveau, Michel Leclair et Louis-Pierre Bougie et de cinq dessins de Lucienne Cornet, François Vincent, Paul Lussier, Louise Robert et Raymond Gagnon.

Les oeuvres sont exposées dans le Hall d'entrée de La Laurentienne (500 Grande-Allée est) jusqu'au 7 août. Malheureusement l'éclairage est très peu propice à ce type d'oeuvres, certaines d'entre elles sont mal servies par une lumière venant du plafond. Il faut toutefois noter, à la décharge des organisateurs, que ceux-ci ont manqué de temps.

Si nous considérons les oeuvres, peu de surprises: la tendance est aux couleurs claires, gaies. Un thème, l'emballage ou le ficelage semble retenir l'attention des exposants. Il est exploité de façon raffinée chez Paul Lussier qui, avec ses Sarcophages, emballe d'anciennes gravures avec du papier fait main, Pelletier qui ficelle des éléments architectoniques et Louise Robert qui peint de couleurs vives, joyeuses, un papier d'emballage découpé et froissé. Tétreault, quant à lui, frôle le mauvais goût avec des papiers peints, collés et cousus. Deux gravures noires, de facture sévère et rigoureuse se détachent sur cet ensemble coloré: elles sont de Bénic, fidèle à son propos.

À remarquer aussi les trois gravures de Sean Rudman, pour la maîtrise du travail. Les thèmes « Famille » et « Portrait de Femme » sont rendus avec gravité et force. Il est peut-être la seule découverte de cette exposition de qualité, mais à l'image un peu trop connue. Si vous ne pouvez aller à Québec, l'exposition sera présentée du 11 octobre au 27 novembre à la Place des Arts à Montréal.

■

Deux expositions collectives sont présentées à Montréal en ce moment. Il s'agit des travaux des étudiants non-gradués de l'Université Concordia, présentés aux Galeries d'art Sir George Williams du 29 juin au 13 août et de « Bilan 82-83 », travaux d'étudiants et d'étudiantes en Arts plastiques à l'Université du Québec à Montréal présentés au Pavillon Judith-Jasmin du 13 juillet au 24 juillet. Deux expositions qui présentent de façon soignée des travaux de jeunes artistes, difficiles à évaluer puisqu'ils répondent à des critères scolaires et que d'autre part les influences des aînés sont très visibles.

Mais à regarder ces travaux, une réflexion nous vient sur la condition de l'artiste. Dans les deux cas, plus de la moitié des exposants sont des filles. Que deviennent-elles à la sortie de l'école? Des professeurs d'arts plastiques? Des épouses et mères de famille qui doivent mettre en veilleuse leurs aspirations artistiques? Elles répondent déjà à ce conditionnement social par la violence de leur image, telle cette toile de Marilyn Burgess, à Concordia, intitulée *Teenager* où l'on retrouve écrit sur un fauteuil rouge agressif: « When a guy tells you he's in love with you, ignore him — When you get to know him better tell him to fuck off ». Ou cette autre oeuvre de Tanya Morand intitulée « Bang Bang » qui représente, sur une forme découpée qui ressemble à un animal, quatre revolvers bleus et quatre rouges avec des balles inscrites dans des trajectoires. Cette même impuissance violente se retrouve chez Christine Palmieri, Université du Québec, dans *Auto-résurgence sans condition* où se retrouvent les thèmes du cheval, du triangle et du feu.

Toujours à l'Université du Québec, il faut remarquer un projet collectif intéressant en gravure, qui a pour buts de « se sensibiliser davantage aux préoccupations plastiques des autres » et de « se confronter à une discipline de travail ». *L'enveloppe*, titre de ce projet collectif, comporte aussi un défi technique au niveau de l'impression. Une dizaine d'étudiants ont participé à ce projet avec des résultats parfois amusants et des images très différentes.

■

À voir aussi, si vous êtes fasciné par la flexibilité des tubes qui servent entre autres à évacuer l'air chaud des sécheuses à linge, l'installation de Pierrette Mondou à la Galerie Alliance, jusqu'au 29 juillet. Il s'agit de tubes en longueurs de 50 pieds patiemment recouverts de différentes fibres blanches et qui s'échappent de gros cylindres de cartons peints en blanc. Cette oeuvre fait partie d'une série en cours depuis 1980. Chaque installation s'adapte à l'espace disponible et donc varie à chaque exposition. La Galerie Alliance ne présente pas un espace très souple, ce qui transparaît dans cette installation. Mondou semble contrainte et cela se traduit par des échappées brusques des tubes de leurs cylindres. Cette exposition est intéressante à voir parce qu'elle nous permet d'apprécier la flexibilité du textile et la mince ligne de démarcation qui existe parfois entre la sculpture et d'autres formes d'expression.

Le dernier Cavani rate sa cible

par
Francine Laurendeau



Eleonora Giorgi dans « Derrière la porte »

PEU de cinéastes auront suscité autant de controverses, voire d'hostilité, que Liliana Cavani dont pratiquement chaque film a provoqué un petit scandale. Rappelez-vous *Portier de nuit* (1973), histoire d'amour inquiétante et trouble entre un ancien officier SS et une jeune déportée dont les rapports ne pouvaient avoir qu'une couleur sado-masochiste. Comme le film était indéniablement envoûtant, on a accusé Cavani d'avoir voulu justifier la fascination du nazisme. *Au-delà du bien et du mal* (1977) évoquait les relations peu conventionnelles entre Friedrich Nietzche et Lou Salomé. « Ce film n'est pas une biographie, avait précisé son auteur, il est librement inspiré de personnages et d'événements réels. » On ne l'en a pas moins accusée d'avoir déformé la pensée de Nietzche. *La Peau* (1981) décrivait l'humiliation de Naples occupée par l'armée américaine. Comme c'était une adaptation d'un roman de Malaparte, on a crié à la trahison de Malaparte... À s'éloigner des sentiers battus, on prend des risques.

Derrière la porte, le dernier film de Liliana Cavani, ne s'attaque pas à l'histoire littéraire ni à l'histoire tout court. Matthew (Tom Berenger), jeune américain fraîchement débarqué à Marrakech, s'éprend aussitôt de Nina (Eleonora Giorgi), mystérieuse femme blonde qui se dérobe chaque fois qu'il croit l'atteindre. Car si Nina semble avoir le comportement d'une prostituée de luxe, elle n'en demeure pas moins intouchable.

Peu à peu, Matthew va découvrir son secret, jusqu'à l'étonnante révélation finale. Et, comme une araignée tisse sa toile, la réalisatrice va nous engager dans les sinueux méandres d'un suspense psychologique fort ingénieux. Ingénieux, certes, mais qui rate sa cible. Nous devrions, j'imagine, être dévorés de curiosité pour ce bizarre Enrico (Marcello Mastroianni) pour lequel Nina se donne tant de mal. A-t-il vraiment empoisonné la mère de Nina pour mieux assouvir ses désirs sur sa fille? Est-il le beau-père ou le père véritable de Nina, sa maîtresse? Cet inceste présumé, il faut bien le dire, nous laisse parfaitement indifférents. Il n'y aura pas de scandale cette fois.

Car l'académisme de la réalisation, l'accumulation des habituels clichés exotiques sur les bas-fonds marocains, le jeu inégal des comédiens (surtout celui sans subtilité de Tom Berenger) et un doublage français particulièrement plat décourageraient le spectateur le mieux disposé. C'est la première fois que je m'ennuie devant un film de Liliana Cavani. Au Parisien.

Des étudiants britanniques ont écrit, réalisé et interprété une histoire qui se passe dans leur milieu, à Oxford. Réalisé par Michael Hoffman sous le parrainage de John Schlesinger, *Privileged* raconte quelques épisodes de la vie sentimentale d'un étudiant qui passe décidément très peu de temps à ses études. Comme il fait partie de la troupe universitaire qui monte *La Duchesse d'Amalfi* (superbe tragédie de John Webster, un contemporain de Shakespeare), cela nous vaut quelques répétitions en costumes et en plein air dans le cadre de la prestigieuse université. Nous avons également droit à de jolies promenades sur l'eau et à toutes les nuances du vert anglais.

Une gentille bluette qui a le malheur, sur le dernier mille, de se prendre au sérieux et de virer au drame. Dommage. Ce petit côté maladroit, qu'on trouvait jusque là plutôt sympathique, en devient, du coup, suprêmement agaçant. Pour les nostalgiques de l'Angleterre et pour les anciens d'Oxford. Au Cinéplex.

Les chemins de l'évasion

Graham Greene, **Les Chemins de l'évasion,** Éditions Robert Laffont, 224 pages, $20.50.

GRAHAM Greene, l'un des plus grands romanciers de notre époque, reprend dans *Les Chemins de l'évasion* le fil de ses souvenirs, interrompu à la fin de son volume *Une sorte de vie*. L'auteur a 22 ans. En congé du *Times* de Londres, après une opération pour appendicite, le jeune homme s'installe au bureau de sa mère, à Berkhamsted, pour commencer son premier roman: « Il arriva au bord de la falaise comme la dernière lueur du jour s'éteignait. »

Mais qu'on ne s'y méprenne pas. Malgré ce début conventionnel *Les Chemins de l'évasion* n'est ni l'autobiographie, ni les mémoires du célèbre écrivain. Dans cet ouvrage, qui s'apparente tant bien que mal au recueil de souvenirs, Graham Greene explore les moyens qui lui furent propres d'« échapper à la folie, à la mélancolie et à la peur panique qui sont inhérentes à la situation humaine ». Parmi tant d'autres, l'auteur de *La Puissance et la gloire* privilégie deux formes en particulier d'« évasion », et c'est de ces deux dernières qu'il nous entretient tout au long de son livre: « Mes voyages, tout comme l'acte d'écrire, furent pour moi les chemins de l'évasion. »

L'ouvrage se divise essentiellement en deux volets. Les premiers cinq chapitres, dont on se lasse assez rapidement, reprennent une série d'introductions que Graham Greene prépare pour une édition complète de ses romans. Les incidents qu'il nous y raconte, tels son passage dans les services secrets britanniques en Afrique ou bien son bref engagement à Hollywood, n'ont de valeur que pour avoir permis à l'écrivain de réfléchir aux circonstances qui ont entouré la conception et la rédaction de ses oeuvres. Les quatre derniers chapitres, de loin les meilleurs, sont une suite de grands reportages que l'auteur fit en tant que correspondant de presse dans les années cinquante.

Que ce soit en Malaisie pendant l'« Emergency », au Vietnam durant la débâcle française, ou au Kenya lors du soulèvement mau-mau, cette habitude suicidaire qu'a l'auteur de se rendre aux points chauds du globe ne saurait s'expliquer par son seul désir de vouloir échapper à la vie cloîtrée de l'écrivain. M. Greene s'interdisant dans *Les Chemins de l'évasion* d'évoquer sa vie privée, afin, nous confie-t-il, de respecter le « copyright » de la vie d'autrui, le lecteur ne peut que se perdre en conjectures quant aux causes profondes d'une si grande instabilité. Cette quête d'évasion à tout prix et cette humeur vagabonde auront fait de notre auteur un cynique, d'où certains rapprochements douteux: « Comme le soulèvement mau-mau, les guerres de Malaisie ou d'Indochine, le théâtre m'offrait la nouveauté, une évasion hors du quotidien. »

Somme toute un livre fort enrichissant si l'on veut, comme Graham Greene, connaître en de lointains pays « cette griserie particulière qu'une dose de danger communique au voyageur qui a en poche son billet de retour. »

— ANDRÉ PRETTO

EN TÊTE D'AFFICHE

★**La Mort de Mario Ricci**. Le nouveau film du cinéaste suisse Claude Goretta qui, au dernier Festival de Cannes, devait mériter à Gian Maria Volonte le prix de la meilleure interprétation masculine. Un journaliste de la télévision vient interviewer un spécialiste de la faim dans un village où un ouvrier est mort des suites d'un accident de la route. (Berri)

★**The Survivors**. Une satire amusante du cinéaste américain Michael Ritchie sur les fanatiques de la survie. Avec Robin Williams qui en met trop et Walter Matthau, plus comique parce que plus sobre. Une des comédies intéressantes actuellement à l'affiche. (Cinéplex)

★**Britannia Hospital**. Le cinéaste britannique Lindsay Anderson, en détournant le genre des *Carry On*, a réalisé avec ce film une farce vitriolique sur la société anglaise. (Cinéplex)

★**Trading Places**. Un administrateur blanc est dépossédé de tout et remplacé par un Noir loqueteux. Excellente comédie de John Landis expressivement rendue par Dan Akroyd et surtout Eddie Murphy. (Palace, Kent et Fairview)

★**War Games**. Avec son ordinateur, un adolescent entre en communication avec l'ordinateur géant du système de défense américain et risque, bien malgré lui, de provoquer une catastrophe thermonucléaire. Un suspense qui fait réfléchir. Principalement interprété par le jeune Mathew Broderick. Réalisé par John Badham. (Loews, Kent, Laval et Dorval)

★**La Traviata**. L'opéra de Verdi brillamment transposé à l'écran par Franco Zeffirelli qui réussit à nous faire voir la musique et entendre l'image. Avec Teresa Stratas et Placido Domingo. (Dauphin, sous-titres français; Atwater, sous-titres anglais Dolby stéréo)

★**Gregory's Girl**. De Bill Forsyth, l'auteur de *Local Hero*. Vérité et humour tendre. Écossais, modeste et réjouissant. (Cinéplex)

★**Gandhi**. Le grand gagnant des Oscars. Pour mieux connaître un personnage historique et la lente marche de l'Inde vers la libération et l'indépendance. Facture conventionnelle des grandes productions mais interprétation étonnante de Ben Kingsley. (Place du Canada; version française au Crémazie)

★**Return of the Jedi**. Troisième et, espérons-le, dernier volet de l'épopée spatiale *Star Wars*. Plus d'effets spéciaux que jamais. Mais ce cinéma programmé pour plaire est finalement accablant. (Impérial et Claremont; version française au Parisien)



"L'Arte povera, l'art conceptuel et les mythologies individuelles en Europe".
du 24 juillet au 4 septembre 1983
BURHAN DOGANÇAY (PHOTOGRAPHIES)
du 24 juillet au 4 septembre
Vernissages: dimanche, 24 juillet à 15 heures

Cité du Havre, Montréal
H3C 3R4 Tél.: 873-2878
ENTRÉE LIBRE
Ligne 168, stations McGill et Bonaventure
Samedi et dimanche: autobus du Musée

Achetons peintures de qualité
GALERIE DOMINION
1438, Sherbrooke ouest
845-7471 845-7833
le plus grand choix de peintures et sculptures dans la plus grande Galerie d'Art au Canada
lundi au vendredi de 9h à 17h30

C.C. ROCHES du LAC
LIVRES et PÉRIODIQUES de COLLECTION
Sur rendez-vous :
(514) 527-7336

La Galerie d'art de Percé
Exposition permanente jusqu'au 5 sept.
peinture • sculpture
photos • lithographie • artisanat

Carole De Sémini • Lyse Couture Nelson
Claude Fortin • Claude Marier
Michel H. Rivest • Christian Thomas
Exposition jusqu'au 11 août
Vernissage lundi 25 juillet de 19 h. à 22 h.
Galerie du Frère Jérôme, 1601 St-Denis, 739-3371

Les cahiers spéciaux du Devoir
«Quoi de neuf à l'école?»
Trois expériences à La Sarre, Senneterre et Chibougameau
Un article de Gisèle Maheux, conseiller pédagogique, à paraître dans le cahier spécial sur l'ÉDUCATION, le 25 août prochain.
Vous pouvez réserver votre espace publicitaire en appelant **Francine Gingras, au 844-3361.**
LE DEVOIR
211, rue Saint-Sacrement
Montréal, QC H2Y 1X1

Quatrième Biennale de la peinture
Creation Quebec 83
Centre Saidye Bronfman
5 juillet — 6 septembre 1983
Centre Saidye Bronfman
5170 Chemin Côte Ste-Catherine
Montréal, Québec, H3W 1M7
Tél.: (514) 739-2301
HEURES D'OUVERTURE: Lundi à jeudi: 9h à 21h
Vendredi: 9h à 17h — Dimanche: 10h à 17h

Musée des beaux-arts de Montréal
1379, rue Sherbrooke ouest
Ouvert tous les jours sauf le lundi, de 11 à 17h
et **tous les jeudis soirs jusqu'à 21h**
Autobus 24 ou métro Guy
Renseignements: (514) 285-1600



Colette et sa compagne, 1946
© Henri Cartier-Bresson

Les titulaires d'une carte American Express et les acheteurs de chèques de voyage American Express, accompagnés d'un invité, seront admis gratuitement à l'exposition **Henri Cartier-Bresson, photographe**, en présentant la Carte ou une preuve d'achat de chèques de voyage American Express. Le Musée des beaux-arts de Montréal recevra un don de la part de American Express Canada, Inc., pour chacune de ces entrées.

Expositions

Henri Cartier-Bresson, photographe
Jusqu'au 4 septembre
Organisée par le International Center of Photography de New York, avec l'aide de la American Express Foundation

Le projet de Berlin
Jusqu'au 4 septembre
Œuvres récentes des artistes canadiens Max Dean, Betty Goodwin et John Massey

L'été de la Saint-Martin, jours alcyoniens de Sir John Everett Millais
Jusqu'au 18 septembre
Analyse didactique de ce tableau

Ansel Adams et autres
Jusqu'au 4 septembre
Photographies de la collection permanente

Programme de films
Un important programme de films reliés à l'exposition Cartier-Bresson est présenté les mardis, jeudis et fins de semaine

Ateliers de photographie Le Clic!
Des billets sont encore disponibles pour des séries d'ateliers de photographie pour enfants et adolescents
Renseignements: Service éducatif

CULTURE ET SOCIÉTÉ

La danse

Suite de la page 9

taille, Lebeau et Anik Bissonnette) reçoivent un petit cachet supplémentaire de $ 25 pour chaque lever de rideau. Autrement, quel que soit le nombre d'heures, on reçoit le salaire régulier. Les jumelles Bissonnette écoutent attentivement. Les danseurs s'expriment d'abord avec leur corps.

Les danseurs, c'est connu, surveillent toujours leur ligne. Alors on mange sur le bout de la cuillère. Mais comment faire pour emmagasiner l'énergie nécessaire? « Plusieurs danseurs prennent des *Dextrosol*, c'est de la vitamine C qui se vend en pharmacie. » Quelquefois, il faut aussi de l'énergie supplémentaire pour aller chercher la salle. « Depuis que nous sommes à Terre des Hommes, cet été, les salles sont différentes d'un soir à l'autre. Le mercredi, elle est chaude. Le jeudi, on dirait qu'elle se remplit de connaisseurs, et elle se refroidit. C'est pas très facile d'être toujours en forme. Actuellement, on danse et répète à peu près 60 heures par semaine », explique M. Lebeau.

A danser aussi souvent, les bobos sortent. Anik Bissonnette, la petite étoile formée chez Toussaint, parle de sa tendinite. Les autres en savent quelque chose aussi. « C'est notre problème numéro un. C'est très dur de danser quand le tendon est irrité, surtout à cause des planchers durs. Ça me fait une sorte de pincement quand je suis sur pointe », explique la jeune femme au regard tendre. Sophie, sa soeur, acquiesce et reste muette. Jean-Marc Lebeau me montre la cicatrice laissée après l'opération du tendon.

Ils croient tous que le ballet, c'est la base de la danse. « Avec la base classique, renchérit Lebeau, on peut aller beaucoup plus loin. » La discussion, naturellement, tourne autour de la danse classique versus la danse moderne. Une mer, encore, sépare les deux formes de danse. Robitaille, Lebeau et les soeurs Bissonnette sont d'accord pour dire que beaucoup de danseurs modernes n'ont pas de fini. « Si un tour est manqué par exemple, ils font comme si ça faisait partie de la chorégraphie. Souvent, ils n'ont pas de rigueur. » La guerre est ouverte. Si les danseurs modernes entendaient ça, il y aurait une bataille rangée, ici à l'arrière-scène.

Jean-Marc Lebeau a commencé la danse à l'âge de 12 ans pour prendre le temps de se former. Autrement, il faut mettre les bouchées doubles, disent-ils. 18h45 déjà. Les danseurs repartent aussi vite qu'ils sont venus. Le temps d'appliquer le maquillage de scène.

A mon retour dans le théâtre, Brigitte Valette, effilée et souriante, s'asseoit pour faire un brin de conversation. Contrairement à la plupart des danseurs de Toussaint formés à son école, Brigitte Valette vient d'une grande école américaine, le School of American Ballet. « J'ai été attirée vers cette compagnie parce que je pense que monsieur Toussaint a développé un style très personnel. Son approche est vivante, latine. Ça n'est pas du ballet à la Giselle, mais la discipline classique y est. Et je trouve que ses chorégraphies ont beaucoup de caractère. » Les paroles pleuvent. « Même si j'ai toujours le trac avant d'entrer en scène, je crois que c'est utile et nécessaire. »

Comme les autres danseurs, elle ne sait pas encore de quoi sera fait son futur. Professeur, passe encore. Chorégraphe, pas si facile. Il faut des prédispositions. Louis Robitaille parle des métiers connexes, comme celui d'éclairagiste. En fait, tout ce qu'on sait c'est que pour le moment, on danse. On est jeune, on est beau et on a le nez dans l'vent. Tout à l'heure, la représentation.

Je sors prendre une bouchée. La répétition m'a creusé l'appétit. Bientôt j'aperçois, entre deux frites dégoulinantes de sauce brune, la foule qui se presse à l'entrée du théâtre. À l'intérieur, les danseurs attendent. Le pied ferme, le coeur haletant et les muscles tendus.

Nathalie

Suite de la page 9

Et ce n'est certes pas la technique du dédoublement de la voix de la narratrice, choisie sans doute pour marquer une distance — par certain jeu de l'ironie qu'elle permet — vis-à-vis cette entreprise par trop gênante qui consiste à raconter sa vie, qui suffira pour briser la monotonie du récit et donner du mouvement à la juxtaposition statique des tableaux.

En somme, la demi-réussite du dernier livre de Nathalie Sarraute illustre peut-être on ne peut mieux les limites d'un genre: celui du récit autobiographique qui prétend faire oeuvre littéraire tout en évitant la « littérature ». Devant un tel résultat, on ne peut s'empêcher de penser que les vérités « arrangées » sont peut-être supérieures aux vérités fidèlement reproduites et que c'est la vérité romanesque (pas n'importe laquelle: celle de Proust, par exemple) qui l'emporte sur la vérité « littérale ». N'est-ce pas le paradoxe de l'art que toute vérité qui s'y exprime doive payer à l'artifice son tribut?

Au risque de paraître sacrilège à mon tour, je dirai que le plus grand intérêt de ce livre est peut-être de l'ordre du document. D'abord, il nous renseigne sur l'enfance de l'un des plus importants écrivains français vivants. Ensuite, il a le mérite de nous rappeler la valeur d'un lieu commun trop souvent méprisé, à savoir: le rapport déterminant de l'enfance à la vie adulte. Et alors là, le livre de Nathalie Sarraute nous apporte peut-être quelque chose de très précieux: nous laisser entrevoir comment une enfance difficile et le développement de certaines névroses peuvent déclencher une vocation d'écrivain.

Les boîtes

Suite de la page 9

laboration que j'aurais appréciée. J'ai parlé à certains artistes connus, actuellement en chômage, mais ils ont refusé. Cette attitude de la vedette-sur-son-piédestal n'aide personne. »

« S'il y a une mission au Québec, c'est d'être la vitrine, le tremplin pour lancer les jeunes. » Tous les vendredis et samedis soirs, Liliane Saddik transforme son Bistro d'Autrefois, en boîte à chansons. Depuis décembre dernier, deux spectacles par soir sont offerts gracieusement à la clientèle. Le problème de la sélection de l'artiste demeure, là comme ailleurs, crucial. « Comme il n'y a pas de style qui fait l'unanimité, cela devient difficile de sélectionner l'artiste gagnant. » Jusqu'à maintenant, le succès tarde à venir. Aussi, Mme Saddik songe-t-elle à imposer un prix d'entrée. Mais cela soulève d'autres problèmes. « Si on impose un prix d'entrée, ce sont les amis et la famille de l'artiste qui doivent le soutenir. Alors, ça devient très onéreux, sans apporter véritablement de solution au problème des salles vides ».

Fondé en 1981, le restaurant-théâtre le Borduas offre une formule légèrement différente: c'est en mangeant que l'on bénéficie d'un spectacle d'ambiance. Gaétane Bélanger, qui fut comédienne de métier, a ouvert le Borduas pour offrir aux jeunes une rampe de lancement. Des grands noms ont aussi chanté chez elle: Maxime le Forestier, Pierre Barouh, Geneviève Paris. Le problème majeur du Borduas, c'est sa situation géographique: le zonage de la ville de Montréal (classe commerciale 1) lui interdit de produire des spectacles. Jusqu'au mois dernier, la ville les tolérait pourtant. Mais un avis récent a enjoint de cesser tout récital, sous peine de sanctions. Il faut savoir qu'à la ville de Montréal, le terme « spectacles » inclut pêle-mêle tous les arts d'interprétation: danseurs nus, théâtre, rock métallique et concerts de flûte à bec. Quel imbroglio!

Mme Bélanger garde espoir que la ville amendera le zonage ou retrouvera sa tolérance d'antan. « Nous produisons de la culture dans une ville sous-alimentée. Et voilà que la ville de Montréal et le gouvernement provincial nous mettent des bâtons dans les roues avec des règlements qui nous empoisonnent la vie. La culture, ça existe aussi en dehors des grandes artères! » Pour l'été, le Borduas renonce donc au spectacle, mais non à la restauration.

Ce harcèlement systématique des autorités, tous le vivent avec acuité. A la ville de Montréal, M. Guy St-Onge, surintendant de la division de l'occupation, explique: « La ville émet des permis pour toute activité commerciale. ». La litanie informatisée des permis à payer défile annuellement: permis d'habitation, d'occupation, d'hôtellerie, sanitaire, d'alcool et même permis d'afficher à l'extérieur. Sans compter l'obligation d'avoir des rampes d'accès pour les handicapés, des plafonds à l'épreuve du feu et des sorties d'urgence. Christian Moley raconte qu'il a surpris un inspecteur municipal juché sur un siège de toilette pour en vérifier la solidité! Ce contrôle minutieux exaspère et ruine les petits cafés: « C'est à décourager n'importe qui d'ouvrir un lieu public ! » s'exclame un patron ahuri par tant de surveillance tatillonne.

Y a-t-il réellement renouveau des boîtes à chansons? Sans doute. Mais cachées sous d'autres étiquettes et situées dans des régions excentriques, elles risquent de ne pas survivre à leur propre naissance. Les solutions restent limitées: certains propriétaires souhaitent recevoir des subventions gouvernementales, d'autres penchent plutôt pour un allègement du fardeau fiscal et bureaucratique. Mais il existe un tel cafouillage au niveau des salles elles-mêmes, un tel éparpillement dans l'orientation qu'on peut se demander s'il s'agit vraiment d'un phénomène collectif.

De plus, rien n'indique que le public soit prêt à fréquenter assidûment ces lieux parallèles. A une époque où la musique se raffine et s'enrubanne de technologie, on peut sérieusement se demander quel intérêt peut bien susciter un chansonnier solitaire, avec sa guitare sèche, derrière un micro grésillant... Au café Molière, on a abandonné la formule des chansonniers des lundis et mardis, car le seul public présent était... la famille. « J'ai l'impression, explique Réjean Wagner, propriétaire, que le fait de se déplacer et de débourser cinq ou six dollars pour entendre un chansonnier, ce n'est pas encore dans la mentalité du public. »

En attendant, les jeunes disposent au moins d'une tribune pour se faire entendre. Voilà déjà une bonne nouvelle. A défaut d'un réseau de boîtes organisées et subventionnées par le gouvernement, comme certains jeunes chanteurs le souhaitent, ces lieux permettent d'entendre ce que le Québec musical de demain nous réserve. Et c'est plutôt encourageant. Le seul ennui, c'est que les boîtes risquent de ne pas survivre à l'été. Et ça, c'est plutôt embêtant.

Dans un film commandé par Ottawa

Un cinéaste et explorateur incarnera Jacques-Cartier

(PC) — Déjà explorateur et cinéaste chevronné, Marc Blais a ajouté à ces talents ceux d'interprète du rôle de Jacques Cartier, dans un documentaire de 90 minutes, **Mes voyages en Canada**, qu'il a également mis en scène.

Marc Blais et plus de 30 compagnons de navigation étaient, hier, dans le Vieux-Port, à l'issue de six semaines de tournage à bord du Bel Espoir II, un voilier à trois mâts, lors d'un périple depuis la Martinique, via les Bermudes puis dans les eaux des Maritimes et en remontant fleuve.

Commandé par le ministère fédéral des Parcs, le film sortira l'hiver prochain dans la série Grands Explorateurs. Le budget de la production est de $185,000.

François Prévost, des Grands Explorateurs, a indiqué que Marc Blais avait été désigné pour le rôle non seulement à cause de ses caractéristiques physiques mais aussi pour sa détermination.

Blais a réalisé des premières remarquables, soit le franchissement des monts Thorngat (la chaîne partageant les eaux entre l'Ungava et le Labrador) et la traversée à skis de l'île Ellesmere, dans le Grand Nord. De ce dernier exploit, il a tiré un documentaire que déjà 150,000 Canadiens ont vu.

« Je ne voulais pas qu'un Français, un Belge ou un Suisse fasse le premier ce film et vienne nous dire: M. Blais, vous avez un beau pays », a lancé l'explorateur pour expliquer ce qui l'avait motivé dans cette entreprise.

Parmi l'équipage, une quinzaine de jeunes gens (de 18 à 25 ans) des deux sexes de la région de Montréal ont joué les figurants en costumesd'époque. C'était pour eux une première expérience en haute mer et ils ont pu y participer grâce au programme fédéral Relais, destiné à l'emploi des jeunes.

Les autres personnes à bord étaient les membres de l'équipe de tournage et l'équipage permanent du Bel Espoir II.

« J'ai voulu qu'on se replace devant les difficultés de l'époque, sortir ces 15 jeunes-là de leur confort et leur faire vivre une belle expérience », a encore dit Marc Blais.

Le patron du navire est le Breton Michel Jaouen qui, depuis 15 ans, parcourt les mers en prenant sans cesse de nouveaux équipages de novices, souvent de jeunes délinquants ou enfants en difficulté à qui s'offre alors une autre vie que celle du centre d'accueil. Quant au capitaine, il s'appelle Michel Vernier.

Il n'y a pas eu vraiment de grosse mer durant ces six semaines, a expliqué M. Jaouen mais bien des icebergs qui sont descendus très bas cette année, le long des côtes du Labrador et dans le détroit de Belle-Isle. Tous les nouveaux à bord sont venus à bout du mal de mer après deux ou trois jours, a précisé le patron.

Michel Jaouen est également accueillant pour les cinéastes, comme ces deux venus se présenter et qui doivent partir l'an prochain vers les Antilles: « Le film? Je ne m'en occupe pas, c'est vous qui le faites, » de dire M. Jaouen

cinéma

Toutes les informations à paraître dans cette page doivent parvenir par écrit au DEVOIR au plus tard le mercredi de chaque semaine. Demandes d'insertion ou corrections doivent être adressées au Service de publicité.

ASTRE I: (327-5001) — "Superman III" 1 h, 3 h 20, 5 h 40, 8 h, 10 h 15.
ASTRE II: — "Officier & Gentleman" 2 h. h 10, 6 h, 9 h 50. — "Deux flics chez les folles" 12 h 30. 4 h 20, 8 h 10.
ASTRE III: — "Les uns les autres" 1 h 30, 4 h 45, 8 h.
ASTRE IV: — "Tootsie" 1 h 30. 5 h 30, 9 h 30 "L'as des as" 3 h 40, 7 h 40.
AVENUE: (937-2747) — "Snow white and the seven dwarfs" 1 h 00, 2 h 50, 4 h 35, 6 h 15, 7 h 55, 9 h 30.
BERRI I: (288-2115) — "Le gendarme et les gendarmettes" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
BERRI II: "Le choix de Sophie" 12 h 50, 3 h 40, 6 h 30, 9 h 20.
BERRI III: — "Deux heures moins le quart avant Jésus-Christ" 1 h 40, 3 h 40, 5 h 40, 7 h 40, 9 h 40.
BERRI IV: — "Le monde selon Garp" 1 h 20, 4 h 05, 6 h 35, 9 h 05.
BERRI V: — "La mort de Mario Ricci" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
BONAVENTURE I: (861-2725) — "Concrete Jungle" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
BONAVENTURE II: — "Tootsie" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 00, 9 h 10.
BROSSARD I: (465-3851) — "Le gendrame et les gendarmettes" 12 h 40, 4 h 20, 8 h 00. — "Les mercenaires de l'espace" 2 h 35, 6 h 15, 9 h 55.
BROSSARD II: (465-3851) — "Tron" 1 h 30 3 h 30 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
BROSSARD III: — "Jaws 3D" 12 h, 1 h 50, 3 h 40, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
CARTIER LAVAL: — "Le gendarme et les gendarmettes" 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 15.
CHAMPLAIN I: (271-1103) — "Tron" 1 h 320, 3 h 320, 5 h 25, 7 h 20, 9 h 20.
CHAMPLAIN II: — "Tootsie" 12 h 30, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15.
CHÂTEAU I: (271-1103) — fermé.
CHÂTEAU II: — fermé.
CINÉMA LUMIÈRE: — "The song remains the same" 8 h 00.
CINÉMA DE PARIS: — "Jaws 3D" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.
CINÉMATHÈQUE: (842-9763) — Relâche.
CINÉPLEX I: (849-4518) — "Britannia Hospital" 1 h 30, 3 h 35, 5 h 40, 7 h 45, 9 h 50.
CINÉPLEX II: — "Heartland Reggae" 1 h 35, 3 h 10, 4 h 45, 6 h 20, 8 h 00, 9 h 40.
CINÉPLEX III: — "Breathless" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
CINÉPLEX IV: — "Priviledged" 1 h 30, 3 h 10, 4 h 50, 6 h 30, 8 h 15, 10 h 00.
CINÉPLEX V: — "Monty Pythons: The morning of life" 1 h 40, 3 h 35, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
CINÉPLEX VI: — "Appocalypse Now" 1 h 30, 4 h 10, 6 h 50, 9 h 25.
CINÉPLEX VII: — "Gregory's Girl" 1 h 45, 3 h 35, 5 h 25, 7 h 20, 9 h 15.
CINÉPLEX VIII: — "The Survivors" 1 h 35, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
CINÉPLEX IX: — "All in good taste" 1 h 30, 3 h 10, 4 h 50, 6 h 30, 8 h 10, 9 h 50.
CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — "Tootsie" 1 h 10, 5 h 25, 9 h 40. "Absence de malice" 3 h 15, 7 h 30.
CINÉMA MONTRÉAL II: (521-7870) — "Deux heures moins le quart avant Jésus-Christ" 2 h 00, 5 h 50, 9 h 40. "Jeux d'espions" 12 h 00, 3 h 50, 7 h 40.
CLAREMONT: (486-7395) — "Return of the Jedi" 12 h 00, 12 h 15, 4 h 35, 7 h, 9 h 30.
COMPLEXE DESJARDINS I: — "Les Robinson dans les rocheuses, 2e partie" 13 h 55, 17 h 35, 21 h 20. "Les surdoués de la première compagnie" 12 h 05, 15 h 40, 19 h 30.
COMPLEXE DESJARDINS II: — "Maria Chapdelaine" 12 h 45, 16 h 55, 21 h 05. "Terry Fox, le coureur de l'espoir" 14 h 55, 19 h 05.
COMPLEXE DESJARDINS III: — "Adolescentes brûlantes" 12 h 05, 15 h 45, 19 h 25. "Recettes très spéciales du chef" 13 h 20, 17 h 20, 20 h 40. "Symphonie érotique" 14 h 20, 18 h 00, 21 h 40.
COMPLEXE DESJARDINS IV: — "Victor Victoria" 12 h 45, 15 h 20, 17 h 55, 20 h 30.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-4349) — "Farewwell concert of cream with Éric Clapton" 19 h 00. — "Woodstock" 21 h.
CÔTE-DES-NEIGES I: (735-5528) — "Concrete Jungle" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
CÔTE-DES-NEIGES II: "Tootsie": 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 9 h, 9 h 10.
CRÉMAZIE: (388-4210) — "Gandhi" 12 h 00, 4 h, 8 h 00.
DAUPHIN I: (721-6060) — "Cendrillon" 12 h 30, 4 h 10, 7 h 50. "L'espion aux pattes de velours" 2 h 00, 5 h 40, 9 h 20.
DAUPHIN II: "La traviata" 2 h 20, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 25.
DORVAL I: (631-8587) — "Return of the Jedi" 12 h 00, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 30.
DORVAL II: "Snow White & the Seven Dwarfs" 1 h 00, 2 h 50, 4 h 35, 6 h 15, 7 h 55, 9 h 30.
DORVAL III: "Wargames" 12 h 30, 2 h 45, 4 h 55, 7 h 05, 9 h 15.
DÉCARIE I: (341-3190) — "Jaws 3D" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 9 h.
DÉCARIE II: "The survivors" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15 9 h 15.
ÉLYSÉE I: (842-6053) — "Staying alive" 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40.
ÉLYSÉE II: — "Class" 12 h 15, 2 h 10, 4 h 05, 6 h, 7 h 55, 9 h 50.
FAIRVIEW I: (697-8095) — "Trading Places" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 78h, 9 h 15.
FAIRVIEW II: — "Octopussy" 12 h, 2 h 20, 2 h 45, 7 h 15, 9 h 35.
IMPÉRIAL: (288-7102) — "Return of Jedi" 12 h, 2 h 15, 4 h 35, 7 h, 9 h 30.
JEAN-TALON: (725-7000) — "Le Gendarme et les gendarmettes" 2 h 20, 6 h, 9 h 40. — "Les mercenaires de l'espace" 12 h 30, 4 h 10 7 h 50.
KENT I: (489-9707) — "Wargames" 12 h 55, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30.
KENT II: — "Trading Places" 12 h 35, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 15.
LA CITÉ I: (644-2829) — "Twilight zone" 12 h, 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40.
LA CITÉ II: — "Trading Places" 12 h 45, 2 h 50, 4 h 55, 7 h, 9 h 05.
LA CITÉ III: — "Flashdance" 12 h 50, 2 h 35, 4 h 20, 6 h 05. 7 h 50. 9 h 35.
L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — "1900 " 7 h 00. — "Fritz le chat" 7 h 15 — "Le dernier tango à Paris" 9 h 00.
LAVAL I: (688-7778) — "Staying alive" 12 h 15, 2 h 10, 4 h 05, 6 h, 7 h 55, 9 h 50.
LAVAL II: — "Octopussy" 12 h 00, 2 h 20, 4 h 45, 6 h, 7 h 15, 9 h 35.
LAVAL III: — "Flashdance" 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 7 h 45, 9 h 30.
LAVAL IV: — "Class" 12 h 15, 2 h 10, 4 h 05, 6 h, 7 h 55, 9 h 50.
LAVAL V: — "Wargames." 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15.
LAVAL-ODÉON I: — "Halloween III: le sang du sorcier" 2 h 20, 6 h 05, 9 h 50. "Le fantôme de Melburn" 12 h 20, 4 h 05, 7 h 50.
LAVAL-ODÉON II: — "Jaws 3D" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
LOEW'S I: (861-7437) — "Staying alivee" 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h.
LOEW'S II: — "Wargames" 12 h 00, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 30.
LOEW'S III: — "Flashdance" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 15.
LOEW'S IV: — "Twilight zone" 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h.
LOEW'S V: — "Porky's II" 1 h, 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20.
MERCIER: — "Halloween III: le sang du sorcier" 6 h 05, 9 h 55. "Conan le barbare" 7 h 50.
OUIMETOSCOPE: (525-8600) — "La vengeance des fantômes" 7 h 15, 9 h 45 — "Nu de femme" 7 h, 9 h.
OUTREMONT: "Comédie érotique d'une nuit d'été" 7 h 30. — "Les chariots de feu" 9 h 30.
PALACE I: (866-6991) — "Superman III" 12 h 20, 2 h 40, 5 h, 7 h 15, 9 h 30.
PALACE II: — "Snow white and the seven dwarfs" 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h 00, 9 h 45.
PALACE III: — "Evil Dead" 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h, 9 h 45.
PALACE IV: — "Trading Places" 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25.
PALACE V: — "Trading Places" 12 h 00, 2 h 10o, 4 h 20, 6 h 30, 8 h 40.
PALACE VI: — "Trading Places" 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40.
PARALLÈLE: (843-4725) — "Le cabinet du docteur Caligari" — "Nosferatu le vampire" 8 h.
PARADIS I: (866-6991) — "Deux heures moins le quart avant Jérus Christ" 2 h 45, 6 h 15, 9 h 45. — "Banana Joe" 1 h, 4 h 30, 8 h.
PARADIS II: — "Pot problème" 2 h. 50, 6 h 30, 10 h 10. — "Mort en direct" 12 h 45. 4 h 25, 8 h 05.
PARADIS III: — "L'amant de Lady Chatterley" 2 h 40, 5 h 40, 8 h 40. — "Partouzes franco-suédoises" 1 h 30, 4 h 30, 7 h 30.
PARISIEN I: (866-3856) — "Le retour du Jedi" 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 00, 9 h 30.
PARISIEN II: — "Derrière la porte" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.
PARISIEN III: — "Un chien dans un jeu de quilles" 12 h 40, 2 h 25, 4 h 15, 6 h 05, 7 h 55, 9 h 45.
PARISIEN IV: — "Octopussy" 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 40.
PARISIEN V: — "Les Rouges" 12 h 40, 4 h 15, 8 h.
PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — "Cendrillon" 3 h 05, 6 h 35, 0 h 05. "L'espion aux pattes de velours" 1 h, 4 h 25, 7 h 55.
PLACE LONGUEUIL II: — "Halloween 3 le sang du sorcier" 2 h 20, 6 h, 9 h 40. — "Le fantôme de Milburn" 12 h 20, 4 h, 7 h 40.
PLACE VILLE-MARIE I: (866-2644) — "Staying alive" 12 h 05, 2 h, 3 h 55, 5 h 50, 7 h 45, 9 h 40.
PLACE VILLE-MARIE II: — "Octopussy" 12 h, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 35.
PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — "La Traviata" 2 h 20, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 25.
PLACE ALEXIS NIHON II: — "Psycho II" 12 h 15, 2 h 20, 4 h 30, 6 h 45, 9 h 00.
PLACE ALEXIS NIHON III: — "International prostitution" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
PLACE DU CANADA: (861-4595) — "Gandhi" 12 h 00, 4 h 00, 8 h 00.
SAINT-DENIS II: (845-3222) — "La mort au bout de la route" 13 h, 16 h 15, 20 h 40. — "Dieu pardonne-moi pas" 15 h, 18 h 50.
SAINT-DENIS III: — "Les Robinson dans les Rocheuses, 2e partie" 13 h 45, 17 h 20, 20 h 55. — "Qu'est-ce qui fait craquer les filles" 12 h 05, 15 h 40, 19 h 15.
VERDUN: — "Tron" 6 h 20, 9 h 40. — "Les yeux de la forêt" 8 h 05.
VERSAILLES I: (353-7880) — "Staying alive" 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40.
VERSAILLES II: — "Octopussy" 12 h 00, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 35.
VERSAILLES III: — "Flashdance" 1 h, 2 h 40, 4 h 20, 6 h 05, 7 h 45, 9 h 25.
VILLERAY: (388-5577) — "Halloween III: le sang du sorcier" 6 h, 10 h 10. "Conan le barbare" 7 h 40.
WESTMOUNT SQUARE: (931-2477) — "Class" 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 054, 9 h 05.
YORK: (937-8978) — "Octopussy" 12 h 00, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 25.

expositions

ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC: 100 rue Notre-Dame Est. Exposition de photographie de l'APPQ, du 23 juin au 28 août.
AQUARIUM DE MONTRÉAL: (729-0744). Aquarelles d'Elisabeth Galante, jusqu'au 30 août.
ARISTOCRATE: 1500 Atwater, Altitude 3 (953-8030) — Peintures de N. Boisvert - G. BonMatti - M. Brazeau - G.E. Gingras, G. PFeiffer - A. Richardson - A. Rousseau - C.D. Valois.
ATELIER GALERIE SERGE LACROIX: 4593 (843-4335) — Gravures originales - Girerd, Louis-Pierre Bougie, Lucienne Cornet, Stanley, Cosgrove, Roland Pichet.
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC: 1700 rue St-Denis (873-7982) — L'exposition de botanique du 5 juillet au 26 août.
CENTRE SAIDYE BRONFMAN: 5170 chemin Côte Ste-Catherine (739-2301) — "Quatrième Biennale de la peinture" du 5 juillet - 6 septembre 1983.
CONVENTUM: 1237 Sanguinet (Hall d'entrée) — Exposition Solo de Céline Gilbert "Perception".
CENTRE URBAIN: 406 rue Notre-Dame est (842-8678) — Exposition et vente de photographies et oeuvres d'art organisé par Héritage Montréal.
CERCLE D'ART: 2159 boul. St-Martin est, Laval. (384-2551). Rétrospective exposants 82-83. Jusqu'au 15 septembre.
LA COLLECTION TUDOR INC.: 1538 Sherbrooke Ouest (933-2694) — "Oeuvres de M. Bellerive, Ron Bolt, A. Harrison, Bruce le Dain, E. Taheld et Y. Wilson.
GALERIE ALEXANDRE: 1456 Sherbrooke Ouest (284-2493) — "Oeuvres d'Yvon Breton". Du 2 au 9 juillet.
GALERIE ALLIANCE: 680 Sherbrooke Ouest (284-3768) — Tous les artistes de la galerie, jusqu'au 13 août.
GALERIE D'ART LES DEUX B: 4872, St-Denis (284-2668) — Les artistes de la Galerie, du 13 juillet au 3 août.
GALERIE D'ART L'ARISTOCRATE: 1500 Atwater, Plaza Alexis Nihon (935-8030) — Peintures de N. Boisvert, G. Bonmati, M. Brazeau, G.E. Gingras, A. Rousseau, G. Pfeiffer, C.D. Valois.
GALERIE ART SELECT: 6810 St-Denis (273-7088) — Exposition d'artistes canadiens contemporains; Basque, Breton, Del Signori, Gingras, Lecor, Horik, Savard.
GALERIE ART ET STYLE: 4875 A, O. rue Sherbrooke, Westmount - 484-3184 — Oeuvres de: P.V. Beaulieu - John Little - Albert Rousseau - St-Gilles du 29 juillet au 29 août.
GALERIE DES ARTISANS DU MEUBLE QUBÉCOIS: 88 St-Paul est (866-1836) — "Ptchwork et appliqus de Trixi, Diane Ethier et Nancy Malenfant Joallerie de Guy Descarries, Rolland Chiasson et David Cergy, jusqu'au 29 juillet.
GALERIE L'ART FRANÇAIS: 370 Laurier O. (277-2179) — Expositions diverses.
GALERIE L'ART VIVANT: 3822 St-Denis (849-9690) — Aquarelles de J.P. Ladouceur, N. Ruiz, L. Tiengo, J.g. Meunier, N. Peacock et autres.
GALERIE AUBES 3935: 3935 rue St-Denis (845-5078) — "Artistes de la Galerie". Juillet et août.
GALERIE DU CENTRE DE POTERIE BONSECOURS: 444 St-Gabriel (866-6581) — Exposition permanente de pièces céramiques.
GALERIE CULTART: 386 rue Laurier ouest (273-5149) — Exposition "Nouvelles Tendances" du 4 juillet au 30 août.
GALERIE DU MUSÉE: 24 Boul. Champlain 418-(643-7975) — Irène Belley — "métamorphisme urbains." Jusqu'au 11 sept.
GALERIE DOMINION: 1438 Sherbrooke Ouest (845-7833, 845-7471) — Oeuvres choisies par Cosgrove, Cullen, Dallaire, Hughes, Jackson, Kurelek, Little, Luman, Pellan, Pilot, Riopelle, Riordon, Roberts et autres.
GALERIE ELCA LONDON: 1616 Sherbrooke ouest (931-3646) — Spécialiste en oeuvres contemporains par artistes canadiens. Gershon Iskowitz, Daniel Solomon, Joseph Drapell, David Alexander, Catherine et Rebecca Perehudoff, Greg Hardy et Wyona Mulcaster.
GALERIE ESPÉRANZA: 2144 McKay, (933-6455) — Exposition Pedro Friedeberg — Sculptures, peintures + lithographies. Jusqu'au 30 juillet.
GALERIE FRANÇOIS LEMAI: 1437 Stanley (842-3639) — Maitres japonais contemporains: Amano — Hoshi — Kuroda — Saito — Satoh — Sawada — Shimizu.
GALERIE FRÈRE JÉRÔME: 1601 rue St-Denis (739-3371) — Exposition des oeuvres de Christiane Bibeau, Lyse Couture-Nebon, Caroline de Simini, Claude fortin, Claude Mercier, Michel-Henri Rivest et Christian Thomas, jusqu'au 1er août.
GALERIE FUCITO: 5283 avenue du Parc (279-1919) — Originaux sur papier, Alechinsky, Appel, Hartung, Soulanges, Zao Wou-ki, etc. Dumouchel, Lacroix, Montpetit, Roy, Monahan, Otis, Savoie etc. Jusqu'au 1er octobre.
GALERIE INTERACTION: 4060 rue St-Laurent (849-2791) — Exposition d'oeuvres de céramiques "Pot-Pourri II". Du 5 juin au 24 juillet.
GALERIE IMPRESSION: 4826 St-Denis 843-4491 — Gravures de K. Cantin, M. Dupont, P. Patry, M. Varin.
GALERIE JACQUIE: 1437 Stanley, (842-3639) — Oeuvres de maitres japonais contemporains: Amano, Sawada, Kuroda, Satoh, Hoshi, Sakamato, Maki, Riodei.
GALERIE LUDOVIC: 1390 Sherbrooke Ouest, suite 3 (844-9788) — Poissant, Alvarez, Bellego, Lamoureux, Labelle, Bergeron, Rousseau.
GALERIE MONTCALM: Maison du citoyen, 25 Laurier, Hull (777-2781) — Cousineau, Murphy, Sterback: menues manoeuvres. Du 13 juillet au 3 août.
GALERIE NATIONALE DU CANADA: Angle des rues Elgin et Slater, Ottawa — Exposition Maurice Cullen, jusqu'au 31 juillet. + "Installation" Aquarelles et dessins Canadiens des XVIIIème et XIXème siècle, du 4 juillet au 28 août. L'Art de l'architecte, Trois siècles de dessin d'architecture à Québec, du 28 juillet au 18 sept.
GALERIE PHOTOGRAMME: 2043 St-Denis (284-2694) — Rétrospective 1981-1982-1983. Douze photographes; du 3 août au 27 août.
GALERIE D'ART SIR GEORGE WILLIAMS: Université Concordia, 1455 boul. de Maisonneuve ouest (879-5917) — "Exposition des étudiants de 1er cycle" du 29 juin au 13 août.
GALERIE UQAM: 1400 Berri (282-3268) — "Bilan 82-83" Exposition des étudiant(e)s du bacc. En arts plastiques. Du 13 au 24 juillet.
GALERIE TREIZE: 4015 rue Drolet (288-5903) — Salle I: Artistes de la galerie. Salle II: Gravures internationales du 22 juin au 31 juillet.
GALERIE V.A.V.: 1395 Dorchester Ouest (879-4442) — "Salon dès refusés" du 7 juillet au 5 août.
GUILDE GRAPHIQUE: 9 St-Paul Ouest (844-3438) — Gravures récentes de R. Dandurand, J. Lemieux, C. Frenay & Marcella. Du 17 juillet au 30 août.
MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN: Cité du Havre (873-2878) — "Les Murs du Monde" photographies de

Walter Gordon engage deux nouveaux combats: les politiques monétaires et les armes nucléaires

TORONTO (PC) — De nombreuses caricatures, parfois drôles parfois cruelles, ornent les murs du bureau que Walter Gordon occupe au sommet d'un édifice de Toronto. Cette décoration lui rappelle les nombreuses années passées à servir la population de son pays.

Tout au long de sa vie, cet homme s'est éperdument lancé dans de nombreuses croisades. Parfois populaire, parfois véhémentement dénoncé, il n'en a pas moins été aux premiers plans des événements nationaux durant des décennies.

Cet homme au parler doucereux mais à la volonté farouche est issu d'une famille bien nantie de Toronto. S'il a politiquement opté pour le Parti libéral, devenant ministre des Finances et président du Conseil privé, il ne s'est jamais fait faute de prendre à partie son entourage et de déconcer les politiques gouvernementales qu'il n'approuvait pas entièrement.

Il y a 15 ans, dans son livre **The Distemper of Our Times,** Peter Newman écrivait de Gordon qu'il était « un excentrique à la poursuite des rêves envolées et un ardent défenseur des causes perdues. »

Aujourd'hui, toujours svelte et bien portant, malgré ses 77 ans, Walter Lockhard Gordon est toujours aussi prêt que jadis à amorcer une bagarre.

Il admet que ses expériences administratives et politiques sont maitenant choses du passé. Il n'a toutefois aucunement l'intention de prendre sa retraite. Il désire poursuivre deux longues batailles: celle engagée contre la politique monétaire de la Banque du Canada, il y a des décennies, et son nouveau cheval de bataille, obtenir que le Canada soit reconnu zone dénucléarisée.

Peu avant de se rendre à Moscou, ce mois-ci, M. Gordon affirmait que l'humanité « possédait la force nécessaire pour anéantir le monde entier et que l'hécatombe est susceptible de se produire aussi longtemps que les deux super-puissances continueront à se menacer. »

« C'est dangereux, très dangereux pour le Canada. Nous nous trouvons en plein centre d'un futur conflit. Ce serait notre fin. »

Gordon et quelques autres Canadiens ont été invités à Moscou par l'Institut des affaires canadiennes et américaines de l'Académie des sciences de l'URSS. L'ancien ministre fédéral espère que les idées qu'il formulera à Moscou pourront influencer positivement les prochaines négociations sur le désarmement nucléaire. Il n'avait toutefois pas l'intention de rencontrer de dirigeants soviétiques, au cours de ce voyage. Il ne prévoyait pas non plus faire de déclarations officielles à son retour au Canada.

Avant son départ, M. Gordon a de nouveau affirmé que le Canada pourrait s'avérer un leader mondial en matière de paix en interdisant les tests du missile Cruise au Canada et en déclarant son territoire zone dénucléarisée.

Il conservait toutefois peu d'espoir qu'Ottawa s'oppose aux essais du Cruise: le gouvernement libéral a d'ailleurs accédé à la demande de Washington le jour même du départ de l'ancien ministre pour Moscou.

M. Gordon admet qu'il n'est pas responsable de la récente baisse des taux d'intérêt, mais il rappelle qu'il avait souventes fois mis le gouvernement en garde contre une éventuelle récession économique si la Banque du Canada ne modifiait pas ses « politiques désastreuses ».

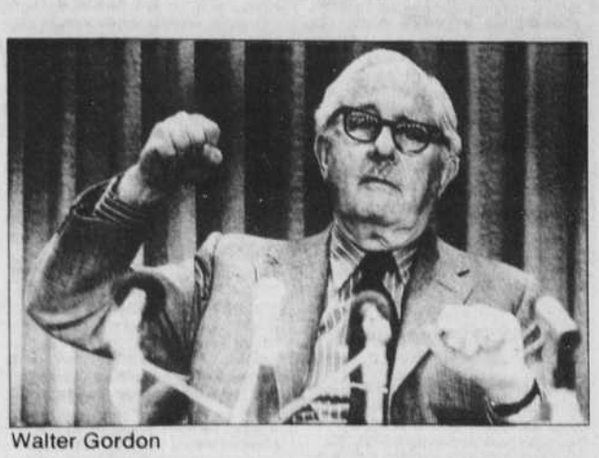
« Ils ont conservé ces taux à un niveau très élevé, si bien que la récession est venue et que deux millions de Canadiens sont au chômage.

« Selon moi, les dirigeants de la banque centrale sont trop prudents. Ils ne se préoccupent que de problèmes internes, notamment des niveaux du taux d'escompte et des taux d'intérêt, sans prendre en considération les problèmes économiques du pays, y compris le chômage. »

Les taux d'intérêt devraient baisser encore plus, estime-t-il, et les Canadiens devraient réaliser que leur devise est véritablement surévaluée et qu'elle ne devrait pas être protégée par le biais de taux d'intérêt trop élevés. Le Japon a réussi son développement industriel e maintenant une devise sous-évaluée.

M. Gordon, un ancien comptable agréé qui dirige toujours l'Institut canadien de politique économique, un organisme privé, a avoué n'avoir jamais rencontré le gouverneur de la Banque du Canada, Gerald Bouey, qui fut la cible de ses plus virulentes critiques. Ce n'est toutefois pas qu'il n'ait pas tenté d'organiser une telle rencontre.

Il y a sept ans, alors qu'il était chancelier de l'université York, M. Gordon avait



Walter Gordon

invité M. Bouey à un débat sur les taux d'intérêt, mmais ce dernier n'avait même pas répondu.

M. Gordon, s'il a souvent pris autrui à partie, a toujours su admettre et affronter la critique. Lors de la présentation de son premier budget, en 1963, il avait été dénoncé de toutes parts, surtout qu'il avait réclamé l'aide de conseillers extérieurs au gouvernement pour préparer son budget.

De sévères critiques l'avaient également convaincu de retirer une surtaxe de 30 pour cent sur les mainmises étrangères sur les actions des compagnies canadiennes. La rumeur avait circulé à l'époque qu'il dusse abandonner ses fonctions en raison du mécontentement presque général. Ses adversaires n'eurent pas gain de cause. Il ne quitta les finances qu'après l'élection générale de 1965.

Il quitta le cabinet en prétextant avoir mal conseillé le premier ministre de l'époque, Lester Pearson, sur l'opportunité d'ordonner un scrutin national. M. Gordon, qui était président de la campagne électorale, admit avoir été responsable de la chute des libéraux qui ne purent faire mieux que former un gouvernement minoritaires.

Conservant son siège torontois de Davenport, M. Gordon n'accéda pas au nouveau cabinet, mais il demeura moins d'un an à l'arrière ban. Il fut nommé président du Conseil privé quelques mois plus tard. Il abandonna la chose politique en 1968.

Décès

Les avis de décès doivent nous parvenir avant 16 heures pour publication le lendemain.

CHABOT, Raymond. — Au Centre Hospitalier de Lachine, le 21 juillet 1983 à l'âge de 78 ans, est décédé M. Raymond Chabot époux de Desneiges Chenier, père de Gérard et Huguette (Mme Raymond Gauron). Il laisse également sa bru Mme Georgette Massimetti, ses petits-enfants, Pierre, Danielle, Claude, Denis et Mario Chabot. Les funérailles auront lieu le lundi 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée & Raoul Bourgie Inc., 1750 rue Notre-Dame, pour se rendre à l'église St-Pierre-aux-Liens où le service sera célébré à 11h. et de là au cimetière de Lachine lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposé samedi et dimanche de 2 à 5 heures et 7 à 10 heures.

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit toi qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue sans dire la demande, au bas mettre les initiales de la personne exaucée).

J.L.

POUR VOS PASSEPORTS ET/OU VISAS, FAISONS LES DÉMARCHES À PRIX MODIQUE

Service de Passeports et Visas enr.
1012 Sherbrooke Est MONTRÉAL
521-6067 — 527-0135

McGill
Éducation permanente

Anglais, langue seconde

Programme intensif spécial d'anglais
du 26 septembre au 28 novembre 1983
du lundi au vendredi de 9h à 15h
225 heures
Coût: 855 $
Conditions d'admission: examen de classement les 14 septembre, 15 septembre, 16 septembre.
On ne pourra obtenir le billet d'admission à l'examen qu'après l'inscription.
Prochaine session: 13 janvier au 15 mars.

Pour de plus amples renseignements:
Département de langues, 392-8301
Pavillon de la Bibliothèque Redpath, Salle 214
adresse postale: 3461, rue McTavish,
Montréal, H3A 1Y1.

Annonces classées 286-1200

■ Ameublements à vendre

SOFA, causeuse, marque Lofa, coton brut tissé, couleur crème, bon état, $450. 524-1972, 844-5765 25-7-83

Collection de meubles antiques: Armoire, vaisselier..., cause déménagement. 284-8141 25-7-83

■ Animaux à vendre

Chatons mâles et femelles cherchent famille d'accueil dès qu'ils seront sevrés (3 semaines), 334-1590 25-7-83

■ Antiquités

CAUSE DÉPART, vends meubles antiques, pin, buffet deux-corps, tables, commodes, etc... 279-5933.

MEUBLES EN PIN, armoires, encoignures, tables réfectoires, coffres, huches, commodes, lave-mains, berceaux, armoirettes, cruches. 659-2651. 27-07-83

LITS DE FER, table, commode, etc... 465-7087. 27-07-83

STOCK D'ANTIQUITÉS
Vente spéciale
Du 16 au 31 juillet. Europe-Canada, chemin de la Vallée, à 200 mètres du Provigo. St-Sauveur-des-Monts.
227-4710
25-7-83

■ Appartements / logements

CARTIERVILLE, grand 5½, propre, libre 1er septembre, non chauffé, $420. 334-0875. 26-07-83

PLANTAGENET, bas duplex, 6½, chauffé, impeccable, près U. de M., $685. 733-7604. 28-07-83

ST-JOSEPH, coin Parthenais, 4½ chauffé, très propre, sous-location, $295, aussi sofa-lit. 287-9687 après 18 h 30. 25-07-83

RUE CHERRIER, grand 5½, ensoleillé, cuisinière, réfrigérateur, tapis, foyer. $575/mois. 845-4915, 845-1514. 25-07-83

N.D.G., sous-location. Grand 3½, 11e étage, ensoleillé, piscine, sauna, semi-meublé. $335. Près Loyola. 489-7946. 25-07-83

BOUL. ST-JOSEPH, grand 5½, entièrement rénové, chauffé, $550/mois. 527-0189. 25-07-83

AVE ISABELLA, beau haut duplex 7½, équipé, balcon, libre. 731-1026 25-7-83

OUTREMONT — 5½ chauffé, eau chaude fournie, taxes d'eau payées près école, transports, loisirs. Après 17:00 hres: 273-7131 25-7-83

Beau logement à louer, 7 pièces, chauffé, entièrement rénové. L'Acadie/Viel. $575. 687-5484, 332-3577 29-7-83

528 Cherrier, 4½ non-chauffé, $475. Aussi Boul. St-Joseph est, 4½ chauffé, $375. 524-0619 29-7-83

OUTREMONT — Grand duplex, luxueux, 3 chambres, séjour, salon, salle-à-manger, nouvelle cuisine, garage. Appelez Michael 353-9250. Soir: 484-7935 9-8-83

■ Appartements / logements

ADJACENT OUTREMONT, 8½ disponible immédiatement, élégant haut duplex, cuisine moderne, foyer, garage, chauffage électrique, $725. 488-1166 25-7-83

LONGUEUIL, grand 5½ chauffé, entrée laveuse-sécheuse, demi sous-sol, $400, $435. (1er-2e), 632-1335 25-7-83

McSHANE près Université de Montréal et Ste-Justine. Haut duplex, 7½ spacieux, clair, 2 s.b., terrasse, thermostat, libre. 735-0150. 28-07-83

OUTREMONT, 33 Chemin Côte Ste-Catherine, studio, 23ème étage, libre, $335. M. Côté, app. 2307. 273-3136, 277-5873. 25-07-83

OUTREMONT secteur Université, grand haut de duplex, 8½, garage chauffé, libre, prix à discuter. 735-3108. 05-08-83

6500 WILDERTON, grand appartement 4½, chauffage, eau chaude, cuisinière, réfrigérateur et autres services fournis. 748-9213. 25-07-83

Centre-Ville, sous-louer 1 an, 4½, 2 balcons, vues extraordinaires, piscine, sauna. 277-0679 25-7-83

OUTREMONT — professeur travail extérieur loue ($550) ou partage ($350) 6½ grand, rénové, meublé, (laveuse-sécheuse, lave-vaisselle). 1 an. Références. 495-2255 25-7-83

2098 ST-HUBERT près Sherbrooke, 7½, stationnement, $550. 658-0082 25-7-83

OUTREMONT — Le Sanctuaire, vue panoramique, condominium neuf, luxueux, terrasse, garage. 2 chambres, 2 s.b., $1 050. 472-0420 25-7-83

QUÉBEC, Bord rivière St-Charles, 5 minutes Colline Parlementaire, exceptionnel, 5½ neuf, foyer, prêt 1er septembre. $520. 418-653-7976 25-7-83

Boulevard St-Joseph, Métro Laurier, Rez-de-chaussée, coin de rue, 8 pièces, libre. Chauffé, eau chaude, idéal pour professionnel. $800. Références exigées. 849-5961 25-7-83

CÉDAR, 2 pas hôpital Général de Montréal, 1½ - 3½ - 4½. Concierge. 935-5321. 10-08-83

EDOUARD-MONTPETIT et Woodbury, 5½, chauffé, spacieux, boiseries, impeccable. 389-2125, 735-6743, 648-3094. 06-08-83

■ Autos à vendre

RENAULT 18, à injection, 1982. Berline, équipement complet. 34 000 km. $11,500 — à discuter. Après 6 hres: 653-0748. 25-07-83

Subaru 81, 4 x 4, 57,000 Km, $5,700. 766-2323 29-7-83

Omega 80, 75,000 km, $4,500. 766-2323 29-7-83

■ Chalet à louer

Bord Lac Memphremagog, sortie Eastman, 4 personnes, 270-1438, 1-819-843-7379 25-7-83

■ Chalets à vendre

Chalet hivernisé, 5 pièces, système, meublé, terrain semi-boisé, 100/400, pas de voisin, près village Val-Morin. Sacrifié suite mortalité. $21,500., pas d'agent. Après 6 hres: 495-1069 25-7-83

BORD LAC CHAPLEAU, luxueux chalet 3 chambres. 845-4423, 277-9919. 1-8-83

LAC DES ÎLES, Entrelacs, 250 pi. façade sur le lac. 4 c.c. $75 000. 844-6428, 1-228-2947. 25-07-83

■ Chalet à vendre

Bord de l'eau, près Magog, chalet 4 saisons, paysagé. $42,000. 297-2766 25-7-83

A vendre: Loft, rue St-Laurent coin Duluth. Magnifique espace, 2800 pi/carré aménagé. $70,000. 845-6404, 842-6533 25-7-83

■ Copropriétés à vendre

Centre Ville, grand 8½, 1,470 p.c. Vente rapide. $16,500. 521-2036 25-7-83

BAIE ST-PAUL
Place de l'Église, condominium Le Marguerite Bourgeoys, 28 logements en copropriété, 3½ - 4½. Subvention fédérale $3,000. À 30 milles des monts Grand Fond et Ste-Anne et à 10 milles du massif de Petite Rivière St-François.
1-418-435-2866
25-7-8 3

■ Cours

COURS D'ASTROLOGIE: Centre de recherches Astro-psychologiques de Montréal Inc., fondé par Huguette Hirsig. Information: C.P. 1081, succ. Desjardins, Montréal, H5B 1C2 ou téléphoner à Micheline Brault, 277-3514 25-7-83

■ Demande d'emploi

MASSOTHÉRAPEUTE, technique suédoise, SHIATSU, thager, ESALEN. 521-4612 25-7-83

FEMME 40 ans recherche emploi à temps plein dans le secteur des arts. Expérience du marché de l'art, formation en arts plastiques, connaissance de la dactylo, facilité à transiger avec le public, bilingue, possède voiture.
Écrire à: Dossier # 692
C.P. 158, Succ. Delorimier
Montréal (Québec)
H2H 2N6
25-7-8 3

■ Déménagements

CONSEILLER en petits et gros déménagements; Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur. Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète. 253-3275. J.N.O.

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité : appareils électriques. Assurances. Bien-être social accepté. Téléphone 253-4374. J.N.O.

■ Divers

Calligraphie, tout genre de travail exécuté avec soin pour particulier ou professionnel. 256-6366 25-7-83

Cueillez vous-mêmes
FRAMBOISES
La Framboiserie
770 rang Petit St-Esprit, L'Épiphanie.
Pour Réservation:
588-4003/4013
25-7-83

Monsieur Baignoire®
Reémaille sur place
baignoires, lavabos, tuiles à la couleur désirée.
ESTIMATION GRATUITE **336-1133**
980 Ouimet, Ville St-Laurent 25-7-8 3

■ Fermes à vendre

Cottage — 60 arpents, bien paysagé, 30 minutes de Montréal. Vente cause de séparation. $95,000. 766-2323 5-8-83

FRANKLIN: terre boisée, 100 arpents, partie cultivable, magnifique décor, HEMMINGFORD, ferme 50 acres avec 1,300 pommiers. HAVELOCK: ferme 120 acres, immeubles Vinet 826-3601 25-7-83

■ Gardienne

GARDIENNE D'ENFANTS — WEEK-END. 733-0701 après 19h00 3-8-83

■ Maison de campagne à louer

À St-Ours: Dans un rang, grande maison de campagne, Jardin, remise, terrain. 1-792-3817 25-7-83

■ Maisons à louer

5½, Haut-duplex, 2ème étage, 417-7ème avenue, Chomedey, Laval; après 5 hres. 688-70167 27-7-83

■ Maisons à louer

Maison de ville neuve, libre 1er septembre, 3 c.c., 1½ s.b., sous-sol, garage, cour privée, tout électrique, taxes comprises. Gilles, 842-0311, 849-3320 25-7-83

N.D.G. EST, belle maison meublée, 9 pièces, pour 12 à 14 mois. Salle à manger, salon, cuisine, appartement pour domestique avec s. bain et douche. 3 c.c., 2 dens, 2 s. bain complètes. Laveuse sécheuse au garage. Non chauffé. $1500/mois. 489-1863 1-8-83

WESTMOUNT, près de Green, maison de ville, victorienne, rénovée, en face d'un parc et tennis, disponible 15 août. $850. 937-3241, 1-834-6183. 29-07-83

ST-LAMBERT, maison détachée, 4 c.c., salle familiale avec porte-patio jardin, climatisation centrale, garage double électrique, $950 / mois. 672-6174 entre 6h-10h. 25-07-83

■ Offres d'emploi

À la pige, travail de bureau et gardiennage, chez particulier. 766-9616 25-7-83

Poste de permanence: Relationniste, travail varié, s'occuper des services, monter des dossiers, etc.. Dactylo, un atout. Horaire flexible. Venir chercher des formulaires spéciaux à: Association Étudiante Polytechnique, École Polytechnique, Campus Université de Montréal, Local 216. La date limite pour la remise est le 5 août 1983 25-7-83

REPRÉSENTANTS INDUSTRIELS
Conservation de l'énergie de 50 à 90%, autres produits exclusifs. Commissions élevées, auto nécessaire. Programme de formation. Demandez le Président:
332-1841
25-7-8 3

■ On demande

RECHERCHE édition standard de Freud en 24 volumes, éditeur Strachey. 935-5784 25-7-83

■ Propriétés à vendre

ST-LAMBERT, parc Dulwich, cottage. 3 c.c., garage, grand terrain, près métro. $89,000. 465-3192 27-7-83

À MONTPELLIER, 135 acres presque entièrement couverts de forêt mature. Maison pièce-sur-pièce avec aménagement formant un cadre de charme et de paix. Grange. Après 18h. (819) 983-2641, 428-3312 25-7-83

OUTREMONT, face parc de Vimy, 4 c.c., foyer, boiseries, patio, excellente condition. 733-0659 25-7-83

Près Richemond, Superbe maison ancienne, 3 chambres, 3 acres boisés, financement. 514-532-2455 25-7-83

LONGUEUIL — Cottage 3 paliers, & sous-sol 3 cc., 2 salles de bain complètes. Jeannette Laplante 651-9381, 672-1576. TRUST GÉNÉRAL, courtier 25-7-83

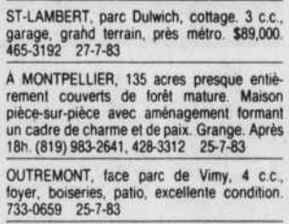
À LOUER/OUTREMONT — BAS LIBRE 5½ & 5½, s-sol, 2 s-bains, $950. p.m. chauffé, Bl. St-Joseph. Jeannette 651-9381, 672-1576. TRUST GÉNÉRAL, courtier 25-7-83

ST-BRUNO, Sommet Trinité, bungalow futuriste, vue panoramique, 3 foyers, 3 s.b., $95,000. Françoise Falardeau 653-2496, 653-5607. MONTRÉAL TRUST COURTIER 25-7-83

VIEUX MONTRÉAL: Bâtisse superbe pour restaurant de classe terrasse sur le toit, mezzanine. Louise Hamelin, 651-5300. MONTRÉAL TRUST COURTIER 26-7-83



MAISON DU PATRIMOINE
rénovée, très grandes pièces, région du Richelieu (40 minutes de Montréal), 1½ acre, jardin, potager, bâtiments, atelier, prix à négocier.
Guy Desjardins, 658-0628, 347-7766.
25-7-8 3



MAISON DE CAMPAGNE DE 150 ANS SUR PROPRIÉTÉ PAYSAGÉE DE 2 x 5 ARPENTS
St-Germain de Grantham (55 milles de Montréal)
Décoration et rénovation respectant le caractère original et unique. Fondations, isolation, plomberie, système de chauffage neufs. Meublée. Poêle à bois « Ovai ». Bâtiments de ferme dont une grange de 30' x 80' en excellente condition. Cuisine d'été, garage, arbres centenaires, verger, terrasse. Vente privée: $70,000.00
Informations: (514) 844-6288
25-7-8 3

■ Maisons à louer

BAS DU FLEUVE, rive-sud, Kamouraska, maison anglo-normande, hiver/été, pièces sur pièces, très bien rénovée, chauffage électrique, 4 chambres à coucher, particulier 1-418-492-5112. 25-07-83

C.D.N., Duplex détaché sur Jean-Brillant, grand 6½ à l'acheteur, $159,000., négociable, faites une offre! J. Weizman 337-5170, Trust Royal Courtier 25-7-83

AHUNTSIC, bord de l'eau, magnifique cottage semi-détaché, exclusif, meublé ou non, 4 c.c., 4 s.b., foyer, cellier, terrain approximativement 6,000 p.c., clôture fer, cause transfert. Prix demandé: $179,000, non meublé. 381-6995 26-7-83

Calixa: Authentique québécoise, restaurée, 2 foyers, plafond à caissons, boiseries, dépendances. N. Labrie 653-4111/0436. LE PERMANENT COURTIER 25-7-83

WESTMOUNT, duplex, Elm, bas, décor architectural antique, 4 c.c., 2 s.b., salon avec foyer, s. à manger avec boiseries antiques, cuisine avec armoires en pin avec portes à pointes de diamant, complètement équipée, grand sous-sol avec tapis, murs pierre & brique, fauteuils au mur, foyer. Haut salon 28' avec foyer, 4 c.c., s. à manger avec boiseries, grande cuisine, 1 s.b. $260 000. Sur rendez-vous seulement, Henrietta Antony: 935-9116, 931-8432. 01-09-83

REPENTIGNY, bungalow, 5½ pièces, pierres et briques, terrain paysagé, 70/100, sous-sol fini bois naturel, foyer, cabanon cèdre, taxes $850/an. Prix: $62 500. 581-9821. 25-07-83

LAVAL: bungalow, plusieurs extra, Terrebonne, bungalow luxueux, grand terrain. R. Papillon, 667-3333, 471-0575. TRUST GÉNÉRAL, courtier. 21-07-83

LANORAIE
Magnifique propriété sur les rives du St-Laurent, terrain paysagé, piscine 25X50, à 30 minutes de Montréal, $149 500.
1-887-2558
16-7-83



LA MAISON TRESTLER
Bord de l'eau. Authentique maison canadienne en pierre. 18ième siècle. Restaurée en 1977. Prix d'Honneur Héritage Canada. 22 pièces. Terrain 44,500 p.c. Occupation immédiate. Prix demandé: $600,000. Informations: Monique Thibault, 684-9306 — 697-3391.
Montréal Trust, courtier
25-7-8 3

Les Immeubles Charlevoix
COURTIER
Louise B. Paquet
418 435-6221

BAIE ST-PAUL: Maison canadienne avec foyer, très bonne construction, vue sur le fleuve et Île-aux-Coudres.

CAP-AUX-OIES: Maison centenaire, site exceptionnel, vue unique.

BAIE ST-PAUL: Chalet isolé avec foyer, 2 chambres, lac, grand terrain.

11-07-83

■ Professionnels

LE DOYEN
TRADUCTIONS
Français — Anglais
Allemand — Espagnol
Rédaction — Révision
282-0938 25-7-8 3

■ Société / Loisirs

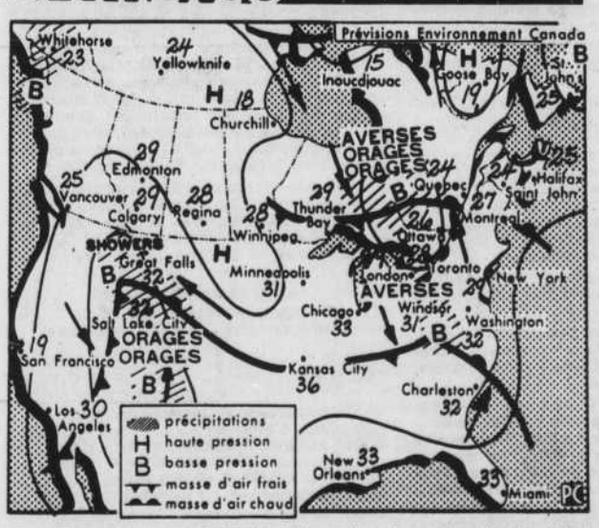
RENDEZ-VOUS...
...est une agence de rencontre professionnelle. Une intervention discrète de notre part vous permettra de nouer des relations avec des gens sérieux. Nous servons exclusivement une clientèle distinguée. (Cadres, professionnels, femmes et hommes d'affaires).
Pour une brochure ou une consultation gratuite, téléphonez au:
282-0058
1117 ouest, rue Ste-Catherine, Suite 108, Heures de bureau: 1:00 PM à 8:30 PM
J.N.O.

■ Terrains à vendre

CANTONS DE L'EST, 6 acres, bord du lac, Bowker, $30,000. 731-0169 25-7-83

GRAND LAC NOMININGUE, immense terrain avec descente de bateau. 845-6582. 29-07-83

LA MÉTÉO



Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Une zone de haute pression fera graduellement place à une basse pression et l'ennuagement qui précède cette perturbation progressera lentement vers l'est samedi et dimanche. Quelques averses et une possibilité d'orages accompagneront ce système. Les températures seront près de la normale samedi et dimanche.

MONTRÉAL

Ensoleillé avec passages nuageux. Minimum près de 13. Maximum: 27. Demain: Averses ou orages.

QUÉBEC

Abitibi-Témiscamingue, réservoirs Cabonga et Gouin: quelques averses et possibilité d'orages. Min. de 12 à 14. Max. de 23 à 25. Ciel variable dimanche.

Pontiac-Gatineau, du Lièvre et Laurentides: quelques averses et possibilité d'orages. Min. de 8 à 10. Max. de 23 à 25. Quelques averses dimanche.

Outaouais, Montréal et Trois-Rivières-Drummondville: ensoleillé avec passages nuageux. Min. de 13 à 15. Max. de 25 à 27. Quelques averses ou orages dimanche.

Québec, Rivière-du-Loup-La Malbaie: possibilité d'averses en fin de journée. Min. de 12 à 14. Max. de 22 à 24. Quelques averses dimanche.

Estrie-Beauce: ensoleillé avec passages nuageux. Min. de 9 à 11. Max. de 24 à 26. Quelques averses ou orages dimanche.

Lac-Saint-Jean, Saguenay, Mauricie et réserve des Laurentides: quelques averses. Min. de 8 à 10. Max. de 21 à 23. Quelques averses dimanche.

Rimouski-Matapédia, Sainte-Anne-des-Monts-parc de la Gaspésie et Gaspé-parc Forillon: ensoleillé avec passages nuageux. Min. de 11 à 13. Max. de 17 à 19. Quelques averses dimanche.

Baie-Comeau, Sept-Iles, Côte Nord-Anticosti et ouest de Natashquan: ensoleillé avec passages nuageux. Min. de 10 à 12. Max. de 18 à 20. Possibilité d'averses dimanche.

Est de Natashquan: ciel variable. Min. de 9 à 11. Max. de 15 à 17. Beau dimanche.

LE BURNOUT

Le *burnout* ou épuisement moral est une réaction au stress professionnel. Si votre genre de travail pose de grandes exigences, nécessite beaucoup d'énergie, apporte peu de satisfaction, vous êtes peut-être candidat au *burnout.* Vous le reconnaîtrez à ces symptômes: épuisement physique et émotionnel, attitude négative, désintéressement face à votre travail.

Vaincre le burnout

"*Les Ateliers Nicole Vallée*" vous proposent une démarche susceptible de provoquer des changements sains dans des situations de stress professionnel et de renverser la dynamique du *burnout.* Les sessions de trois jours, dans le cadre enchanteur des Laurentides, comportent une analyse des symptômes et des causes du stress ainsi qu'une exploration des ressources à votre disposition. L'accent est mis sur une démarche personnelle par le biais de techniques d'écriture, d'échanges en petits groupes et d'utilisation d'un processus de résolution de problèmes.

Le *burnout* peut être vaincu à n'importe quelle étape de son évolution.

Sessions à venir

Juillet:	Vendredi le 29 — 19:00 à 21:00	**Août:**	Vendredi le 5 — 19:00 à 21:00
	Samedi le 30 — 9:00 à 16:00		Samedi le 6 — 9:00 à 16:00
	Dimanche le 31 — 9:00 à 16:00		Dimanche le 7 — 9:00 à 16:00

Lieu: Hôtel Chanteclerc, pavillon Québec
Coût: 175 $ par session de trois jours, par personne
Coût: Hébergement, repas et session 300 $
Limite: 25 participants par session

Réservation: *Les Ateliers Nicole Vallée enr.*
Nicole Vallée, M.Ed
Case postale 1431
Ste-Adèle J0R 1L0
Téléphone: 1-229-3745 *(frais virés)*

AVIS PUBLICS

Avis est donné que Entreprises Forestières Georges Chilvers Inc., de R.R. #5, Lac Mégantic, Québec, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir un permis spécial pour le transport d'équipements lourds pour le territoire compris entre les frontières des États-Unis à l'est et au sud et la Ville de Sherbrooke à l'ouest et la municipalité de St-Ludger au nord pour la période de onze mois.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la dernière parution dans les journaux.
1ère publication: 22 juillet 1983
2ème publication: 23 juillet 1983

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-02-036331-838

COUR PROVINCIALE

BANQUE NATIONALE DU CANADA,
Demanderesse,
-VS-
JEAN-YVES GALARNEAU, et NICOLE BRAGDON,
Défendeurs.

PAR ORDRE DE LA COUR la défenderesse Nicole Bragdon est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.
LAVAL, le 7 juillet 1983.
TRUDEAU, LEDUC et ASSOCIÉS
1200, boul. St-Martin ouest,
Suite 400,
Laval, Québec.
H7S 2E4
Notre dossier: 1508-168

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-04-002864-834

COUR SUPÉRIEURE

DAME SYLVIE VÉZINA, ménagère, domiciliée et résidant au 1490, boul. Provencher, app. 1, Brossard, district de Montréal;
Demanderesse,
-VS-
ROGER ST-LAURENT, adresse inconnue;
Défendeur,
-et-
MONSIEUR LE CURÉ DE LA PAROISSE NOTRE-DAME DU SACRÉ-COEUR,
-et-
LE PROTONOTAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE,
-et-
LE DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE DU CENTRE DE SERVICES SOCIAUX RICHELIEU,
Mis-en-cause.
ès-qualité;

PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse ROGER ST-LAURENT, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication. Une copie de la déclaration en déchéance de l'autorité parentale est laissée au Greffe de la Cour à son intention. Que la partie défenderesse prenne avis qu'à défaut par elle de déposer une comparution dans les délais indiqués, la partie demanderesse procèdera à obtenir jugement contre elle par défaut.
BROSSARD, ce 20 juillet 1983
ME MARCELLE AUBRY P.A.
Registraire.
Mes Leclerc, Alie, Gravel
et Allaire
6185, boul. Taschereau, Suite 201,
Brossard, Québec. J4Z 1A6

Avis est par les présentes donné que le confrat en date du 6 juillet 1983 par lequel LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES YVES PERREAULT INC. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à SOL CHORAN, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal, le 14e jour de juillet 1983 sous le numéro 3381883.
Sol Choran, ce 20 juillet 1983.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO.: 500-05-007383-829
LANIEL CANADA INC.,
demanderesse-requérante
—c.—
MARC FALARDEAU
défendeur-intimé

AVIS PUBLIC
PAR ORDRE DE LA COUR, le défendeur, MARC FALARDEAU, est par les présentes mis en demeure de se constituer un nouveau procureur ou de produire un acte de comparution personnelle dans un délai de dix (10) jours de la publication du présent ordre.
A défaut par MARC FALARDEAU d'obtempérer au présent ordre, la demanderesse pourra, après avoir fait enregistrer défaut par le protonotaire, procéder comme dans les causes par défaut.
Montréal, ce 15 juillet 1983
RONALD CHASSÉ
Protonotaire-adjoint
Mondor, Labelle & Fournier
Procureurs de la demanderesse requérante
50 ouest, boul. Crémazie,
Suite 910, Montréal, QC
H2P 2T6

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-008318-832

AVIS
LES CARAVANES CARON INC., corps politique dûment incorporé ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 3955 rue Hamel dans la municipalité de Ancienne-Lorette, district judiciaire de Québec, province de Québec
demanderesse
—vs—
JEAN LEBEL, résidant et domicilié au 37 de la 5ème Avenue dans la cité de Lasalle, district judiciaire de Montréal
—et—
P.E. DAOUST AUTO INC., corps politique dûment incorporé ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 2770 Est de la rue Rachel dans les cité et district de Montréal
défendeurs
—et—
BANQUE DE MONTRÉAL, corps politique dûment incorporé ayant l'une de ses succursales au 1185 de la rue Moody aux Galeries de Terrebonne, district judiciaire de Terrebonne, province de Québec
tierce-saisie

PAR ORDRE DE LA COUR:
La défenderesse P.E. DAOUST AUTO INC. est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication. De plus, copie du bref d'assignation et de la déclaration ont été laissées au Protonotaire de la Cour supérieure à son attention.
MONTRÉAL, le 18 juillet 1983
FRANCINE HAMELIN,
Protonotaire-adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO.: 500-04-002941-830
CABRAL, LUIS A.,
demanderesse
—vs—
OLIVEIRA, MARIA C.,
défenderesse

La défenderesse est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 10 jours suivant la date de la présente publication.
Une copie du bref et de la déclaration et l'avis à la défenderesse a été laissée au greffe de la Cour Supérieure, Montréal, à votre intention.
Montréal, 21 juillet 1983
WILLIAM H. FINKELBERG & ASSOC.
Procureur de la demanderesse
1350 ouest, rue Sherbrooke
suite 1250
MONTRÉAL, P.Q.
Tél.: 284-1186

Prenez avis que le requérant, RICHARD CANUEL, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisé par voie de permis spécial à tirer avec ses tracteurs, les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées en possession légale de TRANSPORTS KINGSWAY LIMITÉE, et ce, sur toutes et chacune des clauses du permis de cette dernière compagnie portant le numéro M-304623, laquelle compagnie demande un permis de courtier réciproque.
Les requérants demandent également à la Commission des Transports du Québec, de décréter suivant l'article 85, que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
Toute personne intéressée peut s'opposer ou intervenir à la présente demande, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 rue Sherbrooke est, à Montréal, Québec, dans les cinq (5) jours de la deuxième publication de cet avis.
Durée du permis: 364 jours.
1ière publication: 22 juillet 1983
2ième publication: 23 juillet 1983
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
31 St-Jacques, suite 100
Montréal, Québec
H2Y 1K9
Procureurs

PRENEZ AVIS que la requérante, LES TRANSPORTS NETWORK (QUÉBEC) LTÉE, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin que, au terme du permis qu'elle détient, à savoir le permis numéro M-300065-017 à contrat pour AMERICAN CAN CANADA INC., elle puisse ajouter comme point d'origine en Ontario la ville de Whitby.
La requérante demande l'application de l'article 85 des règles de pratique pour que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue et continuera de l'être jusqu'à décision contraire en appel.
Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la deuxième parution dans les journaux.
1ère publication: 22 juillet 1983
2ième publication: 23 juillet 1983
HEMENS HARRIS & ASS.
a/s Me Pierre Hogue
505 ouest boul. Dorchester, # 400
Montréal, QC H2Z 1A8

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-006104-838
THE MERCANTILE BANK OF CANADA
Demanderesse
—vs—
ERIC WALTER KRUGER
Défendeur
—et—
RÉGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL
Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR
Sur ordonnance de Marcelle Aubry, Protonotaire-adjoint, en date du 14 juillet 1983:
- Avis est donné au Défendeur, Eric Walter Kruger, selon jugement de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, dans la présente cause, en date du 14 juillet 1983, qu'un bref et une déclaration ont été déposés au bureau du Protonotaire du district de Montréal à votre attention.
Vous devez comparaître dans les trente (30) jours de la parution de la présente sinon jugement par défaut sera enregistré contre vous.
Marcelle Aubry
LAFLEUR, BROWN, DE GRANDPRÉ
Procureurs de la demanderesse

Voir aussi en pages 7 et 8

Lachine
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LACHINE

ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR DANS LE PARC INDUSTRIEL DE LACHINE SUR LES RUES 32ÈME AVENUE, JOSEPH DUBREUIL, LOUIS A. AMOS ET JEAN-BAPTISTE DESCHAMPS

APPEL D'OFFRES

Des soumissions cachetées, adressées au Directeur Général Adjoint (Contrats) et marquées: «Éclairage extérieur dans le parc industriel de Lachine sur les rues 32ème avenue, Joseph Dubreuil, Louis A. Amos et Jean-Baptiste Deschamps», seront reçues au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville, 1800 boulevard St-Joseph, Lachine, d'ici mardi le 9 août 1983 à 12:00 heures (midi).

Ne seront considérées que les soumissions complétées sur les formules fournies par la Ville de Lachine.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à 12:00 heures (midi), mardi le 9 août 1983, dans la salle des délibérations du Conseil, 15-18ème avenue, Hôtel de Ville, Ville de Lachine.

Les documents de la soumission peuvent être obtenus moyennant un dépôt de soixante-quinze dollars (75,00$) NON REMBOURSABLE, au bureau du Directeur Général Adjoint, Monsieur André C. Gosselin, i.c. M.Sc.A., 1800 boulevard St-Joseph, Lachine.

La Ville de Lachine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

ANDRÉ C. GOSSELIN
Directeur Général Adjoint (Contrats)
Ville de Lachine

Lachine
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LACHINE

AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU TERRE PLEIN DE LA 32ÈME AVENUE

APPEL D'OFFRES

Des soumissions cachetées, adressées au Directeur Général Adjoint, (Contrats) et marquées: «Aménagement paysager du terre plein de la 32ème avenue», seront reçues au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville, 1800 boulevard St-Joseph, Lachine, d'ici mardi le 9 août 1983 à 12:00 heures (midi).

Ne seront considérées que les soumissions complétées sur les formules fournies par la Ville de Lachine.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à 12:00 heures (midi), mardi le 9 août 1983, dans la salle des délibérations du Conseil, 15-18ème avenue, Hôtel de Ville, Ville de Lachine.

Les documents de la soumission peuvent être obtenus moyennant un dépôt de cinquante dollars (50,00$) NON REMBOURSABLE, au bureau du Directeur Général Adjoint, Monsieur André C. Gosselin, i.c. M.Sc.A., 1800 boulevard St-Joseph, Lachine.

La Ville de Lachine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

ANDRÉ C. GOSSELIN
Directeur Général Adjoint (Contrats)
Ville de Lachine

LACHINE, LE 19 JUIN 1983.

Lachine
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LACHINE

CONSTRUCTION DE RUES, TROTTOIRS, PUISARDS ET BORNES-FONTAINES SUR LES RUES JOSEPH DUBREUIL ET LOUIS AMOS, AJOUT DE BORNES-FONTAINES SUR LA 32ÈME AVENUE ET REPAVAGE DE LA VOIE DE SERVICE SUD DE CÔTE DE LIESSE

APPEL D'OFFRES

Des soumissions cachetées, adressées au Directeur Général Adjoint, (Contrats) et marquées: «Construction de rues, trottoirs, puisards et bornes-fontaines sur les rues Joseph Dubreuil et Louis Amos, ajout de bornes-fontaines sur la 32ème avenue et repavage de la voie de service sud de Côte de Liesse», seront reçues au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville, 1800 boulevard St-Joseph, Lachine, d'ici mardi le 9 août 1983 à 12:00 heures (midi).

Ne seront considérées que les soumissions complétées sur les formules fournies par la Ville de Lachine.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à 12:00 heures (midi), mardi le 9 août 1983, dans la salle des délibérations du Conseil, 15-18ème avenue, Hôtel de Ville, Ville de Lachine.

Les documents de la soumission peuvent être obtenus moyennant un dépôt de soixante-quinze dollars (75,00$) NON REMBOURSABLE, au bureau du Directeur Général Adjoint, Monsieur André C. Gosselin, i.c. M.Sc.A., 1800 boulevard St-Joseph, Lachine.

La Ville de Lachine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

ANDRÉ C. GOSSELIN
Directeur Général Adjoint (Contrats)
Ville de Lachine

Lachine
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LACHINE

RÉFECTION DU CHALET DES TENNIS DU PARC LASALLE, LACHINE

APPEL D'OFFRES

Des soumissions cachetées, adressées au Directeur Général Adjoint (Contrats) et marquées: «Réfection du Chalet des Tennis du Parc LaSalle, Lachine», seront reçues au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville, 1800 boulevard St-Joseph, Lachine, d'ici mardi le 9 août 1983 à 12:00 heures (midi).

Ne seront considérées que les soumissions complétées sur les formules fournies par la Ville de Lachine.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à 12:00 heures (midi), mardi le 9 août 1983, dans la salle des délibérations du Conseil, 15-18ème avenue, Hôtel de Ville, Ville de Lachine.

Les documents de la soumission peuvent être obtenus moyennant un dépôt de vingt-cinq dollars (25,00$) NON REMBOURSABLE, au bureau du Directeur Général Adjoint, Monsieur André C. Gosselin, i.c. M.Sc.A., 1800 boulevard St-Joseph, Lachine.

La Ville de Lachine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

ANDRÉ C. GOSSELIN
Directeur Général Adjoint (Contrats)
Ville de Lachine

LACHINE, LE 19 JUIN 1983

---

loto-québec

Appel d'offres

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET COURSES DU QUÉBEC
DOSSIER NO 83-402
INSCRIPTION AU FICHIER DE CONSULTANTS RELIÉS AU DOMAINE DE L'INFORMATIQUE
POUR LUNDI, LE 15 AOÛT 1983, 11H

La Société des loteries et courses du Québec est à mettre sur pied un fichier de consultants oeuvrant dans le secteur de l'informatique.

À cette fin, Loto-Québec invite toutes les firmes offrant des services de consultation informatique à s'inscrire à son fichier de consultants en informatique.

Pour s'inscrire à ce fichier, les intéressés devront prendre possession du document explicatif, en s'adressant, du lundi au vendredi, entre 9 h et 16 h, à:

Loto-Québec
Division de l'approvisionnement
2000, rue Berri
MONTRÉAL (Québec)
H2L 4N5

Seules les personnes, firmes, sociétés ou compagnies qui ont une place d'affaires au Québec, qui auront obtenu le document directement de la division approvisionnement et qui auront complété et remis le formulaire d'inscription avant 11h, le 15 août 1983 à la même adresse, seront considérés.

Serge Ouellette
Chef de l'approvisionnement

La Commission Scolaire Jérôme-Le Royer

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné que le Conseil des commissaires de La Commission scolaire Jérôme-Le Royer, lors de la session régulière tenue le 16 juillet 1983, par vote majoritaire suite à une proposition du Commissaire Dominic Perri, a adopté une résolution (C-83-359) ratifiant la résolution (C-83-151) adoptée le 13 avril 1983 formulant la position officielle de la commission scolaire face au projet de Loi de restructuration scolaire, à savoir le maintien des commissions scolaires confessionnelles, cette dernière résolution étant rédigée comme suit:

CONSIDÉRANT que pour être équitable, toute Réforme scolaire doit reconnaître que les parents ont le droit de choisir les institutions qui, selon leur conviction, assurent le mieux le respect des droits de leurs enfants, principe inspiré de la Charte des droits de l'homme et qui, autrefois, était inscrit dans le Préambule de la Loi scolaire du Québec;

CONSIDÉRANT que ce droit des parents à l'école de leur choix entraîne des obligations, en particulier aux parents de foi catholique, obligations décrites dans le message de Monseigneur Paul Grégoire intitulé: Promotions de l'école catholique:

> ..., les parents montreront avec évidence le souci qu'ils accordent à l'école catholique comme moyen privilégié d'éducation intégrale, leur volonté que soit respecté leur droit à l'école de leur choix et à un enseignement religieux conforme à leurs convictions, ...

CONSIDÉRANT également les relations fondamentales que l'Archevêque de Montréal rappelait en septembre 1982 pour lesquelles l'école confessionnelle doit être conservée, telles:

- l'école catholique répond encore aux désirs légitimes d'une population croyante et chrétienne;
- l'école catholique est un milieu éminemment propice à la conservation et à l'épanouissement des valeurs longues et durables proposées par la foi catholique;
- l'école catholique confère à la formation humaine et morale une dimension qui grandit l'être humain et en fait un citoyen encore mieux préparé à jouer son rôle dans la société.

CONSIDÉRANT, de plus, que le Ministre de l'Éducation, suite à la consultation sur le projet de Réforme scolaire, a convenu au maintien des commissions scolaires et ce, suite à la constatation que la population en général ne demande pas de changer radicalement ce corps intermédiaire, mais plutôt de faciliter la participation de cette population à la chose scolaire;

CONSIDÉRANT que la vie de l'école est fortement influencée par les décisions ou les orientations prises aux paliers supérieurs;

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement de l'école est conditionné, en quelque sorte, par les décisions prises à l'extérieur de celle-ci;

CONSIDÉRANT que l'on peut comprendre aisément que l'école ne pourra fonctionner adéquatement si elle ne peut trouver auprès de l'administration c'est-à-dire auprès de la commission scolaire un soutien qui lui permette de devenir ce qu'elle doit être;

CONSIDÉRANT que le maintien d'une structure scolaire confessionnelle répondant aux aspirations et aux droits de la majorité, ne signifie pas que la minorité non catholique ne pourra trouver à l'intérieur de tel système d'enseignement les valeurs morales et humaines auxquelles aspirent tous parents dans l'éducation de leur enfant;

Il est aussi proposé par le Commissaire Dominic Perri,

Article 1 — QUE La Commission scolaire Jérôme-Le Royer achemine auprès du Gouvernement du Québec les demandes suivantes:

1 - que le Gouvernement du Québec maintienne les écoles et les commissions scolaires catholiques et protestantes du système actuel tout en respectant les droits scolaires des parents minoritaires;

2 - que le Gouvernement fasse droit à la minorité qui désire des écoles non confessionnelles sans léser le droit des parents aux écoles confessionnelles;

3 - que des écoles pluralistes soient reconnues et accordées là où un nombre suffisant de parents et d'élèves l'aura demandé après un processus de consultation reconnu et accepté;

4 - que les commissions scolaires catholiques gèrent les écoles pluralistes.

Article 2 — QUE copie de la présente résolution soit transmise à La Fédération des Commissions Scolaires Catholiques du Québec.

"ADOPTÉ".

Donné à Montréal (P.A.T.), ce 13 juillet 1983

Jean Tondreau, Secrétaire général

Commission canadienne de transports — Canadian Transport Commission

AVIS PUBLIC MODIFIÉ

Règlement afférent à la manoeuvre inter-service de trafic-marchandises entre les compagnies canadiennes de chemin de fer

Le Comité des transports par chemin de fer de la Commission canadienne des transports désire par la présente aviser qu'il a l'intention d'entreprendre une enquête approfondie au sujet du règlement afférent à la manoeuvre inter-service de trafic-marchandises entre les compagnies de chemin de fer qui sont soumises à la juridiction de la Commission.

Dans le but d'obtenir un apport maximal de la part du public en vue d'y asseoir ses considérations sur ce sujet, le Comité est heureux d'annoncer que des soumissions écrites seront acceptées si elles sont conformes aux règles mentionnées dans le présent avis.

Présentement, «le règlement sur la manoeuvre inter-service de trafic-marchandises» de la Commission est inclus dans l'ordonnance générale T-12 de la Commission canadienne des transports, qui prescrit les termes et conditions détaillés régissant cet important aspect des pratiques des compagnies canadiennes de chemin de fer. Au cours des dernières années, le Comité a reçu un nombre grandissant de plaintes et d'autres correspondances en ce qui a trait aux effets de l'ordonnance générale T-12 sur différentes sphères d'intérêt, ce qui a fait ressortir la nécessité de reconsidérer le règlement afférent à la manoeuvre inter-service existant en regard des circonstances et des conditions changeantes. Le Comité est d'avis que les intérêts de la population canadienne seront mieux servis si ce processus de révision est entrepris de manière telle que les points de vue de la plus grande partie possible de la population canadienne affectée par ces règlements soient considérés. Toute personne qui désire recevoir une copie de l'ordonnance générale T-12 peut en faire demande auprès du Secrétaire, Comité des transports par chemin de fer, dont l'adresse apparaît plus bas.

Une soumission au Comité, de la part de tout intéressé, devra être conforme aux exigences de base suivantes:

1. elle devra contenir un exposé clair et concis des motifs sous-jacents aux intérêts de l'intéressé dans le règlement de la Commission régissant les manoeuvres d'inter-service de trafic-marchandises; et

2. elle devra identifier la nature des affaires ou de l'activité exercée par l'intéressé, qu'elle soit constituée en société, publique, institutionnelle, ou individuelle; et

3. elle devra inclure un rapport préliminaire de la position de l'intéressé en ce qui concerne la nature des modifications qu'il désire voir être apportées au règlement existant régissant la manoeuvre inter-service à moins qu'il ne souhaite uniquement notifier l'intérêt qu'il porte à cette question, auquel cas une telle déclaration d'intérêt devra être incluse; et

4. elle devra comporter le nom et l'adresse de l'intéressé, ou de celui (celle) qui le représente, à qui sera expédié toute correspondance ultérieure relative à ce sujet; et

5. elle devra être soumise au soussigné au plus tard le 2 septembre 1983.

Après avoir étudié le contenu des soumissions reçues, le Comité se propose de publier un rapport à ce sujet et des copies de celui-ci seront remises à tous les intéressés.

Toutes soumissions et demandes de renseignements à ce sujet devront être adressées au soussigné.

J. O'Hara
Secrétaire
Comité des transports par chemin de fer
Commission canadienne des transports
Ottawa, Ontario.
K1A 0N9

Canada

VENTES PAR SHÉRIF

AVIS PUBLIC est, par les présente, donné que les TERRES ET HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-014291-825

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, une compagnie dûment incorporée ayant son siège social et principal établissement pour la province de Québec, dans les cité et district de Montréal, demanderesse, contre ALFONSO DI BATTISTA, résidant et domicilié au 3275, Boul. Tracy, dans la ville de Laval, district de Montréal, défendeur, et le RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

Premièrement:
« Un certain emplacement situé dans le quartier Duvernay ayant front sur le boulevard Tracy, connu et désigné comme la subdivision deux cent soixante seize du lot original numéro quatre-vingt un (81-276) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Vincent de Paul, mesurant soixante pied (60') de largeur par une profondeur de cent dix pieds (110'), pour une superficie de six mille six cents pieds carrés (6 600 pi²). Toutes les mesures sont des mesures anglaises et plus ou moins...

Avec la bâtisse y érigée portant le numéro civique 3275, boulevard Tracy.

Deuxièmement:
« La subdivision numéro deux cent soixante quinze du lot originaire numéro quatre vingt un (81-275), aux plan et livre de renvoi de la paroisse de Saint-Vincent de Paul, division d'enregistrement de Laval. Sujet à une servitude en faveur d'Hydro-Québec et autre. Tel qu'établi suivant un acte de création de servitude enregistré au bureau d'enregistrement de Laval sous le numéro 200627.

Tel que ladite propriété subsiste avec tous ses droits, servitudes et dépendances, sans aucune réserve d'aucune sorte. »

La mise à prix est fixée à 30 862 $ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu en bloc au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, Québec, le VINGT-QUATRIÈME (24e) jour d'AOÛT 1963, à ONZE heures.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-012222-822

GÉRARD et JEANNETTE VAILLANCOURT, tous deux domiciliés et résidant au 7, rue Laurendeau à Montréal-Est, district de Montréal, partie demanderesse, contre NORMAND CONTANT (domicile inconnu) travaillant au 1405 rue Saint-Alexandre à Longueuil, district de Montréal, et GÉRARD CONTANT, domicilié et résidant au 2021 rue Aylwin à Montréal, district de Montréal, partie défenderesse, et le RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Un emplacement ayant front sur la rue Broadway à Montréal-Est, connu et désigné comme étant les lots numéros cent soixante et un, cent soixante-deux, cent soixante-trois et cent soixante-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-huit (88-161, 162, 163 et 164) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées sans exception et notamment celle portant les numéros 48, 50 et 50A de la rue Broadway à Montréal-Est.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 15 172,50 $ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au Palais de Justice, à Montréal, 10 rue Saint-Antoine est, Montréal, local 7.81, le VINGT-CINQUIÈME (25e) jour d'AOÛT 1983, à ONZE heures.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-005391-832

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corps politique légalement constitué, ayant une place d'affaires au 276 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal, district de Montréal; partie demanderesse, contre YVES DUCLOS et DAME DIANE BRUNET DUCLOS, tous deux domiciliés et résidant au 1003 rue Moffat, Verdun, district de Montréal; partie défenderesse et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Les immeubles de la partie défenderesse YVES DUCLOS.

Un emplacement ayant front sur l'avenue Moffat, en la cité de Verdun, connu et désigné comme étant composé des subdivisions numéros cinq cent quatorze et cinq cent quinze du lot originaire numéro quatre mille six cent soixante-dix-neuf (4679-514 et 515), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, ayant une superficie totale de trois mille sept cent cinquante pieds carrés, (3,750 p.c.), mesure anglaise et plus ou moins.

Avec la bâtisse dessus érigée, portant le numéro civique 1003 avenue Moffat, en ladite cité de Verdun.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve.

La mise à prix est fixé à 9 672 $ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au Palais de Justice à Montréal, 10 est rue Saint-Antoine, Montréal, local 7.81, le VINGT-CINQUIÈME (25e) jour d'AOÛT 1983, à QUATORZE heures TRENTE.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-011755-822

BANQUE NATIONALE DU CANADA, ayant sa place d'affaires au 500 Place d'Armes, cité et district de Montréal, partie demanderesse, contre GEORGES DESROSIERS, demeurant au 253 Louis-Joseph Lafortune, Boucherville, district de Montréal, et MAURICE THOMAS, demeurant au 441 Delile, Sainte-Julie, district de Richelieu, partie défenderesse, et le RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

Les biens immeubles de la partie défenderesse.

1. Un immeuble ayant front sur la rue Louis-Joseph Lafortune, en la ville de Boucherville, connu et désigné comme étant le lot numéro cent quarante-deux de la subdivision officielle du lot orginaire numéro quarante-et-un (41-142) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Sainte-Famille de Boucherville, mesurant soixante-cinq pieds (65') de largeur sur une profondeur de cent pieds (100'); mesure anglaise et plus ou moins.

Avec une maison de genre bungalow dessus érigée portant le numéro civique 253 de ladite rue Louis-Joseph Lafortune, ville de Boucherville.

2. Un immeuble situé à Boucherville, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent trente-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro quarante-et-un (41-ptie 138) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Famille de Boucherville, mesurant cinq pieds (5') de largeur par cent pieds (100') de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins, borné au sud-est par la rue Louis-Joseph Lafortune, au nord-ouest par une partie du même lot 41-138, au nord-est par le lot 41-142 et au sud-ouest par une partie du même lot 41-138.

La mise à prix est fixée à 13 254,50 $.

3. Un immeuble ayant front sur la rue Place Château, en la ville de Saint-Bruno, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente-trois (133-93) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Bruno.

Avec bâtisse y érigée portant le numéro 119 Place Château, en ladite ville de Saint-Bruno.

La mise à prix est fixée à 13 502,50 $ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, Québec, le VINGT-SIXIÈME (26e) jour d'AOÛT 1983, à ONZE heures.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-006247-801

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires au 276 Saint-Jacques ouest, suite 505, Montréal, partie demanderesse, contre LORRAINE AUDET, de lieux inconnus, et KAMAL CHEHAB, de lieux inconnus, partie défenderesse, ET LE RÉGISTRATEUR de Laprairie, mis en cause.

« Un emplacement situé à ville de Brossard, ayant front sur la rue Angèle, connu et désigné comme étant le lot numéro un de la resubdivision du lot quarante et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent vingt-deux (122-41-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Laprairie, de la Magdeleine.

Avec une maison dessus construite et portant le numéro civique 5809 rue Angèle.

Tel que tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 13 232,62 $ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, Saint-Ignace, Laprairie, Québec, le VINGT-SIXIÈME (26e) jour d'AOÛT 1983, à QUATORZE heures TRENTE, (14:30).

Le shérif adjoint
Paul ST-MARTIN
Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 20 juillet 1983

FOOTBALL

Ligue Canadienne

Jeudi
Calgary 27, Ottawa 16
Hier
Winnipeg 29, Hamilton 18

Ce soir
Montréal à Toronto

Dimanche
Saskatchewan
à C.-Britannique

LIGUE CANADIENNE

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
Section Est							
TORONTO	2	2	0	0	62	44	4
MONTREAL	**2**	**1**	**1**	**0**	**50**	**49**	**2**
HAMILTON	3	1	2	0	100	83	2
OTTAWA	3	1	2	0	70	90	2
Section Ouest							
WINNIPEG	3	2	1	0	74	62	4
EDMONTON	2	1	1	0	53	52	2
CALGARY	2	1	1	0	57	61	2
SASKATCHEWAN	2	1	1	0	40	64	2
C.-BRITANNIQUE	1	0	1	0	14	17	0

SOCCER

Ligue Nord-Américaine

Mercredi
Montréal 1, Vancouver 0
San Diego 2, Team America 0
New York 4, Seattle 3 (fu)
Golden Bay 2, Tampa Bay 1
(2pr)
F. Lauderdale 3, Chicago 2

Ce soir
Montréal à San Diego
New York à Tampa Bay
F. Lauderdale à Tulsa
Golden Bay à Chicago

LIGUE NORD-AMÉRICAINE

	pj	g	p	bp	bc	pb	pts
Section Est							
NEW YORK	20	13	7	54	32	40	116
TORONTO	20	12	8	38	31	33	101
CHICAGO	17	9	8	36	38	30	84
MONTREAL	**19**	**8**	**11**	**37**	**48**	**31**	**81**
Section Sud							
FORT LAUDERDALE	19	9	10	36	37	33	87
TULSA	20	9	11	33	35	27	77
TAMPA BAY	20	5	15	31	50	27	57
TEAM AMERICA	18	8	10	19	28	14	56
Section Ouest							
VANCOUVER	21	17	4	43	20	36	136
GOLDEN BAY	17	12	5	40	28	30	100
SEATTLE	19	7	12	37	37	29	67
SAN DIEGO	16	4	12	13	33	12	34

(Six points sont accordés pour une victoire en temps régulier ou en prolongation, quatre points pour une victoire en confrontation. Un point boni pour chaque but compté jusqu'au maximum de trois par match. Aucun point boni pour un but en prolongation ou en confrontation.)

BASEBALL

Ligue Nationale

Jeudi
Montréal 9, Houston 4
Pittsburgh 5, Los Angeles 4
Philadelphie 10, Atlanta 6
San Diego 4, St-Louis 2
Chicago 3, San Francisco 2
Cincinnati 6, New York 1
Hier
Houston 11, Montréal 8
Chicago 7, San Diego 3
New York 3, Cincinnati 2
San Francisco 5, Pittsburgh 3
Atlanta 6, Philadelphie 1
Los Angeles 9, St-Louis 4
Aujourd'hui
San Francisco, Laskey (11-8) à Pittsburgh, DeLeon (0-0), 14 h 15
San Diego, Show (9-6) à Chicago, Noles (3-5), 14 h 20
New York, Gorman (0-3) à Cincinnati, Berenyi (4-10), 19 h 05
Houston, Knepper (4-9) à Montréal, Schatzeder (3-0), 19 h 35
Philadelphie, Carlton (9-11) à Atlanta, Dayley (2-2), 19 h 40
Los Angeles, Pena (8-4) à St-Louis, Stuper (7-6), 20 h 05

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Knight, Hou	300	102	.340
Hendrick, StL	311	103	.331
Madlock, Pgh	298	96	.322
LoSmith, Stl	237	76	.321
Dawson, Mtl	**365**	**116**	**.318**
Oliver, Mtl	**358**	**114**	**.318**

Les frappeurs

	pb	cs	pp	cc	moy.
Carter	301	77	38	10	.256
Cromartie	256	72	26	2	.281
Crowley	16	4	1	0	.250
Dawson	369	118	72	19	.320
Flynn	256	59	13	0	.230
Francona	123	25	10	0	.203
Little	231	58	25	1	.251
Oliver	363	116	47	5	.320
Raines	342	98	40	6	.287
Ramos	34	10	3	0	.294
Speier	200	51	17	1	.255
Vail	38	11	4	2	.289
Wallach	350	96	40	11	.274
Wohlford	68	21	7	1	.309

Buts volés: Raines, 39; Dawson, 15; Cromartie, 8; Little, 4; Speier, 1; Oliver, 1.

Les lanceurs

	g-p	mi	pm	rab	mpm
Bargar	1-0	9.2	4	0	3.72
Burris	3-4	89.1	28	58	2.82
Fryman	0-2	221	6	1	20.25
Gullickson	8-10	134.1	67	79	4.48
James	0-0	5.1	3	6	5.06
Lea	7-6	123.1	46	81	3.36
Lerch	1-3	38.2	29	24	6.75
Reardon	4-4	51.0	16	39	2.82
Rogers	12-5	165.0	55	95	3.00
Sanderson	5-6	64.0	33	46	4.64
Schatzeder	3-0	50.1	13	29	2.32
Smith	1-4	63.0	19	42	2.71

Parties sauvées: Reardon, 14; Smith, 3. Schatzeder, 1; James, 1

LIGUE NATIONALE

	g	p	moy.	diff.
Section Est				
PITTSBURGH	46	45	.505	—
PHILADELPHIE	45	45	.500	½
ST-LOUIS	46	47	.495	1
MONTRÉAL	**45**	**46**	**.495**	**1**
CHICAGO	43	51	.457	4½
NEW YORK	35	59	.372	12½
Section Ouest				
ATLANTA	59	37	.615	—
LOS ANGELES	54	39	.581	3½
HOUSTON	50	44	.532	8
SAN DIEGO	47	46	.505	10½
SAN FRANCISCO	47	47	.500	11
CINCINNATI	42	53	.442	16½

LIGUE AMÉRICAINE

	g	p	moy.	diff.
Section Est				
TORONTO	52	38	.578	—
BALTIMORE	52	38	.578	—
NEW YORK	50	39	.562	1½
DETROIT	51	40	.560	1½
MILWAUKEE	50	41	.549	2½
BOSTON	46	45	.505	6½
CLEVELAND	39	53	.424	14
Section Ouest				
CHICAGO	48	44	.522	—
TEXAS	48	45	.516	½
CALIFORNIE	47	46	.505	1½
KANSAS CITY	43	43	.500	2
OAKLAND	42	52	.447	7
MINNESOTA	37	58	.389	12½
SEATTLE	36	59	.379	13½

Thon, Hou ..... 374 118 .316
Murphy, Atl ..... 338 106 .314
Guerrero, LA .... 341 106 .311
Horner, Atl ..... 296 92 .311

Circuits: Evans, San Francisco, 21; Murphy, Atlanta, 20; Guerrero, Los Angeles, 19; **Dawson, Montréal, 19;** Schmidt, Philadelphie, 19.

Points produits: Dawson, Montréal, 72; Murphy, Atlanta, 65; Chambliss, Atlanta, 62; Hendrick, St-Louis, 60; Guerrero, Los Angeles, 60.

Buts volés: Raines, Montréal, 39; Wilson, New York, 34; Sax, Los Angeles, 32; LeMaster, San Francisco, 31.

Lanceurs: Falcone, Atlanta, 8-1, 3.06; Perez, Atlanta, 10-2, 2.79; Montefusco, 8-2. 3.99; Ryan, Houston, 9-3, 2.49; **Rogers, Montréal, 12-5, 3.00.**

Ligue Américaine

Jeudi
Texas 3, Toronto 2
Detroit 5-2, Californie 1-3
Minnesota à Cleveland, remis
Kansas City à New York, remis
Milwaukee 7, Chicago 6
Oakland 9, Baltimore 7
Boston 14, Seattle 13
Hier
Cleveland 8, Minnesota 5
Kansas City à New York
Chicago 2, Milwaukee 1
Toronto au Texas
Detroit en Californie
Baltimore à Oakland
Boston à Seattle
Aujourd'hui
Baltimore, Davis (8-4) à Oakland, Conroy (2-3), 16 h 05
Minnesota, Williams (5-11) à Cleveland, Barker (7-9), 19 h 35
Kansas City, Gura (8-11) à New York, Guidry (11-5), 20 h
Chicago, Hoyt (11-9) à Milwaukee, McClure (6-7), 20 h 30
Toronto, Clancy (9-6) au Texas, Darwin (7-9), 20 h 35
Detroit, Petry (9-6) en Californie, Kison (8-4), 22 h
Boston, Eckersley (6-7) à Seattle, Stoddard (4-10), 22 h 35

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Carew, Cal	278	106	.381
Boggs, Bos	339	126	.372
Brett, KC	237	86	.363
Griffey, NY	240	80	.333
Whitaker, Det	370	118	.319
McRae, KC	329	105	.319
DeCinces, Cal	240	75	.313
Yount, Mil	345	109	.316
Murray, Bal	340	104	.306
Simmons, Mil	333	102	.306

Circuits: Rice, Boston 23; Kittle, Chicago, 21; Cooper, Milwaukee, 21; Armas, Boston, 21; Brett, Kansas City, 19; Upshaw, Toronto, 18; Evans, Boston, 18; Parrish, Texas, 18.

Points produits: Cooper, Milwaukee, 73; Rice, Boston, 66; Kittle, Chicago, 63; Brett, Kansas City, 61.

Buts volés: Henderson, Oakland, 55; Cruz, Chicago, 45; Wilson, Kansas City, 42.

La relève gâche la remontée des Expos

Fryman et Reardon. . . aux douches

par Daniel Caza

Les releveurs Woodie Fryman et Jeff Reardon ont flanché en accordant cinq points et six coups sûrs à la neuvième manche et les Expos ont perdu 11-8, hier soir, aux mains des Astros de Houston, devant 34,425 spectateurs au Stade olympique.

Fryman (0-2) a accordé quatre coups sûrs aux Astros avant de céder sa place à Reardon alors que les buts étaient remplis. Reardon n'a pas fait mieux, allouant deux simples, dont un de deux points au frappeur suppléant Tony Scott qui couronnait la remontée des siens et qui effaçait du même coup un beau ralliement des Expos.

Dave Smith (3-1) a récolté la victoire, même s'il a lancé seulement un tiers de manche.

Les Expos avaient explosé avec six points à la huitième manche pour effacer un déficit de 6-2 et prendre les devants 8-6. Bryan Little a réalisé un simple après deux retraits, qui a permis au réserviste Jim Wohlford de briser l'égalité depuis le deuxième but. Agissant à titre de frappeur suppléant, Wohlford avait provoqué l'égalité en poussant Gary Carter et Tim Wallach à la plaque à l'aide d'un double.

Al Oliver, Wallach et Tim Raines ont produit les autres points des Expos dans cette manche. Wallach et Raines ont atteint ainsi le plateau des 40 points produits, tandis que Oliver a inscrit un 48e point dans cette colonne.

Les Expos ont ainsi marqué à six reprises dans une même manche pour un deuxième match consécutif.

« Les effets d'un tel échec? Demain, tout sera oublié, a déclaré le gérant Bill Virdon. Nous croyions bien que nous étions partis pour la gloire à la suite de deux gains consécutifs et de notre remontée de huitième manche. Mais maintenant, tout est à recommencer.

« Nous pouvons malgré tout nous consoler à l'idée que l'attaque parait enfin produire au rythme anticipé, a-il-ajouté. Depuis quelques parties, nous frappons la balle plus solidement et en temps opportun. Ce soir (hier), notre remontée a été effectuée contre leur meilleur releveur (le gaucher Mike Dipino). C'est encourageant. »

Pour sa part, Woodie Fryman n'avait pas l'air plus désolé qu'il ne le faut de sa piètre performance.

« Même si les coups sûrs des Astros à mes dépens ont tous été réussis au champ opposé, du bout du bâton, le fait demeure que ce furent toutes des balles frappées en lieu sûr, a indiqué Fryman. Je n'ai donc pas d'excuses à formuler.

« Jeff (Reardon) et moi-même n'avons pas fait notre travail, a-t-il conclu. Nous devrons donc nous mettre résolument à la tâche pour épauler nos coéquipiers. Sans nous et une défensive étanche, le club ne peut entreprendre une série victorieuse. »

Ce ne fut pas la soirée de Chris Speier cependant. Ce dernier n'a guère aidé le jeune Greg Bargar à se tirer d'impasses, même si les quatre points qu'il a donnés en deux manches et deux tiers ont été mérités.

Speier et Bargar ont d'abord raté un jeu de synchronisme pour tenter de prendre en défaut Phil Garner au deuxième coussin. Bargar a lancé vers le marbre même si son joueur d'arrêt-court s'est élancé vers le deuxième but. Résultat: Jose Cruz a déposé un petit coup là où Speier devait se trouver pour inscrire un simple et permettre aux siens d'ouvrir le pointage à la deuxième manche.

Puis, à la reprise suivante, Speier avait Joe Niekro à sa merci à la suite d'un relais précis du receveur Gary Carter au deuxième coussin, mais il a échappé la balle. Niekro devait ensuite croiser le marbre en compagnie de Omar Moreno sur le double du Canadien Terry Puhl.

Sur une erreur de Doug Flynn qui n'a pu relayer la balle de façon précise à Carter en tentant de retirer Moreno, Puhl a filé au troisième coussin, avant de croiser le marbre sur l'erreur de Speier qui n'a pu maîtriser un roulant frappé par Garner. Les Astros menaient alors 4-0.

Speier a ajouté une autre erreur, sa deuxième du match et la troisième des Expos, à la cinquième manche. Heureusement pour lui cette fois, le releveur Bryn Smith a été suffisamment solide pour limiter les dégâts en retirant George Bjorkman sur des prises avec deux retraits et les buts remplis.

Les Expos ont réduit la priorité des Astros à deux points en marquant un point dans chacune des quatrième et cinquième reprises. Des simples de Andre Dawson, d'Al Oliver et de Tim Wallach ont d'abord brisé la glace. Puis, Tim Raines a fait preuve d'une puissance étonnante en canonnant son sixième circuit, un coup claqué par-dessus la clôture du champ centre, à plus de 425 pieds du marbre.

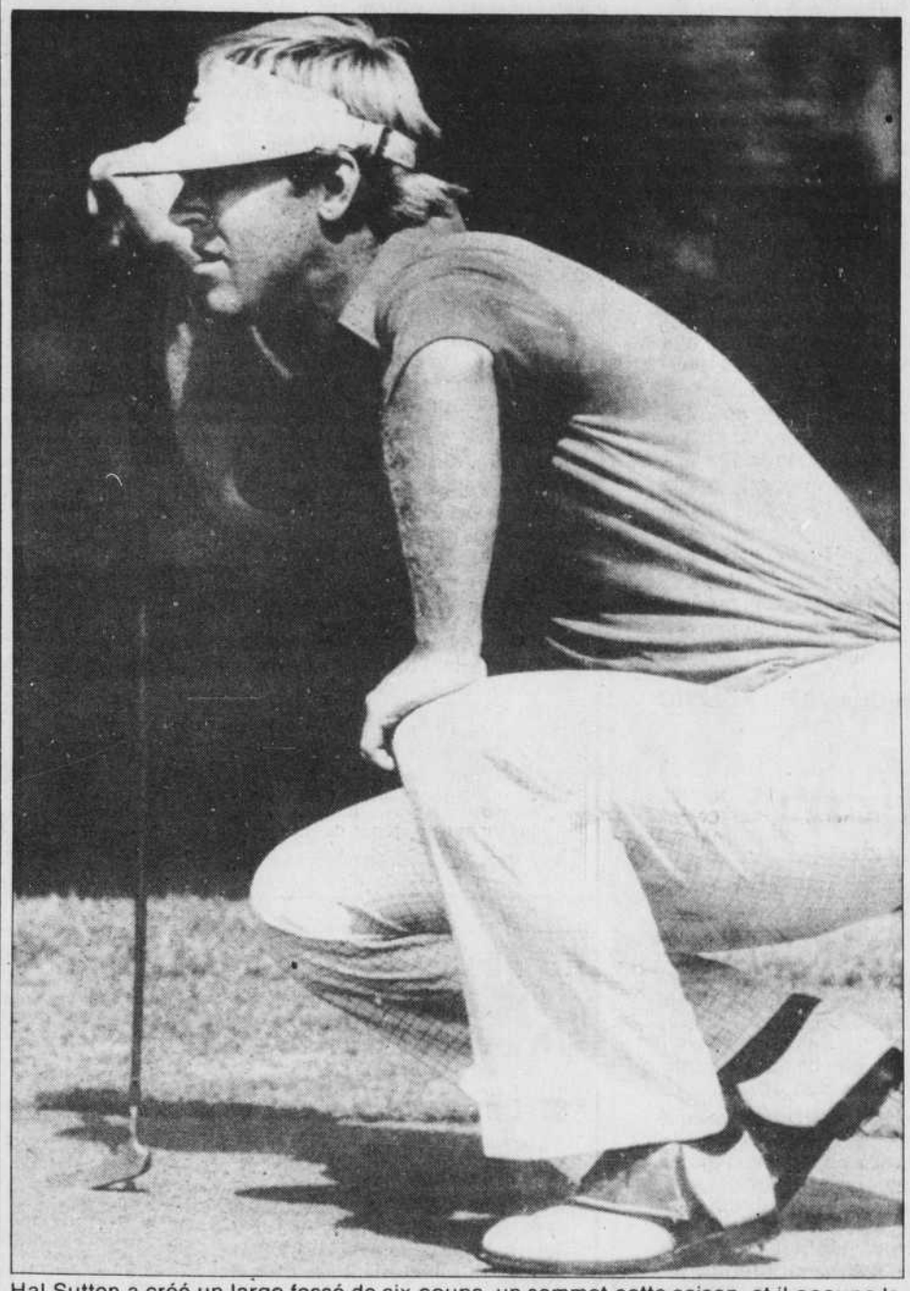
Astros (11)	pb	p	cs	pp	**Expos (8)**	pb	p	cs	pp
Moreno cc	6	1	2	2	Raines cg	5	1	2	2
Puhl cd	6	1	1	2	Cromrti cd	5	0	0	0
Thon ac	5	0	0	0	Dawson cc	4	2	2	0
Garner 3b	5	2	2	1	Oliver 1b	5	1	2	1
Cruz cg	5	2	4	1	Carter r	4	1	1	0
Knight 1b	3	1	1	0	Wallach 3b	4	1	2	2
Pujols r	0	0	0	0	Speier ac	3	0	0	0
Tolman fu	1	0	0	0	James l	0	0	0	0
Spilman r	0	0	0	0	Vail fu	1	0	0	0
Doran 2b	2	1	1	1	Fryman l	0	0	0	0
Bjorkmn r	3	0	0	0	Reardon l	0	0	0	0
Walling 1b	2	1	2	2	Flynn 2b	3	0	1	0
JNiekro l	3	1	0	0	Wohlfrd cg	1	1	1	2
DiPino l	0	0	0	0	Bargar l	0	0	0	0
DSmith l	0	0	0	0	BSmith l	0	0	0	0
TScott fu	1	1	1	2	Francn fu	1	0	0	0
Dawley l	0	0	0	0	Lerch l	0	0	0	0
					Little ac	2	1	1	1
Totaux	42	11	14	11	Totaux	38	8	12	8

Houston 013 000 205—11
Montréal 000 110 060— 8

Point produit victorieux — TScott (3). E—Speier 2, Flynn. LSB—Houston 10, Montréal 6. 2B—Garner, Puhl, Wallach, Wohlford, Raines. CC—Raines (6). SV— Dawson (15). S—BSmith.

	mi	cs	p	pm	bb	rb
Houston						
JNiekro	7 1-3	7	4	4	2	1
DiPino	1-3	4	4	4	0	1
DSmith g,3-1	1-3	1	0	0	0	0
Dawley vs,8	1	0	0	0	0	1
Montréal						
Bargar	2 2-3	4	4	4	2	0
BSmith	2 1-3	1	0	0	2	3
Lerch	1 2-3	2	2	2	1	0
James	1 1-3	1	0	0	0	3
Fryman p,0-2	1-3	4	4	4	0	0
Reardon	2-3	2	1	1	0	0

APL—JNiekro par Bargar. D—3 h 02. A—34,425.



Hal Sutton a créé un large fossé de six coups, un sommet cette saison, et il occupe le premier rang à mi-chemin du tournoi de golf Anheuser Busch présenté à Williamsburg.

Hal Sutton mène par la marge de six coups!

WILLIAMSBURG, Virginie (AP) — Hal Sutton a réussi des birdies à ses trois premiers trous, a remis une carte de 65, six sous le par, et a pris une avance incroyable de six coups, un sommet au circuit de la PGA cette saison, à mi-chemin du tournoi Anheuser-Busch, qui offre $350,000 de prix.

Sutton, choisi la recrue par excellence l'an dernier et meilleur boursier du circuit cette année, présente un compte global de 132, 10 sous la normale du club Kingsmill, long de 6,746 verges.

Il n'a pas commis un seul bogey de tout le tournoi.

« Je n'ai jamais aussi bien frappé la balle de toute ma vie », a dit Sutton, qui a remporté le tournoi TPC cette saison.

La pire chose qui s'est produite dans son cas est survenue au 13e trou quand, sur un roulé de 3 pieds pour un birdie, la balle a bifurqué sur une marque de crampon et a refusé de pénétrer dans la coupe.

« Je suis satisfait de la façon dont j'ai joué, mais ç'aurait pu être beaucoup mieux, a dit Sutton. Je me sentirais beaucoup mieux si je n'avais pas raté un roulé de deux pieds et demi au 13e trou ».

Ce roulé raté l'a empêché d'égaler le record de parcours, mais il a tout de même établi un record du circuit en menant par six coups.

Scott Simpson, meneur à l'issue de la première ronde, a commis des bogeys à ses quatre premiers trous et n'a pu faire mieux que 74, 10 coups de plus que la veille. Il se retrouve en deuxième place à égalité avec Mark O'Meara et Jodie Mudd, à 138.

Ray Floyd, Pat McGowan, Mike Sullivan et Tom Weiskopf suivent à 139.

Le champion en titre, Cal Peete, a connu une ronde désastreuse de 75 et se retrouve à neuf coups du meneur à 141.

Les Raiders pourront demeurer à Los Angeles

SALINAS, Calif. (AP) — Les Raiders de Los Angeles ne sont pas tenus de retourner à Oakland. Ainsi en a décidé hier le juge de la Cour supérieure Nat Agliano en rendant son jugement sur l'injonction déposée par la ville de Oakland qui voulait utiliser la loi des expropriations pour forcer les Raiders à revenir s'établir dans cette ville de la baie de San Francisco.

Le juge Agliano a ainsi cassé la décision rendue en janvier dernier par son collègue Robert O'Farrell, qui obligeait les Raiders à disputer leurs matches locaux à Oakland en 1983.

En substance, Agliano a jugé que l'intérêt public de la ville de Oakland ne requérait pas que les Raiders retournent y établir domicile.

Les Raiders ont déménagé à Los Angeles la saison dernière après qu'un jury du district fédéral de cette ville eût décidé qu'un règlement de la LNF ayant pour effet de contrôler le déménagement de ses franchises violait la loi anti-monopole.

La LNF avait tenté d'empêcher les Raiders de déménager à Los Angeles en invoquant un règlement interne statuant qu'une équipe ne pouvait déménager sans obtenir l'approbation de 75 pour cent de ses membres.

Toyota chez Lotus

LONDRES (AP) — L'écurie automobile britannique Lotus, en difficultés financières, a annoncé hier une prise de capital de 16,5 pour cent par la firme japonaise Toyota. Cette opération coûtera $2.3 millions et doit être approuvée par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires le 15 août, a précisé la firme britannique. Lotus a perdu $196,000 en 1981 et $1.98 million en 1982. Le mois dernier, Lotus avait annoncé la prise de participation de 40 pour cent par David Wickens, dirigeant de British Car Auctions, une firme de vente d'automobiles.

Championnat amateur de golf du Québec

Luc Bergeron en tête

MILBY (PC) — Si la mode dans le monde du golf aujourd'hui est l'utilisation du walkman, Luc Bergeron, le meneur au terme de la première ronde du Championnat amateur du Québec qui se joue sur les allées de Milby, n'a nullement l'intention d'utiliser ce gadget pour chasser la presssion. Au contraire, Luc Bergeron est un nouvel adepte du « delta plane » et il a bien l'intention de se payer un petit voyage aujourd'hui avant sa ronde dans le but de relaxer. Il cherchera aussi à faire de même demain, jour de la finale.

« Pas question de me lancer en bas du Mont Orford, mais j'adore quand même cette nouvelle discipline », de dire Bergeron qui ne songe pas pour autant à mettre fin à la pratique du golf.

« Mon objectif était de jouer la normale pour le tournoi. Avec ce 71, je suis en avant sur mon but fixé et très heureux », d'ajouter ce professeur d'éducation physique.

Luc Bergeron n'est pas surpris de se retrouver le meneur avec une carte de 71. « Le vent soufflant à plus de 30 milles à l'heure, rendait le parcours difficile. Vous savez tous que les drapeaux ne sont pas faciles à rattraper sur les verts » de noter Bergeron qui a réalisé des neufs de 37-34.

Si Luc Bergeron se retrouve en tête du peloton après la première ronde, il le doit en particulier à son putter qui lui ont procuré des oiselets sur les trous 17 et 18.

Il détient une avance d'un coup sur les vétérans Gerry Leblanc, Michel Giroux, André Jetté et la recrue Eric Mercier.

On retrouve donc cinq joueurs sous la normale au terme de la première journée alors que sept autres y sont allés d'un pointage de 73, la normale. Il s'agit de Eric Lovett, Pierre Dugas, Mickey Batten, Richard Rousseau, Mike Brown, Jacques Godin et Blair Robertson.

Craham Cooke, un des favoris, a joué 74 pour partager cette position avec Bert Collins, Claude Grenier et Michel Robert.

Aux Jeux Pan-américains

Le Canada privé de deux de ses meilleurs nageurs

Les deux meilleurs nageurs canadiens ne participeront pas aux Jeux panaméricains qui auront lieu le mois prochain à Caracas, au Venezuéla.

Alex Baumann et Victor Davis ne pourront en effet prendre part aux championnats canadiens de natation, la semaine prochaine à Montréal, lesquels servent d'épreuves de sélection pour l'équipe canadienne en vue des Pan-américains.

Baumann, âgé de 19 ans, de Sudbury, Ont., qui a remporté deux médailles d'or lors des Universiades disputées récemment à Edmonton et qui est détenteur du record du monde du 200 mètres quatre nages, a déclaré forfait en raison du décès de son père survenue la semaine dernière.

Quant à Davis, âgé de 19 ans, de Waterloo, Ont., il se remet actuellement d'une mononucléose et n'a pas recommencé son entraînement normal. Davis détient le record du monde du 200 mètres brasse.

David Stubbs, de l'Association canadienne de nage amateur, a précisé hier que la seule façon de mériter sa sélection sur l'équipe canadienne était de participer aux championnats canadiens et qu'aucune exception n'était prévue.

Ces championnats se dérouleront de mercredi à samedi prochain.

Fignon toujours leader

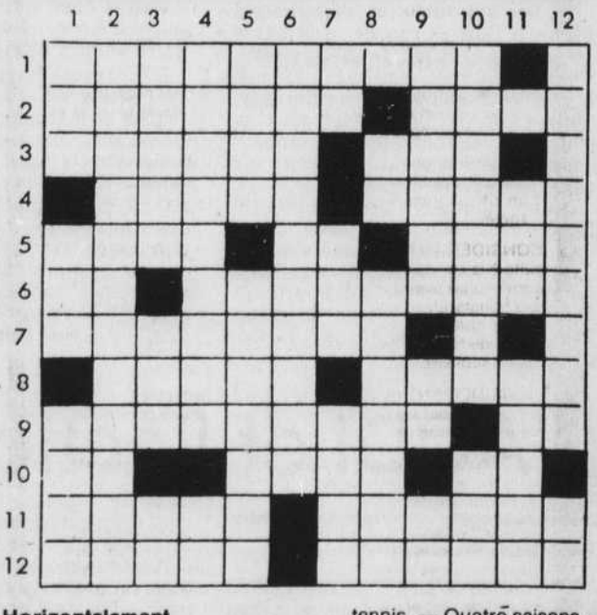
DIJON, France (AFP) — Le Français Philippe Leleu, au terme d'une échappée solitaire de 182 km, a remporté hier la 20e étape du Tour de France, Morzine-Dijon (291 km). Le Français Laurent Fignon a conservé son maillot jaune de leader.

C'est au 109e km que Leleu, coéquipier du Français Jean-René Bernaudeau, sortit du peloton. Il compta jusqu'à 15 min 36 sec d'avance. Il devait en préserver 9 mn 17 sec sur son compatriote Jean-Louis Gauthier, échappé du peloton à quelque 5 km du but dans le dessein de consolider la place de leader des Mercier au classement par équipes.

Le Français Laurent Fignon a profité des rush-bonification pour grignoter quelques secondes supplémentaires par rapport à ses principaux adversaires, le Néerlandais Peter Winnen, désormais repoussé à 2 min 59, et le Belge Lucien Van Impe dont le retard atteint maintenant 3 min 08.

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement

1—Se dit de germes qui se localisent avec prédilection sur le système nerveux.
2—Échoir par succession ou autrement. — Faire quelque chose.
3—Svelte. — Qui n'est pas cuit.
4—Fondateur de la compagnie des prêtres de St-Sulpice. — Grand instrument de chauffage.
5—Action d'épier (faire le...). — Deux cents. — Brille.
6—Du verbe avoir. — Étourdie.
7—Conformité dans le mode de cristallisation.
7—Saccharose. — Machine hydraulique.
9—Qualité de père. — Caesium.
10—Préfixe privatif. — Aussi. — Fleuve d'Italie.
11—Étendue d'eau stagnante. — Écrivain français tué au début de la bataille de Verdun.
12—Nu. — Tour.

Verticalement

1—Patriarche biblique. — De bonne humeur. — Extrémité de la jambe de l'homme.
2—Qui éblouit.
3—De raisin. — Terme de tennis. — Quatre saisons.
4—État de ce qui est rénitent. — Sans vêtement.
5—Partie de la livre. — Donne une correction.
6—Action de tiercer.
7—Route rurale. — Éclat de voix. — Corps simple de numéro atomique 53.
8—Canadien pacifique. — Tube comportant un rétrécissement, utilisé dans la mesure du débit des fluides.
9—Faculté naturelle de parler. — Ouest-Est. — Conifère.
10—Casser un vase près de l'ouverture. — Ivre.
11—La plus vile populace. — Image de la Vierge.
12—Empêcheras d'avancer. — Thallium.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	C	H	O	M	A	G	E	■	P	U	M	A
2	O	I	S	I	V	E	T	E	■	N	I	D
3	U	S	I	T	E	■	A	L	F	A	■	V
4	S	T	E	R	N	A	L	■	A	U	G	E
5	S	O	R	E	■	V	I	E	L	■	I	R
6	I	R	■	E	L	I	N	G	U	O	N	S
7	N	I	E	■	E	O	G	E	N	E	■	A
8	■	E	T	E	R	N	U	E	■	I	C	I
9	S	T	E	N	O	■	E	N	F	L	E	R
10	E	T	■	O	T	E	R	■	O	R	E	■
11	V	E	A	U	■	L	■	B	U	N	A	■
12	E	■	S	E	C	U	L	A	R	I	T	E

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Directeur: Jean-Louis Roy | Rédactrice en chef: Lise Bissonnette | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Gilbert Brunet | Directeur de l'information: Pierre Loignon; Directeur adjoint de l'information: Denis Lord | Directeur des services administratifs: Michel Paradis | Directeur de la publicité: Marcel Payette

L'ambiguïté polonaise

LA loi martiale a été levée en Pologne, mais non ses effets. L'amnistie accordée après 19 mois de régime militaire n'a pas touché certains dirigeants de l'opposition syndicale et politique. La loi des mesures de guerre, qui ressemblait étrangement à celle du Canada, a été modifiée, incorporée dans la constitution et pourra désormais, en cas de crise intérieure, être mise en vigueur sans que le parlement en soit saisi. Une loi intérimaire de crise s'appliquera jusqu'à la fin de 1985. Plusieurs infractions nouvelles sont maintenant prévues au code criminel. L'armée retourne à ses casernes, mais la police et les services secrets ont été centralisés. Bref, la Pologne sort de la crise de 1981 avec un régime de droit plus autoritaire.

De même, malgré l'amnistie, de nombreux citoyens identifiés à l'opposition auront été évincés de leur travail, de leurs activités ou de leurs études sans que les torts qui leur ont été causés soient réparés, du moins pour le moment. Plusieurs libertés gagnées avec août 1980 restent compromises, et les moyens de les reconquérir, présumés subversifs, se remettront difficilement en branle. Le grand syndicat Solidarité reste dissous. Les associations non reconnues sont interdites et toute participation à ce genre de mouvement est taxée d'action clandestine.

Pourtant, dans l'indifférence et la résignation qui semblent le lot du grand public en Pologne, des protagonistes du drame n'ont pas perdu espoir dans la reprise d'une négociation nationale. Cet espoir tient au fait que la répression n'a pas été aussi sanglante qu'on le craignait, que la reprise économique rend la situation moins dure qu'elle l'était au moment où le régime faillit s'effondrer, et que le gouvernement, ne jouissant pas de l'appui voulu dans la population, doit rechercher une nouvelle légitimité nationale.

Si la Pologne avait été aussi totalitaire qu'on l'a prétendu, caméras et journalistes n'auraient pu y pénétrer aussi largement ni aussi longtemps. Les autorités polonaises ont supporté la «mauvaise image» qui était répandue à leur sujet non seulement parce qu'elles ne voulaient pas rompre avec leurs créanciers occidentaux, mais parce que la société polonaise, malgré tout, reste différente, soucieuse de sa cohésion nationale, et résolue à conserver son ouverture à l'Ouest. La Pologne, comme les pays de l'Est, a besoin du marché occidental. Dans la mesure où les gouvernements d'ici mettent les droits fondamentaux dans la balance, cela favorise, à défaut de réformes, une bonne mesure de modération.

Mais une grande ambiguïté demeure. Pourquoi le général Jaruzelski a-t-il préféré l'affrontement à l'entente? Parce que les régimes de gauche, certes, ont développé une inaptitude foncière à la dissidence et, dans le cas de la Pologne, parce que le parti du pouvoir, corrompu et inepte, était dépassé par les événements. Mais force est de constater que même un bon et solide gouvernement à Varsovie aurait eu de la misère à négocier le programme de Solidarnosc. La plupart des thèses défendues à Gdansk le 7 octobre 1981 mettraient les gouvernements du monde «libre» sur les dents si les syndicats d'ici s'avisaient d'en proposer l'équivalent.

Dans ce manifeste, le congé de maternité payé de trois ans n'est qu'une petite demande en comparaison du pouvoir demandé pour les travailleurs dans les usines et les bureaux, du contrôle proposé de la population sur les médias d'information, de l'opposition aux différences sociales entre les entreprises et entre les régions, de la liberté de choisir son travail, de la lutte contre la pollution et «le gaspillage des ressources naturelles» et du recours à des «technologies propres et sans déchets», pour ne citer que quelques-unes des propositions de Solidarité à la Pologne et au Parti! A moins de passer par une mutation violente, nul pays ne peut, en quelques mois, s'engager dans un projet complet de société nouvelle.

Or si Solidarité a joui d'une telle sympathie et d'une écoute aussi attentive et prolongée de ce côté-ci de la frontière, ce n'est pas parce que les gouvernements et les institutions occidentales rêvent de voir enfin implanter ce genre de libertés et de pouvoir autogestionnaire, mais parce que Solidarité et les Polonais se trouvaient à donner une occasion inespérée de mettre en difficulté le Pacte de Varsovie. Si les libertés syndicales auxquelles l'Église de Pologne s'est associée et que le pape polonais, Jean-Paul II, a défendues étaient proposées ici par les centrales, en plein milieu de la crise économique, et sous la pression de grèves générales, la loi martiale serait vite invoquée, et aussi peu de députés s'y opposeraient à Ottawa qu'à la Diète de Varsovie!

La crise polonaise a revêtu des caractéristiques propres à cette communauté nationale. Ainsi, l'Église et sa philosophie sociale y ont joué un rôle très important à la fois dans la naissance du mouvement, dans l'impact qu'il a vite eu là-bas et dans la façon dont la crise a été dénouée, au terme de discrets pourparlers avec les dirigeants militaires. Mais Solidarité pose un défi pour toutes les sociétés industrielles. Celles-ci ont atteint un niveau de vie enviable, mais les distorsions sociales y restent grandes et, surtout, la masse des citoyens demeure étrangère au pouvoir et n'a pas grand contrôle sur son destin.

Lech Walesa et ses camarades ne peuvent reprendre leur mouvement au stade où il a été brutalement stoppé par la force militaire. La situation a changé du côté du pouvoir. Solidarité a dû reconnaître des erreurs de stratégie, inévitables au départ d'un mouvement aussi ambitieux, et suivi par des masses en contradiction avec le gouvernement. Le général Jaruzelski s'est montré ouvert au changement, disant qu'il n'avait pas tourné le dos aux accords du 31 mars 1980, dont on fêtera le troisième anniversaire dans quelques semaines. Une preuve de sa bonne foi devra être donnée sous peu, en étendant l'amnistie aux dirigeants encore emprisonnés, et en reprenant la discussion avec les représentants véritables des travailleurs de Pologne. Là comme ailleurs, un avenir plus humain passera par la négociation démocratique.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

lise bissonnette

Not a love story

C'ÉTAIT à la fin de 1977, aux approches de l'hiver à Québec, et le caucus fédéral du Parti progressiste-conservateur, pour faire la preuve de son ferme propos québécois, avait décidé de franchir le Rubicon et de tenir ses assises à un jet de pierre de l'Assemblée nationale. En ces débuts de règne péquiste, il fallait un brin d'audace pour lâcher ainsi dans la capitale québécoise un groupe de politiciens de l'Ouest dont la vaste majorité n'aurait pas su commander un verre d'eau en français. Mais le leader, Joe Clark, ne doutait de rien. Véritable défi au destin, il requit d'un invité, le tout nouveau premier ministre du Manitoba, Sterling Lyon, qui passait pour l'un des « rednecks » les plus purs de l'espèce, d'exposer ses vues généreuses sur l'avenir du Canada. Avec le ton de celui qui fait l'ultime concession, M. Lyon s'exécuta: un jour, peut-être, dit-il, ses petits-enfants et leurs enfants auraient l'occasion de parler français et quant à lui, il n'avait évidemment rien contre.

L'ironie du sort voulut que ce partisan du bilinguisme posthume fut le premier ministre de la province qui, deux ans plus tard, allait se faire infliger par la Cour suprême un retour au bilinguisme officiel pour son Assemblée législative et ses tribunaux. On sait avec quel enthousiasme il accueillit cette contraction de son échéancier. Quand les néo-démocrates prirent le pouvoir au Manitoba en 1981, ses arrière-petits-enfants n'étaient pas nés, et quand le nouveau régime a décidé de constitutionnaliser le bilinguisme provincial, M. Lyon devint si horrifié que je le soupçonne de ne plus vouloir de descendance.

L'ancien premier ministre est donc sur le chemin de la guerre, ravi de pouvoir livrer la prochaine bataille électorale sur un si beau thème. Pensez donc, le gouvernement manitobain a promis, pour 1987, la disponibilité de services en français dans la plupart des agences et ministères, la traduction au cours de la prochaine décennie de 14,000 pages de lois et règlements grâce à une subvention fédérale de $ 2.4 millions (le Québec en a traduit deux fois plus en quelques semaines, récemment, sans aide) et, malheur symbolique suprême, un amendement à la constitution canadienne va donner au Manitoba le statut du Nouveau-Brunswick. Bref, comme dit M. Lyon, c'est le chaos. Sa campagne réactionnaire bat son plein, avec un succès populaire évident, malgré les protestations de certains groupes indignés de cette intolérance. Le premier ministre néo-démocrate, M. Pawley, est à court de métaphores pour déguiser le bilinguisme officiel, son solliciteur général, M. Penner, se fait huer durant ses « séances d'information » et un député ministériel d'arrière-ban, Russell Doern, siège comme indépendant depuis que ses électeurs lui ont fait savoir, presque à l'unanimité par sondage, qu'ils ne veulent ni voir ni entendre cette langue si dérangeante.

Alarmé, surtout après avoir tant célébré cette affaire qui devait nous démontrer le contraste entre la générosité du Canada anglais et la mesquinerie du Québec, le président d'Alliance-Québec, M. Éric Maldoff, s'est rendu à Winnipeg le jour même de la Saint-Jean pour enjoindre les Manitobains à la sagesse. Intéressant, son plaidoyer repose surtout sur les dangers de rétorsion au Québec même: si vous rejetez le français au Manitoba, dit-il essentiellement, vous nourissez les « sentiments séparatistes » au Québec et vous apportez de l'eau au moulin du gouvernement Lévesque et de sa loi 101. Pour une fois, me voilà pleinement d'accord avec M. Maldoff. Le spectacle manitobain confirme et permet tous les scepticismes à l'égard de la supposée conversion du Canada anglais. Et si le Manitoba devait se laisser convaincre par les raisons de M. Maldoff, l'analyse ne changerait pas: ce serait une conversion sous la menace, étroitement utilitaire, bien loin de la pleine reconnaissance d'égalité *en soi* dont rêve consciemment ou non tout francophone, séparatiste ou pas, en ce pays.

À bien y penser, nous en demandons, justement, trop. Les collectivités ne se réconcilient pas tout bonnement comme ça, en reconnaissant un tort, en acceptant un principe, en éprouvant un élan de générosité. Elles bougent uniquement sous la dictée de leur intérêt, de la nécessité. La commission Gendron ne disait rien d'autre, il y a une vingtaine d'années, en affirmant que le français ne gagnerait son statut normal, au Québec même, que s'il devenait la langue de travail, donc de la nécessité.

Tout en reconnaissant qu'une partie du Canada anglais est en train de bouger, il faut donc se garder du triomphalisme, ou de se laisser prendre à l'illusion de la grande marche vers l'égalité. Si le Parti progressiste-conservateur de 1983 a tenu à choisir un leader bilingue, par exemple, ce n'est pas à la suite d'une illumination sur un quelconque chemin de Damas, mais pour gagner des sièges au Québec.

Il en va de même pour le progrès, très réel, du bilinguisme chez les anglophones canadiens. Cette « nouvelle élite », décrétait récemment le magazine *Maclean's* en compilant le dernier recensement, est « l'un des changements sociaux et politiques parmi les plus spectaculaires qu'ait connu le pays ». En dix ans, chez les Canadiens anglais, le nombre de bilingues a progressé de 56.7 %, c'est-à-dire de plus de 400,000 personnes. L'augmentation des inscriptions de jeunes élèves aux classes d'immersion parle encore plus nettement. En cinq ans, de 1977 à 1982, le nombre a doublé. Dans des provinces traditionnellement récalcitrantes, c'est l'engouement: la Saskatchewan est passée de 407 élèves à 2,800 en immersion française, la Colombie-Britannique de 1,301 à 7,952.

Ces statistiques sont évidemment muettes quant aux motivations. Mais l'Association canadienne d'éducation, qui publiait récemment un rapport d'enquête auprès des commissions scolaires en relevait trois, obtenues des parents: un meilleur apprentissage à l'âge tendre, une expérience enrichissante pour les jeunes, et un « avantage économique ». Une recherche plus systématique, faite en 1980 auprès de parents de la région de Vancouver, corrobore ce calcul plutôt utilitaire. Appelés à donner un ordre de priorités à leurs motivations, les parents ont accordé le plus d'importance aux chances futures d'emploi de leurs enfants dans un pays bilingue, et le moins d'importance aux « attitudes positives envers les francophones ».

Il n'y a pas de quoi se scandaliser, d'autant que nous avons toujours appris l'anglais, au Québec, pour les mêmes raisons. Mais je m'amuse un peu de lire, dans une missive passionnée de M. Maldoff à M. Lyon, des arguments qui appellent directement à la grande quête de l'égalité entre les deux peuples: « We cannot emphasize enough that Canada's future unity and strength relies on a concrete recognition of the dual heritage of this country », écrit-il en ajoutant qu'il s'agit là de « valeurs fondamentales de la société canadienne ». C'est attribuer au Canada une grandeur d'âme qu'il n'a pas. M. Maldoff devra prendre son mal en patience jusqu'au jour où le français deviendra un « avantage économique », d'un océan à l'autre. Si l'on se fonde sur l'histoire du Québec pour mesurer la distance, les arrière-petits-enfants de M. Lyon auront le temps de devenir à leur tour des aïeux. « Quand les peuples vivront d'amour, disait déjà Raymond Lévesque, nous serons morts, mes frères. »

La nostalgie de l'opposition

LU

JEAN FRANCOEUR

CHEZ un certain type de militants indépendantistes, appelons-les les « idéalistes », tout se définit en termes de « coeur », d'émotions fortes, d'enthousiasme partagé. Mais tout aussi bien, devant l'échec, la morosité s'installe facilement, et très tôt affleure cette nostalgie des années d'opposition.

Que l'indépendance était belle du temps où les libéraux administraient la province!

Un Pierre Bourgault, par exemple, a renoncé à être le « père de l'indépendance », mais il garde espoir d'en être un jour le grand-père. Il continue de penser que la dernière victoire du Parti québécois aura été une tragédie. Il le réaffirme sans ambages: « La défaite aurait voulu dire trois choses. Premièrement, la chance de se débarrasser de Lévesque. Deuxièmement, Ryan aurait été obligé de faire face à la crise économique et à la crise constitutionnelle. Troisièmement, nous aurions pu relancer l'idée d'indépendance » (*Le Plaisir de la liberté*, aux éditions Nouvelle Optique).

Même nostalgie chez un Ernest Boudreau, enseignant de métier et militant péquiste de la première heure, qui publie son *Rêve inachevé* (chez le même éditeur). Pour lui, Bourgault c'est « le plus grand de tous. Bourgault le pur, le dur, l'inconditionnel! Le Démosthène québécois! Je buvais chacune de ses paroles. Le souffle de Menaud inspirait son discours et faisait vibrer chaque fibre de mon être. »

De la victoire du 15 novembre 1976, il écrit: « Jour de fierté, jour de gloire, jour de festivités gargantuesques! Fête nationale d'un peuple qui se lève, prend son grabat et marche! Le rêve se marie avec la réalité... »

Mais l'idéaliste travaille aussi. Il est de tous les combats, de toutes les besognes, il tient le parti à bout de bras.

« Ce furent des années glorieuses, les années de l'âge d'or de ce parti populaire », écrit-il de l'avant-1976 dans son comté, celui de L'Assomption, qui allait devenir celui de Jacques Parizeau (« le sphinx », titre d'un court chapitre). C'était l'époque où, pour le militant indépendantiste, le Québec entier était « une marmite où bouillonnaient tous les espoirs ».

Vint le choc du réel, et le témoignage d'Ernest Boudreau se transforme en cris d'écorché vif.

Dès la prise du pouvoir, la lune de miel a été brève. « Après six mois tout au plus, de lourds nuages, sombres et menaçants, commencèrent à s'accumuler dans le ciel.» On croyait imminente la tenue d'un référendum. Il faudra attendre quatre ans. Et quand le moment viendra, on se sentira « trahi et bafoué » par la formulation de la question, comme si on mettait la lumière sous le boisseau. Rien de plus pressant donc, après la défaite référendaire que de remettre au premier plan l'idée d'indépendance. Mais les « réalistes », ceux qui se colletaient avec la réalité du pouvoir (et y prenaient goût ?), ne l'entendaient pas de la même oreille. Arrivent les élections de 1981, et le mot d'ordre stupéfiant circule: l'article Un du programme sera mis entre parenthèses. On connaît la suite: le coup de force constitutionnel, le rénérendum...

Pour Boudreau, le PQ aura manqué son rendez-vous avec l'histoire: « Plus le temps s'écoule, plus la conviction s'ancre en moi que le pouvoir nous aura perdus. » La mesure était déjà pleine quand, aux dernières négociations du secteur public, l'orage s'est abattu sur un Boudreau, militant péquiste certes, mais aussi enseignant et syndiqué.

Mais l'auteur du *Rêve inachevé* est increvable. Va-t-il déchirer sa carte de membre ? Que non. Le parti existe, il est là. Il faut s'en emparer, le remettre sur sa quille et le conduire à bon port. «Un parti à refaire! Oui, certes, et ça presse! Et un gouvernement à refaire. »

Un gouvernement ? La conclusion étonne sous la plume de qui vient tout juste d'écrire que l'exercice du pouvoir les a perdus. Car qu'est-ce que ce gouvernement prêt à tout lâcher, qui s'estimerait trop noble dans ses desseins pour s'abaisser à « gérer » une vulgaire crise économique, qui fuirait devant le premier devoir qui s'imposerait à lui, sous prétexte que ses militants trouvent la tâche déplaisante?

L'ACDI et l'action convergente

MARCEL MASSÉ

RÉPLIQUE

J'AI LU avec intérêt, et une certaine inquiétude, l'éditorial de M. Leclerc intitulé « le SUCO à l'heure de l'ACDI » (LE DEVOIR du 20 juillet).

J'étais président de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) quand la politique de l'« action convergente » a été conçue et mise en oeuvre; c'est pourquoi je crois utile de préciser le but de cette politique, ses implications concrètes et les débats publics auxquels elle a donné lieu.

Permettez-moi d'abord de dissiper ce qui me semble être un malentendu dans un texte de M. Leclerc: les organisations non-gouvernementales canadiennes qui désirent, de leur propre initiative, réaliser des activités dans le tiers-monde continuent à avoir accès à des budgets substantiels identifiés à cet effet à l'ACDI. Bien entendu, les activités proposées doivent répondre à des critères de développement et l'organisation elle-même doit avoir fait la preuve de sa capacité de gérer de telles activités.

Qu'est donc, alors, l'action convergente? Il m'apparaît évident que, si le Canada veut répondre avec le plus d'impact possible aux besoins du tiers-monde, il lui faut ramasser ses énergies, conjuguer toutes ses ressources, faire « converger son agir »; c'est cette idée qui est à la base du concept d'action convergente dont la motivation profonde est donc une plus grande efficacité sur le plan du développement. Les intervenants canadiens dans le tiers-monde sont nombreux; dans les cas où les défis qui se posent sont particulièrement importants (désertification, déforestation, amélioration du sort des populations rurales...), il a semblé crucial à l'Agence d'élaborer une politique qui puisse mettre en commun les ressources diversifiées de ces interve

Concrètement, face à un besoin pressant d'un pays en développement, l'ACDI s'efforce de l'aider à mettre en place la meilleure réponse possible en invitant des organisations non-gouvernementales canadiennes à se joindre à des actions que l'Agence finance directement. Par conséquent, en plus des sommes versées par l'ACDI aux programmes présentés par les ONG canadiennes elles-mêmes, l'action convergente leur permet de participer de leur plein gré, sans coercition de la part de l'Agence, à l'effort global de l'ACDI dans les pays en développement tout en leur laissant l'avantage d'agir à la mesure de leurs objectifs, ressources et expertise.

La mise en oeuvre de l'action convergente en collaboration avec les ONG canadiennes soulève certes certaines questions de fond qui, dans le dialogue constant entre les ONG et l'ACDI, n'ont pas manqué d'être posées. Il pourrait y avoir danger réel pour les ONG canadiennes d'être noyées par les sommes importantes que l'ACDI pourrait leur fournir dans le cadre de l'action convergente et de perdre leur vocation première. C'est pour éviter ce danger qu'a été maintenu une unité administrative distincte (dirigée par un vice-président) et, comme je l'ai mentionné plus haut, un budget séparé pour répondre aux initiatives des ONG elles-mêmes. Il est donc important de préciser que, quelle que soit l'attitude d'une ONG à l'égard de l'action convergente, cette politique prévoit qu'elle continuera à recevoir le même support pour les activités qu'elle initie elle-même.

La politique de l'action convergente n'a pas été développée en catimini par un groupe de fonctionnaires aux sombres desseins. C'est une politique de développement qui a reçu l'accord du ministre responsable de l'ACDI à l'époque, M. MacGuigan, et dont les ministres du cabinet ont été informés; elle a été expliquée au comité parlementaire sur les Affaires extérieures; elle a été exposée à maintes reprises aux ONG et j'en ai rencontré plusieurs à l'époque pour en discuter avec elles.

On peut avoir des points de vue divergents sur la question du SUCO et il ne m'appartient pas de m'y impliquer. Il me paraîtrait cependant dangereux d'y mêler une politique de développement qui est importante, qui mérite d'être comprise en profondeur et qui n'a rien à voir avec la crise présente au SUCO.

LETTRES AU DEVOIR

■ *La jeunesse de nouveau bernée*

DEPUIS près d'un mois, plusieurs lettres et articles ont paru dans divers quotidiens relativement au Sommet québécois de la jeunesse (SQJ). On y parle de difficultés, de « flop », de « fiasco » et même de « récupération » par l'État.

Cependant, contrairement à ce que l'on essaie de nous faire croire, ces problèmes et cette agitation au coeur du Sommet ne datent pas de seulement quelques semaines. Craintifs et méfiants vis-à-vis le monde adulte, redoutant la récupération par l'État, notre jeunesse n'a pas remarqué qu'elle a de nouveau été bernée! Et ce, pas par ceux qu'elle redoutait!

À l'origine, le Sommet québécois de la jeunesse se voulait une tribune, organisée par et pour les jeunes, libre de toute affiliation politique ou partisane, et libre aussi de tout organisme déjà établi. Il s'agissait d'une occasion, pour la jeunesse québécoise, d'élaborer des alternatives et des idées nouvelles qui lui permettraient de participer énergiquement et positivement à la construction de l'avenir québécois. Animé d'un esprit constructif, ce devait être bien plus qu'une foire de dénonciations et de revendications...

Les instigateurs du Sommet, gens de toute sorte réunis par le lien d'un rêve commun, s'incorporèrent en mars 1982, après plusieurs mois de labeur. Puis, en septembre 1982, ce fut le raz de marée... Prétextant agir au nom et dans l'intérêt de la jeunesse, des profesionnels d'organismes politiques, récréatifs et étudiants déjà établis réussirent à prendre le contrôle de l'assemblée générale annuelle de la corporation et, entre autres, à démettre l'ancien conseil d'administration. C'était de bonne guerre...

Alors, condescendants, ces gens eurent la gentillesse de nous expliquer, à nous les instigateurs du Sommet, les raisons de leur geste: l'importance du projet, et son impact possible sur la jeunesse, faisaient en sorte qu'il était important qu'il soit mené par des gens plus « représentatifs » et plus « expérimentés ».

S'agissait-il d'une sollicitude touchante envers la jeunesse, ou simplement d'une occasion de prendre un certain pouvoir? Ou n'était-ce pas plutôt motivé, par-dessus tout, par la crainte de voir les jeunes enfin dénoncer, au cours de leurs débats, la pseudo-représentativité de plusieurs organismes de jeunes en place?

Déjà, en septembre 1982, je leur demandais de quel droit ils se prétendaient les seuls habilités à mener des projets d'envergure en matière de jeunesse. Maintenant, devant la démission plutôt colorée d'une partie du conseil d'administration, je me permets de leur demander cette fois de quel droit ils s'en lavent les mains, préférant sauver leur peau et faire bonne figure, plutôt que de faire face à ces autres organismes qui tentent de démolir le peu qu'il reste du Sommet... On ne récolte que ce qu'on a semé!

Quant à l'ANEQ, au CEREF, aux go-gauches et tous les autres résidus du pouvoir jeune, à vous tous je dis bravo! Ce n'est pas encore demain qu'on vous délogera, soyez tranquilles! Vive la représentativité *(sic)*! Vive la démocratie!

Non, la jeunesse québécoise n'a pas à s'inquiéter de la récupération par l'État... Les organismes de jeunes y verront bien eux-mêmes!

— DIANE GIRARD
ex-présidente du SQJ
Chicoutimi, 19 juillet

■ *Le TGV du maire Drapeau*

À L'HEURE où notre société traverse la crise de croissance la plus aiguë de son histoire contemporaine, à l'heure où le vent commence à peine à tourner vers le bon sens et les choix sociaux, économiques et politiques se font plus réalistes et moins irresponsables; à l'heure où on s'aperçoit que le prix économique et social payé dans le passé pour des projets gigantesques et non essentiels était exorbitant et leurs « retombées » étaient plutôt négatives, à cette heure de choix, nous entendons des voix discordantes venant de nos politiciens et décideurs. Le dernier appel entendu voudrait ressusciter le projet d'un train à grande vitesse entre New York et Montréal. Trois heures de trajet pour quelques milliards de dollars, quelle merveille!

L'annonce de l'étude de pré-faisabilité ne peut que rappeler les moments émouvants des lancements des divers méga-projets abandonnés ensuite l'un après l'autre laissant derrière eux des gênes de faillite et de villes fantômes lorsqu'il s'agissait d'entreprises privées et de scènes de désolation et de surtaxation lorsque l'État est le promoteur.

Ce choix du gigantisme n'est plus adapté à notre société et ne devrait plus faire partie de nos projets, du moins pour les deux prochaines décennies.

Les divers méga-projets — les exemples n'en manquent pas, de l'avion supersonique au stade olympique — ont démontré leur incapacité de s'adapter à une société qui traverse des crises et dont l'évolution est façonnée par ces mêmes crises.

Le salut n'est assurément pas dans cette direction. Il ne l'a d'ailleurs jamais été. Il faut donc tourner de cap, regarder ailleurs et s'approcher des vraies dimensions de l'homme. Dans une telle perspective humaniste, deux domaines d'action s'offrent à nous: Sur le plan intérieur les projets locaux de moyenne taille et sur le plan extérieur, l'ouverture de notre savoir-faire aux pays en développement. Ces deux choix privilégiés pourraient générer, s'ils sont bien gérés, d'une multitude de petites et moyennes réalisations. Ils constitueraient un grand programme économique et social résistant aux intempéries et créant du travail digne et épanouissant pour des centaines de milliers de gens.

Aussi longtemps que nos décideurs n'auront pas réalisé ces réalités d'aujourd'hui, la reprise économique ne sera que dans les statistiques et la reprise de la confiance sociale ne sera qu'un mirage à l'horizon.

— KAMAL KARAZIVAN
Montréal, 20 juillet

■ *Une véritable bête de scène*

JULIEN CLERC nous est revenu avec un spectacle fracassant et personne n'en parle! Ce fut pourtant, à mon avis, un succès gigantesque...

Certes, cela avait mal débuté puisque les portes du théâtre Saint-Denis se sont ouvertes avec une heure de retard. Les gens, fatigués d'attendre (debout!) huaient et critiquaient à voix haute. Il se faisait tard...

Minuit et demi, enfin, voilà qu'il apparaît. Un Julien Leclerc plus en forme que jamais: deux heures durant, il nous entraîne « sur sa musique vers des contrées cosmiques ». Un monde à lui où règnent à la fois, une joie de vivre et un enthousiasme débordants. Tantôt tendre, tantôt rude, Julien Clerc, véritable bête de scène, reste, irremplaçable! Toujours égal à lui-même dans son art d'enivrer toute une salle, tout un public avec quelques mots et quelques notes! Art où il a excellé en cet unique spectacle qu'il a donné à Montréal, ce vendredi-là.

En effet, la soirée, pourtant mal commencée, fut féérique... Il a su désamorcer les plus rebelles et nous faire sourire, chanter, et même rire, alors que la malchance semblait le poursuivre. Rien ne l'a démonté. Le sourire toujours aux lèvres, le regard enjôleur, il s'est déchaîné pour nous donner le meilleur de lui-même.

Le public le lui a d'ailleurs rendu et l'a remercié à sa manière avec moultes applaudissements et de nombreux rappels.

Voilà une soirée que je qualifierai de très réussie. Un spectacle dont on sort ravis, avec un grand goût de « revenez-y ».

— M. CRÉPEAU
Montréal, 19 juillet

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne $95.00 par année; six mois, $50.00; trois mois: $28.00. À l'étranger: $105.00/par année; six mois: $55.00; trois mois: $30.00. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $2.25 par semaine. Le samedi seulement 50¢. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.
TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

La Grèce désenchantée

Les «déçus du socialisme» sont nombreux en Grèce où l'on constate une usure rapide du pouvoir en place depuis 1981 et une tension croissante entre partisans et adversaires de M. Georges Papandréou

BERNARD BRIGOULEIX

ATHÈNES — « Les déçus du socialisme? Ici — geste circulaire embrassant la place Kolonaki, dont l'heure du café peuple les terrasses jusqu'à celle de l'ouzo — ils sont certainement nombreux. Et même, soyons juste, dans l'ensemble de la capitale. Mais Athènes n'est pas toute la Grèce, pas plus que les éditoriaux de la presse d'opposition ne représentent l'ensemble de l'opinion. En province, nous tenons le coup, et même plutôt mieux que nous ne l'espérions à l'origine! »

Dans son réalisme, comme dans son relatif optimisme, le jugement de ce très proche collaborateur de M. Papandréou ne paraît pas, à l'examen, dépourvu de pertinence.

Dans les grandes villes, le désenchantement populaire n'est guère niable. Certes, il s'accompagne là comme ailleurs de la « déception » ostensible de gens qui, en réalité, n'attendaient rien de bon de l'arrivée au pouvoir des socialistes, en octobre 1981, mais qui jugent plus politique, dans l'immédiat, de feindre de s'être trompés sur la nature du PASOK que de triompher sur le thème: « On vous l'avait bien dit. »

Mais ils sont nombreux aussi ceux qui avaient grossi par leur bulletin de vote la « vague verte » de 1981 — puisque telle est la couleur choisie par le Parti socialiste panhellénique, — et qui maugréent aujourd'hui contre les effets d'un « changement » qu'ils ont contribué à rendre possible.

Fait plus inquiétant encore pour M. Papandréou que ce recul global et manifeste dans l'opinion urbaine: les milieux ouvriers ne sont pas les derniers à afficher leur déception, voire leur colère.

Ils y sont incités par un Parti communiste « de l'extérieur » (prosoviétique) qui avait tout d'abord joué, bon gré mal gré, la carte de l'union de la gauche, bien qu'il ne fut pas associé au pouvoir (du moins au sein du gouvernement, car le KKE de M. Florakis a tiré de nombreux avantages de son entrée en force dans l'administration, à la télévision, etc.).

La stricte politique salariale, désormais adoptée par le gouvernement, certaines restrictions apportées à l'usage du droit de grève — même si l'on est loin des atteintes que dénoncent certains dirigeants syndicaux proches ou membres du PC, — s'ajoutant à la reprise prévisible d'une inflation élevée, ont avant tout frappé les travailleurs des villes, ou plus précisément des banlieues. Sur un plan plus idéologique, l'aile gauche de l'électorat socialiste, qu'avaient enflammée certains discours maximalistes contre l'alliance atlantique ou la Communauté européenne, comprend mal les vertus du « réalisme » de M. Papandréou. Même si ce dernier, ayant multiplié les difficultés de dernière minute dans les pourparlers gréco-américains qui viennent d'aboutir ce vendredi 15 juillet, ou les prises de position solitaires au sein d'une CEE dont la Grèce exerce, depuis le 1er juillet, la présidence pour six mois, excelle dans l'art de suggérer qu'il tient la dragée haute à ses différents partenaires occidentaux...

Le jeu des communistes

Le « changement » tant attendu dans l'administration, changement non des personnes, mais des méthodes (lenteur, pesanteur à la fois bureaucratique et budgétaire, voire une certaine vénalité), se fait toujours attendre. Certaines réformes, actuellement en cours, n'ont pas encore porté leurs fruits. Quant à l'accroissement du nombre des fonctionnaires, il a permis de contenir partiellement une nouvelle poussée de chômage et, accessoirement, de « caser » quelques amis sûrs, du moins avant l'effort de moralisation et de transparence du recrutement dernièrement entrepris par le gouvernement; mais il n'a pas contribué à alléger les procédures, ou à dynamiser un corps administratif à la fois pléthorique et poussif.

Le score des communistes aux élections de 1981, sans marquer un recul réel par rapport aux précédents scrutins, avait tout de même été une déception pour eux. Le KKE avait d'abord adopté un profil bas, s'efforçant de « coller » au succès socialiste. Manifestement, les amis de M. Folrakis tenaient à pouvoir dire, plus tard, qu'ils n'avaient aucunement entravé les premiers pas de la gauche au pouvoir, ni cédé à la tentation de surenchères préjudiciables au changement politique.

L'intervention de dirigeants comme M. Ponomariov, chargé des relations avec les « partis frères » au comité central du PC soviétique, et qui s'était livré devant le onzième congrès du Parti grec à un quasi-éloge du gouvernement Papandréou, en témoignait parmi d'autres signes. Au point que l'on murmurait chez les socialistes — et que l'on claironnait à droite — que Moscou cherchait à retenir les communistes grecs en raison des espoirs mis par le Kremlin dans les orientations anti-atlantiques prêtées à M. Papandréou. Ce temps paraît révolu, même si la rupture fracassante de l'union de la gauche, régulièrement annoncée comme imminente par l'opposition, n'a pas encore eu lieu, en dépit des réserves croissantes du KKE à l'égard de la politique gouvernementale et de sa participation très active aux récentes grèves. Dans les campagnes, en revanche, l'étiquette « PASOK » reste appréciée. Les socialistes y ont obtenu de bons résultats (parfois même excellents) aux élections municipales. Leur Parti y est bien implanté, structuré et organisé, y compris dans certains villages des plus reculés, cas à peu près unique dans les annales politiques de la Grèce. L'efficacité des maires proches du pouvoir est certes encouragée par la bienveillance avec laquelle ce dernier accueille leurs requêtes. Et le gouvernement, d'une manière générale, porte une attention particulière à cette « Grèce profonde » où son message semble passer mieux qu'ailleurs.

Il est vrai qu'il s'agit aussi de la plus pauvre et de la plus archaïque, c'est-à-dire de celle qui avait le plus à attendre d'une équipe résolue à faire porter son effort sur la modernisation et la justice sociale. De fait, l'arrivée au pouvoir des socialistes s'est traduite, pour la Grèce rurale, par une augmentation du revenu agricole, l'amélioration du sort des familles (les femmes d'agriculteurs ont désormais droit à une retraite, la couverture sociale est étendue) et une amorce de collectivisation de certains services, médicaux et sociaux notamment, qui a su rester respectueuse de ce sens inné de la propriété qui caractérise, ici comme ailleurs, la plupart des paysans, y compris les plus démunis.

Le PASOK mise visiblement sur les campagnes, et réciproquement. C'est là un pari qui n'était pas gagné d'avance, et qui tend à renverser les clichés sur le conservatisme traditionnel du monde rural. Mais le pouvoir ne peut s'en remettre, électoralement, à ses succès éventuels sur ce terrain. La Grèce s'est fortement urbanisée. Un électeur sur trois vit à Athènes ou dans sa banlieue (si l'on y inclut le gigantesque Pirée, si peu conforme aux stéréotypes folkloriques). Et il y aurait pour les socialistes un gros risque, à terme, à apparaître comme l'expression politique de la seule moitié rurale du pays, en laissant, par leur désaffection, la droite réoccuper souverainement le terrain de la Grèce moderne, industrielle et urbaine.

Division à droite

Mais l'opposition est-elle déjà en mesure, justement, de reconquérir les bastions perdus? Même si ses dirigeants affirment aujourd'hui avoir surmonté le traumatisme de la défaite de 1981, rien n'est moins sûr. La Nouvelle Démocratie est toujours en proie à de sourdes luttes intestines. Elle ne paraît pas bénéficier vraiment, jusqu'à présent, du recul socialiste.

Ces luttes internes, qui paralysent tout effort de renouvellement au sommet, restent vives. Différents indices montrent qu'elles avaient, en fait, commencé avant la perte du pouvoir par la Nouvelle Démocratie, et que celle-ci n'en finit pas de régler, dans l'opposition — situation à laquelle elle n'était guère préparée, — des comptes entamés lorsqu'elle était au gouvernement.

Les Mémoires de M. Georges Rallis, premier ministre sortant en 1981, sont à cet égard révélateurs. Leur publication a été accueillie avec une certaine jubilation goguenarde par le PASOK: il semble à leur lecture que les chausse-trapes, crocs-en-jambe et « peaux de banane » divers n'aient pas manqué sur le chemin de celui qui eut la tâche ingrate de conduire la majorité d'alors aux élections, qui devaient voir la victoire de la gauche. Mauvais orateur et le sachant, dépourvu de tout charisme, mais homme intègre, libéral et parfois subtil, M. Rallis peut toutefois se flatter de voir sa courbe de popularité remonter quelque peu au fur et à mesure que certains échecs de la gauche rendent de leur crédibilité aux analyses et à la gestion de l'« ancien régime ».



Son successeur à la tête de la Nouvelle Démocratie, M. Evanghelos Avérof, est trop marqué à droite et trop associé à certaines erreurs du règne précédent pour pouvoir incarner la résurrection de son parti. D'autant plus que de sérieux ennuis de santé l'ont à plusieurs reprises écarté de sa direction effective. Mais aucun de ceux qui, plus ou moins discrètement, piaffent dans son ombre en attendant la relève, ne paraît susceptible de réunir une majorité au sein de la ND. M. Mitsotakis, plus « centriste », est sceptique sur ses chances, et n'aurait pas renoncé au rêve de créer sa propre formation. La compétence froide de M. Stéfanopoulos et ses attaches avec l'aile la plus droitière de la Nouvelle Démocratie ne peuvent suffire à lui assurer une assise suffisante. Certains jeunes technocrates regroupés autour de M. Boutos, ou d'anciens ministres comme M. Andrianopoulos, souhaiteraient, de leur côté, transformer la ND en un grand Parti libéral de centre droit; mais ils manquent d'appuis à l'état-major du parti et, plus encore, au groupe parlementaire. Même si cette « recomposition du centre » est un des thèmes à la mode dans les conversations du Tout-Athènes politique et d'ailleurs conforme à l'évolution sociologique du pays.

Ce blocage qu'il observe dans son parti d'origine exaspère, paraît-il, le président Caramanlis. Mais ce dernier entretient avec le premier ministre socialiste des rapports de bonne intelligence, même s'ils sont dépourvus d'aménité. Il y a manifestement chez les deux hommes une volonté de ne pas casser, par des attitudes trop raides, la machine constitutionnelle qui permet cette cohabitation au sommet — qui l'impose, même, dans le cas présent. C'est bien, par-delà les spéculations sur le « succès-quand-même » ou sur l'« échec inéluctable » de la gauche au pouvoir, la vraie victoire du « changement ». Même si les rumeurs périodiques sur certaines impatiences des militaires ne permettent pas d'être complètement rassuré sur l'avenir de la démocratie hellénique.

« Le Monde » du 16 juillet

Entre le salut et l'apocalypse

par ROGER DUHAMEL

★Pierre Milza, **Le Nouveau Désordre mondial,** Flammarion, Paris 1983, 336 pages

DE la même façon qu'il est admis que le 19e siècle s'est prolongé jusqu'au tragique été 1914, il demeure plausible de choisir octobre 1973 comme point de départ du nouveau désordre mondial. Cette date nous ramène à la guerre du Kippour, qui marquerait la phase initiale d'un troisième conflit universel. C'est en tout cas le moment où s'est substitué un jeu triangulaire au condominium américano-soviétique qui dominait depuis la cessation des hostilités militaires, le moment aussi où nous devons constater que l'évolution s'est orientée dans le sens d'une fragmentation du système international, avec toute l'instabilité qui s'en est suivie.

C'est dans cette perspective que s'amorce la réflexion du professeur Milza. Il applique sa formation d'historien à une analyse aiguë du monde où nous vivons. Son objet essentiel, c'est de comprendre ce qui se passe afin de prévoir le moins approximativement possible ce qu'il adviendra de l'humanité dans un avenir, sinon immédiat, du moins prévisible à vue d'homme. La question fondamentale revient à savoir si nous disposons de quelques chances de voir se reconstituer un ordre planétaire qui soit à la fois équitable et durable ou si nous devons envisager la fatalité d'une apocalypse définitive.

L'auteur de cette étude nous procure une imposante documentation. Ainsi les données précises sur les armements respectifs des deux Grands permettent d'établir des comparaisons valables, à l'abri du chassé-croisé des propagandes antagonistes. On doit relever un souci louable d'impartialité, qui n'atteint heureusement pas à une sèche neutralité. Les réserves que nous avons à exprimer sont d'un ordre différent et touchent au grand débat de notre époque.

Il existe trois attitudes tranchées en face de l'URSS. Les gens qui lui accordent leur foi et leur espérance ont choisi leur camp et il n'y a pas lieu d'y revenir. Il y a ensuite certains esprits de bonne foi qui soutiennent que la coexistence pacifique n'est pas une utopie, que des concessions useront la résistance de la Russie, qu'il faut prêter un minimum de confiance aux intentions des dirigeants du Kremlin. (M. Milza se range, semble-t-il, dans cette catégorie.) Et il y a enfin les observateurs qui considèrent le communisme international comme le chancre du 20e siècle, comme une régression de la civilisation et peut-être le signe de sa perte irrémédiable.

Quelques exemples souligneront l'orientation d'un ouvrage par ailleurs estimable. En esquissant un parallèle entre deux fléaux, il paraît simpliste d'associer étroitement le fascisme à la guerre pour affirmer aussitôt que « le communisme au contraire fait continûment référence à la volonté de paix des peuples et des gouvernements de la communauté socialiste ». Il ne faut pas être crédule au point de tomber dans le piège d'une hypocrisie grossière et de s'imaginer qu'il suffit de prononcer *ad nauseam* le mot paix pour la souhaiter et la préparer! D'autant moins que dans le même paragraphe l'auteur reconnaît que « l'URSS n'a pas cessé d'étendre sa zone d'influence et de se comporter en puissance impériale ». Ce qui est l'évidence même.

Passons à l'affaire de l'Angola. Nous savons tous que ce sont les Cubains qui ont exécuté les basses oeuvres des Soviets, qui ont empêché l'écrasement des « forces du progrès », comme d'aucuns aiment s'exprimer. Si Castro a pris cette initiative, on nous apprend qu'il « a très probablement obtenu au préalable le feu vert de Moscou »! Nous sommes quelques-uns à présumer sans crainte d'errer que cet aval était indispensable...

Voici une autre perle à enchâsser. Étudiant les multiples ramifications de l'immense empire soviétique, M. Milza précise qu'il entend demeurer « dans les limites de l'héritage impérial tsariste, *un peu arrondi* (nous soulignons) à la faveur du second conflit mondial ». Cette litote n'est-elle pas délicieuse? En revanche, il n'est pas du tout erroné de mettre en relief certains traits de l'âme russe, telles la soumission à l'autorité omniprésente de l'État, l'imperméabilité aux notions occidentales de liberté et d'égalité, les pratiques bureaucratiques et policières du gouvernement. La continuité est incontestable, encore que l'esprit qui anime la société d'un régime à l'autre ne puisse être comparé.

Il est difficile de savoir si l'analyste ajoute encore foi à la détente, ce leurre monumental dont personne ne se réclame plus vraiment. Sans dénoncer carrément l'imposture flagrante des accords d'Helsinki, il admet que le seul résultat concret de l'opération a été de « faire reconnaître par l'autre camp l'intangibilité des positions acquises », en fait de légitimer en quelque sorte l'expansion du colonialisme soviétique. Avantage unilatéral nullement négligeable, puisqu'il a permis à Moscou de passer à une seconde étape, c'est-à-dire de pousser « ses pions dans les secteurs non encore « partagés » de l'Afrique et de l'Asie, afin d'y être présent à l'heure, peut-être prochaine, où la décomposition du monde capitaliste sera devenue effective ». Plaisante perspective...

Pour l'avenir prochain, retenons qu'au couple initial Washington-Moscou s'ajoutent progressivement la Chine et « les trois nébuleuses », soit les pays de l'OPEP, les États tiers-mondistes du « groupe des 77 » et l'Europe des Dix. Cette émergence de nouveaux partenaires à part entière ne constitue nullement une garantie de stabilité universelle. Il s'agit de savoir si elle atténuera ou prolongera le nouveau désordre mondial. Les informations abondantes et les commentaires souvent lucides du professeur Milza aideront à éclairer notre lanterne, si faiblement que ce soit.

Le Maghreb à la croisée de la «double critique»

par PIERRE MONETTE

★Abdelkebir Khatibi, **Maghreb pluriel,** Rabat/Paris, SMER (Société marocaine des éditeurs réunis)/Denoël, 1983, 255 pages

LES ARABES inquiètent, et la représentation qui en est faite dans les médias réduit leur culture à un folklore passéiste: « le conflit entre l'Europe et les Arabes étant millénaire, est devenu avec le temps une machine de méconnaissance mutuelle ». Confrontation dont la profondeur historique est dévoilée dans la récente étude de Philippe Sénac, *L'Image de l'autre, histoire de l'Occident médiéval face à l'Islam* (Flammarion, 1983, 194 pages).

La lecture de *Maghreb pluriel* doit s'effectuer à la croisée d'une bonne connaissance de ces deux mondes, à même « le chiasme qui les noue (les Arabes) au monde (occidental ou autre) ». Le fait que le livre soit publié à l'enseigne du Maroc et de la France est déjà une annonce des croisements idéologiques qui le structurent. L'ouvrage regroupe six essais dont le premier théorise et les autres tentent de mettre en pratique une « double critique, celle de cet héritage occidental et celle de notre patrimoine (arabe) ».

Le texte d'ouverture, « Pensée-autre », propose cette double articulation critique contre deux tendances de la pensée arabe moderne. Il s'agit d'abord de contourner le repli auto-gratifiant de cette pensée sur sa tradition culturelle ancienne et riche mais « achevée », ce qui « ne veut pas dire que cette civilisation est morte en réalité, mais qu'elle est incapable de se renouveler en tant que pensée, sinon par l'insurrection d'une pensée-autre, laquelle est en dialogue avec les transformations planétaires ».

Mais l'essai insiste sur le fait qu'il faut aussi se prévenir contre l'effacement de la pensée arabe dans une pensée occidentale dominante que l'intellectuel arabe, et spécialement du Maghreb, d'Afrique du Nord, ne peut recevoir autrement qu'au travers le prisme aliénant de son implantation coloniale. D'où la nécessité, et la possibilité de la « double critique, de la « pensée-autre ».

S'inscrivant par des références formelles ou implicites dans la philosophie contemporaine de la « différence », de la déconstruction: Nietzsche, Foucault, Derrida, Blanchot, Deleuze, etc., et s'appuyant sur la très ancienne tradition métaphysique des penseurs de l'Islam, *Maghreb pluriel* avance une argumentation essentiellement théorique — et fragmentaire — qui joue de ces deux registres européens et arabes.

Sa critique de « L'Orientalisme désorienté » fait ressortir ce que l'occidental trouve et invente de ses propres fondements métaphysiques dans la civilisation arabe, sous couvert de son « amour » du monde oriental. L'essai sur les « Questions d'art » analyse le rapport entre la tradition non figurative, d'origine religieuse, de la peinture arabe avec l'esthétique contemporaine occidentale qui découvrait la non-figuration avec le siècle. « Double critique » interroge les fondements d'une sociologie tiraillée entre ses références rituelles à Ibn Khaldun, fondateur de l'histoire et de la sociologie moderne au 15e siècle, et le recours à la grille marxiste d'analyse socio-économique.

Cette démarche de « double critique », *Maghreb pluriel* l'applique à fond dans son analyse de « La sexualité selon le Coran ». Par un retour à la source idéologique qu'est fondamentalement le Coran pour la pensée arabe, et un recours à la psychanalyse moderne, l'article fait ressortir en quoi l'actuelle condition des femmes arabes est moins un relent de traditions rétrogrades — qui sont souvent en contradiction avec la lettre du texte sacré —, moins un mécanisme d'oppression que le détour d'une pudeur différente de la nôtre. La claustration plus ou moins grande des femmes arabes apparaît comme partie constituante d'un mécanisme de réglementation de la vie sexuelle masculine et féminine où le corps féminin se présente comme « supplément du corps de l'homme et de son nom, la femme est *parure* du désir masculin ». Ainsi, selon une « double critique », le voile posée sur le visage des femmes est, en fait, posé globalement sur le désir et la sexualité.

Ces études apportent un regard neuf sur le monde arabe, et jusque-là notre intérêt ne peut venir que soutenu par une curiosité déjà un peu savante pour cette culture. Mais avec « Bilinguisme et littérature » se dessine pour nous, à l'image de notre propre rapport d'étrangeté familière aux langues française et anglaise, semblable à celui de la culture maghrébine à l'arabe et au français, des orientations qui nous concernent.

La littérature nord-africaine s'exprime en français, langue doublement étrangère et à l'arabe dialectal, langue maternelle, et à l'arabe classique, langue de culture. Il se trouve au Maghreb autant de différences entre l'arabe parlé en famille et les discours officiels, que chez nous entre le français québécois parlé et le français « de France », écrit. Mais l'écrivain nord-africain n'est pas pour autant Français car « la langue « maternelle » est à l'oeuvre dans la langue étrangère ».

Maghreb pluriel étudie les mécanismes de productions culturelles d'une société bilingue comme la nôtre pour montrer comment l'écrivain maghrébin peut « traduire du français en français », c'est-à-dire utiliser la langue étrangère et les références culturelles qui l'habitent pour exprimer dialectiquement sa double appartenance culturelle.

Comme nous entre deux cultures: l'arabe et l'européenne pour lui, l'américaine et aussi la française pour nous, le Maghrébin y trouve moins un déchirement qu'une riche ouverture sur le monde. *Maghreb pluriel* avance la théorie et la proposition d'un métissage idéologique pour seule voie de sortie et de survie des petits peuples trouvant à s'affirmer à même le paradoxe de leur histoire à deux faces: fondamentale, traditionnelle et celle dont elle a hérité dans sa position d'infériorité au coeur des « échanges » internationaux.

Ce livre s'élève contre la domination impérialiste en même temps que contre un nationalisme passéiste, contre les aliénations extérieures et intérieures. Une démarche toute paradoxale qui peut nous être d'une exemplarité constructive.

L'opinion en tête

Pour ouvrir les frontières

SANS FRONTIÈRE est enfin distribué au Québec. Ce magazine mensuel, publié à Paris, se situe dans l'orientation anticoloniale humanitaire de Frantz Fanon, le penseur de la révolution algérienne et de l'indépendance africaine, dont une citation souligne le titre de la revue: « Qu'il me soit permis de découvrir et de vouloir l'homme, où qu'il se trouve. »

À côté d'autres périodiques comme *Jeune Afrique* et *Afrique-Asie* qui se présentent comme des magazines d'informations générales mais géographiquement spécialisés, ou le très sérieux et analytique *Monde diplomatique*, *Sans Frontière* comble une lacune. Son entreprise d'informations internationales s'inscrit dans un point de vue plus particulier, celui de la condition immigrée.

La majeure partie de ses pages est consacrée aux conditions de vie et la culture des immigrants qui ont trouvé à s'implanter en territoire français. À cause de leur importance numérique et sociale, maghrébins et africains y occupent une bonne part des manchettes d'actualités.

Mais parallèlement à ces reportages circonstanciels, *Sans Frontière* présente des dossiers plus volumineux qui nous informent, par exemple, dans le numéro de juin qui amorce sa diffusion québécoise, sur « Le Cameroun avant les élections », les vingt ans de l'Organisation de l'unité africaine et le sort de l'importante diaspora haïtienne.

Les articles sont courts et concis, s'adressant à un grand public intéressé par les questions politiques et sociales qui préoccupent les déracinés du monde.

Au Québec, dans un contexte social qui tend à valoriser le dialogue avec les communautés ethniques, la distribution de *Sans Frontière* nous assure d'une source régulière d'informations complétant celles des quelques périodiques à caractère international publiés ici, tel *Afrique-forum*, mais souvent difficile à se procurer.

L'orientation « immigrante » plus qu'internationale de *Sans Frontière* nous permet, lecteurs occidentaux, d'aborder les phénomènes socio-politiques et culturels de l'étranger, non plus par le détour d'une distance diminuée d'un peu de compassion bien pensante mais plus directement, au travers les problèmes plus pressants et immédiats de nos voisins de race et de culture différentes.

— PIERRE MONETTE

"LES FILLES DU ROY"

Et si demain... vous veniez « bruncher » avec nous ?

Le dimanche de 11 hrs à 15 hrs... notre fameux brunch bien connu avec musiciens (12,95$)

Sur semaine, repas d'affaires, table d'hôte

415 rue Bonsecours • Vieux Montréal • 849-3535

RESTAURANT LES FILLES DU ROY

Ouverture de la 6e assemblée du Conseil oecuménique des Eglises

Près de 300 Eglises se rassemblent pour raffermir leur foi

par Jean-Pierre Proulx

La sixième assemblée générale du Conseil oecuménique des Eglises (COE) s'ouvre à Vancouver demain sous le thème: « Jésus-Christ, vie du monde ». Ce thème, écrit le COE, a été « délibérément choisi à une époque de l'histoire où la confiance en cette vie semble chancelante et le sens même de ce terme obscur ». L'assemblée se terminera le 10 août prochain.

Neuf cent trente délégués appartenant à quelque 300 Eglises nationales de même que quelque 300 visiteurs accrédités venus d'une centaine de pays participeront à ce sommet des Eglises chrétiennes. Il a lieu tous les sept ans depuis 1948, année de fondation du COE. Parmi les délégués officiels, 48 % ne sont pas ordonnés et 31 % sont des femmes.

L'Eglise catholique n'est pas membre du COE. On n'en a pas moins invité un catholique, M. Jean Vanier, le fils de feu le gouverneur général Georges Vanier, à prononcer demain l'homélie de la séance d'ouverture. Jean Vanier est le fondateur de l'Arche, une institution fondée en France consacrée aux soins des handicapés mentaux et qui a commencé d'essaimer dans le monde.

L'Eglise catholique sera officiellement représentée à Vancouver notamment par l'archevêque de Vancouver, Mgr James Careney et celui de Saint-Boniface, Mgr Antoine Hacault. L'Eglise catholique collabore du reste de façon permanente aux travaux du COE notamment au sein de la commission Foi et Constitution dont le père Jean-Marie Tillard, dominicain d'Ottawa, est le vice-président.

Les travaux de l'Assemblée seront répartis en huit grandes questions. Ils serviront à l'élaboration d'un nouveau programme d'action pour les six ou sept prochaines années. Ce sont dans l'ordre:

- ■Témoigner dans un monde divisé.
- ■Promouvoir l'unité dans des actes concrets.
- ■Développer la participation
- ■Vivre ensemble dans une commauté de partage et de guérison.
- ■Affronter les menaces qui pèsent sur la paix et la survie.
- ■Lutter pour la justice et la dignité humaine.
- ■Etre une communauté d'apprentissage.
- ■Communiquer avec conviction.

Le COE a, en vue de l'assemblée, envoyé des équipes dans quelques 70 pays pour s'enquérir des besoins et des problèmes des Eglises locales. « Dans un certain sens, écrit le COE, la sixième assemblée se sera déjà assemblée en mille autres lieux ».

L'assemblée se déroulera d'abord en 65 petits groupes d'environ 20 personnes chacune. Ils se formeront ensuite, à la fin de la première semaine des travaux, en huit « regroupement » pour reprendre l'étude de chacun des huit grands thèmes de l'assemblée. Les cinq derniers jours seront consacrés à la session plénière. On y recevra les rapports et on prendra les décisions.

L'objectif ultime du COE demeure l'unité même des chértiens. Elle constituera du reste plus que jamais un enjeu de l'assemblée de Vancouver, comme le rapportait en mars denier, le secrétaire général adjoint du COE, M. Patrick Coïdan dans la revue canadienne *Oecuménisme*.

En effet, en janvier 82, à Lima, les théologiens -y compris les catholiques- de la commission Foi et Constitution du COE en sont venus à un accord doctrinal sur le baptême, l'eucharistie et le ministère. « Cet accord insespéré selon les uns, écrit M. Coïdan, miraculeux selon les autres, marque une étape décisive dans la marche des Eglises vers leur unité restaurée. L'existence même d'un tel accord affirme de façon implicite que les raisons fondamentales de doctrine et d'ordre ecclésial qui avaient justifié la séparation des Eglises jusqu'ici ont désormais disparu ».

« Les Eglises ne pouront donc plus justifier leurs divisions et le statu quo par la théolgoie et l'ecclésiologie. Les raisons n'en seront plus maintenant, qu'historiques et culturelles- qui ont certes leur importance- mais qui sont tout de même plus difficile à défendre ».

Or l'assemblée aura justement à prendre acte et débattre de cet accord de Lima et « rien n'est moins sûr », poursuivait-il, que les Eglises feront le « pari de l'unité ». Ils pourraient plutôt opérer « une manoeuvre de repli. (...) Le danger d'un tel repli est réel, parce que l'accord de Lima menace réellement les structures actuelles des Eglises et parce que des justifications extérieures d'un retrait seraient bien accueillies par les néo-conservateurs qui jouent une part croissante dans nombre de nos Eglises ».

Un autre enjeu de cette asssemblée se situe, pense M. Coïdan, au niveau pratique. Par exemple, les riches Eglises européennes ou nord-américaines continuent d'imposer aux Eglises du sud leur conception du développement. « En fait, au delà des définitions, ce sont les structures d'organisation et de spécialisation des tâches qui sont en cause. Sauront-elle, demandait M. Coïdan, se laisser interpeller et accepter que le pouvoir de définir ce qui est fait avec l'argent soit abandonné par le donateur au profit du récipiendaire? Le partage oecuménique des ressources est au prix d'un réel dépouillement et d'un abandon du pouvoir. Ici aussi, concluait-il, l'enjeu est de taille et il n'est pas du tout sûr que les Eglises ne préféreront pas le repli, le retrait ».

Plusieurs des questions soulevées à Vancouver sont en fait au coeur des débats les plus vifs de la société, par exemple la place des femmes, la militarisation croissante, la défense des droits de l'homme, etc.

Le COE a déjà fait l'expérience douloureuse de ces débats quand il a décidé il y a déjà quelques années d'intensifier sa lutte contre le racisme. Des Eglises se sont retirées du COE. « Une campagne de propagande de plusieurs millions de dollars, indique le COE, financée par le gouvernement sud-africain, a pris le COE pur cible de ses attaques. Les néo-conservateurs de l'Amérique du Nord ont orchestré eux aussi des campagnes, plus insidieusement encore ».

Les cérémonies d'ouverture de l'Assemblée de Vancouver seront retransmis à 23h05 dimanche soir à la chaîne française de Radio-Canada. De même, les abonnés de Cable TV (position 12) pourront suivre le déroulement des travaux (en anglais) tous les jours de 11h00 à 21h00 heure de l'est. La chaîne MF de Radio-Canada diffuse aussi à 19h30 chaque samedi une émission spéciale sur l'oecuménisme. On y fera à compter de samedi prochain le bilan des travaux de la semaine à Vancouver. Ce soir, l'émission porte sur la situation actuelle de l'oecuménisme au Canada.



L'art de la tribu Haida de la côte du Pacifique a servi d'inspiration au symbole visuel de la sixième assemblée du Conseil oecuménique des Eglises qui s'ouvre demain à Vancouver. Le mot grec OIKOUMENE signifie l'ensemble du monde habité. On y retrouve aussi les symboles familiers du christianisme: la croix, la barque de l'Eglise, l'eau du baptême et le poisson. Le poisson en grec se dit IXTUS; c'est le cryptogramme, sous forme d'acrostiche, de Iesos, « Jésus », Xrestos, « Christ », Theos « Dieu », Uios, « fils », Sôter, « sauveur ». L'oeuvre est de Mme Mary Jane Muir de Vancouver.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Archambault

de détention pour le meurtre d'un des gardiens le soir du 25 juillet. L'un de ces détenus avait été également reconnu coupable du meurtre d'un autre gardien, qui complétait ce soir là sa dernière journée de travail. Huit autres détenus avaient été acquittés des accusations de meurtre qui avaient été portées contre eux.

◆ Virage

tions ou politiques qu'il jugera adéquats à la lumière de l'évolution technologique mondiale et canadienne. Il devra tenir compte de la volonté gouvernementale d'accentuer les retombées industrielles de la science au Canada mais sans oublier pour autant que la science a des applications et des effets dans tous les aspects de notre vie sociale.

« Je m'attend, dit M. Johnston, à ce que M. Berlinguet s'entoure d'une équipe de scientifiques éminents dont l'expertise s'imposera naturellement à tous les niveaux du gouvernement. Evidemment, cela ne modifiera pas du jour au lendemeain le poids politique des divers ministères mais ces derniers auront maintenant un interlocuteur en matière scientifique et il devront lui vendre leur salade pour obtenir le financement qu'ils espèrent. »

Trop lourd? — Lorsqu'on lui demande s'il ne trouve pas un peu lourd d'être un peu considéré comme « l'homme fort » qui accomplira enfin ce qu'aucun ministre des Sciences n'a pu faire depuis dix ans, Louis Berlinguet se met à rire: « Vous savez, il ne faut pas exagérer! Le gouvernement sait maintenant beaucoup mieux ce qu'il attend du ministère des Sciences et tous les ministres savent l'importance de la technologie. En outre, le cabinet ne fonctionne plus comme autrefois. La division en quatre comités spécialisés (avec autant d'enveloppes budgétaires) devrait me permettre de participer aux principales décisions. Tout cela facilitera mon travail. »

Le recyclage de l'ancien personnel ne devrait pas faire problème, selon lui, puisque tous les ministères ont offert leur collaboration. Par exemple, le groupe qui travaillait à l'innovation industrielle sera intégré au ministère de l'Industrie tandis que les statisticiens des sciences seront intégrés à Statistique Canada. Tout ce branle-bas ne se fait pas sans grincements de dents, reconnaît-il, mais il croit les choses pourront se faire rondemant quand même.

Un Québécois — Le nouveau conseiller scientifique du gouvernement canadien est bien connu au Québec où il a fait une grande partie de sa carrière: A titre de premier vice-président à la recherche de l'université du Québec, il a présidé aux destinées de l'INRS jusqu'en 1976. Il avait auparavant fait carrière à titre de biochimiste spécialisé sur le cancer, à l'université Laval où il a été chef de département et vice-doyen à la recherche en médecine. Il a aussi occupé successivement la présidence de l'ACFAS et de son équivalent canadien, l'Association des scientifiques, ingénieurs et technologistes du Canada.

Le nouveau Secrétaire du MEST a aussi derrière lui une carrière internationale digne de mention: Lorsque le gouvernement canadien a créé le centre de recherche en développement international (voué à promouvoir la recherche dans le Tiers-Monde) en 1970, M. Berlinguet en a aussitôt présidé le comité de direction et il en est devenu vice-président à son départ de l'université du Québec, en 1976. Deux ans plus tard, il devenait vice-président du comité des Nations-Unies pour l'application des sciences et il fut, à partir de 1980, conseiller scientifique auprès de l'ambassade du Canada à Paris.

Interrogé sur la façon dont son enracinement québécois pourrait colorer son travail futur, M. Berlinguet a opté pour la prudence: « Pendant toute ma carrière, dit-il, je me suis préoccupé de promouvoir la science et ses application sans faire de politique. J'ai l'intention de continuer . . . » Avec les fonctions qu'il occupe maintenant, ce sera sans doute difficile!

◆ Le plaisir

moins dangereux que de traverser une rue de la métropole. »

Et c'est justement à l'éducation spéléologique que Michel Cadieux se consacre. Cadre de la Société québécoise de spéléologie (SQS), il avoue en faire son gagne-pain depuis un an — « ce n'est pas le métier le plus payant du monde, et j'ai toujours mon coffre d'outils à portée de la main ». Revenu depuis peu d'un stage prolongé en France, il est présentement animateur au site cavernicole de Saint-Léonard.

Les Montréalais ont en effet accès, en plein coeur de leur île, à une caverne naturelle dont la particularité est qu'elle risque de bouleverser toutes les données connues sur la formation des cavités souterraines.

Située dans le parc Pie-XII de Saint-Léonard, cette caverne, longue de près de 35 mètres et haute de 3 mètres à l'entrée, est ouverte sur réservation aux visiteurs jusqu'à l'automne, grâce à une collaboration entre le Service des loisirs de la ville et la SQS.

L'histoire officielle du site de Saint-Léonard, qui aurait été habité par des Amérindiens avant même l'arrivée des Français au Canada, remonte aux environs de 1810. Des Patriotes s'y seraient réfugiés quelques années plus tard, et la légende veut qu'ils y aient entreposé de la poudre à fusil, ce qui est fort peu probable, précise Michel Cadieux, en raison du haut taux d'humidité qu'on y retrouve. Des jeunes gens fuyant la conscription l'auraient aussi habitée au cours de la Deuxième Guerre mondiale.

Ce n'est qu'en 1979 que les autorités municipales, qui avaient ordonné 11 ans plus tôt d'en obstruer l'ouverture pour raisons de sécurité, décidaient, à la suggestion de la SQS, de dégager et aménager l'entrée de la caverne et lui donner une vocation à la fois éducative et récréative.

Michel Cadieux ainsi que Marie-France Toutant, autre « passionnée » de spéléo, assument l'animation du site quatre jours par semaine, depuis le 6 juin dernier. Déjà, plusieurs centaines de visiteurs, dont l'âge varie entre 4 et 60 ans, sont accourus d'un peu partout, équipés de bottes, de gants et de vieux vêtements chauds (il y fait entre 3 et 4 degrés Celsius, été comme hiver), pour s'initier à l'exploration d'une caverne. On leur fournit sur place le casque et la lampe, et c'est alors que commence une excursion aussi mystérieuse que fascinante. Le visiteur apercevra même de petites stalactites sauvées du vandalisme qu'on a déjà eu à y déplorer.

La visite commentée, qui dure environ 90 minutes, comprend aussi un diaporama « spéléo ». Les plus exigeants peuvent bénéficier de visites de trois, six ou même 15 heures, où s'ajoutent respectivement une présentation du matériel utilisé, une introduction à la topographie des grottes et la pratique de manoeuvres verticales.

« Cette caverne, comme la plupart de celles explorées dans le monde, n'a pas été formée par un effet de dissolution de l'eau se creusant un passage dans des fissures de calcaire », explique Michel Cadieux. Un dépliant remis aux visiteurs fait état d'études récentes qui en attribuent la formation à des mouvements internes de la roche en place, induits par les pressions des glaces il y a quelques millénaires.

« Il s'agit bel et bien d'un phénomène naturel, et c'est la première fois qu'on défend cette théorie révolutionnaire dans les milieux scientifiques internationaux », ajoute-t-il en précisant qu'il existe d'autres cavernes semblables sur l'île de Montréal, dont une à quelques rues de là, mais que celle du parc Pie-XII est la seule accessible.

Le Québec est d'ailleurs fort bien pourvu en cavernes et grottes. Les plus connues sont celles de l'Outaouais, mais il en existe aussi en Gaspésie et au Saguenay-Lac-Saint-Jean. A Saint-Casimir de Portneuf, on en retrouve une longue de 800 mètres, située dans un canyon de la rivière Sainte-Anne. La SQS y tient des stages de formation d'animateurs. Une falaise voisine est aussi utilisée pour l'initiation aux techniques de manoeuvres verticales, fort différentes, dit Michel Cadieux, des techniques d'escalade de montagne.

« Surtout, il y a la caverne de Boischatel, en banlieue de Québec, qui fait 2.5 kilomètres. De découverte récente, elle n'est pas encore assez sécuritaire pour des visites. Située sur la rivière Ferré, qui se jette dans la rivière Montmorency juste en haut des chutes du même nom, c'est la plus longue connue au Québec jusqu'ici. »

Il ajoute qu'il existe plusieurs autres cavités, que des experts parmi les 1,000 véritables adeptes que compte le Québec auront reconnues, mais dont l'entrée est obstruée naturellement.

« On les découvre surtout lorsqu'un cours d'eau disparaît sous la terre pour réapparaître un peu plus loin. Il faut alors utiliser le pic et la pioche pour en dégager l'ouverture. »

On peut réserver sa journée et son heure de visite à Saint-Léonard, pour un groupe d'au plus 20 personnes, en téléphonant à l'Hôtel de ville, au 321-7630, poste 259. C'est gratuit pour les citoyens de la ville, mais il en coûte $1 pour les non-résidents.

◆ Reagan

hal, dont un porte-parole a déclaré ne rien savoir de l'origine du bombardement.

Les bombardements ont repris dans l'après-midi et des obus ont commencé à tomber sur Beyrouth-Est, secteur à majorité chrétienne, et les rues ont été ont été désertées par la population qui s'est mise à l'abri, selon des témoins. « Il n'y a pas un taxi dans les rues, personne ne sort de chez soi » a précisé un habitant.

La plupart des bombardements s'étaient tus hier en fin de soirée à l'exception d'un tir isolé de temps à autre dans les collines au-dessus de Beyrouth.

Les milices chrétiennes ont bombardé le village druze de Moukhtara, dans le Chouf, en représailles pour le bombardement de quartiers chrétiens « pacifiques », a annoncé la radio phalangiste.

Moukhtara est le fief de Oualid Joumblatt, dirigeant de la commnunauté druze à laquelle les milices chrétiennes imputent la majeure partie des récents bombardements des quartiers chrétiens.

Le cessez-le-feu entre les miliciens du Parti socialiste progressiste (PSP) et ceux des forces libanaises (milices chrétiennes unifiees) était globalement respecté hier soir autour de Beyrouth et dans la montagne libanaise, selon diverses sources. Les affrontements, qui avaient repris en fin d'après-midi, ont progressivement diminué dans la soirée, à la suite de l'annonce d'un cessez-le-feu à 20 h 00, le troisième en moins de 24 heures.

Pendant ce temps, dans la capitale américaine, les présidents Reagan et Gemayel ont tous deux salué le rôle joué par M. Philip Habib, qui, selon M. Reagan, a exprimé le désir de « retourner à ses affaires et à ses devoirs universitaires ». Le président Reagan a précisé que M. McFarlane se rendrait au Proche-Orient d'ici une dizaine de jours.

M. Philip Habib, âgé de 63 ans et qui a de graves problèmes de santé, souhaitait abandonner son poste depuis déjà quelque temps. Mais un haut fonctionnaire qui a requis l'anonymat a reconnu que le refus des dirigeants syriens de le recevoir avait été « un facteur » dans la décision du président Reagan.

Une « nouvelle équipe » est maintenant en place et « nous nous attendons à ce qu'elle soit reçue par les dirigeants syriens », a ajouté ce haut fonctionnaire. Ce dernier a souligné que le départ de M. Habib et l'arrivée de M. McFarlane ne constituaient pas « un changement fondamental dans la stratégie » des États-Unis au Proche-Orient.

Ce haut fonctionnaire n'a fourni aucun détail sur les « nouvelles étapes » dont le président Reagan a fait état mais a évoqué sans autre précision « une différence » dans l'approche américaine. Il a ajoute que les États-Unis et le Liban étaient parvenus à « un fort consensus » sur le problème du retrait des forces syriennes, palestiniennes et israéliennes.

Évoquant le redéploiement de l'armée israélienne, ce haut fonctionnaire a souligné qu'un tel retrait partiel devait s'inscrire dans le contexte d'un retrait total de toutes les forces étrangères. Il a ajouté que le président Gemayel n'avait présenté aucune demande d'accroissement du rôle de la Force multinationale au Liban.

Ce haut fonctionnaire a enfin très violemment condamné les bombardements « inacceptables » sur Beyrouth et sa banlieue qui, a-t-il dit, doivent être condamnés par tout « gouvernement civilisé ». Interrogé sur les responsables de ces bombardements, il s'est contenté de répondre que « tout le monde pouvait le deviner », faisant ainsi clairement allusion à la Syrie. Ces tirs provenaient d'une zone sous occupation et les occupants de cette région « sont responsables au terme de la loi internationale », a-t-il conclu.

Selon des observateurs à Washington, les États-Unis tentent de donner un second souffle à leur médiation au Liban pour obtenir un retrait complet de toutes les forces étrangères de ce pays.

Le dilemme, notent les observateurs, est à la fois simple et dramatique: ou la Syrie prend l'engagement de retirer ses troupes du Liban comme l'a fait Israël en signant l'accord du 17 mai dernier, ou le territoire libanais sombre dans une division de facto. Israël a en effet dit et répété que ses forces ne se retireraient pas du Liban aussi longtemps que l'armée syrienne n'évacuerait pas le pays.

Dans cette perspective, il faut, pour les États-Unis et leurs alliés, amener la Syrie à composer. M. Habib s'était heurté au refus catégorique du président syrien Hafez el-Assad - qui le soupçonnait de parti-pris en faveur des Israéliens - de le recevoir.

La CCT refuse de mettre fin à ses audiences sur le CN

La requête du Canadien National (CN) aux fins de mettre un terme aux audiences de la Commission canadienne des transports (CCT), qui examine les versements de commissions présumément secrètes par la compagnie de chemin de fer à la filiale suisse du groupe Cast, a été rejetée hier.

L'avocat du CN, Me Lawrence Brean, avait déposé une requête en ce sens, faisant valoir que la CCT s'était engagée dans des affaires relevant du code criminel et que les règles d'une cour criminelle n'étaient pas observées.

Me Brean a de plus rappelé que la CCT avait annoncé dans une lettre adressée au CN qu'il appartenait au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, l'auteur de la plainte à l'étude, de présenter sa cause. Jusqu'à présent, les avocats de la CCT ont dirigé l'interrogatoire des témoins.

La plainte déposée par le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse repose sur l'hypothèse que la prise de participation de 18 % du CN dans Eurocanadian Shipholding Ltd., la société-mère du transporteur par conteneurs Cast, nuit aux intérêts du port de Halifax au profit du port de Montréal. Selon le gouvernement néo-écossais, le CN est dans une position de conflit d'intérêt, puisqu'il est le seul à assurer une liaison ferrovière à partir de Halifax aux concurrents de Cast.

Eurocanadian, dont les actifs ont été saisis le mois dernier, est la société-mère de Cast Containers S.A. et de ses divisions opérationnelles, Cast North America et Cast Europe. Le groupe Cast a pu poursuivre ses activités avec le support de la Banque Royale, le principal créancier.

Les audiences ont commencé au début de la semaine à Halifax, avant de se tranporter jeudi à Montréal, où, interrogé par le procureur de la CCT, Me Dianne Nicholas, un ex-vice-président de Cast, M. Ronald Behnan, a dit être au courant du consentement du CN de verser une commission de 7 % à Cast Containers S.A. (Suisse) sur les frais de transport des conteneurs de Cast expédiés par le CN de Montréal à Chicago.

Cette entente aurait été en vigueur de 1979 à 1981. A cette époque, Cast entreprit de faire appel au CN en exclusivité sur le parcours Montréal-Chicago. CN facturait Cast pour la totalité des frais de transport selon des tarifs établis par la Canadian Freight Association. Ces tarifs sont autorisés par la CCT et ont force de loi. Me Behnan a déclaré que les frais de transport officiels des conteneurs durant la période 1979-1981 étaient d'environ $350 et que la commission était donc en moyenne de $24.50 par conteneur.

M. John Magee, président du comité des trois commissaires chargés d'entendre les témoignages, a annoncé le rejet de la requête du CN après avoir trois heures de délibérations, disant que la cause ne relevait pas d'une cour criminelle, bien que les auditions pourraient ou non aboutir à des accusations criminelles. Il a déclaré que la CCT examinait les faits et avait le pouvoir de déterminer quelle direction elle entendait suivre.

L'article 13 de la Charte canadienne des droits et libertés prévoit que les déclarations des témoins aux audiences ne peuvent être utilisées contre eux dans une cause subséquente, a ajouté M. Magee.

En apprenant la décision de M. Magee, Me Brean a demandé un ajournement pour consulter son client. Ce que le comité a accepté. Les témoignages devraient reprendre lundi.

Les ravisseurs d'Emanuela se manifestent à nouveau

ROME (Reuter) — Les ravisseurs d'Emanuela Orlandi ont fait parvenir hier un nouveau message, au contenu obscur, à l'agence italienne ANSA.

Il s'agit du premier message depuis que l'ultimatum lancé par les ravisseurs est arrivé à échéance mercredi à minuit.

Ce nouveau message ne précise pas si la jeune fille est encore en vie. Les auteurs de l'enlèvement avaient déclaré qu'ils la tueraient si Mehmet Ali Agca, auteur d'une tentative d'assassinat contre le pape en 1981, n'était pas libéré.

« Nous allons poursuivre nos demandes au-delà de la parenthèse Orlandi. Nous aurons encore recours à la presse pour communiquer avec l'opinion publique, mais notre relation ne sera plus la même. Nous considérerons la presse en ennemie en raison de ses compte-rendus inexacts et de sa désinformation », a déclaré un correspondant anonyme à l'agence italienne.

Le journaliste qui a reçu l'appel a ajouté que le correspondant, qui parlait avec un fort accent étranger, n'a pas précisé ce qu'il entendait par la « parenthese Orlandi », et n'a fait aucune allusion à l'état de la jeune fille.

Apreè avoir dicté ce message, l'interlocuteur a demandé au journaliste de ne pas enregistrer leur conversation et a déclaré que ceux qui dictaient des communiqués étaient toujours accompagnés d'une « escorte armee ».

Auparavant, la famille d'Emanuela Orlandi avait annoncé que ses ravisseurs devraient désormais adresser à un avocat tout message concernant la jeune fille.

Le communiqué de la famille Orlandi informe « la ou les personnes ou le groupe détenant Emanuela » qu'ils doivent maintenant adresser toute communication à un avocat de Rome, Me Gennaro Egidio, dont les numéros de téléphone et de boîte postale ont été fournis à cette occasion.

M. Mario Meneguzzi, oncle de la jeune fille, a précisé que la famille n'avait reçu aucune demande de rançon.

◆ «Cadeau»

nada, M. Trudeau, en tournée dans l'Arctique, s'était arrêté dans un village Inuit, Kangirsuk, où il avait laissé entendre que le gouvernement fédéral s'apprêtait à aider les populations locales.

« Si vous pensez que le gouvernement fédéral devrait faire quelque chose dans le Nord, qu'il s'agisse de l'amélioration des pistes d'atterrissage ou de régler des problèmes de pêche, j'espère que vous m'en parlerez », avait déclaré M. Trudeau.

« C'est parce que je veux vous démontrer que j'ai vraiment apprécié l'appui que vous m'avez accordé », avait-il poursuivi, en faisant allusion à l'appuique les Inuit du Nord du Québec ont accordé aux forces du NON lors du référendum de 1980 et durant le débat sur le rapatriement de la constitution.

M. Trudeau a mis fin à sa tournée dans l'Arctique hier avec ses trois fils. Il a été l'objet à Kuujjuaq d'une grande démonstration d'amitié au terme de ce voyage de six jours.

Des buggies et des camions de livraison remplis d'enfants ont suivi dans la poussière une camionnette de la police qui conduisait le chef du gouvernement à l'aéroport après un déjeuner à la viande de caribou dans un gymnase rempli à capacité.

Dans ce centre peuplé surtout d'Inuit, connu autrefois sous le nom de Fort Chimo, sur la côte nord du Québec, la réception a été un peu désordonnée.

Des centaines de personnes se sont présentées au buffet puis se sont alignées moins de trente minutes plus tard pour serrer la main de M. Trudeau, vêtu sans cérémonie. M. Trudeau, après deux jours de camping, n'était pas rasé.

Dans une allocution d'une minute, le premier ministre a déclaré: « Nous savons que l'avenir de notre pays dépend de vous tous ici qui le construisez ».

La chaleur de la réception était typique de l'accueil que M. Trudeau a reçu partout depuis qu'il s'est envolé d'Ottawa vers le Nord, dimanche dernier.

Les Territoires du Nord-Ouest ne sont pas une forteresse libérale. Si les électeurs du Nord du Québec ont appuyé les libéraux la dernière fois, ceux de l'Ouest de l'Arctique ont voté pour les conservateurs et les citoyens de la circonscription de Nunatsiaq ont favorisé le NPD.

M. Trudeau et ses fils Sacha, Justin et Michel ont paru en public à Yellowknife, Fort McPherson, Inuvik et Rankin Inlet dans les Territoires du N.-O. ainsi bien qu'à deux établissements Inuit du nord du Québec.

Il a passé sa première nuit dans un camp de pêche isolé sur la frontière entre les T. du N.-O. et le Yukon et il a campé deux autres nuits près de Bathurst Inlet puis à Wager Bay et a déclaré qu'il voulait faire voir le Nord à ses enfants.

Jeudi soir, au petit établissement de Kangirsuk, dans la baie de l'Ungava, où il a passé la nuit, son petit avion s'est posé difficilement sur une piste poussiéreuse et sous un ciel menaçant, et presque tous les 260 habitants s'étaient portés sa rencontre.